This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 1624

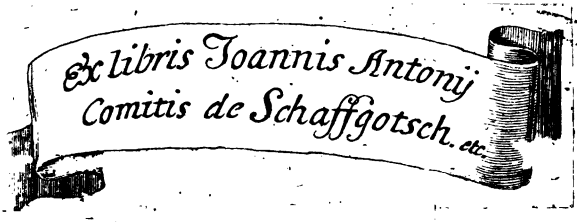

AL 212.

AP
25
B62

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE

M. D. C. LXXXIX.

TOME QUINZIEME.

Seconde Edition revûë & corrigée.

A AMSTERDAM,
Chez les Héritiers
D'ANTOINE SCHELTE.

M D C XCIX.

Reichsgräfl. Schaffgotsch'sche Majorats-Bibliothek Warmbrunn

Compl. Sels
Nyd
L.8.33
27223

AVERTISSEMENT.

ME trouvant chargé, ſeul du ſoin de cet Ouvrage, qui pourroit occuper pluſieurs perſonnes, & étant diſtrait d'ailleurs par d'autres occupations ; je ſuis obligé de faire les Volumes plus petits, qu'ils n'ont été juſqu'à préſent. Ceux qui ſe divertiſſent à les lire aimeront peutêtre mieux, qu'ils ſoient tous d'une main ; & les trouveront encore aſſez gros, puis qu'il y aura toûjours cinq ou ſix feuilles par mois. Après cet Avertiſſement, il ne ſera pas néceſſaire que

mon nom paroiſſe à la tête de chaque Volume ; puis qu'ils ſeront tous de moi, juſqu'à ce que l'Ouvrage ceſſe, ou que l'on diſe qu'ils n'en ſont plus.

JEAN LE CLERC.

TABLE DES LIVRES

Contenus dans le Tome XV.

A.

ABBADIE, son Traité de la Divinité de Jesus-Christ. 366
ART d'élever un Prince. 225

B.

BARTHOLINI (*Thomæ*) Antiquitates Danicæ. 380
BELLEGARDE, Reflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du Monde. 211
BENAGLIA (*Jean*) Relazione del Viaggio fatto in Constantinopoli del Conte Caprara. 75
BIRCHERODI (*Joannis*) Palæstra Antiquaria. 396
BURNET (*Gilbert*) Critique de l'Histoire des Variations des Eglises Protestantes par M. de Meaux, où il est parlé de l'Eglise Anglicane. Avec quelques Reflexions sur l'Histoire du divorce de Henri VIII,

par M. Le Grand. Traduit de l'Anglois, de M. Burnet D. en Th. A Amsterdam chez Wolfgang. 1689. in 12. *pagg.* 55.
BRUNSMANNI (*Joannis*) Specimen errorum Varilalli. 401

C.

DU CONCILE GENERAL par M. C. S. 203

F.

LAngue FRANÇOISE, observations sur cette Langue 349
—— Autres observations. 357
FRESCHOT (*Casimir*) Memorie della Dalmazia. 69
—— Idea del Regno d'Ungheria. 85

H.

HARDUINI (*Joannis*) Antirrheticus. 237
—— Notæ & Dissertatio in Epistolam Chrysostomi ad Cæsarium. 253
HERESIE dans la Morale dénoncée au Pape &c. 233
HOWEL (*Jaques*) Familiar Letters. 33

HUETII (*Petri Danielis*) Censura Cartesii. 329

I.

JAMES (*Thomas*) Treatise of the corruption of Scripture, Councils, and Fathers &c. 60

M.

MARCA (*Petri de*) Marca Hispanica.

MASSARD (*Jaques*) son explication d'un songe divin de Louïs XIV, avec celle de deux autres songes d'une personne de qualité de la Haïe, qui servent d'éclaircissement à celui du Roi. On y a joint six révelations d'une Demoiselle réfugiée à Amsterdam, qui achevent d'expliquer ces trois songes. On prouve aussi que Dieu a promis l'Esprit de Prophetie, & de donner des songes divins dans le temps présent. *A Amsterdam. in* 12. *pagg.* 60.

O.

ORPHEI *Argonautica* &c. Cum notis A. C. Eschenbachii. 97

P.

PAGI (*Antonii*) Critica in Baronium, 288

PLUTARCHUS de audiendis Poëtis cum notis M.C. Guntheri. 106
PORTES, Le Caractere d'un veritable Amy. 219
PSELLUS (*Michael*) de operatione Dæmonum, cum notis G. Gaulmini. 117

R.

RHEGENII (*Paul Michaelis*) Logica Carteſiana. 319

S.

SCHELSTRATE (*Emanuel*) De Auctoritate Patriarchali & Metropolitica. 180
SCUDERI (*Mademoiſelle de*) Converſations de Morale dédiées au Roi. 121
SDURMII (*Joan. Chriſtophori*) Matheſis enucleata. 125
STILLINGFLEET (*Edward*) Origines Britannicæ. 135

T.

TOLERANTIA, Lettre Latine ſur cette Matiére. 402
TURNER (*Jean*) Attempt towards Mythology. 51

V.

UNITARIANS, their Hiſtory in English. 364

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1689.

OCTOBRE.

I.

MARCA HISPANICA, *sive* LIMES HISPANICUS; *hoc est Geographica & Historica descriptio Cataloniæ, Ruscinonis & circumjacentium populorum, Auctore* PETRO DE MARCA *Archiepiscopo Parisiensi.* Accessere I. *Gesta Veterum Comitum Barcinonensium, & Regum Arragonensium scripta circa annum* MCCXC. *à quodam Monacho Rivipullensi. II. Nicolai Specialis Li-*

bri VIII. Rerum Sicularum, in quibus continetur historia Bellorum inter Reges Siciliæ & Aragoniæ gestorum, ab anno MCCLXXII. *usque ad annum* MCCCXXXVII. *III. Chronicon Barcinonense, ab anno* MCXXIII. *usque ad annum* MCCCX. *IV. Chronicon Vlianense ab anno* MCXIII, *usque ad annum* MCCCCIX. *V. Appendix Actorum Veterum, ab anno* DCCCXIX. *usque ad annum* MDXVII. *Omnia nunc primùm edita.* A Paris, 1688. in Fol. pagg. 745.

Vers la fin de la Vie de Louïs XIII, les Catalans s'étant soumis à la domination de la France, ce Prince se trouva obligé d'y envoier une armée; dont il donna le commandement au Maréchal de *Lamothe*, avec les titres de *Duc de Cardonne*, & de *Vice-Roi de Catalogne*. Il ne fallut pas seulement penser à conserver cette Principauté par les armes, la longue guerre ayant fait de si grands desordres, dans la Police & dans la Justice de ce pays-là, qu'il fallut travailler à les remettre sur leur ancien pied. Le Maréchal occupé d'ailleurs des soins de la guerre, & peut-être encore peu capable

bie de s'acquiter bien d'un semblable emploi, ne put en prendre le soin. Le Roi nomma pour cela, par des Lettres Patentes du 28 de Janvier 1644, *Pierre de Marca* Président au Parlement de *Pau*, & nommé à l'Evêché de *Conserans*. De Marca se rendit à *Barcelone* le 23 d'Avril de la même année, & s'appliqua à rétablir les anciennes Loix de Catalogne, jusqu'à l'an 1651, qu'il en sortit. Cet emploi l'engagea à étudier les Antiquités de ce pays-là, & à rechercher avec soin ce que l'on en pouvoit trouver, dans les Archives & dans les Monâsteres des lieux. Alors il lui prit envie de publier ces *Antiquités*, dans un Ouvrage, qu'il voulut intituler *Catalonia illustrata*. Mais après la paix des Pirenées, aiant été envoié par Louis XIV, sur les mêmes lieux, pour tâcher de convenir avec les Espagnols des limites de la France & de l'Espagne de ce côté-là, il changea le titre de la manière dont on vient de le lire. On pourra voir, dans la Préface de *M. Baluze*, qui donne au public cet ouvrage posthume, comme il a déja fait à l'égard de divers autres du même Prélat, l'Histoire de la Conference, qui fut tenue pour cela à *Ceret*, petite ville de *Roussillon*. Il fut avantageux, dans cette Conference, à de Marca alors

Archevêque de Thoulouſe, d'avoir écrit ſur les Antiquitez du Païs, quoi qu'il n'eût pas encore achevé ſon Ouvrage, & que les Emplois, qu'il a eux depuis, l'on aient empêché. M. Baluze a eu ſoin de ſuppléer ce qui y manquoit; comme on le verra par la ſuite, & d'y joindre les diverſes pieces, dont on a lu les titres.

On peut diviſer ce Volume en deux parties, dont l'une contient l'Ouvrage de De Marca & de M. Baluze, & l'autre les pieces qui y ont été ajoûtées.

I. La Marche d'Eſpagne eſt diviſée en quatre livres, dont le premier contient une deſcription Géographique des Comtez de *Rouſſillon*, *Conflent*, & *Cerdagne*, des territoires de *Capoir*, *d'Urgel*, de *Carol* & du voiſinage.

Après * avoir marqué les ſoins des François & des Eſpagnols, pour regler leurs limites, de Marca fait une deſcription Géographique aſſez élegante de ce que l'on voit ſur le chemin de *Narbonne* à *Salſes*, où commence le *Rouſſillon*. De là, en avançant vers le Midi, il conduit ſon Lecteur à *Perpignan*, dont il décrit la ſituation. Comme on voit de cette ville, qui eſt ſur une colline, le mont *Canigon*, éloigné de

* *Cap. I. & II.*

de dix lieuës au Sudoüest, il en fait auſſi la deſcription. Pour achever celle du Rouſſillon, il décrit la partie des Pirenées, qui s'étend depuis *Collioure*, juſqu'au *Canigou*. Près de Collioure étoit autrefois *le port de Venus*, que l'on appelle encore *Port Vendres*; & qui eſt remarquable, parce qu'il ſert à découvrir les anciennes limites des Gaules & des Eſpagnes. De Marca continuë ſa deſcription, en donnant quelque idée des Comtez de *Conflent*, & de *Cerdagne* & du territoire d'*Urgel*, d'où il va juſqu'à la ſource de la Garonne.

La paix ayant été faite à *S. Jean de Luz*, on adjugea à la France les Comtez de *Rouſſillon* & de *Conflent*, & à l'Eſpagne la Principauté de *Catalogne*, & le Comté de *Cerdagne*. Mais les Arbitres ne purent convenir entre eux des limites. Les Eſpagnols vouloient que l'on tirât une ligne, dès le pied du promontoire de *Collioure*, & qu'on la continuât le long des Pirenées, en renfermant toutes ces montagnes, & le territoire de *Valeſpir* dans les bornes de l'Eſpagne. Mais les François vouloient que cette ligne commençât près du *Cap de Creus*, qu'on appelloit autrefois *Aphrodiſium*, ou *le Promontoire de Venus*; & partageât

les Pirenées en deux, par le sommet. Enfin cette dispute fut assoupie, par le Cardinal *Mazarin*, plûtôt qu'éteinte.

De Marca * entreprend à cette occasion de montrer, que du temps des Romains le Roussillon faisoit une partie de la Gaule Narbonnoise, par l'autorité de *Strabon*, de *Pomponius Mela*, de *Ptolomée*, de *Polybe* & de *Tite-Live*; après quoi il fait diverses remarques sur ce païs-là, que l'on ne rapportera pas. On trouve particulierement dans le VII. Chapitre, des preuves par où il paroît que *l'Aude*, en Latin *Atax*, passoit déja du temps des Romains par *Narbone*, & qu'ils avoient fait un canal de cent pas de longueur, garni de grosses pierres quarrées, pour le conduire jusqu'à la mer, au travers d'un étang d'eau salée, qui lui auroit ôté toute sa rapidité, & en auroit rendu la navigation difficile, en remplissant son embouchure de sable. Par occasion l'Auteur explique, dans le Chapitre suivant, les Antiquitez de la ville de *Narbone*, qui étoit autrefois une Colonie Romaine, la Capitale de la *Gaule Narbonnoise*, & une ville assez marchande.

Venant ensuite à examiner les limites de la France & de l'Espagne, † il remarque, que les Pirenées sont les limi-

* *Cap. IV, V, VI.* † *Cap. VX. & XIV.*

mites naturelles de ces deux Roiaumes, 2. Qu'il faut prendre l'extremité de la France, du côté de la mer, à *Cervere*, que *Pomponius Mela* dit être la derniére ville des Gaules; & que *Ferdinand Nonius* a corrigé mal à propos cet endroit, en faveur des Espagnols: 3. Qu'il y avoit un temple consacré à Venus dans le Promontoire, qui portoit son nom; & qu'il faut avoir une idée nette du lieu, où il étoit, & des environs que l'on décrit, pour comprendre ce que les Anciens ont dit des limites des Gaules & des Espagnes: 4. Qu'à l'égard des Pirenées, il faut les partager entre les deux Roiaumes, en tirant une ligne par le sommet, à l'endroit où étoient autrefois les Trophées de *Pompée* & l'Autel de *Jules Cesar*, c'est à dire, près du passage, par lequel on traverfoit les Pirenées, pour aller dans *l'Espagne Ulterieure*, comme on le fait voir par Strabon, dont on explique au long les paroles: 5. Qu'une partie du territoire de *Ceret* appartenoit à la Gaule Narbonnoise: 6. Que ceux, qui ont écrit *des Limites*, marquant pour limites naturelles le sommet des montagnes, ou l'endroit d'où les eaux se repandent des deux côtez, il s'ensuit encore de là que le sommet des Pirenées doit être l'endroit que l'on cherche,

comme on fait voir en décrivant les sources de divers fleuves de France & d'Espagne, qui coulent des Pirenées & par occasion diverses villes situées sur ces riviéres.

Pour achever la description * de la Marche d'Espagne, de Marca décrit les Sieges Episcopaux qui y sont, & leur étenduë, étant persuadé d'ailleurs que la division des Dioceses a été faite, selon la division commune des Provinces & des Jurisdictions. Il joint à cela la maniére dont les Gaules ont été divisées depuis Constantin, & recherche en particulier pourquoi la Gaule Narbonnoise, & quelques Provinces voisines ont été nommées *Septimanie*. En voiciles noms, comme ils se trouvent dans la Notice publiée par *le P. Sirmond: In septem Provinciis, Provincia Viennensis*, (in qua Arelatensis civitas) *Aquitania* I. & II. *Novempopulania*, *Narbonensis* I. & II. *Alpes maritimæ*.

Au reste, on trouve dans ce livre l'explication de diverses Antiquitez, païennes & chrétiennes; & de plusieurs passages d'Auteurs Païens & Chrétiens, concernant la Marche d'Espagne. On en peut aussi tirer de quoi enrichir les Dictionaires Géographiques, & corriger les Cartes de ces païs là, sur celle

* *Cap. XV. & XVI.* que

que de Marca en a fait faire, & qui est à la tête de ce volume.

2. Le second livre contient une Description Geographique & Historique de *l'Espagne Tarraconnoise*, où l'Auteur raporte un grand nombre d'inscriptions Romaines. On peut tirer de ce livre les mêmes avantages, que du premier, à l'égard de la Geographie d'Espagne. Pour bien traiter ces sortes de choses, il faut non seulement avoir lû les Anciens, mais avoir été sur les lieux, où les noms modernes, la connoissance exacte de la situation, & quelquefois la tradition des Habitans servent beaucoup à reconnoître les lieux dont les Anciens parlent. Ainsi dans le Chap. XV. où l'Auteur traite des Iles, que l'on nommoit autrefois *Pithyuses*, il fait voir que *Saumaise* s'est trompé, en raisonnant sur l'Etymologie du nom de l'une de ces Iles. L'une se nommoit *Ebusus*, aujourd'hui *Yuisa*; & l'autre *Ophiusa*, aujourd'hui *Formentera*. *Pline* asseure que l'une & l'autre n'est nommée depuis *Ebusus* Liv. III. c. v. *Insulæ per hanc ætatem primæ omnium Pithyusæ à Græcis dictæ, à fruticeto pineo. Nunc Ebusus vocatur, * urbe atque civi-*

* C'est comme Saumaise ponctuë ces mots, & comme ils le devroient être dans de Marca.

civitate fodinâ, augusto freto interfluente. La seconde, ou celle que l'on nomme *Fromentera*, étoit deserte du temps de *Strabon*, comme elle l'est encore aujourd'hui. Il y a une très grande quantité d'ânes sauvages, qui sont si foibles qu'ils ne peuvent pas soûtenir le moindre fardeau, mais se couchent dès qu'on les charge. De là vient que les Catalans appellent les pareils *Anos de Fromentera*. La premiére avoit été autrefois habitée par les *Phéniciens*, qui y bâtirent la ville d'*Ebusum*. Ils la nommerent ainsi, si l'on en croit * *Bochart*, à cause de la quantité des figues seches, que l'on en apportoit. Les Romains s'en étant rendus maîtres, la mirent dans le rang des villes alliées; & comme il n'y avoit aucune habitation dans l'autre Ile, qui n'est séparée de celle-ci que par un bras de mer fort étroit, ils ne regarderent tout cela que comme une seule Ile. C'est ce qui fait que *Pomponius Mela*, selon la remarque de De Marca, en parle au singulier; après quoi il passe à la description de l'Ile, que l'on nommoit *Colubraria*, & qui s'appelle aujourd'hui *Mont-colibre*. Pline dé-

comme il paroît par la maniére dont il les explique, au lieu que la Virgule est approuvée. * *Can. Lib. I. c. 35.*

décrit auſſi cette Ile, comme diſtinc-te des *Pithyuſes*. Là deſſus *Saumaiſe*, a cru que Pline s'eſt trompé, parce que le mot Ὄφιουσσα, qui eſt le nom de la ſeconde Pithyuſe, ſignifie *pleine de Serpens*, comme *Colubraria*, *pleine de Couleuvres*; ce qui a fait que Saumaiſe s'eſt imaginé que c'étoit le nom d'une même Ile, au lieu que l'une eſt éloignée de l'autre de plus de vint lieuës d'Eſpagne. Le P. *Hardouin*, * qui a repris tout ce qu'il a pu dans Saumaiſe, au lieu de le relever en cette occaſion, où la faute eſt viſible, a confondu auſſi ces deux Iles, à cauſe de la reſſemblance qu'il y a dans la ſignification de leur nom. Si l'on étoit de ſon humeur, on diroit qu'il a copié Saumaiſe, ſans diſcernement, comme il le reprend ſouvent ſans raiſon.

Au reſte ſi ce que de Marca dit des Anes ſauvages de Fromentera eſt veritable, il faudra regarder comme fabuleux ce que dit Pomponius Mela de ces deux Iles: † *Omnium animalium quæ nunquam adeo expers, ut nec ea quidem quæ de agreſtibus nata ſunt aut generet, aut quæ inſueta ſint, ſuſtineat.* „ Elle eſt ſi exempte d'animaux qui „ ſont du mal, qu'elle ne produit pas „ ceux qui de ſauvages deviennent do-

* *Pag.* 337. *n.* 5. † *Lib. II. c.* 7.

,, meſtiques, & ne les ſouffre pas, quand ,, on les y porte. Ce qu'il dit encore de la terre de cette Iſle qui chaſſe les ſerpens, ſemble être auſſi une fable née du mot *Ophiuſa*. Comme de Marca ne traite qu'en paſſant l'Hiſtoire naturelle des pais dont il parle; il ne s'arrête pas même à réfuter cela, quoi qu'il rapporte le paſſage de Mela. Il remarque auſſi qu'*Iſaac Voſſius* a voulu corriger mal à propos cet Auteur, en lui faiſant dire que la moindre des Pithyuſes eſt plus fertile que la plus grande; ce qui eſt entiérement faux. Voici comme parle Mela, dans les Editions communes; *Ebuſus ab regione promontorii, quod in Sucronenſi ſinu Ferrariam vocant, eodem nomine urbem habet; frumentis tantum non fœcunda, ad alia largior.* Mais Voſſius a corrigé: *tantum modo fœcunda; ad alia largior.* C'eſt ainſi que deux grands Critiques ſe ſont trompez, en jugeant trop promptement d'une choſe, dont ils n'étoient pas inſtruits à fond; faute qui arrive très-ſouvent à cette ſorte de Savans, *qui nihil tam timent, quàm ne aliquid ignorare videantur.*

On ne peut pas entrer dans le détail des vint-huit Chapitres, dont le ſecond livre de de Marca eſt compoſé. Il ſuffit de dire que ce ſont des remarques d'An-

d'Antiquité & de Geographie sur cette partie de l'Espagne, qui est entre le Betis & les Pirenées, qu'on appelloit *l'Espagne Citerieure*.

3. Le troisiéme livre contient l'Histoire de la Marche d'Espagne, depuis le temps de *Pepin*, jusqu'à celui de *Charles le Chauve*. De Marca avoit bien résolu d'aller plus loin, mais la mort l'en empêcha.

*On sait que *Roderic* Roi d'Espagne, du sang des Goths, aiant deshonoré *Donna Cava*, fille du Comte *Julien*, ce dernier ne crut pouvoir s'en venger, qu'en attirant les Sarasins en Espagne. Ces peuples barbares, originaires de l'Arabie, aiant battu plusieurs fois les troupes de l'Empereur *Heraclius*, qui vivoit dans le VII. siecle, & s'étant rendus maîtres de la Syrie, jetterent les fondemens de leur nouvel Empire à *Damas*. Leur Chef se nommoit *Chalife*, comme qui diroit *successeur* de Mahomet, & *Emir elmemanim*, *le Prince des fideles*, d'où vient qu'on leur a donné en Occident le nom de *Miramamolins*, par corruption. Etant paisibles possesseurs de la Syrie, ils se rendirent ensuite maîtres de l'Egypte, sans grande difficulté; aprés quoi s'étant répandus dans l'Afrique, ils prirent

rent Carthage, & se mirent en possession de la *Numidie* & de la *Mauritanie*. Ce fut là que le Comte Julien traita avec *Muza* Gouverneur de la *Mauritanie Tingitane*, pour *Walid* Chaliphe de Damas. *Tarif* * Arabe passa avec une armée formidable en Espagne, & après avoir vaincu Roderic en 712. la soumit aux Sarasins. *Muza* y étant ensuite passé, pour achever de la réduire, donna aux Chrétiens des juges de leur Religion, comme avoient fait les Chaliphes en Asie, qui avoient même quelquefois reçu des Evêques dans leur Conseil. Il se contenta de mettre en chaque Province un Gouverneur Sarasin, & de leur imposer de certains tributs. De là vient que l'on nomme les Chrétiens d'Espagne *Muzarabes* & non *Mistarabes*, comme qui diroit mêlez parmi les Arabes, ainsi que quelques Auteurs l'ont cru. Ce même *Muza* étant petit fils de *Muavia* Chaliphe, fit qu'on nomma les Arabes d'Espagne *Muaviates*, & étant aussi descendu de *Meruvan*, il fut cause que le mot de *Maran* devint parmi les Chrétiens une injure, qui signifie *de race Mahometane*. D'autres tirent ce mot de *Maranatha*, mais cette Etymologie ne paroît

* *De Marca l'appelle Tariff, fautivement. Voiez Hist. Sarac. Lib. I. c. 13.*

roit pas vrai semblable à de Marca.

Les Arabes jouïssant de l'Espagne, il leur prit envie de * joindre la Gaule Narbonnoise à leurs conquêtes, & l'un de leurs Gouverneurs, nommé *Zama*, la conquit, en prenant Narbonne; quoiqu'il ne pût prendre Thoulouze, aiant été défait par *Eudes* Duc *d'Aquitaine*. Cependant la Marche d'Espagne demeura, aussi bien que ce grand Roiaume, sous la domination des Sarasins, qui se seroient étendus bien plus loin, sans les victoires de *Charles Martel*, & de *Pepin* son Fils; qui leur ôta ce qu'ils avoient au deça des Pirenées, & même quelque partie de l'Espagne. Les actions courageuses des Chrétiens contre les Maures, ont donné occasion aux Moines, de feindre mille fables, & de forger mêmes des Heros dont ne furent jamais; dont on a fait en suite descendre les plus illustres familles de la Marche d'Espagne, que l'on a ainsi engagées à soûtenir ces fables, comme des veritez. C'est de quoi l'on pourra voir des exemples dans le Chapitre V. de ce Livre, où de Mayo fait diverses remarques sur la fable d'*Ogier le Danois*, & sur quelques autres de cette nature.

Après *Pepin*, *Charles-Magne* fit de nou-

* *Cap. II, III, IV.* † *Cap. VI, VII, VIII, IX.*

nouvelles conquêtes sur les Sarasins. Il prit la ville de *Girone*, & y établit un *Comte* Chrétien pour Gouverneur, aussi bien que dans le reste de la Marche d'Espagne; ce qui donne occasion à de Marca de parler des *Vitaires* de ces Comtes, & des autres dignitez, & titres de la Noblesse de ce temps là, tels que sont ceux de *Vassi*, *Barones*, *Homines*, *Comitores*, *Valvassores*, *Capitanei*, *Capitales*, *Seniores*, *Caballarii*, *Milites*, *Domni*, & *Domicelli*, d'où est venu le titre Espagnol de *Don* &c. L'Auteur fait * encore diverses remarques sur l'ancien Gouvernement de France, & de Catalogne, & sur la division de cette Principauté en Comtez.

Le Chapitre XII. contient l'Histoire d'une nouvelle Heresie, qui se forma en Catalogne, du temps de Charles-Magne; à quoi il est bon de s'arrêter un peu, pour admirer la subtilité des Theologiens de ce temps-là. *Elipand* Archevêque de *Tolede* aiant consulté *Felix d'Urgel*, sur l'opinion de quelques Prêtres de *Cordoue*, *qui disoient que Jesus-Christ, entant qu'homme, est fils adoptif de Dieu, & non fils naturel*; Felix approuva ce sentiment, & fit quelques Ouvrages pour le soûtenir.

On

* Cap. X, & XI.

On peut recueillir * d'une Lettre d'*Alcuin*, Précepteur de Charles-Magne, que Felix ne se servoit de cette expression, que pour se défendre mieux contre les Mahometans; qui ne peuvent souffrir que l'on dise que Jesus-Christ est Fils de Dieu *par sa nature*, & ne sauroient comprendre qu'un homme le soit autrement, que *par adoption*. Pour soudre cette difficulté, Felix disoit que les Chrétiens n'attribuoient à l'humanité de Jesus-Christ, qu'une *filiation adoptive*. C'est ainsi que la témerité des Theologiens, qui ont voulu expliquer, plus clairement que l'Ecriture, des choses dont ils n'avoient aucune idée d'ailleurs, ont rendu le Christianisme odieux, & souvent ridicule parmi les Infideles; dont un si grand nombre ne semble avoir embrassé le Mahometisme, dans le VII. & le VIII. siecle, que parce que les Chrétiens d'Orient ne cessoient d'exciter entre eux des Disputes, ausquelles le Mahometisme ne donne aucun lieu. Cette Religion ne contenant aucune spéculation, qui ne s'entende assez facilement; il ne faut pas s'étonner si des peuples incapables de digerer les difficultez de la Theologie Chrétienne de ce temps-là, lui ont préferé le Ma-

* *Ep. XV.*

Mahometisme. Pour revenir aux sentimens de Felix, quelques Evêques & Ecclesiastiques d'Espagne, s'opposerent, avec chaleur, à cette opinion, qu'ils traitoient de *Nestorienne*, & en porterent leurs plaintes aux Evêques des Gaules. Charles-Magne fit tenir là-dessus un Concile à *Ratisbonne*, où il se trouvoit alors, & y fit comparoître Felix, qui fut condamné & contraint de retracter ses sentimens; ce qu'il fit encore, en présence du Pape *Hadrien*. Il faut remarquer que Felix, & ceux qui étoient de son opinion, soûtenoient, *qu'il n'y a qu'une seule personne dans Jesus-Christ*, comme les autres Chrétiens. Aussi ne les accusoit-on de Nestorianisme que par consequence, parce qu'un même fils ne le peut pas être, par adoption & par nature tout à la fois; & que cette distinction suppose deux personnes, ce qui a été l'erreur de Nestorius. Si quelcun s'étoit avisé alors de prendre chaque Parti à part, & d'obliger les principaux de définir clairement les termes, dont ils se servoient en cette matiére, il y a bien de l'apparence, qu'ils auroient reconnu, ou qu'ils parloient sans s'entendre eux mêmes, comme des Perroquets; ou qu'ils ne disputoient que de paroles, entendant tous dans

le

le fond la même chose, quoi qu'ils se servissent de termes differens. Ce n'avoit pas été la premiére fois, que la mauvaise humpur des Théologiens, l'envie de disputer, & les interêts mondains avoient fait des divisions sur de simples mots; & les héresies d'*Eutychès* & de *Nestorius* se trouverent peutêtre de ce nombre, si on les examinoit avec soin.

Aussi le malheureux Felix ne comprenant pas apparemment, après sa condamnation, non plus que devant, en quoi il differoit des autres Theologiens, fut accusé de récidive, dès qu'il fut de retour en Espagne, & qu'il voulut parler de la filiation de Jesus-Christ, entant qu'homme. Alcuin & *Paulin d'Aquilée* écrivirent contre lui. Sa doctrine fut de nouveau condamnée en trois Synodes, l'un tenu à *Francfort*, l'autre à *Urgel* & le dernier à Rome, sous *Leon III.* Il la retracta dans le Palais de Charles-Magne à *Aix la Chappelle*, & l'on voit encore sa Confession parmi les Oeuvres d'Alcuin. Cependant *Adon de Vienne* dit, dans sa Chronique, qu'il fut relegué à Lion & qu'il mourut dans son erreur. Avant la rétractation de Felix, Alcuin avoit exhorté Elipand, de revenir à l'Eglise Catholique; mais cet Archevêque,

vêque, qui étoit extrêmement vieux, lui répondit avec beaucoup d'aigreur lui reprocha ſes richeſſes exceſſives, & lui dit qu'il étoit diſciple d'un homme excommunié pour quelque débauche, qui ſe nommoit *Beat*, & qui étant Abbé dans les *Aſturies*, s'étoit oppoſé à Felix. Peut-être l'avoit-il fait pour réparer, par ſon zele pour un dogme de pure ſpéculation, le mépris qu'il pouvoit avoir fait de la Morale de l'Evangile, par ſa mauvaiſe vie; moien facile, parce qu'on s'en peut ſervir, ſans renoncer à aucune de ſes paſſions.

L'Evêque d'Urgel * avoit eu un Prêtre Eſpagnol pour diſciple, nommé *Claude*, qui avoit été élevé dans le Palais de *Louis le Debonnaire*, & qui fut fait Evêque de Turin. Ce Claude fit ôter, des Egliſes de ſon Dioceſe, toutes les images que l'on y trouva. A l'occaſion de cet Evêque, de Marca parle du Canon du Concile de Francfort, où l'on rejetta le ſecond de Nicée, car ce fut là la principale raiſon qui le fit aſſembler, outre la nouvelle Héreſie d'Eſpagne. De Marca poſe en fait, 1. que les Evêques d'Occident étoient irritez contre les Orientaux, de ce que ces derniers avoient pris le titre de

* *Cap. XIII.*

de *Concile Oecumenique*, sans les avoir appellez : 2. Que le Pape Hadrien I. n'avoit pas encore confirmé les Actes de Nicée, lors qu'on les examina à Francfort ; sur quoi l'on peut voir les raisons opposées de *M. Allix*, dans sa *Dissertation des Conciles*. Chap. III. 3, Que les Evêques de Francfort ne condamnerent ceux de Nicée, que sur une fausse supposition fondée sur une mauvaise traduction Latine du Concile Grec ; mais c'est ce que les Protestans nient, après quelques savans Catholiques, comme on le verra dans le Ch. VI. de la Dissertation que l'on vient de citer : 4. Qu'il y avoit néanmoins quelque difference d'opinion entre les François, qui condamnoient le culte des images ; & les Romains, qui le soûtenoient. C'est qu'encore que tous convinssent qu'on ne leur doit attribuër aucune vertu ; mais seulement leur témoigner quelque respect, à cause des originaux ; les Romains prétendoient qu'on devoit les * baiser & les saluër, comme on en usoit envers les Croix & les Evangiles : au lieu que les François soûtenoient qu'on ne devoit pas rendre le même honneur aux images. Il y a bien de l'apparence que celles, que l'on tenoit dans les Eglises, ont été, aussi

* *C'est ce que l'on appelloit* adorare.

aussi bien que les disputes, un scandale qui a confirmé les Mahometans dans leurs sentimens.

Dans le reste du livre, jusqu'au XXX. & dernier Chapitre, l'Auteur rapporte les Guerres que *Louis le Debonnaire* & ses Enfans ont faites en Espagne, & les changemens qui sont arrivez en Catalogne, en Guienne & en Languedoc, jusqu'à *Charles le Chauve*.

De Marca aiant * fait la description du *Monserrat*, qui est une montagne de Catalogne, où il y a un Monastere, dans l'Eglise duquel est une image de la S. Vierge, qui y fait, à ce qu'on dit, de grands miracles; M. Baluze a cru devoir † mettre ici une Dissertation du même Auteur, où il traite, *de l'origine & des progrès du culte que l'on rend à la Bien-heureuse Vierge Marie dans le Monserrat*. De Marca croit que cette Eglise fut bâtie entre les années DCCCVI. & DCCCXXV. On ne s'arrêtera pas à rapporter la Legende, que l'Auteur a paraphrasée avec assez d'élegance, & la maniére, dont le Monastere de Monserrat fut fondé. On pourra voir tout cela dans l'Original, que les Curieux de ces sortes de choses consulteront, s'il leur plaît.

M. Baluze aiant été changé par l'Au-

* *Lib. II. c. 25.* † *Col. 333.*

l'Auteur, en mourant, du soin de ses papiers, a non seulement voulu publier ce qu'il en a trouvé; mais a encore suppléé, en cette occasion, ce qui manquoit à cet Ouvrage. * Il a joint aux trois précedens un livre quatriéme, qui contient, en abregé & en ordre Chronologique, ce qui s'est passé dans la Marche d'Espagne, à l'égard des affaires d'Etat & de celles de l'Eglise, depuis le temps de *Pepin*, jusqu'à l'an MCCLXXVII que *S. Louis* en remit la Souveraineté à *Jaques I.* Roi d'Arragon. L'Auteur a cité avec soin les Originaux d'où il a tiré ce qu'il rapporte, & a fourni par là de la matiére particuliérement à ceux qui voudroient écrire l'Histoire Ecclesiastique de ces pays-là.

II. La suite de ce Volume contient quelques anciennes Histoires, & un grand nombre d'Actes concernant les affaires de l'Eglise. La plûpart de ces pieces n'avoient point encore vu le jour, soit parce qu'elles étoient trop courtes, soit parce qu'elles étoient perdues dans les Ouvrages de ceux qui les ont citées.

On trouve premiérement un livre intitulé *Gesta Comitum Barcinonensium*. Il a été écrit par un Moine de Ripoll, où l'on a conservé Gesta le plus

* *Col.* 341.

plus ancien Monument que l'on ait, touchant les Comtes de Barcelonne, & d'où tout ce qu'on en a dit depuis a été tiré; quoi que d'autres aient cru le contraire, comme on le peut voir dans la Préface de M. Baluze §. 36.

2. Ces Gestes finissant au commencement des longues guerres, que les Rois de Sicile & d'Arragon ont eues ensemble, M. Baluze a trouvé à propos d'y joindre une piece, * dont l'Original est dans la Bibliotheque du Roi. Elle contient l'Histoire de ces Guerres depuis le commencement, c'est à dire, depuis l'an M CC LXXXII, jusqu'à l'an M CCC XXXVII. Le MS. dont M. Baluze s'est servi, ne met point le nom de l'Auteur; mais dans un autre MS. elle est attribuée à un nommé *Nicolas Specialis de Refina*. Il écrivoit sous le Pontificat de *Benoît* XII, à qui il fut envoié, en qualité de Député, par *Frideric* II. Roi de Sicile, en M CCC XXXIV. Celui qui le publie croit qu'on en doit faire beaucoup de cas, parce que l'Abbé *Maurolico*, & *Thomas Fazellus*, qui ont écrit l'Histoire de Sicile en ont tiré presque tout ce qu'ils disent du temps dont Specialis a fait l'histoire. Un certain Moine nommé *Michaël de Pha-*

tea

* *Col.* 537.

tea l'a depuis tranſcrite, & continuée juſqu'à l'an MCCCLII.

3. Après cela * viennent deux petites Chroniques. L'une eſt de *Barcelone*, & a été écrite en MCCCLXVIII. Elle marque, ſans obſerver l'ordre des années, ce qui eſt arrivé de plus remarquable en Catalogne, depuis la mort de Charles-Magne, juſqu'au temps auquel elle a été écrite. La ſeconde a été trouvée dans le Convent de *S. Marie de Rhane*, du Dioceſe de Girone, & contient quelques faits arrivez en ces lieux-là, depuis l'an MCXIII, juſqu'à l'an MCCCCIX.

4. Enfin † on voit un Recueil d'Actes, concernant la Marche d'Eſpagne, dont le premier eſt de l'an DCCCXIX. & le dernier de MDXVII. Ils ſont au nombre de DXXXII, mais aiant été tirez des Monaſteres & des Egliſes de Catalogne, pour la plûpart, ils ne regardent preſque que des fondations pieuſes, ou des affaires Eccleſiaſtiques de ce païs-là. Il y a néanmoins auſſi quelques Traitez de paix, ou de trêve, des Contracts purement civils, & des Ordonnances concernant la Police. On voit particuliérement depuis l'Acte 487. diverſes Ordonnances des Rois d'Arragon *Pierre* & *Jaques*.

* *Col.* 753. † *Col.* 761.

L'Acte 487 est un Arrêt du Roi Pierre contre les *Vaudois*, que l'on appelloit ordinairement *Sabatati*, apparemment parce qu'étant pauvres plusieurs d'entre eux portoient des *Sayes*, ou de mauvais souliers. Son Pere *Alphonse* avoit fait une semblable Ordonnance trois ans auparavant, savoir l'an MCCLXV, & Pierre semble en avoir ôté l'Original, après être venu à la Couronne, selon la Conjecture d'*Usserius*, qui rapporte cette piece dans le VIII. Ch. de son Histoire *de Christianarum Ecclesiarum successione & statu*. Voïez *Biblioth. Univers.* Tom. IX. p. 97.

Ces piéces peuvent principalement servir à l'Histoire particuliére de la Catalogne, & à ceux qui y demeurent. On en peut subsistiter la connoissance de la maniére, dont on dressoit les Actes de ce temps-là, & du langage dont on se servoit. Quelques uns sont si barbares, que la construction des mots Latins y est entiérement renversée, tous les cas employez indifféremment, en quelque sens que ce soit. On ne peut comprendre ce qu'ils signifient, que par le sens. Il semble que c'est par l'ignorance des Notaires, qui confondoient le nominatif avec l'ablatif, qu'il est arrivé que dans la plûpart des noms substantifs Latins

par

par la terminaison de l'ablatif, en Italien & en Espagnol ; à moins que cette terminaison en A, O, E & I ne flattât plus agréablement l'oreille de ces peuples, que celles des Nominatifs. Par exemple, l'Acte CXCI, qui a été fait l'an MXX commence ainsi : *Conditione, Sacramentorum, atque ex ordinatione Seniofredi judicis. In presentia Guillermo Archiepiscopo, Sendredo, Petro, Amelio, Modue, Guifredo, Guifaifredo, Adalberto Presbyterorum, Seniofredi, Guifredo, Argemir, Adalberto Levitas ; Laicorum præsentia Ellemar, Bernardus, Mira, Ricuifa, Bardina, Guillermo, Ramundo, Bernardo de Cibalubrio, Olibe, Ellemar, & aliorum honorum hominum, qui ibidem aderant &c.* Le CC. commence aussi élegamment : *In nomine Domini. Ego Willelmo Dei gratiâ Comite, & uxoris suæ Adelais &c.*

On peut aussi tirer de ce mauvais Latin un autre usage de Grammaire, dont on a déja parlé dans le Tome XIV. de cette *Bibliot.* p. 63. C'est de reconnoître l'origine de divers mots François, que l'on ne sauroit autrement deviner. Par exemple, on peut apprendre d'un vieux mot, le mot *Plaider*, & les mots Espagnol & Italien *pleytear* & *pleitare*, qui signifient la même chose.

C'eſt qu'on appelloit premiérement les ſentences des Juges, *placita Judicum*; après quoi, pour dire qu'il y avoit audience, ou qu'on plaidoit un certain jour, on diſoit *placita tenere*; c'eſt à dire, en termes de pratique, qui ſont encore en uſage, *tenir les plaids*. De là eſt né le verbe *placitare*, plaider, quoi que ce mot ne s'entende que des Avocats, ou des Parties, & non des Juges. Ainſi dans un Acte de l'an MCCLI, que contient une Ordonnance de *Jaques Roi d'Arragon*, il eſt ordonné *ut de tribus in tribus diebus placitetur*, ou *dies aſſigneatur ad placita*. C'eſt de là que l'Auteur du Dictionaire *della Cruſca* devoit tirer *piatire*, & non de πλατύζεσθαι *ſe battre*, car il eſt viſible que *piato*, *procès*, vient de *placito*, ablatif de *placitum*.

Ainſi diverſes Nations ont tiré du même mot Latin des mots, qui ſe trouvent differens, parce qu'elles prononçoient peutêtre différemment le mot Latin, quoi qu'elles l'écriviſſent de même. C'eſt une choſe, à laquelle les Etymologiſtes ne prennent pas aſſez garde. Cependant les mots, des Langues qui ſont venuës d'autres, ne ſont pas nez immédiatement, s'il faut ainſi dire, de mots écrits: mais de mots prononcez: ce qui fait que la mémoire

de

de cette prononciation s'étant perduë, on a souvent de la peine à comprendre d'où vient un mot; quoi que l'on sache d'ailleurs comment on écrit celui, d'où il tire son origine. La rapidité de la prononciation fait souvent qu'un mot change presque de son; & dès qu'on vient à l'écrire, comme on le prononce, on a de la peine à le reconnoître. On appelloit autrefois, comme on l'a déja remarqué, un port du Roussillon *Portus Veneris*, & aujourd'hui on l'appelle *Port-Vendres*, parce qu'en prononçant rapidement le mot de *Veneris*, il semble qu'il n'est que de deux syllabes, & que l'on met un D entre N & R, au lieu de l'E bref qui y est, & qui ne se sent point. Ainsi la prononciation ajoûte (pour la satisfaction de l'oreille, ce que l'on appelle *Euphonie*) des lettres, & en élide d'autres; & moins elle est connuë, plus les Etymologies des mots, qui viennent d'une autre Langue, sont difficiles à trouver. Pour bien entendre ces Actes, il faudroit aussi savoir le Catalan, ou l'Arragonnois, dont ils sont remplis; car dans le temps, où les Actes se faisoient en Latin, les Notaires y mêloient par tout le langage de leur païs. On ne sauroit de même entendre les Auteurs Allemands, ou Flamands

monde des deux siecles, sans savoir leurs Langues maternelles, dont ils empruntent quantité de mots. On en mettra ici un exemple remarquable, tiré d'une Lettre, qu'on a reçuë depuis peu de jours d'une Personne illustre dans cette Province, par son savoir & par ses emplois. Voici ses termes. „ J'ai appris avec un singulier plaisir, „ par le XIV. Tome, que l'on verra „ dans quelques mois un livre, d'où „ l'on pourroit tirer encore un bon „ nombre de mots, que M. *Du Cange* „ a omis dans son Glossaire. Je pourrois „ l'augmenter d'un mot, qui est assez „ particulier, & qui ne se trouve pas „ ailleurs, au moins à ce que je crois. „ C'est *Vrisia*, pour un temps de gelée. „ Je l'ai trouvé à la fin d'un Historien „ Anecdote, qui s'appelle *Sichardus*. „ Cet Auteur n'a pas continué, pour le „ dire en passant, sa Chronique, jus„ qu'à l'an MCC XXXI, comme l'as„ surent *Lambecius* Tom. II. p. 871. „ de la *Biblioth. Imper.* & *Sanderus*, dans „ ses notes sur *Vossius*; mais seulement „ jusqu'à l'an MCC XV. Le peu de „ choses qui suivent sont d'un autre. „ Voici les paroles de mon MS. *Anno millesimo. ducentesimo. quinto-decimo. obiit Praesul Sichardus, mense Junii.* (Ughelli se trompe, en mettant *Ja-*

nua-

» *nuarii*) *hujus præsentis operis compila-*
» *tor.* Il y a ensuite quelque peu de cho-
» ses arrivées les années MCCXVI. &
» MCCXVIII. On trouve à la fin des
» vers, où c'est le mot *Vrisia*; & ce sont
» sans doute ces vers qui ont jetté
» Lambecius & Sanctius dans l'erreur.

» *Mille ducentis, atque viginti prope*
» *duobus,*
» *Postquam sumpsisti carnem, currentibus*
» *annis,*
» *Talia fecisti miracula, Rex Benedicte,*
» *Stella comis variis Augusti mense re-*
» *fulsit,*
» *Septembris pluvia vites submersit &*
» *uvas,*
» *Destruxitque domos, fluvii de more*
» *rapaces.*
» *Tempore Natalis medio quasi luce*
» *diei*
» *Terra tedii gemibus rugiens, tremitque*
» *frequenter.*
» *Tecta cadunt, urbes cassantur, templa*
» *ruerunt.*
» *Exanimes Domino fecerunt mœnia*
» *multos.*
» *VRISIA præcipuè pressit ruinosa co-*
» *lonos,*
» *Flumina mutarunt cursum repetentia*
» *fontes.*

Puis que c'est la premiére fois que le

mot VRISIA paroît au jour, on ajoûtera ici qu'il peut servir d'exemple pour confirmer ce qu'on a dit pag. 63. du *Tome* XIV. C'est que des mots, dont la racine est beaucoup plus ancienne, & qui par conséquent pourroient sembler venir immédiatement du Grec ou du Latin, sont néanmoins quelquefois nez des Langues modernes. Ceux qui savent l'Allemand, ou l'Anglois, ou le Flamand ne peuvent pas douter que *Vrisia* ne vienne immédiatement de Vriesen. Cependant on le pourroit tirer de Φρικὴ *frissonnement*, ou Φρίσσειν *frissonner*, d'où assurément tous ces mots de nos Langues modernes tirent leur origine, aussi bien que l'ancien Saxon *fryzan*; à moins que l'on ne veuille dire, que la langue Teutonique est aussi ancienne que la Grecque, & descend immédiatement de la même origine. On peut consulter là dessus un excellent petit livre de *Merri Casaubon*, *de Lingua Anglica Vetere*, *sive Saxonica*, & *l'Etymologicon* Anglois de *Skinner*, quoi que ce dernier rejette assez legerement le sentiment de Casaubon.

II.

LIVRES ANGLOIS.

1. FAMILIAR LETTERS *Domestic and Forren &c.* LETTRES FAMILIERES écrites d'Angleterre & des pais étrangers, sur des matiéres Historiques, Politiques & Philosophiques, par JAQUES HOWEL Ecuïer, l'un des Clercs du Conseil Privé de Charles I. Roi d'Angleterre. *Sixiéme édition, à Londres* 1688. in 8. pagg. 505.

CEs Lettres parurent la premiére fois à Londres, en 1635. mais n'étant pas plus connuës, pour cela deça la mer, on ne laissera pas d'en faire un Extrait. Elles sont divisées en quatre parties, dont il n'y a que la premiére qui soit rangée, selon l'ordre des temps. La seconde contient diverses lettres plus vieilles que les derniéres de la précedente, quoique la plûpart soient plus récentes: mais on n'a pas remarqué qu'il y en eût de plus fraiche datte, que de 1647. Les deux derniers volumes sont disposez de

même, & renferment principalement les lettres que l'Auteur a écrites depuis ce temps là, jusqu'à l'an 1655; dont plusieurs même n'ont point de datte d'année. Aussi n'étoit-il pas tout à fait nécessaire de les ranger selon le temps, puis que la plûpart ne contiennent rien d'historique.

L'Auteur étoit un Gentilhomme du pais de Galles, qui avoit passé sa vie à voiager dans les Pais-bas, en France, en Italie & en Espagne, où il étoit agent de *Jaques* I. pour une affaire de commerce, dans le temps que *Charles* Prince de Galles y alla, à dessein d'épouser l'Infante, en 1623. *Howel* revint d'Espagne en 1624. & demeura quelque temps sans emploi, jusqu'à ce qu'il allât à York en 1626, en qualité de Secretaire du Roi, sous le Comte de *Sunderland*. En 1632. il alla en Dannemarc avec le Comte de *Leicester*, envoié pour faire compliment au Roi sur la mort de sa Mere, Ayeule du Roi d'Angleterre, demander l'heritage qui lui en revenoit, & accommoder de certaines difficultez touchant le commerce des Anglois, dans la mer Baltique. Il revint de ce voiage, sur la fin de la même année, & semble avoir été emploié, pour quelques affaires de la Couronne, en Ecosse & en Irlande. Il

fut

fut envoié à Paris en 1641. Je sai que l'on voit dans une lettre datée de Paris le 1. d'Avril, où il parle de ce voiage, la raison pour laquelle il y avoit été envoié. Il dit seulement qu'il fut introduit chez le Cardinal de Richelieu à Rueil, & que le Cardinal l'entretint assez longtems en particulier, dans son jardin, & lui fit de grandes propositions pour son particulier, qu'il rejetta. Il revint bien-tôt à Londres, comme il paroit par la suite de ses Lettres, qui nous apprennent que le Parlement de 1641. le fit mettre en prison, où il semble qu'il demeura jusqu'en 1648, car il n'indique nulle part le tems auquel il en sortit; & les dernières lettres, que l'on trouve écrites de ce lieu-là, sont datées de cette année. Il paroit par tout qu'il étoit du parti du Roi, & grand ennemi des Parlementaires & des Presbyteriens. C'est là ce que l'on a pu recueillir de sa vie, en lisant ses Lettres.

On y peut remarquer qu'il s'étoit attaché à écrire poliment en prose, & en vers, dans la Langue naturelle, qui pour la nétheté surpasse la Françoise; quoi qu'elle ne soit pas si nette, ni si douce dans la prononciation. On en voit des preuves assez considerables dans les Lettres, & dans les Poesies

* P. 267.

d'Howel. Il y a plusieurs de ces Lettres de pure Galanterie, ou qui ne contiennent que des complimens : mais comme il a eu quelque emploi, qu'il savoit diverses Langues, & qu'il avoit de la lecture & de la connoissance des affaires de l'Angleterre, on y trouve quelques circonstances des regnes de *Jaques* I. & de *Charles* I. & divers traits agréables, non seulement en Anglois, mais encore en François, en Italien & en Espagnol. Il y a aussi des Lettres de nouvelles, de ce que l'on disoit en Angleterre des affaires de l'Europe ; mais comme elles étoient écrites d'abord qu'on les disoit, & dans un lieu éloigné de ceux où les choses se passoient, on n'y peut pas faire de fonds. Il seroit au reste à souhaiter que ce qu'il y a des Langues étrangeres fût au moins aussi correct que l'Anglois ; mais on a imprimé le François, l'Italien, & l'Espagnol avec tant de fautes, qu'on ne peut souvent l'entendre, ni le corriger, sans savoir bien ces Langues. L'Auteur avoit accoûtumé, dans ses voiages, de remarquer non seulement le genie & les coûtumes des Nations, mais encore d'écrire les *quolibets* qu'elles disent les unes contre les autres, les contes qu'il entendoit faire, & les opinions populaires de cette nature, ce

qui

qui fait qu'il peut quelquefois s'être trompé ; mais il y a plusieurs jugemens, qui paroîtront assez solides, & d'assez bons mots, comme on le pourra juger par ce qu'on en va raporter. Dans sa premiére Lettre, il traite de pédants quelques uns des Modernes, qui ont publié des lettres Latines, où il n'y a, dit-il, que des phrases enflées ; & pour les autres, qui ont écrit en leur Langue, il les trouve plats, & diseurs de rien. Il blâme *Balzac*, pour avoir trop flatté le Cardinal de Richelieu, & avoir parlé en même temps froidement de son Prince. Lui à la vérité flatte assez le sien, il est plûtôt affecté que plat, il ne paroît pas trop savant en Latin, ni en autre chose, quoi qu'il tâche de le paroître, & met autant qu'il peut de Contes & d'Historiettes dans ses Lettres.

1. Etant à Leide en 1619. * il écrivit à un de ses amis ce jugement de cette Academie : „ Apollon, dit-il, en-„ voie ici des influences extrémement „ fortes ; & comme Ciceron disoit d'A-„ thenes : *Athenis pinguis solum, tel-„ luris ingenia*, qu'il y avoit un air gros-„ sier & des esprits fins, on peut dire la „ même chose de Leide. *Heinsius*, *Gro-„ tius*, *Arminius* & *Baudius* en sont „ d'as-

* *Vol. I. Sect. I. Let. 8.*

„ d'assez bons témoins. Le ciel est toû-
„ jours nuageux, & de l'épaisseur de
„ l'air naît la lenteur que l'on remar-
„ que dans la conduite des habitans,
„ qui en tirent d'ailleurs cet avantage,
„ qu'ils sont bien plus patiens & plus
„ constans dans toutes leurs affaires,
„ aussi bien que dans leurs recherches
„ & dans leurs études; quoi qu'ils aient
„ accoûtumé d'éprouver ce que dit un
„ Poëte.

„ —— *Crassos transire dies, lucemque*
„ *paluſtrem.*

Howel remarqua * en entendant parler les *Bas-Bretons*, que leur langage étoit le même que celui du païs de *Galles*, au moins pour les mots *radicaux*. Il croit qu'ils sont une Colonie des Anciens Brétons d'Angleterre, & dit que le mot *Armorica*, qui est le nom Latin de la Basse-Bretagne, signifie un païs qui est sur le bord de la mer, car *Mar* signifie *mer* en Ancien Breton; d'où vient que *Pelage* prit ce nom qui signifie *marin*, pour exprimer par un mot Grec son nom de *Morgan*. L'Auteur parle dans la Lettre xxxii. de la v. Section du I. Volume, d'une Grammaire de cette Langue, composée par un Docteur nommé *Davies*. Il dit † encore ailleurs que l'on avoit des Propheties des *Bardes* Bre-

* *Lett.* 20. † *Vol. III. Let.* 22.

Bretons, qui ſurprendroient le monde, ſi on les traduiſoit en Anglois. Il aſſure qu'elles parloient d'un *Parlement Rouge*, d'un Roi *Blanc*, & de la deſtruction de l'Egliſe, ce qu'il appliquoit au temps de *Charles* I.

3. Il rapporte, * dans une autre Lettre, une aſſez bonne réponſe *d'André Doria* à *Philippe* II. qui lui demandoit quels étoient les meilleurs ports d'Eſpagne ? Doria répondit : *Juin, Juillet, & Carthagene*, pour dire que dans ces deux mois tous ports ſont bons, & Carthagene en quelque ſaiſon que ce ſoit.

4. Ailleurs † après avoir parlé de la douceur de la Langue Italienne, & de la fertilité de l'Italie, il fait ce jugement de la Nation : „ La maxime, „ dit-il, du Cardinal de Medicis y eſt „ d'un grands poids, *non eſſer Religione „ ſerva il ventre.* Quelques-uns, dit-il, „ ſont de l'opinion des Aſiatiques, qui „ croient, touchant les deſirs & les „ mouvemens naturels, qui enflam- „ ment le ſang à certain âge, que „ Dieu ni ſa ſervante la Nature n'ont „ pas prétendu qu'ils nous ſerviſſent de „ bourreaux, mais qu'on les ſuivit ſans „ ſcrupule.

4. En

* *Let.* 26. † *Let.* 4.

4. En 1619. * le Docteur *Hall* prêchant devant *Jaques* I, & aiant appellé l'Electeur Palatin son gendre *Roi de Boheme*, le Roi de la Grande Bretagne le trouva mauvais, & dit qu'encore qu'il n'y eût pas de Traité exprès entre les Rois pour cela, néanmoins ils se devoient soûtenir réciproquement contre leurs sujets rebelles; & qu'ainsi pour lui, il avoit plûtôt sujet d'être contre les Bohemiens, que pour eux. Dès lors on prévit que Jaques ne feroit rien en faveur de Frideric, comme il paroît par la Lettre d'Howel; & soit qu'il ne le secourût pas par ce motif, ou par quelque autre, on ne se trompa point.

5. Ce même Prince † commençoit à se lasser de n'être pas absolu en Angleterre, & d'être contredit par le Parlement, lors qu'il ne put souffrir que cette Assemblée lui eût fait représenter que le mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne pourroit causer du desordre en Angleterre, en y introduisant des Prêtres. Dans une réponse, qu'il envoia à la Chambre des Communes, il disoit qu'il pouvoit dire de ses Députez ce que la Reine *Elizabeth* avoit dit d'un Ambassadeur de Po-

* *Vol. I. S. 2. Lett.* 4. † *Vol. I. Sect.* 3. *Lett.* 3.

Pologne : *Legatum expectavimus, Heraldum accepimus*, qu'il avoit reçu des Heraults & non des Ambassadeurs. Il fit aussi dire à cette même Chambre, que si l'on savoit que le Parlement se mêlât de cette affaire, cela le rendroit méprisable à ses Voisins, qui ne voudroient traiter de rien avec lui, de peur que le Parlement ne vînt à le dédire. Ainsi au lieu d'éviter une chose qui choquoit son peuple, sans que la Couronne en tirât aucun avantage, il s'obstina à envoier son fils en Espagne, pour y recevoir un affront, dont on trouve l'Histoire * dans ces Lettres.

6. On peut voir l'arrivée du Prince de Galles en Espagne, dans la XV. Lettre de la III. Section, du premier Volume. On voit dans la suite la maniére dont ce Prince fut traité en Espagne, les longueurs affectées des Espagnols, les difficultez qu'ils firent naître dans cette affaire, & l'esperance chimerique, dont ils flatterent le Roi Jaques, non seulement de donner l'Infante à son Fils ; mais encore de faire en sorte qu'on rendroit à son Gendre le Palatinat, en consideration de ce Mariage. Les Espagnols savoient bien qu'ils avoient à faire à un Prince, qui n'entreprendroit pas une guerre, pour se

* *Sect.* 3. & 4. *Vol.* I.

se vanger de l'affront qu'ils lui avoient fait.

7. Le Comte de *Gondemar*, qui avoit été Ambassadeur en Angleterre, a fourni à notre Auteur quelques bons mots, dont ces Lettres sont embellies. Il a bien fait connoître le génie des Espagnols, à l'égard des Complimens. Le Chevalier *François Cottington*, étoit allié avec Gondemar voir une belle maison du Connêtable de Castille, donne le Concierge, après leur avoir montré tous les appartemens leur avoit encore présenté des fruits. Gondemar en sortant fit de grands complimens à ce Concierge, sans lui rien donner; & comme le Chevalier Anglois demanda au Comte, s'il ne falloit pas donner quelque chose à cet homme, Gondemar lui répondit en ces termes: * *Si vous avez une pistole donnez la lui, & vois le païen à l'Anglois, comme je l'ai payé à l'Espagnole.*

8. L'Auteur après † avoir rapporté la mort du Roi Jaques I. dans une de ses Lettres, raconte comme Charles I. fut proclamé Roi, par le Heraut d'armes, qui au lieu d'appeller ce Prince *indubitable heir*, *heritier indubitable* de Jaques, retrancha la syllabe

IN

* *Vol. I. Sect.* 3. *Lettr.* 31. † *Vol. I. Sect.* 4. *Lett.* 7.

IN & dit seulement *dubitable*, *douteux*. Quoi que ce fût une pure négarde, ceux qui se souvenoient de cet accident, lorsque Charles fut décapité, jugeoient que c'avoit été un mauvais présage. Mais il n'est des présages, comme des Prophéties téméraires: on ne remarque que ceux qui réussissent: au lieu que si l'on tenoit registre de ceux qui n'ont point de suite, il y en auroit un nombre infiniment plus grand que des premiers. Nôtre Auteur rapporte ailleurs une * pensée assez judicieuse, touchant les Prophéties qui réussissent par hazard. *Ce sont*, dit-il, *plusieurs mauvais grains de semence, que l'on jette dans le vaste champ des siecles, & dont il n'y en a pas un de mille, qui germe & qui pousse de l'herbe.* Il pouvoit ajoûter, qu'on oublie tous ceux, qui ne produisent rien. Il insere à cette occasion dans sa Lettre quelques vers d'un livre Satirique, composé contre le Roi Jaques II. par un nommé *Williams*, Catholique Romain, qui fut pendu & écartelé, à cause de cela. Ce livre s'appelloit *l'Ane de Balaam*, & disoit entre autres „ choses, que depuis sept ans Jesus-„ Christ étoit allé à la Cour & y avoit „ laissé son âne, que les Courtisans a-„ voient chassé, parce qu'ils n'avoient „ point

* *Vol. III. Lett.* 22.

point d'herbe (*grass* en Anglois, qui fait allusion au mot de *Grace*) à lui donner; qu'on l'avoit ouï se plaindre, & dire que si on ne lui pouvoit pas donner de l'herbe, on lui pouvoit donner du foin; mais qu'en six-cents quarante trois, on ne trouveroit rien dans cette Cour, que de l'herbe & du foin. En effet en 1643. on avoit gé des Cavaliers à *Whitehall*, & fait diverses chambres des greniers à in, le Parlement faisant alors la guer- au Roi. Ainsi voila un Prophete par zard, & de plus un martyr, selon uelques Catholiques, qui mettent ans le rang des Martyrs tous ceux de ur Religion, que les Protestans font ourir, pour quelque crime que ce soit. il avoit encore dit la même chose de Eglise de *S. Paul* de Londres, il au- oit également bien reüssi; car *Crom-el* * en fit une écurie, comme l'Au- ur le remarque en ses Lettres.

Il rapporte là-dessus † un bon mot, u feint ou veritable, n'importe. C'est n'un Italien passant devant S. Paul & ant entré dans cette Eglise, dit en oiant les chevaux, dont elle étoit plei- : *Je vois présentement que les hommes & les*

* *Vol. IV. Lett.* 35. † *Vol. III. ett.* 19.

& les bêtes ſervent Dieu également, en Angleterre.

9. Dans une autre * qui eſt dattée du 6 de Janvier 1625. il nous apprend que le Chancelier *Bacon* mourut ſi pauvre, qu'à peine avoit-il laiſſé de quoi l'enſevelir, ce qui fait juger à Howel qu'encore que ce fût un grand genie pour les Sciences, il n'étoit pas fort judicieux. Il attribuë néanmoins la pauvreté de ce fameux Chancelier ou au mépris des richeſſes, ou à une exceſſive liberalité. Un peu avant que de mourir, il écrivit, au rapport d'Howel, une Lettre pitoiable au Roi, dans laquelle il le prioit de le ſecourir „ de „ peur qu'il ne fut réduit, en ſes der„ niers jours, à porter la Beface, & „ que lui qui ne ſouhaitoit de vivre, „ que pour étudier, fût contraint d'é„ tudier pour vivre. Paroles qui ſemblent auſſi baſſes à nôtre Auteur, que celles d'une autre Lettre, que le même avoit écrit auparavant au Prince de Galles, étoient prophanes. Il diſoit à ce Prince „ qu'il eſperoit que com„ me le Pere avoit été ſon créateur: le „ fils ſeroit ſon rédempteur.

10. On peut apprendre la facilité qu'il y avoit à vivre en Angleterre, & la Liberté dont on y jouïſſoit ſous Char-

* *Vol. I. Sect. 4. Lett.* 8.

Charles I. par une chose remarquable, qui arriva dans un Parlement. * C'est que *Carleton* Secretaire d'Etat représentant le bonheur de l'Angleterre, dans la Chambre des Communes, en ce qu'elle étoit exempte des Gabelles d'Italie, des Tailles de France & des *Accises* de Hollande; il n'eut pas plûtôt prononcé ce dernier mot, qu'on le menaça de l'envoier à la Tour, comme s'il avoit eu dessein de proposer d'en mettre quelques unes. On étoit fi ennemi de la chose, que le seul nom faisoit peur.

11. Pour mettre de tout dans cet Extrait, afin de mieux représenter les divers sujets de ces Lettres, on rapportera ici une comparaison ou deux de l'Auteur, par lesquelles il veut faire comprendre la difference qu'il y a entre les Versions & les Originaux. Ces comparaisons nous pourront même servir d'excuse, si nous avons fait perdre la grace à quelques uns des traits d'Howel, en les traduisant: *Les versions*, † dit-il, *sont comme le revers d'un Tapis de Turquie, qui est plein de nœuds & de fils, & jamais si égal que le côté droit. Ou si vous voulez, une Version est comme du vin que l'on tire de dessus sa lie, pour le mettre en d'autres vaisseaux, il perd tou-*

* *Vol. II. Lett.* 64. † *Vol. III. Let.* 11.

toûjours de sa force, en s'évaporant.

12. On ne mettra plus que quelques remarques, que l'Auteur * fait sur la conduite & la réputation de la Reine Elizabeth, & sur les deux regnes, qui ont suivi le sien. Il prétend montrer que cette Reine n'étant pas si populaire que Jaques I. ni Charles I. néanmoins elle eut le bonheur de passer pour telle, au lieu que ces Princes ne purent jamais se faire aimer de leur peuple. Il dit que la grande calme dont elle jouit pres de 45. ans, doit être plûtôt imputé à la disposition des esprits, qu'à une prudence extraordinaire de cette Princesse, selon cette maxime : *Genius Populi est fatum Principis.* Voici son raisonnement, & la suite de ses remarques, que l'on rapportera sans interruption.

L'Angleterre avoit été longtemps sous un Roi turbulent, qui avoit fait divers changemens dans la Religion. Elle fut ensuite sous une Enfant, pour les Sujets étoient gouvernez par d'autres Sujets. Les feux & les supplices du Regne de Marie avoient calmé l'humeur brouillonne du peuple, qui étoit disposé à se contenter de toute sorte de Gouvernement, pourvu qu'il pût vivre en repos. Ainsi il ne faut pas s'étonn-

* *Vol. IV. Lett.* 12.

tonner, s'il fut si satisfait de la conduite d'Elizabeth.

Cependant, dit l'Auteur, cette Reine si chiche fit autant, ou même plus de tort aux privileges du Parlement & aux libertez du Peuple, que l'on en ait fait, dans les deux Regnes suivans.

Un Parlement voulant faire quelque réglement, pour sa Cour, elle lui envoia dire qu'elle s'étonnoit qu'étant appellé pour parler d'affaires publiques, il traitât de la conduite de sa Maison, comme si elle n'étoit pas capable d'y mettre ordre.

Un membre d'un autre Parlement, nommé *Wentworth*, aiant proposé de députer à la Reine, pour la prier de déclarer son plus prochain héritier, fut envoié pour cela à la Tour, où il mourut.

Deux personnes eurent les poings coupez, pour avoir écrit contre le dessein qu'elle témoignoit avoir de se marier au Duc d'Anjou; un autre fut pendu pour cela; & un nommé *Allured*, qui écrivit une violente invective contre le mariage, que l'on négotioit entre le Prince de Galles & l'Infante d'Espagne ne fut confiné que pour peu de temps.

Pour ses Favoris, quel monstre n'étoit-

toit-ce point que le Comte de *Leicester*, qui apporta en Angleterre l'art d'empoisonner? Ces Dames d'honneur ne deshonorerent-elles pas sa Cour, plus d'une fois? Outre cela les Lettres *du sceau privé* étoient plus fréquentes en son temps, & l'on envoioit une infinité de gens perir en Irlande, où les Officiers tiroient exprès la guerre en longueur. Les trois flottes, qu'elle envoia contre les Espagnols, ne produisirent presque pas d'effet; dont l'utilité pût égaler la dépense, qu'on y avoit faite. Il s'en faut de beaucoup que les richesses des peuples, & leur commerce dedans & dehors, aient égalé de son temps ce que l'on a vu depuis.

A l'égard de la Religion, elle n'alloit guere au Sermon, qu'en Carême, & il n'y en avoit que les Dimanches, & les Fêtes: au lieu que les deux Rois, qui lui ont succedé, en avoient deux chaque matin, l'un pour leur Maison & l'autre pour eux; auquel ils ne manquoient jamais d'assister, outre les priéres du Cabinet. Cependant ils ne purent gagner par là l'affection de leurs sujets. Cela fait conclurre à Howel, que le bonheur du regne d'Elizabeth doit être imputé à l'heureuse disposition des esprits de ce temps-là, qui n'étoient pas si remuans que ceux qu'u-

qu'une longue paix, & une grande abondance enflerent depuis. „ Les Calviniſtes, ajoute-t-il, n'avoient pas „ auſſi tant pris de pied en Angleterre, „ eux dont le genie eſt de vouloir pénetrer dans les affaires d'Etat, d'examiner la conduite des Cours, & de „ n'avoir que de la haine pour la Nobleſſe, & pour les Richeſſes & les „ Céremonies de l'Egliſe.

L'Auteur aſſûre qu'il n'a garde de vouloir ravir à Elizabeth les loüanges, qui lui ſont dûës. Cependant il y a ſi peu de comparaiſon pour les évenemens, & même pour les deſſeins, entre ce regne & ceux qui l'ont ſuivi, que peu de gens entrent dans ſes penſées. Mais pendant aſſez long temps, on a pris plaiſir à diminuer la gloire de cette Reine, pour empêcher qu'elle ne ternît celle, que l'on vouloit procurer à ſes Succeſſeurs. Pour ce que l'Auteur dit de la Religion d'Elizabeth, l'un des plus fideles Hiſtoriens de Hollande, dont l'Hiſtoire a été publiée en Flamand & en Latin, rapporte diverſes choſes, qui feroient perſuader qu'elle n'étoit pas fort zelée pour la Réformation. Mais comme on étoit parfaitement aſſuré, qu'elle n'étoit nullement Catholique Romaine, on n'y prenoit pas

pas garde de si prés ; & elle n'avoit que faire d'ouïr tant de Sermons, pour persuader son peuple qu'elle ne vouloit pas établir le Catholicisme en Angleterre. On souffroit peutêtre encore facilement qu'elle prit beaucoup d'autorité, parce que l'on ne la soupçonnoit point de vouloir établir le pouvoir despotique, dont on a tant de peur, avec juste raison, dans ce païs-là.

2. *An Attempt towards an Explanation of the* THEOLOGY *and* MYTHOLOGY *of the* ANCIENT PAGANS. *The first Part &c.* Essai d'une Explication de la Théologie & Mythologie des Anciens Païens. I. Partie. Par JEAN TURNER. *A Londres.* 1688. *in* 8. *pagg.* 284.

M. *Turner* publia il y a quelques années un discours, intitulé *Boaz & Ruth*, sur le 5 verset du Chapitre XXV. du *Deuteronome*, où il a avancé diverses choses touchant l'Antiquité, sacrée & prophane ; qu'il avoit cru devoir ou appuier, ou corriger, dans des Notes, qu'il vouloit joindre à sa Dissertation. Mais ces Notes s'étant trouvées trop longues, il a fallu en faire un volume à part ; qui porte le titre que l'on vient de lire ; parce qu'à

l'occasion d'un endroit de cette Dissertation, l'Auteur donne un essai de la maniére, dont il croit qu'il faut expliquer les fables des Payens. Ce n'est qu'une partie de ce qu'il promet, sur cette matiére ; ajant une Dissertation *des Dieux des Persans, des Egyptiens, des Assyriens & des Chaldéens*, qui est prête à paroître.

Comme ce Livre s'est fait, sans que l'Auteur eût dessein de faire un livre, il est allé *de fil en éguille*, comme l'on dit, jusqu'à la page 229. sans mettre seulement le nombre des pages. Il n'a aussi observé aucun ordre dans la matiére, qui n'est jointe que par des *à propos* assez éloignez. Les Notes particuliéres sur la Dissertation de Boaz & de Ruth étant la partie la moins considerable du Livre, on se contentera de dire que l'Auteur y tâche principalement de réfuter le sentiment de *Grotius*, qui croioit qu'ayant le Déluge on n'a sacrifié aucune victime ; & de montrer, que quelques coûtumes des Romains sont venuës d'Orient, aussi bien que leur Langue. Il prétend, par exemple, * que le mot de *Pontifex* ne vient pas à *Ponte faciendo*, comme disent les Grammairiens Latins, mais des mots Hebreux פונה את *phone eth esch*, qui pré-

* *Pag.* 13.

prépare le feu du sacrifice : que *mola*, qui signifie de la farine d'orge mêlée avec du sel, que l'on mettoit sur la tête des victimes, vient du mot Hebreu מלח *melach*, *du sel* &c. *Bochart* a montré, avant l'Auteur, qu'il y avoit de l'apparence que l'ancien *Latium* avoit été habité par une colonie Phénicienne. Il se pourroit faire qu'il fût demeuré quelques mots de la Langue de ces premiers habitans, parmi ceux des Latins ; mais pour le gros de la Langue Latine, il vient assurément de l'Eolienne, comme *Vossius* l'a fait voir dans son Etymologicon.

On remarquera encore en passant, que l'Auteur n'auroit pas * été en peine de conjecturer qui peut être le *Κοῦνος*, que le Scholiaste d'Homere cite, s'il avoit jetté les yeux sur le Recueuil des Poëtes Grecs de l'Edition de Geneve, ou sur l'Edition in 8. de *Quintus de Smyrne*, publiée à Francfort en 1614. avec les Notes de *Dausqueius*. Il n'auroit pas dit non plus † qu'on a encore des Copies de l'Original Hebreu de S. Matthieu, s'il les avoit vuës.

Pour venir présentement à ce qui est contenu principalement dans ce livre, on peut dire en général que la Méthode de l'Auteur consiste 1. a tirer de

* *Pag.* 25. † *Pag.* 60.

l'Hebreu, ou du Phénicien plusieurs des noms des Dieux & des anciens Rois de la Grece : à expliquer physiquement diverses de leurs fables, comme ont fait autrefois les Philosophes, qui ont voulu rendre la Religion Païenne moins ridicule. On en va donner quelques exemples.

1. L'Auteur * croit que le mot de *Cocyte*, qui est le nom d'un des Fleuves des Enfers, ne vient pas de κωκύειν *pleurer, se plaindre*, mais du mot κοκύαι qui signifie *les Aieux*. On a appellé, selon lui, *Cocyte*, le lieu où les ames sont après la mort, parce que c'est là où sont nos Aieux; & de là on a fait le verbe κωκύειν, pour dire *pleurer la mort de ses parens*, en changeant l'Omicron en Omega.

2. Pour le mot de κωκύειν, il croit qu'il est venu de *Og* ou *Agag*, car il prétend que ce n'est qu'un seul & même nom. A l'occasion de cela, il conjecture que du mot *Og*, qui étoit le nom d'un Roi de *Basan*, est venu celui d'un Roi de *Perse*, qui se nommoit *Ochus*. C'est encore le même nom que celui d'*Ogygès*, qu'un Ancien Roi d'Athenes a porté, selon les uns, & des Rois d'Egypte, de Béotie, & de Lycie, selon quelques autres. De là vient que le mot Ὠγύγιος signi-

* *Pag.* 28.

signifie *ancien*, dans *Nicandre*. M. Turner croit que cet *Ogyges*, dont on a dérivé cet adjectif, est le même qu'*Agag*, dont *Balaam* par le *Nomb.* XXIV, 7. & que l'Auteur conjecture avoit été un Géant devant le Déluge. Cela le fait conclurre, sans avoir aucun égard à la Chronologie, que le Déluge *d'Ogyges*, dont parlent les Poëtes Grecs, est le même que celui de Noë. Il confirme sa pensée par ces raisons. 1. Encore que quelques Auteurs disent que ce Déluge a été particulier, il y en a d'autres, qui soûtiennent qu'il a été universel, comme *Nonnus*. 2. *Justin Martyr* fait Ogyges & *Inachus* contemporains, or Inaque est *sans doute* (*without question*) Noë Νῶαχος, selon l'Auteur. Il est vrai que Justin Martyr dit qu'Ogyges vivoit du temps de Moïse, mais ce n'est que parce que Moïse parle d'un certain *Agag*, dans les paroles que l'on a citées. 3. Pour preuve qu'Ogyges avoit été d'une taille gigantesque, l'Auteur rapporte divers passages où *Ogygius* signifie *extraordinairement grand*. 4. Les Anciens n'ont fait Ogyges Roi de l'Attique, que parce que *Hathik* signifie *vieux*, & que la Tradition disoit qu'Ogyges avoit vécu parmi les *Hathikim*, les *Anciens*.

M. Turner croit que lors qu'*Haman*,

est surnommé *Agagi* dans Esther, cela veut dire descendant du fameux *Agag*, qui avoit vécu avant le Déluge. Que si l'on dit qu'Agag (supposé que ce ne soit pas le même que Noë) étoit peri dans le Déluge, nôtre Auteur ne se tire pas à la vérité d'affaire, en disant qu'Agag n'étoit pas dans l'Arche, mais qu'il étoit à cheval dessus, comme ont fait d'autres, après avoir avancé de semblables pensées. Il dit que les Grecs avoient une tradition venuë d'Orient, qui disoit qu'Ogyges s'étoit sauvé.

Comme * Ogyges vient d'Agag, de la même viennent encore *Gog* & *Gyges*, que l'Auteur prétend encore être Noé. Il confond aussi le Géant Gyges, à qui les Poëtes attribuent cent mains, avec celui dont parlent *Platon* & *Ciceron*, qui trouva l'anneau, qui avoit la vertu de rendre invisible. Il se fonde principalement sur ce qu'il est dit, qu'il descendit dans une ouverture, qui s'étoit faite dans la terre, après de longues pluies. Il trouve encore de grandes ressemblances entre le Cheval de cuivre, dans lequel étoit le corps mort giganteſque, qui avoit au doit l'anneau de Gyges, & l'Arche de Noë, par le moien de quelques mots Hebreux équivoques, ou dont le son n'est pas éloi-

* *Pag.* 46.

éloigné, que l'on ne rapportera pas.

Il s'étend encore beaucoup sur le Déluge de Deucalion, qu'il soûtient, après plusieurs autres, avoir été le même que celui de Noë. Il explique aussi en passant quelques fables, comme celle de *Promethée*, qu'il croit être un Embleme du Soleil.

On peut comprendre par là que nôtre Auteur fait beaucoup de chemin, en peu d'heures, dans le païs des Fables; & que la moindre ressemblance lui suffit, pour dire qu'un Heros de ce païs-là est le même que quelque autre, ou que quelques-uns de ceux de l'Histoire Sacrée.

Il faut ajoûter à cela qu'il donne dans la pensée des anciens Physiciens, qui faisoient dire aux fables des choses de Physique, en termes mysterieux. Il croit, par exemple, que * *Jupiter* est le même que le *soleil*, ou au moins le plus pur *Æther*: que *Janus* † est *l'Atmosphere*, ou la region aërienne; & qu'elle se prend aussi pour la *Lune* &c.

Le malheur de ces explications physiques, c'est qu'elles sont aussi assurées en elles mêmes, que les paroles, que l'on fait prononcer aux Cloches, lors que

* *Pag.* 170. & *alibi.* † *Pag.* 181. &

que l'on veut. D'ailleurs elles sont contraires à l'opinion générale des plus anciens Auteurs Grecs, & de tout le peuple, qui regardoient les fables comme des restes de leur ancienne Histoire, corrompus par des exaggerations & des fictions Poëtiques. Cette opinion étoit d'autant plus vraisemblable, que les mêmes Auteurs nous apprennent que les plus anciennes Poësies étoient des Chansons, où étoient renfermées les grandes actions des anciens Heros de la Grece. En effet l'Histoire de Jupiter & des autres Dieux prouve si bien que ce n'étoient que des hommes, qu'on n'en peut guere douter, si on la considere avec attention. Ceux qui y cherchent des pensées de Physique font obligez de faire dire aux anciens Poëtes, qui n'étoient rien moins que Physiciens, des choses où il y a douteuses, ou que les petits enfans savent, dans des termes qui ne signifient naturellement rien de semblable; comme on le peut voir non seulement en quelques anciens Philosophes, mais encore dans *Natalis Comes*, dans *Bacon*, & dans les autres Interpretes Symboliques des Poëtes Grecs.

Ceux qui veulent que ces Fables signifient, presque toutes, des choses arrivées en Orient parmi les Patriarches,

ches, devroient nous apprendre comment il s'eſt fait, que les Grecs aient laiſſé perir entiérement toute la mémoire de ce qui s'eſt paſſé parmi eux, durant pluſieurs ſiecles; pendant qu'ils ont mis en vers des faits d'un temps beaucoup plus éloigné & arrivez dans des païs étrangers, chez quelques familles inconnuës en Europe, ou chez un peuple, qui n'étoit pas des plus conſiderables de l'Aſie?

Mais pour mettre ces veritez dans un jour, qui pût convaincre les opiniâtres, il faudroit faire une Diſſertation complette *des Dieux de la Grece*, que l'on ne peut pas entreprendre ici. Cependant on peut dire que ceux qui s'entendent en Mythologie, & qui feront réflexion ſur ce qu'on vient de remarquer, ne croiront peut-être pas que nôtre Auteur ait fait de ſi grandes découvertes dans les Fables, quoi qu'il témoigne, dans la Dédicace, qu'il croit avoir ſurpaſſé tous ceux qui ont écrit avant lui ſur cette matiére. Il auroit bien fait de prévenir ces difficultez & de prouver de plus que pour reuſſir dans cette ſorte de choſes, il ne faut ni regles, ni methode, & confondre les temps, les perſonnes, & les lieux, ſans avoir égard à aucune circonſtance.

Au reste on apprend, par quelques citations, que l'Auteur a fait trois autres Ouvrages. L'un est *du nom Jehovah*, ou *de quatre Lettres:* l'autre *du Messie:* l'autre enfin *du veritable temps de la naissance de Nôtre Seigneur.* Comme on n'a pas vu ces Dissertations, on n'en peut rapporter que le titre.

3. *A Treatise of the* CORRUPTION *of Scripture, Councils and Fathers, by the Prelats, Pastors, and Pillars of the Church of Rome, For maintenance of Popery.* By THOMAS JAMES *Student in Divinity, and Chief Keeper of the Public Library of Oxford, of the honorable foundation of Sir Thomas Bodley Kneight, Together with a sufficient Answer unto* James Gretser, *and* Antony Possevine *Jesuits, and the unknown Author of the Grounds of the Old Religion & the New.* à Londres 1688. in 8. pagg. 552.

CEt Ouvrage traite de la mauvaise foi de quelques Docteurs de l'Eglise Romaine, qui ont défendu des Auteurs supposez, ou corrompu les veritables Ecrits des Anciens, pour soûtenir les sentimens modernes de leurs Théologiens. Il est divisé en cinq Parties,

ties, dont on marquera le contenu en peu de mots; parce que le livre n'eſt pas nouveau, aiant été fait au commencement de ce Siecle. Il ſuffira d'en renouveller la mémoire.

I. La premiére partie regarde les Ecrits ſuppoſez & contient 187. Traitez, que d'habiles Catholiques Romains reconnoiſſent n'être pas des Auteurs, dont ils portent le nom; quoi que d'autres les aient citez, comme veritables. Les Auteurs dont on ſe ſert, pour prouver la ſuppoſition de ces Traitez: ſont les Cardinaux *Bellarmin* & *Baronius*, les Jeſuïtes *Poſſevin* & *Gretſer*, *Sixte de Sienne* Dominicain, *Angelus Roccha* Auguſtin, & *Pamelius* Chanoine de Bruges. On cite auſſi quelquefois Eraſme, mais plus rarement; parce que quelques Docteurs Catholiques l'ont ſoupçonné de favoriſer la Réformation.

Ce Catalogue d'Auteurs ſuppoſez commence à *Abdias*, Evêque de *Babylone*, que l'on ſuppoſe avoir été l'un des LXX. Diſciples de Jeſus-Chriſt, & dont on a un livre ridicule intitulé; *l'Hiſtoire Apoſtolique*. Le dernier Traité, que l'on cenſure, eſt un livre de la vie & de la mort des Saints attribué à *Iſidore de Seville*, qui vivoit l'an DC XX. Ce n'eſt pas que l'Auteur croie avoir

marqué tous les Traitez supposez que l'on a attribuéaux Peres, qui ont vécu dans cet intervalle de temps; il s'est contenté de mettre dans cette liste ceux dont l'autorité sert à appuier quelque dogme de l'Eglise Romaine, & qui néanmoins sont censurez, par quelque Docteur Catholique.

II. Après * avoir montré que les Moines des siecles passez ont supposé des livres aux Peres, pour les faire parler comme eux: *James* fait voir, dans la seconde Partie, qu'ils ont aussi alteré les veritables Ecrits des Anciens, par des retranchemens, des additions, ou des changemens; qui font que l'on y trouve des dogmes qui leur étoient inconnus, & que leurs pensées n'y paroissent point.

Dans ce Traité, l'Auteur ne se borne pas aux Ecrivains des premiers siecles, il fait voir que l'on a falsifié même des Auteurs & des Actes assez récens. Il rapporte cinquante exemples de falsifications, dont le premier est tiré de *S. Cyprien*; & le dernier du Concile de Bâle. Ce n'est pas la centiéme partie des falsifications que l'on pourroit remarquer, mais James s'est contenté de recueillir quelques exemples incontestables, afin que par là l'on ju-

goât

* *Pag.* 113.

geât du reste, & que l'on ne se fiât pas trop aux Editions, qui viennent de lieux suspects. Il faut pourtant rendre justice aux Savans de l'Eglise Romaine, en une chose; c'est que depuis plusieurs années, ils ont été plus fideles, dans les Editions des Peres qu'ils ont publiez, au moins en France, soit que les reproches des Protestans aient produit cet effet, soit qu'ils aient cru avoir trouvé le moien de soudre les objections tirées de ces Ecrits, lesquelles on avoit cru autrefois insolubles. En effet en s'exerçant, on a si bien appris à disputer, que ceux qui en font profession autrefois ont aujourd'hui quelquefois de la peine à se défendre.

Pour donner un exemple d'un passage corrompu, par un homme plein de cet esprit de l'Eglise, qui fait plutôt tout perdre qu'avouer que l'on a eu tort, on rapportera le VII. que l'on trouve ici, & qui est tiré du Droit Canonique. Voici des paroles citées, comme de *S. Augustin*, Liv. 2, c. 8. *de la Doctr. Chrétienne*: *In Canonicis autem Scripturis, Ecclesiarum Catholicarum quamplurimum auctoritatem sequatur, inter quas sanè illæ sunt, QUÆ APOSTOLICAS SEDES HABE-*

* *Decret. p.* 3. *Dist.* 19. *Can.*

BERE, ET AB ALII MERUERUNT ACCIPERE. „ A l'égard des „ Ecritures Canoniques, il faut suivre „ l'autorité de la plûpart des Egliſes „ Catholiques, entre leſquelles Ecri„ tures ſont celles que le Siege Apo„ ſtolique tient pour telles, & que les „ autres ont reçuës de lui. C'eſt ainſi que *Gratien* cite S. Auguſtin, au lieu que cet Evêque a dit: *Inter quas ſanè illæ ſunt, quæ Apoſtolicas ſedes habere, & Epiſtolas accipere meruerunt:* „ entre leſquelles Egliſes (& non *Ecritures*) ſont celles dont les Sieges ſont „ établis par les Apôtres, & qui ont „ reçu de leurs Lettres. Cette maniere de citer, dont le Compilateur du Decret ſe ſert ſouvent, a ſcandaliſé d'habiles Docteurs Catholiques Romains; témoin le ſavant Archevêque de *Tarragone*, dans * ſes Dialogues *de Emendatione Gratiani*.

III. LA troiſiéme partie de ce Volume contient un Abregé d'un livre Latin de l'Auteur, intitulé † *Bellum Papale* a. qui eſt une Comparaiſon des Editions de la Vulgate de *Sixte* V. & de *Clement.* VIII, qui ſont differentes en beaucoup de choſes, & qui ont néan-

* *Auguſtin. Tar. Arch. de Em. Grat. Pariſ.* 1607. *in* 4. † *Pag.* 272. *a Londini* 1600. *in* 4.

néanmoins été déclarées authentiques, l'une par Sixte en 1590. & l'autre par Clement en 1592.

Ces differences sont peu considerables, en elles-mêmes, pour ce qui regarde le fond de la Religion; mais on a droit de les objecter aux Catholiques Romains, qui vantent l'uniformité de leurs Eglises dans l'usage de la Vulgate, & qui reprochent aux Protestans la diversité de leurs Traductions.

Le Jesuïte *Gretser* répondit en Latin au livre de James, mais un autre Auteur l'attaqua en Anglois; ce qui le détermina à répondre en cette Langue, outre quelques autres raisons, que l'on pourra voir dans la Préface. Ceux qui ont le *Bellum Papale*, & qui entendent l'Anglois, pourront en trouver ici la défense; où l'Auteur confirme & explique ce qu'il avoit avancé, & fait plusieurs remarques sur les divers sentimens des Docteurs Catholiques Romains touchant *l'authenticité* de la Vulgate.

IV. Ils * reprochent ordinairement aux Protestans, qu'ils mépriſent & condamnent les Peres; mais l'Auteur leur fait les mêmes reproches, & entreprend de montrer qu'ils le font eux mêmes, en deux maniéres. L'une

est

* *Pag.* 359.

est en les desapprouvant ouvertement & en des termes mépriſans; & l'autre est celle dont ils les traitent, dans leurs *Indices Expurgatoires.*

James rapporte quantité de passages des Docteurs Catholiques Romains, où ils parlent mépriſamment des Peres, lors qu'on les leur objecte; quoi qu'ils conviennent d'ailleurs, que le consentement unanime des Peres est une preuve de verité. Pour ne pas être soupçonné de mauvaise foi il falloit reconnoître que les Protestans en usent de même, & ne vantent les Peres qu'autant qu'ils les croient conformes à leurs sentimens. Si l'on vouloit avouër la verité, de part & d'autre, on diroit que la plûpart de ceux que l'on loue par interêt dans la dispute, ne sont guere dignes des loüanges qu'on leur donne; mais presque perſonne n'ose faire ce pas le premier, de peur que son Adverſaire n'en tirât avantage, & ne se jettât ſur le lieu commun du conſentement de l'Antiquité, & ſur les panegyriques des Peres. Ainſi l'eſprit de diſpute empêche que l'on ne puiſſe appercevoir qu'en effet la plûpart du monde regarde ſouvent avec pitié, ce qu'elle loüe d'ailleurs, lorſque l'interêt de loüer ceſſe. Il eſt vrai que cela ne regarde proprement que ceux qui liſent,

liſent, & qui entendent les Peres; car pour les autres, qui ne ſont que des Echos de ce qu'ils entendent dire, on ne peut pas leur attribuer d'opinion.

James découvre enſuite l'origine des *Indices Expurgatoires*, & la maniére ſcandaleuſe, dont ceux qui les ont faits ont voulu que l'on ſupprimât, ou que l'on retranchât, dans les Anciens & dans les Modernes, ce qu'ils ne trouvoient pas à leur goût. Il prouve ce fait, par les Indices Expurgatoires de *Madrit* & de *Rome*, & réfute les raiſons que *Gretſer* apporte, pour excuſer une conduite & ſi imprudente, & ſi pleine de mauvaiſe foi. Car enfin, c'eſt faire profeſſion publique de falſifier les Livres. Ceux qui voudront ſavoir combien il y a eu de Livres de Theologie publiez par les Catholiques Romains avec approbation, & enſuite cenſurez par la Congregation de *l'Indice*, juſqu'au temps de l'Auteur, n'ont qu'à voir le Catalogue, qui eſt à la page 433.

V. Enfin la cinquiéme Partie de ce Volume * contient des moiens de remedier aux Corruptions, que les Docteurs Catholiques Romains ont faites, ou pourroient faire à l'avenir dans les Ecrits des Peres.

* *Pag.* 513.

Il y a premiérement des Traitez supposez, comme il l'a fait voir dans la premiére partie de cet Ouvrage, & il faudroit donner commission à un bon nombre de personnes consommées dans la Lecture des Anciens, de les découvrir, & d'en prouver la suppositon.

Il y a des Traitez, qui sont veritablement de ceux, dont ils portent le titre, mais corrompus en divers endroits. Des Théologiens habiles, & en état de supporter le travail de la Collation, qu'il faudroit faire des MSS. & des Livres imprimez, pour reconnoître les falsifications que l'on y a faites, devroient être chargez de ce travail.

Il y a aussi des Auteurs modernes, dont on a mutilé les Ouvrages, & dont on pourroit reconnoître les mutilations, en faisant comparer les diverses Editions par de jeunes gens; car il ne s'agit ici que de lire.

James fait ensuite diverses réflexions sur les secours que l'on peut avoir, pour executer ce Projet, & exhorte les Libraires d'Angleterre à faire imprimer les Ouvrages des Peres, sur-tout des Peres Latins. Les Savans de cette Ile ont depuis profité de cette exhortation, & on leur doit de très-belles Editions, & très correctes, en toutes

tes les formes, de pluſieurs ouvrages des Peres. L'on peut dire aujourd'hui à l'honneur de l'Angleterre, qu'elle a autant contribué à l'intelligence des Antiquitez Eccleſiaſtiques, que quelque autre païs que ce ſoit.

III.

LIVRES ITALIENS.

1. MEMORIE *Hiſtoriche & Geografiche della* DALMAZIA *raccolte da* D. CASIMIRO FRESCHOT *Benedettino.* In Bologna. 1687. in 12. pagg. 357.

CE Volume eſt diviſé en deux Parties, dont la premiere contient un Abregé de l'Hiſtoire de la *Dalmatie*; & la ſeconde une liſte de ſes Villes, avec ce qui y eſt arrivé de plus remarquable. Ce ſont les derniéres victoires des Venitiens dans ce païs-là, qui ont fait naître à *Dom Caſimir Freſchot* l'envie d'en faire l'hiſtoire; & la même raiſon l'avoit fait réſoudre à entreprendre à en faire autant, à l'égard de *l'Albanie*, de *l'Epire* & de la *Grece*. On ne ſait pas néanmoins, s'il a executé ſon deſſein. Ceux qui

qui se mêlent de parler de ces païs là, c'est à dire, tous ceux qui s'entretiennent de Nouvelles, sont bien-aises de savoir quelque chose des païs dont ils discourent. C'est pourquoi l'on en parlera ici en peu de mots, quoi que l'on ne voie pas que l'Auteur dise rien, à l'égard des Antiquitez, qui puisse instruire ceux qui ont quelque connoissance de l'Histoire & de la Géographie ancienne.

I. La Dalmatie n'a pas toûjours eu les mêmes limites. Dans le temps auquel elle étoit la plus étenduë, elle avoit la *Mesie Superieure* à l'Orient; *l'Istrie* & la *Carniole* au Couchant; *le Drave*, & la *Pannonie* au Nord, & la mer *Adriatique* au Midi. Elle comprenoit alors l'ancienne *Liburnie* avec la plus grande partie de *l'Illyrie*, & les Roiaumes ou Etats *d'Esclavonie*, de *Croatie*, de *Servie*, de *Dalmatie* & de *Bossine*. Aujourd'hui les limites du païs, qui porte ce nom, sont à l'Orient la Riviére de *Boiane*, à l'Occident la *Croatie*, au Septentrion la *Boysine*, & au midi le Golfe de Venise. Encore est-il divisé entre quatre Souverains, dont le premier est la maison *d'Autriche*, qui possede 80 milles de païs sur le bord de la Mer, & une partie de la Croatie *mediterranée*; le second la République de

Veni-

Venise, qui a la plûpart des Iles, & des Villes Maritimes, avec quelques Seigneuries plus avant dans les Terres; le troisiéme est la République de *Ragouse*, qui possede un petit territoire, avec quelques îles; le quatriéme enfin est la Porte, qui tient ce qui en reste.

On dit une chose remarquable, si elle est vraie, des anciens *Liburnes*, qui habitoient autrefois une partie de ce païs-là. C'est qu'encore qu'ils fussent Pirates de profession, ils estimoient si fort l'Hospitalité, que si quelcun étoit convaincu d'avoir fermé sa porte à un étranger, il étoit condamné sans misericorde à voir brûler sa maison.

On dit que ce fut un fils de *Cadmus* & d'*Hermione*, qui peupla le premier l'Illyrie, & qui lui donna son nom. On ne sait ce qui arriva depuis dans ce païs-là, jusqu'au temps de *Philippe de Macedoine*, qui eut des guerres avec les Rois d'Illyrie, & qui les reduit à être tributaires. Après la mort d'*Alexandre*, qui les soumit une seconde fois, ils redevinrent indépendans. L'Auteur rapporte ensuite de quelle maniére les Romains vainquirent *Teuta*, Reine de ce païs-là, & *Gentius* Roi de ces peuples, & comment ils demeurerent soumis, après divers soulevemens, à l'Empire

pire Romain, jusqu'à l'an cc xx. de Jesus-Christ. En ce temps-là des peuples barbares sortis de la *Scandinavie*, passerent par la *Pologne* & inonderent la *Pannonie* & *l'Illyrie*. Il s'habituerent particulierement entre le *Save* & le *Drave*, & donnerent à ce païs-là le nom de *Slavonie*, c'est à dire, en leur langue, *pais illustre* ou *glorieux*. Ils s'appelloient eux mêmes *Slaves*, peuples *illustres*, de même que plusieurs autres Barbares, ce qui a fait qu'on les a confondus les uns avec les autres. Les peuples d'Italie & du voisinage firent bien changer de signification à ce mot, puis que c'est de là qu'est venu le mot Italien de *Schiavo*, & le François *Esclave*. La raison de cela est qu'ils prirent un grand nombre de *Slaves*, qu'ils vendirent dans tout l'Occident, comme des Esclaves, ou *Serfs*.

Depuis ce temps-là, l'Esclavonie fut soumise aux Empereurs d'Orient, ou aux *Goths*, après qu'ils se furent rendus maitres de l'Italie. Quelques siecles après, les *Crabates*, ou *Croates*, autres peuples du Nord, chasserent les Goths de la partie Occidentale de ce païs-là, & la nommerent *Croatie*.

Ces contrées étant divisées de la sorte, l'Auteur n'a pas cru en pouvoir faire l'Histoire, comme celle d'un

seul

ſeul Roiaume, ou d'une ſeule Principauté. Il entreprend donc de faire premiérement celle de la Dalmatie Meridionale, que l'on nomme *Servie*, depuis la page 31. juſqu'à la 144. Il compte LXI Princes, juſqu'à ce que les Turcs s'en ſoient rendu maîtres. Le P. Freſchot n'auroit pas mal fait de mettre par tout les années des évenemens qu'il rapporte, & de paſſer je ne ſai quels miracles, qu'il raconte en divers endroits. Mais le moien d'écrire aujourd'hui en Italie, ſans mettre de ces ſortes de choſes, lorſque l'occaſion s'en préſente?

Depuis la page 145. juſqu'à la 162, qui eſt la derniére de la premiére Partie, on trouve l'Hiſtoire de la *Dalmatie Septentrionale*, & de la *Croatie*. L'Auteur nomme deux de leurs Chefs avant Charles-Magne, à qui ce païs ſe ſoumit, comme le reſte de l'Occident. Depuis l'an DCCC XXX, ou environ, ils eurent des *Ducs*, ſoumis aux Rois d'Italie, & dont on voit ici la liſte, avec l'abregé de leur Hiſtoire. Mais l'an MLXXVI. *Zuonimir*, autrement nommé *Demetrius*, fut couronné, & prit le titre de Roi; comme *Baronius* le rapporte ſur cette année, & l'Auteur après lui. Le Pape *Grégoire* VII. lui accorda ce titre, à condition

qu'il paroît un certain tribut annuel au Siege Apostolique ; comme Baronius le prouve par un ancien Acte, qui s'en trouve dans les Archives de *S. Jean de Latran*.

Comme la République de Venise s'est rendu maîtresse de la plûpart des villes maritimes de Dalmatie, l'Auteur a cru devoir traiter * à part de l'état different où ces villes se sont trouvées, en divers temps. Ce ne fut que sur la fin du dixiéme siecle, qu'elles se soumirent à la République de Venise, parce qu'elles ne se trouvoient pas en état de se défendre contre les Corsaires. La République les reçut, & les a conservées depuis avec assez de peine, malgré les efforts des Princes de Dalmatie, des Rois de Hongrie, & des Turcs, qui ont tâché plusieurs fois de les prendre.

II. Le P. Freschot ne se propose, dans la seconde Partie, † que de marquer en général la situation des villes les plus considerables de Dalmatie, & les révolutions les plus remarquables, qui y soient arrivées. Il ne dit presque rien des coûtumes & des opinions de leurs habitans, & ne descend dans aucun détail. Il ne touche point non plus les Antiquitez, que l'on y peut trouver,

* *Pag.* 184. † *Pag.* 265.

ver, puis que les Romains ont poſſedé ſi long-temps ces Provinces. Ce qu'il dit même de la ſituation des lieux n'eſt que ſur le rapport des Géographes, qu'il a cru les meilleurs, & dont il ne veut néanmoins pas être le garand. Mais il ne les cite pas (ſi l'on en excepte *Baudrand*, qu'il ne fait qu'abreger) non plus que les Auteurs dont il a tiré ſon Hiſtoire. Il y a des gens qui voudroient que dans le moindre Abregé Hiſtorique, on citât en marge ſes Auteurs; lors qu'il s'agit d'Hiſtoires que tout le monde ne lit pas & dont on n'a pas été témoin.

2. RELAZIONE *del Viaggio fatto à Conſtantinopoli, e ritorno in Germania dell' Illuſt. Conte* ALBERTO CAPRARA *Gentilhuomo della Camera dell' Imperatore, e da Eſſo mandato, come Internuntio Straordinario, e Plenipotentiario per trattare la continuazione della Tregua, deſcritta da* GIOVANNI BENAGLIA. In Bologna. 1684. in 12. pagg. 238.

CELUI qui a compoſé cette Rélation, nous peut apprendre plus de particularitez & plus aſſurées du Voiage de M. le Comte *Caprara* à Conſtantinople, que le P. Freſchot n'a

pu faire de Dalmatie. La raison de cela est que *M. Benaglia* a été du voiage, en qualité de Secretaire des chifres, & témoin de ce qu'il rapporte.

Jusqu'a l'an 1679. l'Empereur avoit eu pour Internonce à la Porte ** *Hofman*. On lui avoit donné ordre en ce temps-là, de tâcher de pénetrer les intentions de la Cour Ottomane, touchant la continuation de la Trêve, que l'on avoit faite avec elle en 1664., pour vint ans, après la victoire du *Raab*. Mais étant mort subitement, au temps que l'armée Turque étoit de retour de l'expedition de Moscovie, & que l'on avoit plus besoin qu'auparavant de savoir les desseins du Grand Seigneur, il fallut penser à envoier un autre Internonce. On jetta les yeux pour cela sur le Comte *Albert Caprara*, qui avoit été pendant plusieurs années Envoié de l'Empereur dans les Païs-Bas, & avoit assisté à la conclusion de la Paix de Nimegue.

Il partit le 3 de Fevrier 1682., & descendit par le Danube jusqu'à *Belgrade*, où il arriva le 1 de Mars. On verra dans l'Auteur un Journal assez exact de ce Voiage, où l'on trouvera particuliérement la maniére dont les Officiers Turcs reçurent l'Envoié de l'Empereur. L'Internonce partit le 9 de Belgra-

grade, où il fallut quitter le Danube, pour prendre par terre la route d'*Andrinople*. M. Benaglia rapporte que le 12. on rencontra * un Capitaine Hongrois, qui avoit été envoié à la Porte par le Comte *Tekeli*, & qui en revenoit. Il dit à quelques uns de la suite de l'Envoié *qu'ils alloient trop tard à Constantinople, & que son Maître avoit déja pris toutes ses mesures*; avis qui étoit très-veritable, comme il parut par la suite. Le Comte Caprara arriva à Andrinople le 14 de Mars, & le 11 d'Avril à Constantinople. On verra ici son entrée, les Audiences qu'il eut du Grand Visir, & la maniére dont il en fut régalé, dans le Serrail, & reçu en suite à l'Audience de l'Empereur. L'Auteur décrit, en passant, diverses coûtumes des Turcs; mais comme elles sont assez connuës, par une infinité de Rélations, on ne s'y arrêtera pas. Pour la même raison, on ne dira rien du Serrail, dont il donne † la description.

L'Envoié entra en Conférence ‡ avec l'Aga des Janissaires & quelques autres Officiers, le 22 de Juin; mais les prétentions excessives des Turcs firent soupçonner, qu'ils ne vouluſſent seulement gagner du temps, pour se

* *Pag.* 41. † *Pag.* 78. ‡ *Pag.* 87.

déclarer ouvertement, lors qu'ils seroient en état d'agir. La Cour partit, sur la fin de l'année, pour Andrinople, * & l'on peut voir dans l'Auteur la description de sa marche. L'Envoié la suivit, & eut encore là une Conference qui fut sans fruit ; les Turcs continuant à accuser les Chrétiens d'avoir rompu la Trêve, & les Chrétiens leur faisant de semblables reproches de leur côté. Cependant on faisoit, avec toute la diligence possible, de grands appareils de guerre ; & les troupes, qu'on ramassoit de tout l'Empire Ottoman, avoient ordre de se rendre au *Pont d'Essek*. Le 2 de Janvier 1683. on exposa à Andrinople l'étendard de la queuë de Cheval, pour marque que la Cour devoit partir pour *Belgrade*.

Le Comte Caprara demanda plusieurs fois la permission d'envoier un Courrier à Vienne, & ne l'aiant pu obtenir, il prit le parti d'en envoier un par la *Moldavie* & par la *Pologne*, sans en avertir la Porte. Il y avoit un péril extrême à faire ce voiage, mais un nommé *Petrucchi*, qui savoit le Turc & le Polonois, & qui étoit au service des Envoiez de l'Empereur, depuis long-temps, le fit heureusement. Ensuite il fallut suivre l'armée des

* *Pag.* 101. *& suiv.*

des Turcs, & camper avec eux tous les jours. L'Auteur décrit assez exactement cette marche, qui se faisoit avec une grande diligence; une partie des provisions & de l'armée marchant la nuit, à la clarté d'une quantité infinie de grosses lanternes de toile blanche, * *che s'unisono*, dit l'Auteur, *& fanno un bello & brutto vedere, essendo misto con qualche vaghezza l'horrore.* Les lieux, par où l'armée passoit, souffroient beaucoup, parce que l'on contraignoit les Païsans, à fournir du fourrage, & des vivres, si on les trouvoit dans leurs Chaumines. Autrement s'il n'y avoit personne, on y mettoit le feu; & les Païsans perdant encore moins dans ces incendies, qu'en demeurant, avoient abandonné une grande quantité de villages; pour se retirer dans les bois & dans les montagnes, jusqu'à ce que l'armée fût passée.

Le 11 de Mai, l'armée *Ottomanne* étant à Belgrade, l'Envoié reçut des Lettres de M. le *Prince de Bade*, Président du Conseil de Guerre, qui écrivoit aussi au Visir pour lui redemander le Comte Caprara. Il les voulut d'abord présenter, mais on le renvoia dans quelques jours, & cependant le Grand Visir reçut du Grand Seigneur l'éten-

* *Pag.* 137.

dard verd de Mahomet, cérémonie dont on trouvera la description à la p. 156. On peut voir à la 161. la liste des troupes qui étoient alors autour de Belgrade, les meilleures de l'armée Turque, & qui ne faisoient pas tout à fait quarante mille hommes.

Enfin l'Internonce eut permission de se retirer, après avoir eu Audience du Visir; mais comme le *Bey d'Albe Roiale* avoit eu ordre de l'escorter, cet Officier differa si long-temps de s'acquiter de cet Ordre, que l'Envoié eut temps de voir l'arrivée de *Tekeli*, & la reception qu'on lui fit le 10 de Juin. Il ne voulut pas s'y trouver, mais l'Auteur y fut apparemment, * puis qu'il la décrit assez au long. Il partit le 12 de Juin, avec le Bey, & comme il s'avançoit vers Bude, un Tartare vint en poste avec un Ordre au Bey d'arrêter l'Internonce & sa suite, jusqu'à ce que l'Aga des Janissaires fût arrivé, qui ne devoit venir que trois jours après. On envoia, au lieu du Bey d'Albe Roiale, celui *d'Albanie*, avec qui le Comte Caprara arriva à Bude le 20 de Juin. Il fallut s'arrêter là, à cause que les passages étoient embarrassez par les gens de guerre & que les Tartares particuliérement, qui couroient par

* *Pag.* 177.

par tout, commettoient mille brigandages ſur les ſujets même du Grand-Seigneur. Auſſi ſe ſert-on ordinairement de ces gens-là, pour faire des courſes, & pour piller. L'Auteur dit qu'ils coupoient en quatre les beſtiaux qu'ils trouvoient, ſans les écorcher, & qu'aiant mis cette chair dans un ſac, ils l'alloient vendre dans le camp des Turcs, à très-bas prix.

Quoi qu'il n'y eût rien à craindre des Tartares, qui avoient tous paſſé le Danube, au nombre de 25 mille hommes pour ſe joindre au grand Viſir, on ne laiſſoit point partir l'Internonce de Bude, ſe contentant de lui faire fournir ce qui lui étoit néceſſaire. Les Vaivodes de *Moldavie* & de *Valachie* s'étoient auſſi unis au Viſir, avec environ huit mille hommes. L'Auteur dit qu'ils ne vivent pas plus ſplendidement que de ſimples Comtes d'Allemagne, & que la Porte ne s'en ſert que pour la garde de ſes frontiéres.

Cependant les bruits, qui couroient des progrès de l'Armée Ottomane, tenoient l'Envoié & ſes gens dans une inquietude perpetuelle. Il arriva à Bude le 10 de Juillet un Baſſa, qui dit avoir ordre de les mener à Vienne au Grand Viſir, qui étoit marché de ce côté là. Ils partirent en effet ſur la fin de ce

mois, & ne virent d'abord sur le chemin, que prisonniers Chrétiens, qu'on emmenoit en Turquie ; & quand ils furent sur les terres de la Maison d'Autriche, que ruines, qu'incendies, & que cadavres. Leur douleur s'augmenta en approchant de Vienne, *dove tutto era strepito, horrore, ruina & sconvolgimento.* Enfin le Visir résolut de les faire conduire, jusqu'à quelque place de l'Empereur, & ils partirent pour cela le 9 d'Août, & furent escortez jusqu'à *Thuln.* Le 15 l'Internonce se rendit à *Passau*, auprès de l'Empereur, qu'il informa, non du succés de sa négotiation, mais des forces de l'Empire Turc, autant qu'il les connoissoit ; & des évenemens de son voiage, où les Turcs l'avoient toûjours traité d'une maniére très-civile, si l'on en croit son Secretaire.

M. Benaglia n'aiant plus vu la marche de l'armée Turque, depuis le Pont d'Essek, acheve de rapporter de quelle maniére elle se rendit devant Vienne, sur * les mémoires de *Giannachi Porphyrita* Trucheman de l'Empereur, qui suivit cette armée jusques-là. On y voit comment le Grand Visir régala le Cham des Tartares & sa suite, à Albe Roiale. S'étant avancé jusqu'au fleuve

* *Pag.* 216.

fleuve *Raab*, il y fit faire un pont, & le passa, sans aucune résistence. Les troupes Allemandes, qui étoient en ce païs-là, se trouvoient si foibles, qu'elles n'étoient presque pas seulement en état d'incommoder la marche des Turcs, tant la Cour Imperiale avoit eu de prévoiance! Tout se rendoit, & le nombre des Esclaves croissoit de jour en jour; mais les Députez des Rebelles de Hongrie firent en sorte que l'on mît en liberté tous les Hongrois, que l'on prit. Le Visir fit sommer Vienne, & le Gouverneur aiant réfusé de se rendre, le siege commença avec assez de vigueur du côté des Turcs; qui selon la remarque de l'Auteur, obeïssent avec beaucoup d'exactitude dans les premiéres attaques, mais plient aussi, sans qu'on les puisse retenir, dès qu'ils trouvent quelque résistence. Il décrit ensuite le siege assez confusément, sans rien dire du plan de la ville. Enfin le Visir aiant eu avis de l'approche des armées Chrétiennes, fut obligé de sortir de ses lignes, pour s'opposer à leur marche, & se saisit des passages, mais son Avantgarde aiant été mise en desordre, il fallut penser à se retirer. Il le fit d'abord lentement, & en combattant, quoi que foiblement; mais l'Armée Chrétienne s'avancant

toûjours, il ne put empêcher la sienne de prendre la fuite, & d'abandonner tout le bagage à l'ennemi.

Voilà ce que rapporte M. Benaglia de cette journée, dans laquelle d'autres veulent qu'il se soit donné une sanglante Bataille, où une infinité de Turcs soient demeurez. Il est bien certain au moins que les Turcs n'ont personne parmi les Chrétiens, qui s'interesse dans leur réputation; de sorte que ce qu'on dit à leur avantage ne doit pas être suspect. Il est vrai que l'on accuse les Ennemis de la Nation Allemande, de vouloir diminuer sa gloire, en représentant la retraite des Turcs, plus lâche qu'elle n'a été effectivement. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas nier que l'on n'étoit point prêt à Vienne à s'opposer aux Turcs; qu'on leur donna plus de temps, qu'il n'en falloit à des gens médiocrement habiles dans la guerre, pour prendre cette place; & qu'enfin il n'y ait eu, de la part des Chrétiens, pour le moins autant de bonheur que de courage & de bonne conduite.

3. IDEA *generale del Regno* D'UNGHERIA, *sua Descrittione, Costumi, Regi & Guerre, con i motivi dell' ultima sollevatione, invazione de'Turchi, Assedio & Liberatione di Vienna, e progressi dell' Armi Christiane, di* D. CASIMIRO FRESCHOT. In Bologna 1684. in 12. pagg. 340.

ON a mis cette piece du *P. Freschot* après la précedente, parce qu'elle contient la suite de ce qu'on vient de dire touchant l'Ambassade du Comte *Caprara*; quoi que ce livre ait été publié avant l'autre Ouvrage de l'Auteur, dont on a donné l'Extrait. Il remarque, dans sa préface, que les Auteurs d'Italie & de deça les Monts ont donné des Rélations très-differentes de la maniére dont le Siege de Vienne a été levé, *scrivendo alcuni casi stravaganti & vittorie non sognate: alcuni con fredde esagerationi affaticandosi di oscurare la gloria de' fatti i piu certi & costanti.* Pour lui il dit que les Turcs reconnoissent qu'ils ont perdu dans ce siege, & dans la retraite qu'ils firent, près de cinquante mille hommes. Ces Turcs, qui peuvent reconnoître cela, sont apparemment quelques

Esclaves, dont le témoignage ne sauroit être de fort grand poids. Il n'y a pas d'apparence que le P. Freschot ait vu quelque Rélation Turque de ce combat, ou qu'il en ait eu des nouvelles de Constantinople de gens, qui s'en fussent entretenus avec des Turcs bien instruits des affaires.

I. L'AUTEUR fait deux choses dans cet Ouvrage, savoir l'Histoire de Hongrie depuis l'an CCCLXX. jusqu'à l'an MDCLXIV. que l'Empereur fit avec la Porte une trêve de vint ans; & l'histoire de ce qui est arrivé depuis, jusqu'à la prise de *Strigonie*, le 28. d'Octobre, 1685.

On ne peut pas faire un Abregé de l'ancienne Histoire de Hongrie parce que l'Histoire du P. Freschot n'est qu'un Abregé d'autres Abregez, comme du *Florus Hungaricus*. On remarquera seulement 1. Qu'il s'étend beaucoup à justifier la conduite du Cardinal *George Martinutio* Evêque de Varadin, qui fut assassiné par ordre de *Ferdinand* Roi de Hongrie, comme suspect de favoriser le Turc, qui avoit pris en sa protection le fils du Roi *Jean*, ennemi de Ferdinand. Ce Cardinal étoit *Benedictin*, comme l'Auteur; & le Roi Jean l'avoit laissé tuteur de son fils, dont il étoit ainsi obligé de tenir le parti. 2. Le P. Freschot s'é-

s'étend beaucoup plus sur l'Histoire des années suivantes, où il mêle celle de Transylvanie, & n'oublie pas d'attribuer une infinité de desordres aux Protestans de ces païs-là, ne montant pour rien les efforts violens que l'on a faits plusieurs fois dans ces lieux, pour l'établissement de la Religion Catholique, & pour la ruine des Protestans. On ne peut pas non plus s'arrêter à ceci parce que l'Auteur ne dit presque rien, que l'on n'ait vu dans l'Abregé François de *l'Histoire de Hongrie*, publié à Paris, à Bruxelles & à Amsterdam. On dira néanmoins qu'à la page 90. on trouve une Lettre du Grand Seigneur à l'Empereur, que l'Auteur a tirée, à ce qu'il dit, d'un Historien Moderne; où l'on voit une chose, que les Curieux ne savoient pas encore; c'est que *la Lune* est entre les *Saints* des Mahometans; car entre les titres de l'Empereur Ottoman, on trouve ces termes: *Singolarmente assistito & soccorso di due Santi Mahometh & la Luna.* Outre cela cette Lettre parle en termes très-mépriſans de Jesus-Christ, contre le style de *l'Alcoran* & le langage ordinaire des Mahometans. L'Auteur dit que l'Empereur la fit lire, dans la Diete de Ratisbonne; c'est ce que l'on ne veut ni assurer, ni nier; mais si cela est vrai, bien des gens soupçonneront le Truche-

ma

man à qui on avoit donné la Lettre de la Porte à traduire, d'en avoir fabriqué une à sa mode. Cependant le P. Freschot emploie sa Rhétorique, à déclamer contre cette Lettre; comme il en use en divers autres endroits, où son stile sent bien plus le Prédicateur, que l'Historien.

II. Depuis * que l'Empereur eut conclu la Trêve de vint ans avec la Porte, les Hongrois délivrez de la crainte des Turcs ne laisserent pas d'être mécontens, de ce que cette Trêve avoit été concluë, sans leur participation. La Noblesse Hongroise, accoûtumée à la guerre, & au pillage, ne s'abstint pas pour cela, si l'on en croit l'Auteur, de courir sur les terres des Turcs, qui de leur côté faisoient de violentes représailles sur les Chrétiens. Outre cela les garnisons Allemandes, que les Hongrois ne souffrent qu'avec beaucoup de peine, leur donnoient d'autres sujets de plaintes. Là dessus quelques Gentils-hommes Hongrois conspirerent vainement, à ce qu'on dit, contre la vie de l'Empereur, & les brouilleries s'augmentoient toûjours, à cause de la diversité des Religions. Le Comte *Pierre de Serin* voulut traiter avec la Porte, pour tenir d'elle en Fief la Hongrie, la Transylvanie, la Croa-

* *Pag* 3.

Croatie & la Stirie, ſi l'on en croit l'Auteur; & la Porte ne rejetta point ſes propoſitions, mais l'entretint de promeſſes. Enfin la conſpiration éclatta, ſous la conduite de deux Chefs, le Prince *Ragotski*, & le Comte de Serin; mais n'étant pas ſoûtenus ouvertement de la Porte, ils furent bientôt accablez par les Troupes Imperiales. Les principaux furent preſque tous pris, Ragotski ſe reconcilia avec l'Empereur, & la Hongrie ſembloit lui être entiérement ſoumiſe en 1670. Cependant le jeune Comte Tekeli s'étoit ſauvé, dans des terres qu'il avoit en Tranſſylvanie, & *Abaffi* Vaivode de ce païs là réfuſa de le livrer à l'Empereur, parce que la Porte l'avoit pris en ſa protection.

On reconnut enſuite que la Hongrie étoit encore pleine de mécontens, parce que l'Empereur y tenoit de trop grandes troupes Allemandes, dont les Hongrois ſe ſont plaints, depuis que la Maiſon d'Autriche a ce Roiaume-là: comme on ſe plaignoit autrefois, dans les Païs Bas, des garniſons Eſpagnoles. Quantité de Nobleſſe réfuſoit de ſe trouver à la Diete, & les peuples ne vouloient pas fournir les ſubſides, que l'Empereur demandoit. Mais comme il étoit maître des places fortes, il commença à leur faire entendre, qu'il regar-

regardoit la Hongrie comme un païs conquis, à cause des rebellions, où elle étoit tombée, & qu'il vouloit être obeï sans replique. Il fit décapiter les Comtes *Serin*, *Nadasti*, & *Tattembach* & le Marquis de *Frangipani*. Après cela il abolit les principales charges du Roiaume, & entreprit de le faire gouverner par un *Vice-Roi*, dignité dont il revêtit le *Grand-Maître de l'Ordre Teutonique*. Ce nouveau Gouverneur, sous prétexte de punir ou de prévenir la rébellion, traitoit * les Protestans avec la derniere rigueur & les faisoit ou mourir, ou empriſonner, sans aucune formalité de justice. Il envoia, † comme on le sait, & comme l'Auteur l'avouë, *molti predicanti Calvinisti & Luterani, non havendo voluto moderare il loro seditioso ardore di predicar le nuove opinione, fù le galee di Napoli, ad imparare fra i ceppi la modestia & l'obbedienza.* Ces excès, au lieu de réüssir, faisoient qu'une infinité de Hongrois se rangeoient du parti de Tekeli, & obligerent l'Empereur à rappeller le Grand-Maître. Mais comme le mal, qui étoit fait, ne se réparoit nullement, & que l'on savoit que le Vice-Roi n'avoit agi que par ordre de la Cour; la Haute Hongrie se souleva, & Tekeli, ap-

* *Pag.* 155. † *Pag. seq.*

appuié de la Porte, ſe déclara Chef des Mécontens. On trouvera dans l'Auteur un Abregé de ſa vie.

L'Empereur convoca en 1681. une Diete à *Edembourg*, où il parla d'un ton bien different de celui dont il avoit parlé auparavant, tant il eſt vrai que l'on ſe repent toûjours d'une trop grande rigueur! Il offrit aux Hongrois de rétablir les choſes dans l'état, où elles étoient en 1662. Les Mécontens ne s'y trouverent pas, mais ils y envoierent une lettre, par laquelle ils demandoient une entiére liberté de Religion; la reſtitution des Egliſes, que l'on avoit ôtées aux Proteſtans; que l'Empereur paiât au Turc ce qu'ils lui avoient promis; & qu'on leur donnât des ſuretez, pour retourner chez eux, avec l'abolition de tout le paſſé. L'Empereur réfuſa de rendre la Hongrie tributaire à la Porte, comme les Rebelles l'avoient promis au Grand Seigneur. & offrit cependant une ſomme d'argent. Il fit en même temps préſenter à Tekeli des conditions très-avantageuſes, mais que ce Comte réfuſa; perſuadé que ſi la crainte préſente étoit diſſipée, on ne lui tiendroit que ce que l'on voudroit. Ceux de ſon parti étoient tous dans la même penſée, & la pratique conſtante de la Maiſon d'Autriche,

che, à l'égard de ceux qu'elle appelle Hérétiques, à qui elle n'a jamais fait de quartier, que lors qu'elle n'a pu faire autrement, sans se perdre; cette pratique, dis-je, ne permettoit pas aux Mécontens de revenir d'une si forte prévention.

L'Auteur dit qu'après cela le Grand Visir déclara Tekeli Roi de la Haute Hongrie, & l'investit de cette Couronne, en lui donnant une Veste, un Sabre & un Etendard, à la maniére Turque. Cependant Tekeli n'osa pas recevoir ce titre, & se contenta de prendre dans ses monoies, & dans la souscription de ses Lettres celui de *Prince & Seignaur de quelques parties du Roiaume de Hongrie*. L'Empereur fit encore de nouvelles offres à Tekeli; mais après avoir soulevé la Hongrie contre son Prince, il ne pouvoit pas esperer qu'on lui tint parole. Il se fortifia des troupes de la Porte, & se rendit maître de presque toute la Haute Hongrie. L'Empereur voiant que la Porte étoit prête à se déclarer ouvertement, implora le secours du Pape, du Roi de Pologne & des Princes & Villes d'Allemagne. Cependant quelques promesses qu'on donnât à l'Empereur, & quelque effort qu'il fit; les troupes qu'il put ramasser ne furent

pas

pas en état de diſputer le paſſage à l'armée Turque, qui voiant les Imperiaux fuir devant elle & bruler leur propre païs, s'avança juſque devant Vienne, & entreprit le ſiege de cette place.

On verra dans l'Auteur 1. la conſternation où étoit la Cour Imperiale, & la promptitude, avec laquelle elle ſe retira à Paſſau: 2. la maniére dont le Grand Viſir aſſiegea Vienne, & dont le Comte *Erneſt Roger de Staremberg*, qui étoit auparavant Grand-maître de l'Artillerie, dans l'armée du Duc de Lorraine, la défendit, avec environ dix-ſept mille hommes, outre les bourgeois, contre l'armée Turque: 3. la défaite de Tekeli & d'Uſſain Baſſa, près de Presbourg: 4. les appareils du ſecours, que l'on préparoit par toute l'Allemagne, & en Pologne, pour ſecourir Vienne; ſon arrivée; le combat qui, ſelon l'Auteur, dura **ſept heures* pendant leſquelles les Turcs furent rompus & ſe rallierent pluſieurs fois; la victoire des Chrétiens, & ſes heureuſes ſuites. Le P. Freſchot ſe fâche encore ici contre *l'incredula malignità d'alcuni chi habbino voluto far creder che terminò queſta jornata in un legier cimento.* Il rapporte deux Lettres du Roi de Pologne au Pape, † & à la République de Veniſe, dat-

* *Pag.* 300. † *Pag.* 313.

dattées du 13 de Septembre 1683. où ce Prince dit qu'après un combat de *huit heures*, il avoit eu une entiére victoire. Si ces Lettres sont veritables, comme le P. Freschot les donne pour telles, il y a sujet d'être surpris de ce qu'il ne les a pas suivies, à l'égard de la durée du Combat. qu'il est d'ailleurs bien éloigné d'extenuer.

Il fait grand usage de sa Rétorique, dans la description du Siege, des Troupes Chrétiennes, & du Combat; & si le fond de sa narration ne tient pas beaucoup du Roman, il est au moins bien certain que son stile le sent extrémement, en cet endroit. Il auroit pu, s'il eût voulu, finir par cette Réflexion, qui se présente d'abord à l'esprit en lisant cette Histoire; c'est que du dessein, que l'on avoit fait d'établir en Hongrie un Empire Despotique sur les Corps & sur les Ames, il est né une guerre, qui a mis la maison d'Autriche à deux doits de sa ruïne, dont elle ne s'est tirée que par un bonheur qu'elle ne pouvoit esperer, où il est peri une infinité de gens, où l'on a entiérement ruiné un très-beau païs; guerre enfin, dont les vainqueurs n'ont tiré d'autre fruit, que la possession de quelques deserts, que le Pouvoir Despotique ne repeuplera jamais. Mais cette Histoire n'est plei-

ne

ne que de cette passion, que les Latins exprimoient par ces deux mots, *Væ victis.*

4. LA VISIERA ALZATA *Hecatoste di Scrittori, che vaghi d'andare in Maschera, fuor del tempo di Carnavale, sono scoperti da* GIO: PIETRO GIACOMO VILLANI *Senese Academico Humorista, Infecondo & Geniale &c. Passatempo Canicolare inviato all' illustrissimo, & sapientissimo Signor* ANTONIO MAGLIABECHI *Museo Spirante & Bibliotecario del Serenissimo* COSMO III, *G. D. di Toscana.* In Parma 1689. in 12. pagg. 134.

CET Ouvrage est non seulement dédié à *M Magliabechi*, mais il y a encore une Dédicace d'une nouvelle forme; qui est un recueuil des titres des livres, que l'on a dédiez au même, avec les loüanges, que l'on lui a données & en vers & en prose.

Après cela on trouve Cent Auteurs, qui ont publié des Livres sous des noms empruntez, particuliérement en Italie. On donne quelquefois l'Histoire de ces Auteurs & de leurs Ouvrages, & l'on marque aussi, en quelques endroits, les jugemens que l'on en a faits. Il y a à la

la fin une Continuation, qui contient encore cinquante Auteurs, qui, comme l'on parle ici, *alloient masquez hors du temps du Carnaval*; c'est à dire, qui se cachoient sous des noms feints, ou de quelque autre personne.

Il n'y a pas d'apparence que l'Auteur ait voulu arracher le Masque à tant de gens, pour leur faire du chagrin, puis qu'il auroit dû se mettre lui même de leur nombre. Voici, comme en parle *M. Magliabechi*, dans une Lettre écrite au savant & obligeant M. *Cuper*. *L'Autore fù il Padre* ANGELICO APROSIO VINTIMIGLIA, *Agostiniano morto à gl'anni passati. Mentre visse, diede in luce diversi suoi libri, ma sempre con nomi finti. Molte altre sue fatiche lasciò manoscritte, una delle quali è questo opuscolo. Fù amico di molti & molti dotti Signori Oltramontani, & particolarmente de' Sign.* Gio: Federigo Gronovio, Tommaso Bartolini, Gio: Rodio, *del Conte* Scioppio, *del Sig.* Nicolò Heinsio, *& di molti & molti altri, come hò detto.*

Il y a au reste beaucoup de fautes d'impression dans ce Livre, qui n'y seroient pas, si l'Auteur avoit été en vie. Il en auroit même pu corriger d'autres, comme quand il appelle

le à la premiére page, M. Leti *Italo Sabaudo*.

Il découvre, comme on l'a dit, non ſeulement des Auteurs, qui ont pris des noms feints; mais ceux-là mêmes, qui ſe ſont cachez ſous le nom d'un autre. Il aſſure, par exemple, que *l'Hiſtoria del Regno d'Italia* qui porte le nom *d'Emanuel Teſauro* n'eſt pas de lui, mais du Comte *D. Philippe S. Martin d'Aglié*.

IV.

Nouvelles Editions

D'AUTEURS GRECS.

1. ORPHEI *Argonautica. Hymni & de Lapidibus, curante* AND. CHRISTIANO ESCHENBACHIO *Noribergenſe. Cum ejuſdem ad Argonautica Notis & Emendationibus. Accedunt* H. STEPHANI *in omnia &* JOS. SCALIGERI *in Hymnos notæ.* Trajecti ad Rhenum apud Guil. Van de Water. 1689. in 12. pagg. 329.

AVANT que de rapporter ce que *M. Eschenbach* a fait à l'égard des livres, qui portent le nom *d'Orphée*; il faut dire en peu de mots quelque chose de l'Auteur, en faveur de ceux qui ne le connoissent pas assez.

Tout le monde sait qu'ORPHÉE étoit un Thracien, du nombre des Argonautes, que l'on a dit être Fils de Calliope, & avoir attiré en joüant de la lire les animaux, les arbres & les pierres, pour exprimer son habileté dans cet Art. On peut voir les differens sentimens des Anciens & des Modernes, touchant le Heros, qui a donné occasion à cette fable, dans le Dictionaire Poëtique de *Loid. Aristote*, peut-être à cause de cette même fable, a cru, au rapport de *Ciceron*, * qu'il n'y avoit jamais eu d'Orphée. † *Gerard Vossius* a suivi cette opinion, & dit que le mot *d'Orphée* est un mot Phénicien, qui signifie *un savant homme*, parce qu'*Ariph* signifie encore aujourd'hui la même chose chez les Arabes. *M. Turner a* dont on a parlé dans l'Article II, conjecture, aussi vraisemblablement que Vos-

* *De Nat. Deor. Lib. I.* † *De Nat. Poët. Cap. XIII.* §. 3. *a Attempt. pag.* 128.

Vossius, que ce nom vient de l'Hebreu רפא *rapha*, *guerir*; puisque l'on attribuë à Orphée une grande connoissance de la Médecine, aussi bien que des autres Sciences. Il se peut faire que l'on ait confondu encore les significations des mots ἀοιδὴ & ἐπαοιδὴ qui signifient toutes sortes de *chants*, & en particulier les *enchantemens*; & que l'on ait dit qu'Orphée étoit un *chantre*, au lieu de dire un *Enchanteur*. On peut croire qu'il gueriſſoit par des enchantemens, à cauſe de l'Hiſtoire *d'Eurydice*, qu'il rappella des Enfers, pour peu de temps, ce qui étoit un effet plûtôt de la *Negromantie*, que de la Muſique. Tout cela s'accorde fort bien avec cette eſpece de Médecine, dont pluſieurs Nations ſont encore entêtées & qui ſe fait, à ce qu'on dit, par des mots magiques, & par des herbes cueuillies en certain temps. Auſſi quelques Anciens ont-ils cru * qu'Orphée avoit été un Egyptien ſavant dans la Magie; & c'eſt ce qui a donné lieu à celui qui a compoſé les Hymnes, qui portent ſon nom, de la lui attribuer. Car ce ſont plûtôt des Evocations Magiques des Dieux, que des Hymnes en leur honneur.

Cela étant ainſi, il eſt croiable qu'il y a eu effectivement une perſonne

* *Pauſan. Lib. VI. p.* 383.

en Grece, que l'on a nommée par excellence הרפא *Harophe*, *Orphée*, c'eſt à dire, Medecin, & dont les Enchantemens, feints, ou veritables, ont donné origine à la fable, que l'on en a faite. L'opinion qu'il y a eu un Orphée, & que cet Orphée avoit apporté diverſes Sciences cachées dans la Grece, a fait qu'on lui a attribué divers livres ſuperſtitieux, dont on verra les titres dans *Voſſius*, & au commencement du livre des *Argonautiques*, qui porte ſon nom.

Il ne nous reſte aujourd'hui, que trois de ces Ouvrages ſuppoſez; celui que l'on vient de nommer, que l'on croioit, au rapport de *Tatien*, être d'un certain *Onomacrite*, qui vivoit du temps de *Piſiſtrate*; des *hymnes*, & des remarques ſur les *Pierres*, dont les Auteurs ſont inconnus. Ces Ouvrages, imprimez à part, étoient devenus rares; mais ils ſe trouvent dans les Recueuils des Poëtes Grecs; qui ſont aſſez communs, quoique M. Eſchenbach ne les ait trouvez qu'avec peine, en Allemagne, comme il le dit dans ſa Préface. On lui aura deſormais l'obligation de les pouvoir acheter à part; & dans une forme, où on les peut mettre dans ſa proche.

Voici ce que ſon Edition a de parti-

cu-

culier. 1. Il a corrigé en quantité d'endroits une vieille Verſion des *Argonautiques*, & du livre *des Pierres*, qui avoit été faite autrefois à Paris, par *René Perdrier*, & qui ne valloit rien. 2. Il y a ajoûté des Notes, où il explique divers endroits, & en corrige quelques uns. Il avouë qu'il n'y a pas mis beaucoup de temps, & promet que dans une ſeconde Edition il ſera plus exact. Pour cette fois croiant devoir au plûtôt publier quelque Ouvrage, pour le dédier aux Magiſtrats de *Nuremberg*, il s'eſt hâté de donner Orphée au jour, le plus promptement qu'il a pu. C'eſt ce que l'Auteur veut bien que le Public ſache, afin qu'on ne ſoit pas ſurpris ſi la verſion eſt encore aſſez fautive, & ſi les Notes n'expliquent pas tous les endroits difficiles. Il s'étend en effet ſur des choſes faciles & en digreſſions, qui n'ont pas grand rapport avec ſon Auteur, & paſſe ſouvent les endroits les plus obſcurs. Peut-être qu'il remediera quelque jour à celà, en y mettant plus de temps; pour le préſent, *maluit culpam deprecari, quàm culpâ vacare*, en prenant davantage de peine.

Pour les Hymnes, ils ont été traduits par *Joſeph Scaliger* en vers Latins, où il a tâché d'imiter le langage du ſiecle de Numa, & a mis les noms des Divinitez

Romaines pour ceux des Greques. Les unes répondent en effet aux autres, pour le plus souvent, parce que les Romains avoient tiré presque toute leur Religion des Grecs ; mais il y a quelques noms, qu'on ne sauroit dire assurément avoir été ceux des mêmes Divinitez. Il auroit plûtôt été à souhaiter que Scaliger eût traduit, en bonne prose, ces vers ; parce que la traduction ne sert à personne, le Grec étant plus clair & pour les jeunes gens & pour les Savans. Si l'on dit que l'on voit par là le style du temps de Numa, & que l'on apprend les termes de la Théologie Romaine, bien des gens répondront qu'il vaut mieux les apprendre dans les sources, que dans cette Version faite en cinq jours ; pour faire paroître un savoir, que l'on reconnoit assez par les autres Ouvrages de ce grand homme.

Outre cela l'Auteur a ajoûté à cette Edition de petites Notes *d'Henri Etienne*, qui sont dans son recueuil des Poëtes Grecs. On pourroit finir ici cet Extrait, si ce que l'on a dit donnoit une idée suffisante des Notes de *M. Eschenbach* ; mais il en faut rapporter quelque chose, par où l'on puisse juger du reste.

Voici comme le Poëte commence ses Argonautiques : *O Apollon je chante vôtre*

vôtre vertu, donnez-moi une gloire éclattante, & envoiez dans mon esprit une voix qui dise la verité &c. Κλέος ἐσθλὸν ὀπάσσαις, Πέμπεδ' ἐπὶ &c. L'Auteur croiant qu'il y auroit plus d'ordre, dans les pensées d'Onomacrite, en lui faisant dire à Apollon : *Apprenez moi quelle fut la gloire* des Heros, dont je chante les faits, *& dictez moi la verité de leur Histoire :* l'Auteur, dis-je, à cause de cela, explique ainsi les termes de κλέος ὀπάσσαις, quoi qu'il ne rejette pas l'explication ordinaire, Il est vrai que κλέος se prend pour le bruit des actions passées, qui demeure parmi les hommes; mais les Poëtes ne disoient pas que les Dieux leur enseignoient cette réputation. Ils n'invoquent les Dieux, que pour savoir exactement comment les choses se sont passées. Ainsi *Homere* dit aux Muses, dans le second livre de l'Iliade V. 484. *Dites-moi présentement, ô Muses qui habitez les maisons de l'Olympe, car vous êtes Déesses, vous étiez présentes, & vous savez tout ; pour nous nous n'entendons que le bruit & nous ne savons rien* &c. Ἡμεῖς δὲ κλέος οἷον ἀκούομεν, οὐδέ τι ἴδμεν. On voit qu'Homere oppose là κλέος à la connoissance, que les Dieux ont des choses. Outre cela κλέος ὀπάζειν ne signifie qu'*accorder la gloire* d'exceller

ou de réüſſir dans ce qu'on entreprend, comme il paroit par un grand nombre de paſſages d'Homere, où κῦδος, , qui eſt Synonyme à κλέος, , ne ſignifie joint à ὀπάζειν que ce qu'on vient de dire. Ainſi bien des gens croiront qu'il vaut mieux s'en tenir à l interpretation vulgaire; quand même il n'y auroit pas tant d'ord e dans les penſées d'Onomacrite. Mais on peut encore dire qu'il y a un ordre aſſez net, dans ce ſens: „O Apollon, faites que j'aie la gloire „d'avoir bien executé ce que j'entre„prens, que je diſe la verité, afin que „je chante des vers agréables aux mor„tels répandus par tout l'Univers &c.

M. Eſchenbach conjecture de même, pour donner un meilleur ſens aux paroles d'Onomacrite, que dans le 34 vers ὅρμος doit ſignifier *la voix*, parce que le Poëte y dit *qu'à l'égard de l'art de deviner, il ſait les divers lieux* (ὅρμας *portus*) des bêtes & *des oiſeaux*. On voit bien que le mot Grec, que l'on vient de rapporter, & qui ſignifie *un port*, ne convient pas à cet endroit; à moins qu'il ne ſignifiât quelque autre choſe. Mais, ſans donner une nouvelle ſignification à ce mot, qui eſt d'ailleurs commun; il n'y a qu'à lire ὁρμὰς qui ſignifiera *les mouvemens* des oiſeaux, & des bêtes à quatre-pieds, que l'on remar-

marquoit * avec soin, dans les Augures. Ce mot se dit des mouvements des bêtes, aussi bien que de ceux des hommes, comme on le peut voir, dans le *Tresor de Langue Greque*.

Il y a beaucoup d'autres fautes de Copiste, dans ce Poëte, dont M. Eschenbach a corrigé quelques unes, comme celle du vers 31. où au lieu de ἀρείνης il lit ἀρείης. Il auroit encore pu lire dans le même vers. νυκτὰς, au lieu de νυκτὸς, *les Orgies de Praxidice & les nuits de Minerve*. On peut voir là dessus ses Notes, qui confirment cette correction.

On pourroit lui contester la correction du 24 vers où au lieu de Μήχεται Ἡρακλῆος il lit Μηλῶνος τ' Ἡρακλῆος, & l'interprete *le secours d'Hercule Melien*, parce que c'étoit là un surnom d'Hercule. Mais il ne rapporte point d'exemple, par où l'on voie que ἄμυξις, qui est le dernier mot du vers, signifie *secours*, & ce mot ne vient pas assurément de ἀμύνω, mais de ἀμύσσω. *déchirer avec les ongles*. Cette signification s'accommode fort bien avec ce que les Poëtes disent de la mort d'Hercule, qui s'écorchoit en voulant ôter la tunique qu'il avoit, & qui étoit trempée dans le sang de *Nessus*. On feroit peut-être mieux de

* *Vid. Rosin. Ant. Rom. Cap. IX. Lib. 3.*

lire Νέσσε pour Μήχε, & d'expliquer ainsi ce vers, *& la manière dont Hercule fut écorché par Nessus.* Il est vrai que c'est parler durement, que de dire Νέσσε κὰι Ηραυλῆος περίφημον ἄμυξιν, pour exprimer ce sens. Mais Onomacrite, qui est un assez mauvais Poëte, a bien d'autres duretez ; & quoi qu'on en dise, il paroit bien inferieur au temps de *Pisistrate*, comme on le pourroit montrer, s'il ne falloit pas une trop longue discussion de Critique pour cela.

2. *Tractatus* PLUTARCHI *de Audiendis Poëtis, cum notis* M. CHRISTIANI GUNTHERI *Oderâ Misnici, Illustris Gymnasii Portensis Conrectoris. Adjectus est Index Latinus.* Lipsiæ 1689. in 8. pagg. 421.

CELUI qui donne cet Ouvrage au Public s'est proposé de secourir ceux qui commencent à lire les Poëtes Grecs, en leur donnant ce Livre de Plutarque à part, distingué en certaines Sections, selon les matiéres ; avec des notes de sa façon pour éclaircir ce qu'il y a d'obscur, soit dans les choses, soit dans les mots, qu'il explique Grammaticalement. Son travail ne peut être qu'utile à la Jeunesse, mais il seroit à souhaiter qu'il eût eu un bon correcteur,

teur, au lieu que par malheur cette Edition est couverte de fautes. Il est vrai qu'il a fait un *Errata*, mais il s'en faut beaucoup que toutes les fautes s'y trouvent. Outre cela il auroit mieux fait de suivre, & pour le Grec & pour le Latin, l'Edition de *Grotius*, où l'un & l'autre sont plus corrects, que dans celles dont il s'est servi, comme on le pourra voir dés le premier Article, quoi qu'ils ne soient pas sans fautes.

Ce livre est l'un des plus agréables & des plus ingenieux, que Plutarque ait faits, mais il faut le pouvoir lire en Grec, parce qu'il s'y agit des Poëtes Grecs, & qu'on ne comprend qu'à demi les raisons de Plutarque, si l'on n'est assez avancé en cette Langue. Néanmoins on tâchera d'en donner ici quelque idée à ceux qui ne peuvent pas lire l'Original, pour qui ce livre sera nouveau; outre que l'on aura occasion d'en expliquer quelques endroits.

Plutarque entreprend d'y montrer l'usage, que la Jeunesse Greque & Romaine pouvoit faire des Poëtes. Il n'est pas de l'opinion d'Epicure, & de quelques autres Philosophes, qui défendoient entiérement la lecture des Poëtes, comme dangereuse. Il croit au contraire qu'elle peut beaucoup servir à la Jeunesse, & que les agrémens

de la Poëſie peuvent lui faire écouter les préceptes les plus ſeveres de la Philoſophie, qu'elle n'écouteroit pas, ſi on les lui propoſoit dénuez de toutes ſortes d'ornemens. Il avouë qu'il y a du danger que les menſonges & les maximes oppoſées à la verité & à la vertu, ne corrompent les jeunes gens; & que plus ceux qui les liſent ont de vivacité d'eſprit, & d'imagination, plus le danger eſt grand. En effet, pour être touché des beautez de la Poëſie, il faut avoir de l'eſprit; parce que ſans cela, on ne les apperçoit point. Plutarque rapporte là-deſſus une réponſe ingenieuſe de *Simonide*, fameux Poëte Lyrique; qui dit à un homme, qui lui demandoit, pourquoi il n'avoit pu impoſer aux Theſſaliens, comme au reſte de la Grece, par ſes vers? *qu'il ne l'avoit pu faire, parce que les Theſſaliens étoient trop ignorans; pour être trompez par un auſſi habile homme, que Simonide.* Il y a joint une parole remarquable de *Gorgias*, qui diſoit *que la Tragedie étoit une tromperie d'une telle nature, que celui qui réüſſiſſoit en s'en ſervant, étoit plus homme de bien que celui qui ne trompoit point; & que celui qui étoit trompé, étoit plus habile, que celui qui s'empêchoit de l'être.* Il vouloit dire qu'il falloit avoir plus de ver-

tu,

tu, pour y porter le peuple, en la décrivant bien dans une Tragedie, & en le trompant par la représentation d'une chose qui ne fut jamais, dont il est aussi touché que si elle étoit veritable; qu'il falloit, dis-je, avoir plus de vertu pour tromper de la sorte le monde, que pour s'en abstenir; & que pour être susceptible d'une si ingenieuse tromperie, il faut avoir plus d'esprit, que pour n'en être pas touché. C'est là visiblement le sens des paroles de Gorgias, que nôtre Interprete a prises pour une énigme.

Pour remedier aux inconveniens, qui peuvent naître de la lecture des Poëtes, Plutarque donne diverses précautions, dont voici les principales.

I. Il faut que la Jeunesse sache que les Poëtes débitent des fictions ou à dessein, ou sans le savoir. La verité ne s'accommodant point aux differens goûts, ou à la foiblesse des Lecteurs, est toûjours la même; soit qu'elle choque, ou qu'elle ne choque pas. Pour gagner les esprits, il a fallu recourir au mensonge, qui bien ménagé fait plus d'effet que les discours les plus polis. Que si en lisant les Poëtes, on se sent trop touché de leurs fables, il faut se souvenir que les Poëtes eux mêmes nous avertissent souvent que ce ne sont

que des fictions, comme quand *Homere* après avoir décrit les Enfers, fait donner cet avertissement à *Ulysse*, qui étoit allé rendre dans les Enfers une visite à Tirelias : *Retournez-vous en au plûtôt à la lumiére, & retenez bien tout ceci, pour le raconter ensuite à vôtre femme.* Plutarque croit que c'est pour marquer que ce que le Poëte venoit de dire n'étoit qu'un conte de vieille. Il soûtient que les Poëtes ne croioient pas eux mêmes ce qu'ils disoient des fleuves de flamme, des affreuses solitudes, & des cruels supplices des Enfers. Ils y mêloient même des fictions si sensibles, qu'ils ne pouvoient y tromper que peu de gens, comme quand Sophocle décrit l'horreur de cette éternelle nuit, en ces termes enflez : *Là où les pâles fleuves d'une nuit profonde vomissent de vastes tenebres.* Mais nôtre Philosophe croit que les Poëtes parloient, selon leur opinion, lors qu'ils représentoient des Ames descendant dans les Enfers pleines de tristesse de quitter la vie, dans la fleur de leurs ans. En cette rencontre, étant eux mêmes dans l'erreur, ils font aisément naître de semblables passions dans ceux qui les lisent, qui sont déja pleins de la même foiblesse. Pour remedier à cela, il veut que l'on recoure aux Philosophes, qui

après

après avoir étudié toute leur vie, & recherché avec soin ce que l'on pouvoit savoir de ce que l'on devient après la mort, assuroient qu'il n'y avoit rien de plus incertain comme il le prouve par *Empedocle*, *Xenophane* & *Socrate*. Ainsi Plutarque vouloit guerir un mal, par un autre, en chassant la peur de la mort, par une fermeté ridicule, fondée sur l'ignorance où l'on étoit de ce qui la suit. Il auroit mieux vallu dire que les Poëtes avoient, en cette occasion, embelli la verité de circonstances feintes, comme ils font ordinairement, & qu'il y a après la mort des recompenses & des peines, quoi que non telles que les Poëtes les représentent. Mais ces derniers en revêtant la Verité d'ornemens fabuleux; c'est à dire, des habits du Mensonge, l'avoient rendu suspecte aux personnes sages.

II. La seconde chose, qu'il veut que la Jeunesse remarque, c'est qu'on louë les Poëtes, non comme si tout ce qu'ils disent étoit bon; mais parce qu'ils représentent heureusement les mœurs des hommes: de même qu'on louë un Peintre, qui peint au naturel quelque chose de laid. Ainsi on estime un Poëte, lors qu'il fait tenir à un mechant homme des discours conformes aux mœurs de cet homme-là. Un Poëte fai-

faisant dire à un scelerat : *tâchez d'acquerir la réputation d'homme de bien, mais ne faites conscience de rien, & vous y trouverez vôtre compte*, n'approuve pas lui même de semblables discours. Il arrive souvent que les Poëtes le font sentir, en passant, par quelque expression, qui fait voir qu'ils condamnent ce qu'ils font dire à leurs personnages, comme Plutarque le fait remarquer dans divers passages d'Homere. Souvent aussi en rapportant de mauvaises actions, ils ne manquent pas de dire qu'elles ont été punies.

III. On peut encore corriger ce que les Poëtes disent de mal en un lieu, par le bien qu'ils disent immédiatement après, ou ailleurs, ou enfin par d'autres Poëtes, ou d'autres Auteurs. Par exemple il est vrai qu'un Poëte faisoit dire à l'un de ses personnages : *A quoi vous sert-il d'honorer les Dieux, puisque vous mourrez?* Mais un autre lui répond : *Il vaut mieux en user ainsi, parce qu'il n'y a aucune peine à le faire.* Quand on voit qu'Homere représente les Dieux souffrans, il faut se ressouvenir qu'il dit ailleurs qu'ils sont bien-heureux & exempts de chagrin. Lors qu'on lit dans un Poëte, *qu'il n'y a point de meilleures armes contre les méchans, que d'être méchant comme eux*, il n'y a qu'à lui opposer

poſer *Diogene*, qui répondit à un homme, qui le conſultoit ſur la maniére dont il pourroit ſe vanger d'un ennemi : *Vous n'avez qu'à devenir honête homme.*

IV. Il faut remarquer de plus que les Poëtes donnent les noms des Dieux, tantôt aux Dieux mêmes, & tantôt aux choſes qu'ils ont produites, ou ſur leſquelles ils préſident. Cette remarque fera que l'on ne trouvera pas étrange qu'ils parlent mal des choſes, auſquelles ils donnent ces noms. Ainſi quand Sophocle dit, que *Mars eſt un aveugle, qui comme un ſanglier furieux fait mille ravages*, il faut entendre cela de la guerre. Plutarque croit auſſi que le mot de *Jupiter*, & celui de *Dieu*, ſignifioient, outre ce qu'ils marquent naturellement, tantôt la fortune & tantôt la deſtinée. Selon lui, quand Homere dit qu'Achille *envoia aux Enfers pluſieurs ames illuſtres*, & qu'en cela *la volonté de Jupiter s'accompliſſoit*, cela veut dire que c'eſt le deſtin des Chefs, qui ſe querellent, d'être défaits par les ennemis. *Le Poëte* dit-il, *n'a garde de croire que Dieu fait du mal aux hommes.* Mais il eſt certain que c'eſt rendre Homere plus raiſonnable qu'il n'étoit, & Plutarque lui même au commencement de cet Ouvrage, remarque que

ce

ce Poëte a parlé, selon son sentiment, de Jupiter, lors qu'il a dit *que ce Dieu envoie la guerre aux hommes*, ce qui est un effet de l'ignorance & de l'erreur d'Homere.

Pour concilier les contrarietez de ce Poëte, ou plûtôt pour faire voir qu'il ne s'entendoit pas lui même, il faut savoir que l'on confondoit alors deux idées très-differentes, parmi les Païens. Au commencement le genre humain avoit su qu'il n'y a qu'une Divinité, qui n'est pas sujette aux défauts, & aux incommoditez des hommes. On joignit ensuite des hommes morts à ce Dieu, & des hommes qui avoient été assez vicieux; qu'on lui donna pour coadjuteurs, dans la conduite du monde, * comme on l'a montré ailleurs. Comme il étoit plus facile de concevoir ces derniéres Divinitez que la premiére, qui n'a rien d'humain; le peuple l'oublia à demi, & il lui en resta une si foible connoissance, qu'il la confondit enfin avec l'idée des nouvelles Divinitez. Il arriva ainsi que l'on attribua souvent à *Jupiter*, ce qui ne convenoit qu'à la veritable Divinité; & que l'on parloit aussi souvent de cette Divinité comme d'un homme vicieux. C'est ce qui fait qu'Ho-

* *Bibliot. Tom. III. p. 9. & 24. & VI. pag. 125.*

qu'Homere parle quelquefois très-bien de la Divinité, & traite auſſi à tous momens les Dieux comme des hommes. C'eſt-là la veritable raiſon des variations perpetuelles d'Homere; que Plutarque, n'a pas ſuë, ou n'a pas oſé dire. Il a tordu les paroles de ce Poëte, pour le faire parler raiſonnablement, quoi que d'ailleurs il rejette les Allegories, comme des explications forcées.

V. On doit bien prendre garde aux circonſtances dans leſquelles les Poëtes parlent, & le deſſein qu'ils ſe propoſent. *Phenix* parlant à Achille, dans Homere, lui dit que lui Phenix étant irrité contre ſon propre Pere avoit réſolu de le tuer, mais que quelque Dieu l'en empêcha; en lui mettant devant les yeux ce que l'on diroit de lui parmi les Grecs, s'il venoit à commettre un Parricide. Cette idée parut ſi horrible à *Ariſtarque*, que ce fameux Critique effaça ces vers d'Homere, comme tout à fait indignes d'être dans la bouche d'un homme auſſi ſage que Phenix, & ne pouvant croire que le Poëte l'eût fait parler de la ſorte. Cependant ils ſont très-bien placez en cet endroit-là, parce que Phenix ſe propoſe de montrer à Achille le grand danger qu'il y a à ſe laiſſer tranſporter à la colere.

VI. Il

VI. Il faut se mettre dans l'esprit, que les plus grands Poëtes, & les plus grands hommes ne sont pas exempts de fautes. Ainsi on ne doit pas s'imaginer que tout ce qu'un excellent Poëte dit, ou qu'il fait faire à ses Heros, soit toûjours conforme aux regles de la Vertu. Lors qu'on y remarque quelque chose de semblable, on le peut desapprouver, sans perdre le respect, qu'on doit avoir pour les grands hommes. *Timothée* chantant sur le Théatre les loüanges de *Diane*, & lui applicant quatre Epithetes qui signifient * *pleine de fureur & de rage*, *Cinesias* s'écria à l'instant: *Je te souhaite une semblable fille.* Il en faut user de même, en lisant les actions des Heros les plus illustres, & entrer dans la connoissance de leur Histoire, non comme dans un Temple, où la superstition fait que l'on craint & que l'on adore tout; mais comme dans un Theatre, où il est libre de siffler ou d'applaudir les Acteurs, selon qu'ils représentent bien ou mal. Ainsi lors qu'Homere fait parler ou agir impertinemment, ou malhonêtement Agamemnon, ou Achille; il les faut blâmer, sans avoir égard aux sentimens du Poëte, ni à la description qu'il en fait ailleurs.

Plu-

* Μαινάδα, θυάδα, Φοιβάδα, λυσσάδα.

Plutarque remarque encore, dans ce même Traité, plusieurs usages des Poëtes. Il croioit qu'ils pouvoient beaucoup servir à desabuser les jeunes gens des préjugez de leur Enfance, & les préparer à entendre les discours des Philosophes; qu'ils ne pouvoient digerer, lors qu'ils alloient les écouter en sortant des bras de leurs Nourrices & de leurs Meres; qui raisonnoient sur des principes tout differens, & qui estimoient ordinairement bien plus les biens du corps & de la fortune, comme l'on parle, que ceux de l'esprit.

3. MIXAHΛOT TOT ΨΕΛΛΟΥ περὶ ἐνεργείας ΔΑΙΜΟΝΩΝ Διάλογος, *Michaelis Pselli de Operatione Dæmonum Dialogus*, GILBERTUS GAULMINUS *primus Græcè edidit, & Notis illustravit.* E Museo DAN. HASENMULLERI *Linguæ Græcæ in Academia Kilonienſi Professoris.* A Kiel 1688. in 12. pagg. 156.

CE Livre avoit été autrefois traduit, & publié en Latin par *Pierre Morel*, le même qui a traduit *le Thresor de la Foi Orthodoxe de Nicetas.* Mais *Gaumin* le fit imprimer en Grec & en Latin à Pa-

à Paris en 1615. avec quelques notes de sa façon. Comme c'étoit un très-savant homme, on y trouve diverses choses curieuses & utiles, pour l'intelligence de la doctrine Chaldéenne des Démons. Cette Edition étant devenuë rare, un Professeur de l'Academie de *Kiell* nous en donne une seconde; mais par malheur augmentée d'un grand nombre de fautes; soit dans le texte, soit dans les Notes, dont le caractere est trop menu, pour d'aussi mauvais papier, que celui dont on se sert en Allemagne.

MICHEL PSELLUS a été précepteur de *Michel Ducas*, surnommé *Parapinacius*, vers l'an M.L. Il lui avoit adressé un Ouvrage en vers Politiques, que l'on gardoit dans la Bibliotheque Palatine, & l'on en a encore divers autres de lui Manuscrits, dans celles du Vatican, & du Roi de France.

Il introduit dans ce Dialogue deux Amis, dont l'un revenoit d'un voiage de plus de deux ans, qu'il avoit fait en *Mesopotamie*, où il avoit vû des *Euchites*, qui étoient une espece de *Manicheens*, dont il rapporte les sentimens. *Manes* avoit établi *deux Principes*, ou Dieux suprêmes, l'un du bien, l'autre du mal; mais les Euchites disoient que

ces

ces deux Dieux étoient freres, descendus d'un Etre suprême, qui ne se mêloit que de ce qui est *au dessus du Monde*, τῶν ὑπερκοσμίων. Le plus jeune de ses Fils gouvernoit le ciel, & l'Ainé la Terre; & ils étoient perpetuellement en querelle. Cependant quelques uns des Euchites soûtenoient qu'il les falloit adorer tous deux, comme les Fils d'un même Pere, & parce que quelque jour ils devoient se racommoder ensemble. Les autres adoroient le Cadet comme le directeur de la plus haute region de l'Univers; sans néanmoins négliger l'Ainé, de peur qu'il ne leur fit du mal. Les autres enfin oublioient tout à fait le Cadet, & adoroient *le terrestre Satanaki* (c'est ainsi qu'ils appelloient le plus vieux) comme le Createur & le maître absolu de la Terre. Ils disoient même du mal du Cadet, qu'ils traitoient d'envieux, pour faire plaisir à son Ainé.

Lors que les Euchites vouloient recevoir quelcun dans leurs sectes, ils l'éprouvoient en lui faisant manger des excremens humains; ce qui, selon Psellus, fait le plus grand plaisir du monde au Diable, qui se plait à humilier l'homme. Ils s'assembloient, si l'on en croit nôtre Auteur, un jour de l'année le soir, & après avoir éteint les

les chandelles, ils commettoient les mêmes impuretez, dont on accusoit les premiers Chrétiens. Ils s'assembloient neuf mois après, & prenoient les enfans nez de ce mélange détestable, leur tiroient le sang par des incisions, le gardoient dans des phioles, & les faisoient en suite brûler. Après cela ils mêloient leur sang avec leurs cendres, & en faisoient un Onguent magique, dont ils se servent, dit l'Auteur, pour chasser & pour effacer les *divins Symboles*, qui sont dans les ames des hommes. Pendant qu'ils sont dans nos ames, ils font le même effet que la sauve-garde d'un Prince appliquée à une maison; la race des Démons nous craint, & s'enfuit.

Il n'est pas aisé de savoir ce que *Psellus* appelle *les Symboles divins*. Gaumin cite un endroit des Oracles Magiques des Chaldéens, où il est dit que *l'Esprit paternel a semé dans les Ames des Symboles divins*, mais on ne peut comprendre par ces fragmens ce que ce sont que ces *Symboles*. Peut être qu'ils entendoient je ne sai quels principes de vertu, qu'ils concevoient être naturellement dans les Ames des hommes; ou un sentiment secret de l'excellence de leur nature.

Quoi qu'il en soit, Psellus dit que les

les Euchites commettoient toutes ſortes d'ordures, pour attirer les Démons, qui ſe faiſoient voir à eux. Là deſſus il introduit ſon Ami lui faiſant cette difficulté: que les Démons étant incorporels, on ne ſauroit les voir. Il répond à cette objection, en ſoûtenant qu'ils ſont effectivement corporels; ce qu'il prouve par l'experience, & par l'autorité de *S. Baſile*, * qui ſoûtient même que les bons Anges le ſont auſſi. Que ſi l'Ecriture les repréſente ſans *Corps*; c'eſt qu'elle n'appelle *Corps*, que les corps groſſiers. Il croit que les Anges ont un corps, qui jette un éclat, qui éblouït les yeux des hommes; & dont il conjecture que celui des Démons eſt deſtitué. Il dit auſſi que celui des Anges eſt tout à fait *immateriel* (ἄυλον) & qu'il pénetre les corps les plus compactes; mais il croit que les Démons ont quelque choſe de materiel, particuliérement ceux qui habitent les cavernes ſoûterraines. De là vient, que ces derniers peuvent être touchez & brulez. Quelques uns, en ſe retirant, ont laiſſé de leurs cendres; ce que Pſellus, dit arriver en certains lieux près de l'Italie, & qu'il appuie par ce qui eſt dit, dans l'Ecriture, du

* *Ad. Amphil. de Spir. S. c. XVI.*

feu, auquel les Démons sont condamnez. Il ajoûte qu'un *Moine* de Mesopotamie, nommé *Marc*, qui avoit été initié dans les Mysteres des Euchites, l'avoit assuré que les Démons se nourrissent d'air ou d'humidité, qui entre dans leur corps, comme dans une éponge. Psellus met ensuite ce que ce Marc lui avoit raconté avoir vû des Démons. On ne le répetera pas ici, parce qu'on en a déja donné un Abregé, au *Tome* VII. de cette *Bibliotheque* pag. 19. & *suivantes*, en parlant de la Philosophie des *Chaldéens*.

Après cela, on trouve * l'histoire de je ne sai quel Démoniaque que Psellus avoit vu en Mesopotamie, & qui lui avoit prédit diverses choses; comme il avoit encore prophetisé sa venuë, avant qu'il arrivât en ce pais-là. De là il passe à une autre Histoire étrange d'une femme Grecque, qui parloit Armenien, lors qu'elle étoit possédée d'un certain Démon; qui lui paroissoit en forme de femme, & qui la tourmentoit, sur tout lors qu'elle étoit prête d'accoucher. Cela donne occasion à Psellus de rapporter ce qu'il avoit oüi dire à Marc, qui l'avoit assuré que les Démons n'étoient naturellement d'aucun sexe; mais qu'aiant un corps très-sub-

* *Pag.* 88.

subtil, & qui n'est déterminé de soi même à aucune figure particuliére, ils peuvent prendre celle qui leur plait, & se couvrir de quelque couleur qu'ils veulent. Que s'il y en a, qui paroissent ordinairement sous une certaine forme; c'est qu'ils n'ont pas tous la même puissance, & qu'il y a en a qui ne peuvent prendre, que peu de formes differentes.

Pour ce qui regarde les Langues, dont se servent les Démons, Psellus conjecture qu'ils n'en ont aucune entre eux, s'entretenant sans voix; mais que les uns conversant avec de certaines Nations, & les autres avec d'autres, chacun apprend la Langue de la Nation, avec laquelle il vit.

Il revient enfin * aux leçons de son Marc, qui lui avoit dit diverses choses 1. touchant les Exorcismes, qui ont plus d'efficacité envers certains Démons, qu'envers d'autres: 2. concernant leurs apparitions diverses, & leurs faux miracles: 3 du mal qu'ils peuvent souffrir, par la *solution de la continuité*; & de la promptitude, avec laquelle leur corps se rétablit: 4. de la maniére, dont ils prédisent l'avenir par conjecture. Mais il ne fait que toucher ce dernier point, le renvoiant à une au-

* *Pag.* 129.

tre Conversation, qui est peutêtre, selon la conjecture de Gaumin, encore en Manuscrit, dans quelque Bibliotheque.

Ce qu'il y a d'étrange, dans toute cette *Démonologie*, c'est que de semblables opinions regnent encore dans les Indes & dans le Japon; d'où elles sont peutêtre passées en Amerique, qui en est extrémement infectée. Dans le fond, quoi que ceux qui avancent ces sortes de choses n'en prouvent la plus grande partie, que par des histoires assez douteuses; il n'y a aucune raison évidente, qui puisse donner droit de s'inscrire en faux contre un si grand nombre de témoins de divers siecles, de tant de Nations, & de sentimens d'ailleurs si differens. Il paroît même par les Evangiles, comme on l'a remarqué dans le VII. *Tome*, que les Juifs croioient quelque chose de semblable, du temps de nôtre Seigneur.

JOH-

V.

JOH. CHRISTOPH. STURMII *P.P. Mathesis enucleata.* Norimbergæ. 1689. in 8. pagg. 474.

LE dessein de cet Ouvrage est de rendre l'étude des Mathématiques plus facile, & plus courte. Pour cet effet l'Auteur a tâché d'y éviter deux défauts capitaux, qui font tout l'embarras, & toute la difficulté de ces Sciences. Ces défauts semblent leur être, en quelque maniére naturels; parce que ceux, de qui nous les avons reçuës, y aiant été sujets les premiers, on ne les regardoit pas comme des manquemens; & l'on ne croioit pouvoir mieux faire, que d'imiter en tout de si grands Maîtres.

Le premier de ces défauts, c'est le peu de soin qu'ils ont pris de suivre l'ordre naturel, dans les matiéres qu'ils ont traitées. Le second, c'est qu'ils ont démontré la plûpart de leurs Propositions par des voies éloignées, indirectes, & difficiles; au lieu de choisir celles qui auroient été plus faciles, & plus propres à faire connoître la nature, & les proprietez des sujets dont il s'agissoit.

Personne ne peut douter que ces défauts ne nuisent extrémement à la clarté, & à la simplicité d'une Science; à moins que de ne savoir pas combien l'ordre est nécessaire, non seulement pour expliquer clairement aux autres les veritez que l'on sait, mais encore pour découvrir avec facilité celles que l'on ignore; ou ne comprendre pas la difference qu'il y a entre connoître simplement qu'une chose est veritable, & savoir la raison, pourquoi elle est telle.

Euclide, selon nôtre Auteur, a peché contre les regles de l'ordre en deux maniéres: 1. en ce qu'il a pris la peine de démontrer un grand nombre de propositions, qui sont claires d'elles mêmes, & qu'il pouvoit supposer comme des Axiomes. Telles sont la 2, 3, 20, 30, dans le premier Livre; la 2, 5, 6, 10, 15, 28, 29 &c. dans le troisiéme. Cela n'est pas simplement ennuieux, par la multiplication superflue d'un grand nombre de Propositions, mais encore confus, & embarrassé; parce qu'on ne sauroit démontrer ces Propositions, sans faire entrer dans le discours beaucoup de choses, qui ne sont pas dans l'ordre, & dans la suite de celles qu'on traitte: 2. en ce qu'il a prouvé, & démontré tout ce qu'il a pû, & tout ce qu'il a su

a fu par ſes principes, ſans avoir aucun égard à l'ordre, & aux liaiſons naturelles des choſes, mêlant enſemble celles qui ſont de genre different, les générales avec les particuliéres &c. Telle eſt la confuſion, qu'on voit regner, non ſeulement dans ſon premier Livre, où il a ramaſſé un grand nombre de choſes, de differente nature; mais encore dans la diſpoſition irreguliére des ſujets, qu'il ſe propoſe d'expliquer dans chacun de ſes Livres. C'eſt ainſi qu'après avoir traité, dans le premier Livre, des proprietez particuliéres de diverſes grandeurs; il paſſe, dans le ſecond, à la diſcuſſion des proprietez générales & communes à toute ſorte de grandeur. Dans le troiſiéme, & le quatriéme, il ſe rétreint aux proprietez particuliéres des figures *inſcrites*, ou *circonſcrites* au cercle; & dans le cinquiéme, il rémonte à la conſideration des *Raiſons*, & des *Proportions*, qui eſt une des matiéres les plus générales de toutes les Mathématiques. Encore ne la traite-t il pas ſi pleinement, qu'il n'ait beſoin de la reprendre dans le VII. Livre; où il en parle, par rapport aux nombres en particulier: au lieu qu'il en auroit pû traitter plus clairement, & plus briévement en général, par rapport à toute ſorte de grandeur.

A l'égard du second défaut, l'Auteur rend justice aux Geométres, & dit qu'ils sont extrémement loüables de s'être attachez inviolablement à la verité, & d'avoir pris un soin exact de la démontrer d'une maniére certaine; ne se servant que de leurs définitions, de leurs Axiomes, de leurs demandes, & des Propositions démontrées, qui sont des choses inconteſtables. Mais cette méthode, quoique certaine, est sujette à divers inconvenients qui rendent cette Science obscure, & difficile; & qu'on auroit pu éviter, si l'on avoit pris soin d'en choisir une plus simple, & plus naturelle. Le premier de ces inconveniens, c'est qu'elle est fort souvent contraire aux regles de l'ordre; parce qu'elle réduit à la nécessité de prouver ce qu'on peut, & non pas ce qu'on voudroit. En second lieu, elle ne fournit que des preuves éloignées, difficiles, & envelopées le plus souvent d'un grand nombre de consequences; par lesquelles on arrive à grand'peine, jusqu'à savoir qu'une chose est veritable, mais sans rien comprendre dans la cause, & la raison pourquoi elle l'est. En troisiéme lieu, elle manque même souvent de ces preuves. C'est pourquoi elle est obligée d'en aller chercher encore de plus éloignées, qui ne concluent

que

que d'une maniére très-indirecte. Ainſi pour montrer la verité d'une Propoſition, on eſt obligé de faire voir que celle qui lui eſt oppoſée, eſt abſurde, ou impoſſible; ce qui eſt démontrer plûtôt ce qu'une choſe n'eſt pas, que ce qu'elle eſt. Cette voie devient encore plus indirecte, & plus forcée, lors qu'il faut joindre pluſieurs abſurditez, ou pluſieurs impoſſibilitez enſemble. Ainſi Euclide dans le Livre XII. *Propoſ.* 16, &c. prouve l'égalité des deux grandeurs A, & B, en montrant qu'il s'enſuivroit diverſes abſurditez; ſoit qu'on ſuppoſe que A, eſt plus grand que B, ſoit qu'on ſuppoſe qu'il eſt plus petit.

C'eſt pourquoi d'habiles Géometres s'étant apperçûs dans ce ſiecle des incommoditez de cette méthode ancienne, en ont inventé de nouvelles qui éclairent, & qui inſtruiſent l'eſprit, en même temps qu'elles le convainquent. Telle eſt, en premier lieu, *l'Analyſe* de *Viete*, & *d'Harriote*, que *Deſcartes* a tant vantée, & dont il s'eſt ſervi heureuſement, pour découvrir un grand nombre de Theorémes, & de Problêmes conſiderables dans la Géometrie. Cette méthode conſiſte à ſuppoſer d'abord la verité de la Propoſition qu'on avance, & à ſuivre cette ſuppoſition

dans toutes ses consequences, jusqu'à ce qu'on arrive à quelque verité connuë, ce qui fait voir que la Proposition est veritable; ou à quelque absurdité, ce qui montre qu'elle est fausse selon cet Axiome; *qu'on ne peut rien conclurre que de vrai d'une chose vraie, ni rien que de faux d'une chose fausse.* Cette méthode a cet avantage que non seulement elle est très-certaine, mais qu'encore elle montre quels sont les fondemens de la verité, & la voie qu'il faut suivre, pour y parvenir.

La seconde méthode est celle des *indivisibles*, comme on la nomme, qui est d'un merveilleux usage, pour démontrer l'égalité, ou la proportion de deux, ou de plusieurs grandeurs. On appelle *indivisibles* les extremitez, qu'on conçoit dans le corps; savoir, le point qu'on imagine sans parties, la ligne qu'on conçoit longue, sans largeur, & la superficie longue, & large, sans profondeur. Comme ces *indivisibles* peuvent être compris en certaines mesures, on compare ceux de deux, ou de plusieurs grandeurs de même genre, & on conclut très-clairement que ces grandeurs sont égales, ou proportionelles de la même maniére que leurs *indivisibles* le sont. L'Auteur renvoie ceux qui voudront savoir l'usage & l'excellence

de

de cette Méthode, à Renaldi *lib. 1. de Composit. & Resolut.* pag. 245, 306. *Honorat. Fabry Synopſ. Geomet.* pag. 24. &c. *Barrow Lect. Geomet.* II. pag. 21. &c. Il en attribuë l'invention à *Bonaventure Cavalleri.*

La troiſiéme, c'eſt la méthode de *Génération*, qui explique d'une maniére fort ſimple la nature, & les proprietez des figures auſquelles on l'applique. Elle conſiſte à imaginer un moien facile, par lequel ou conçoit qu'une figure peut être produite par le mouvement d'un point, d'une ligne, d'une ſuperficie, ou de pluſieurs tout à la fois. Ainſi ſuppoſé que le cercle ſoit produit par l'extremité d'une ligne qui ſe meut en rond, pendant que l'autre demeure immobile ſur le même point; vous comprendrez aiſément par là la nature, & les proprietez du cercle: comme, qu'il renferme un point qui eſt également éloigné de tous ceux de la circonference, que tous les Diametres ſont égaux &c. ſur quoi il faut voir *Honoré Fabry dans ſa Synopſe, Barrow dans ſes leçons Geometriques &c.*

La quatriéme c'eſt la méthode des *progreſſions*, par laquelle aprés avoir trouvé la progreſſion de quelques portions égales que ce ſoit des figures *inſcrites*, ou *circonſcrites* à quelque gran-

deur, & les avoir multipliées à l'infini, par une bissection continuelle, & réduites ensuite à leur grandeur, par la premiére Proposition du X. Livre d'Euclide, on détermine, suivant les regles qu'on a de l'Addition des progressions, la somme de ces termes infinis; c'est à dire, la quantité, ou la proportion de la grandeur proposée, à celle de quelque autre grandeur donnée.

La cinquiéme méthode est celle que *M. Newton* a inventée depuis peu, & qu'il appelle la méthode *des raisons premiéres, & derniéres*. Elle ne différe de celle des indivisibles, qu'en ce que l'Auteur a cru qu'il étoit plus facile de concevoir des parties derniéres dans la division des grandeurs, ou des premiéres dans leur composition, que des points sans parties, des lignes sans largeur, & des superficies sans profondeur. D'ailleurs ces deux méthodes procedent de la même maniére, dans la mesure, & les proportions des grandeurs composées. Enfin M. Sturmius joint à toutes ces méthodes les premiéres, & les plus simples operations d'Algebre, dont il donne l'exemple en des choses faciles à comparer; pour en montrer l'usage dans les choses qui sont plus composées, & plus difficiles, & qu'on résout plus heureusement par le moien de ces operations, que par toute autre méthode L'Au-

L'Auteur n'a pas crû devoir s'arrêter à expliquer plus particuliérement ces méthodes dans sa Préface, ni n'a pas dessein d'en choisir une, pour s'en servir préferablement aux autres. Il veut les emploier toutes, & en montrer l'usage & la bonté, en les appliquant chacune au sujet, auquel elle conviendra mieux. Par ce moien il prétend donner à son ouvrage cinq avantages considerables: savoir, 1. Réduire en consequences prochaines, & en corollaires très-simples un grand nombre de Propositions *d'Euclide*, *d'Archimede*, & *d'Apollonius*. 2. Démontrer leurs principaux Theorémes, en n'y emploiant qu'un très-petit nombre de principes, qui expliqueront nettement la nature, & les causes du sujet proposé. 3. Suivre l'ordre naturel, & le plus simple, en réduisant toutes les grandeurs à une idée generale, qu'on divise ensuite en ses espéces; ces espéces, en des grandeurs plus particuliéres; & ces grandeurs enfin en des proprietez individuelles. 4. Tirer des Theorémes plus généraux, en forme de corollaire, la raison des principales regles d'Arithmetique, & d'Algebre, dont on peut se servir ensuite très-utilement pour en démontrer les proprietez des grandeurs plus particuliéres. 5. Déduire des principaux

Theorémes & démontrer la raiſon, de beaucoup de pratiques très-utiles à l'éclairciſſement de quelques Sciences, & à diverſes néceſſitez de la vie, comme ſont la *Trigonometrie*, les Tables des *Sinus*, *Tangentes*, & *Secantes*, *l'Arithmetique*, la *Raiſon*, & les Tables des *Logarithmes*, qui en abregent les operations d'une maniére ſurprenante; & enfin les principaux fondements de *l'Algebre*, ſi néceſſaire pour approfondir ce qu'il y a de plus curieux, & de plus ſublime dans la Géometrie.

Au reſte, M. Sturmius déclare qu'il n'a pas fait difficulté d'entreprendre ce travail, quoi qu'on ait vû depuis peu de temps un grand nombre de nouveaux Elemens de Géometrie, qui ſemblent avoir executé heureuſement ce qu'il ſe propoſe de faire; parce qu'il a cru pouvoir contribuer encore quelque choſe du ſien à l'éclairciſſement d'une ſcience, qui ne peut arriver à la perfection, que par les ſoins de pluſieurs perſonnes.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1689.

NOVEMBRE.

VI.

1. ORIGINES BRITANNICÆ, *or the Antiquities of the British Churches, with a Preface concerning some pretended Antiquities relating to* BRITAIN, *in vindication of the Bishop of* S. ASAPH, *by* EDWARD STILLINGFLEET *D. D. Dean of S. Paul's and Chaplain in Ordinary to his Majesty.* à Londres 1685. in Fol. pagg. 364.

On

N auroit parlé de cet Ouvrage, dès le premier Tome de cette *Bibliotheque*, si l'on n'avoit pas eu des raisons de n'y inserer que des Livres de l'an M DC LXXXVI. auquel elle commença. Ces raisons aiant cessé, on prend avec plaisir occasion d'en parler, de ce que l'on doit faire l'Extrait d'un livre de *M. Schelstrate*, Bibliothecaire du Pape, où celui de *M. Stillingfleet*, qui est à présent Evêque de *Worcester*, est attaqué. Outre qu'on ne peut pas bien entendre la réfutation, sans avoir une idée nette de ce que l'on réfute; il ne seroit pas juste de ne mettre que les raisons d'un parti.

Il faudroit parler de la Préface, qui est au devant de cet Ouvrage, où l'Auteur réfute l'opinion des Ecossois, touchant l'Antiquité de leurs Rois; si l'on n'avoit fait l'Extrait * d'un Livre, où elle est réfutée, & où les principales raisons en sont rapportées assez fidelement. Il suffira de dire ici en géneral, que nôtre Prélat y défend M. l'Evêque de *S. Asaph*, qui dans sa *Rélation de l'ancien gouvernement Ecclesiastique, dans la grande Bretagne & en Irlande*, a montré

* *Tom. XIII. p.* 169.

tré 1. Que les *Ecossois* n'ont pu être dans la grande Bretagne, si tôt qu'ils le disent: 2. Que les Historiens, de qui l'on tient ce fait, ne sont pas d'un assez grand poids, pour s'y fier. Comme on peut pardonner aux Ecossois le zele qu'ils ont pour leur patrie, on peut aussi laisser à leurs Voisins le soin de les réfuter, s'il est nécessaire. C'est une contestation qui, comme le remarque M. Stillingfleet, ne se vuidera, ni par un combat, ni par un procès; & qui n'a pas d'influence dans les affaires de la Religion, ni de l'Etat. Ce qui regarde les Antiquitez des Eglises Britanniques est plus considerable, par la liaison, que cette matiére a avec des Controverses importantes, comme on le verra par la suite. Ceci néanmoins n'est qu'un échantillon d'un plus grand Ouvrage, où l'Auteur s'est proposé d'éclaicir les plus importantes difficultez de l'Histoire Ecclesiastique. Jugeant qu'écrire une Histoire Ecclesiastique complette est un dessein, au dessus de la portée d'un seul homme; il a entrepris seulement d'en éclaircir quelques parties, & a cru devoir commencer par celle qui regarde les Antiquitez de l'Eglise dont il est membre. Ce livre est divisé en cinq grands Chapitres, dont voici l'abregé.

I. On

I. On a cru, pendant long-temps en Angleterre, que l'Evangile y avoit été prêché du temps de Tibere. Mais si l'on considere le peu d'années, qui se sont écoulées entre la résurrection de nôtre Seigneur, & la mort de cet Empereur; & que l'on pense que pendant assez long-temps, les Apôtres n'ont prêché l'Evangile qu'aux Juifs; on aura bien de la peine à croire qu'il soit allé des gens, pendant cet espace de temps, de Judée dans la Bretagne, pour y prêcher l'Evangile. Quelques * Savans de l'Eglise Romaine ont réfuté, par la même raison, la tradition fabuleuse, qui fait venir, dans le même temps, *Lazare* & ses sœurs en Provence.

La plus forte raison, que l'on ait eue de croire que l'Angleterre avoit été si tôt éclairée des lumiéres de l'Evangile, est tirée d'un passage de *Gildas*, † que l'on a mal entendu. *Interea glaciali frigore rigenti insulæ, & veluti longiore terrarum recessu, soli visibili non proximæ, verus ille non de firmamento solùm* (M. Stillingfleet lit *Sol*) *sed de summæ etiam* (ceux qui ont lû *solum* pour *Sol* ont aussi ajoûté cet *etiam*, pour la netteté du sens) *cœlorum arce tempora cuncta excedente, universo orbi præfulgidans*

* *Sirmond. de duobus Dionys. cap.* 1.

† *V. Tom. I.* 350. & *VIII.* 176.

dum sui coruscum ostendens tempore, ut scimus, summo Tiberii Cæsaris (quo, absque ullo impedimento, ejus propagabatur Religio, comminatâ, Senatu volente, à Principe morte dilatoribus militum ejusdem) radios suos primùm indulget, id est, sua præcepta Christus. On avoit entendu jusqu'à présent ces paroles de Gildas, comme s'il vouloit dire que l'Evangile avoit été prêché en Angleterre, sur la fin de l'Empire de Tibere. Mais voici comme M. l'Evêque de Worcester les entend. „ Jesus Christ, „ le veritable soleil, qui, comme l'on „ sait, fit éclater sa lumiére à la vuë „ de tout l'Univers, sur la fin de l'Em„ pire de Tibere, auquel temps sa Re„ ligion s'étendoit sans empêchement, „ malgré le Senat, parce que ce Prince „ avoit menacé de la mort ceux qui ac„ cuseroient les Chrétiens; Jesus-Christ, „ dis-je, fit briller cependant ses raions, „ c'est à dire, ses préceptes, non depuis „ le firmament, mais depuis le lieu le „ plus haut des cieux, & qui est au des„ sus de tous les temps, sur cette île „ glacée, & éloignée du Soleil visible. Gildas parle de deux temps ausquels le Soleil de Justice a paru; l'un sur la fin du regne de Tibere, auquel il brilla aux yeux de tout le monde: & l'autre auquel il se fit voir en particulier à l'Angle-

gleterre, & qu'il marque par la particule *interea* Ce mot se rapporte au temps, dont il venoit de parler; c'est à dire, à celui auquel *Suetone Paulin* vainquit la Reine *Boadicée*, ce qui arriva sur le milieu de l'Empire de Neron, environ vint ans après que Claude y eut envoié *A. Plautius*, pour réduire l'Angleterre en forme de Province.

Les Moines des derniers siecles, fertiles en Histoires anciennes, avoient dit que *Joseph d'Arimathée* étoit venu à *Glassenbury*, où il avoit fondé un Monastere, en y prêchant l'Evangile. Dans un temps, où l'on croioit tout ce qui venoit de ces pieux menteurs, on avoit pris cette histoire fabuleuse pour une ancienne tradition; mais il n'est pas difficile à M. de Worcester, de montrer qu'elle n'est appuiée que sur l'autorité de gens & d'Acte très-suspects, & accompagnée de circonstances ridicules.

Néanmoins il croit que l'on peut prouver par de bonnes autoritez, soûtenuës de circonstances très-probables, que le Christianisme est entré en Angleterre, du temps des Apôtres. *Eusebe* * assure positivement que ces saints hommes porterent l'Evangile dans les

Iles

* *Dem. Evangel. Lib. III. cap.* 7.

Iles Britanniques. Theodoret * compte *les Bretons* entre les peuples convertis par les Apôtres. *S. Jerôme* † dit que S. Paul, après sa prison, prêcha l'Evangile dans *l'Occident*, *in occidentis partibus*; par où il semble entendre l'Angleterre, aussi bien que *S. Clement*, qui dit que S. Paul alla jusqu'à *l'extrêmité du Couchant*; termes que M. *Stillingfleet* fait voir se prendre souvent, pour la Grande Bretagne. Il montre après cela, par l'histoire de la vie de S. Paul, que cet Apôtre a eu le temps d'aller en Angleterre; & qu'il a pû être porté à entreprendre ce voiage, parce que cette partie de la Grande Bretagne étoit alors réduite en Province. Il y a même de l'apparence que *Pomponia Græcina*, femme de *Plautius*, étoit Chrétienne; *Tacite a* assurant qu'elle avoit été accusée de *superstition étrangere*, & qu'elle vécut *dans une continuelle tristesse*. Si cette Dame étoit Chrétienne, comme il le semble, elle pouvoit instruire S. Paul, de l'état de l'Angleterre, & l'encourager à y aller. Il put encore s'en informer de ceux, que Plautius avoit amenez prisonniers à Rome. On a dit, à la verité, que S. Pierre & quelques autres Apôtres avoient été en Angleterre.

* *Tom. IV. Serm. 9.* † *De Script. Eccles.*
a *Annal. XIII. cap.* 32.

terre, mais ces traditions paroissent entiérement fabuleuses; & si quelcun y a été, c'a sans doute été S. Paul, selon le témoignage de S. Clement, dont on a parlé.

II. Pour suivre l'histoire Ecclesiastique d'Angleterre, nôtre Prélat entreprend, dans le Chapitre Second, * de ramasser ce que l'on en trouve dans les Anciens, touchant l'espace de temps, qui s'est écoulé depuis les Apôtres, jusqu'au premier Concile de Nicée.

Les principales preuves sur lesquelles on le fonde, pour prouver qu'il y a eu des Chrétiens en ce temps-là en Angleterre, sont les temoignages de *Tertullien* † & *d'Origene*, a que l'Auteur défend & explique au long. Quantité d'Ecrivains des derniers siecles ont dit qu'un Roi d'Angleterre, nommé *Lucius*, fut converti au Christianisme du temps de *M. Aurele*, & de *Lucius Verus*. Mais supposé ce fait veritable, dans le fonds, il y a diverses circonstances, qui sont assurément fausses; comme lors que l'on fait ce Lucius Roi de toute l'Angleterre, qui étoit, en ce temps-là, une Province Romaine. Nôtre Prélat croit qu'il peut y avoir eu un Prince Chrétien de ce nom, en quelque endroit de

* *Pag.* 49. † *Cont. Judæos. Cap. VII.*
a *In Exech. Hom. XIV. in Luc. l. Hom. VI.*

de l'Angleterre, & que les Romains auroient laiſſé regner, à cauſe qu'il auroit été de leur parti; tels que pouvoient être les deſcendans d'un certain *Cogidunus*, qui les avoit favoriſez. Cet endroit de l'Angleterre pourroit avoir été la Province de *Suſſex*, où il n'y a aucun monument des Romains. Cela étant, on peut aiſément concevoir que *Lucius* pourroit avoir ouï parler de la Religion Chrétienne à quelque ancien Breton, ou aux Soldats de l'armée que M. Aurele y conduiſit, & qui avoit été délivrée d'un danger éminent, par les priéres des Chrétiens qui y étoient, comme l'Empereur lui même l'avoit dit, * dans une de ſes Lettres. Enſuite *Lucius* pourroit avoir envoié, comme la Tradition le dit, des gens à *Eleuthere* Evêque de Rome, pour être mieux inſtruit, à cauſe du grand commerce qu'il y avoit entre l'Angleterre & Rome. Si l'on s'étoit contenté de raconter cette Hiſtoire de la ſorte, on ne ſe ſeroit peut-être pas aviſé de la révoquer en doute; mais les menſonges dont on l'a embellie, pour la mieux ſoûtenir, ont rendu, ſelon la remarque de l'Auteur, douteux & ſuſpect ce qu'il y a peut-être de vrai. D'autres ne manqueront pas d'ajoûter à cela, que dans les con-

* *Tertull. Apol. c. V.*

conjectures qu'il faut faire à tous momens, dans la recherche de ces sortes d'Antiquitez, fondées sur la Tradition de gens aussi menteurs que les Moines des Siecles passez; que dans ces conjectures, dis-je, *si trapassano i confini del vero, per scrivere negli ampii spatii del possibile, cose incerte & non seguite*, * comme parle un Auteur, dont on a donné l'Extrait. Aussi le silence de *Gildas*, qui a dit tout ce qu'il savoit des Antiquitez d'Angleterre, & qui n'a pas dit un mot de ce *Lucius*, rend cette Histoire fort suspecte, même dans ce qu'il peut y avoir de possible.

Nôtre Prélat prouve qu'il y avoit des Chrétiens en Angleterre, du temps de *Diocletien*, & que plusieurs y souffrirent le Martyre; quoi que la persecution ne puisse pas y avoir duré long-temps, puisque *Constanse* pere de *Constantin*, l'arrêta. Constanse étant mort à *Yorc*, & son fils aiant été déclaré *Cesar*, par l'armée; la Religion Chrétienne y fut en sureté, & l'on trouve trois noms d'Evêque de la Grande Bretagne qui souscrivirent le Concile d'Arles en CCCXIV. L'Auteur croit qu'il y en avoit beaucoup d'autres, & que ces trois furent députez par ceux des trois Provinces; car jamais tous les Evêques ne se trouvoient

* *Idea dell' Ungheria, dans la Préface.*

voient dans les Conciles, qui auroient été trop nombreux, s'ils y étoient tous allez. Il croit aussi qu'il y a eu une suite continuelle d'Evêques en Angleterre depuis les Apôtres jusqu'à ce temps-là, quoi que l'on ne nous en ait pas conservé les noms. Cela peut être, mais il pourroit aussi être arrivé que le Christianisme n'eût pas duré sans discontinuation dans ce païs-là. Quelques Moines ont cru que l'on avoit établi des Evêques dans l'Angleterre, à l'imitation des *Flamines* & *Archiflamines* des Païens; mais M. Stillingfleet fait voir que c'est un songe, & que la première Hierarchie Païenne a été établie par *Maximin*, sur le modele de celle des Chrétiens, qui étoit beaucoup plus ancienne.

A l'occasion du Concile d'Arles, l'Auteur fait voir que ses Canons furent envoiez à l'Evêque de Rome, non pour les confirmer, comme le soutient Baronius, mais pour les publier. *Quæ decrevimus*, disent ces Peres, *in Communi Concilio, charitati tuæ significare, ut omnes sciant, quid in futurum observare debeant.* Il joint à cela les Canons de ce Concile, qu'il réduit à certains Chefs, & qu'il explique en peu de mots, particuliérement le troisieme *de his qui arma projiciunt in pace*, qui

doivent être suspendus de la Communion. Si l'on veut donner à ces paroles un sens allegorique, M. de Worcester croit qu'on les peut expliquer des Chrétiens, qui se relâchoient dans le temps, où la persecution cessoit, de la maniére de vivre, conforme à la discipline, qu'ils avoient gardée auparavant. Mais si l'on veut les entendre à la lettre, on les peut expliquer des soldats Chrétiens, qui auroient voulu quitter l'armée, dans un temps où ils n'avoient pas à craindre d'être engagez dans quelque acte d'idolatrie, en servant l'Empereur, comme ils l'avoient été sous les Princes Païens. Constantin ayant offert le congé à tous les soldats, qui le voudroient accepter, les Peres du Concile pouvoient craindre que tous les Chrétiens n'abandonnassent les armées, & qu'elles ne se trouvassent ensuite entiérement Païennes; ce qui auroit pu être fatal au Christianisme. Ainsi les Evêques assemblez à Arles crurent devoir prévenir cet accident, en suspendant de la Communion les soldats Chrétiens, qui voudroient quitter le service.

III. Après avoir * montré qu'il y avoit eu des Evêques en Angleterre, avant le Concile de *Nicée*; l'Auteur pas-

* *Pag.* 88.

parle de l'état, où les Eglises de la même île se trouverent depuis de Concile, jusqu'à celui de *Rimini*. Quoique dans les souscriptions, qui nous restent des Evêques qui assisterent au Concile de Nicée, il n'y en ait aucune qui soit de quelque Prélat d'Angleterre; il est très-probable qu'il y en eut quelques uns, 1. parce que Constantin fit tout ce qu'il put, pour avoir un grand nombre d'Evêques: 2. parce qu'il n'y a pas d'apparence que cet Empereur oubliât les Evêques d'Angleterre, où il étoit né & avoit été proclamé Cesar: 3. parce qu'aiant été dans le Concile d'Arles, qui fut tenu auparavant, & dans ceux de *Sardique* & de Rimini, qui suivirent celui de Nicée, il n'y a pas non plus d'apparence qu'ils aient été oubliez dans ce dernier.

Cela étant ainsi, M. Stillingfleet croit que l'on peut apprendre, des Canons du Concile de Nicée, les droits & les privileges des Eglises Britanniques. C'est pourquoi il rapporte & explique ces Canons; mais il s'arrête principalement * sur trois, qui concernent la discipline Ecclesiastique.

Le quatriéme est conçu en ces termes: „ Qu'un Evêque doit principale„ment être établi „ par tous les Evê„ques

* *Pag.* 95.

„ques de la Province; que si cela est „trop difficile, ou à cause que la cho„se presse, ou que le chemin que les „Evêques auroient à faire est trop long, „il faut au moins que trois s'y trou„vent présens, & aient le consente„ment des absens, pour le consacrer. „Mais la confirmation, de tout ce qui „se fait dans la Province, doit être ré„servée au Metropolitain.

Par ce Canon, les droits des Metropolitains sont établis d'une maniére incontestable; ce qui cause de la difficulté est de savoir, si par le mot de καθίσαι *établir*, qui se trouve au commencement, il faut entendre que le droit *d'élire un Evêque* étoit dévolu aux Evêques de la Province; ou s'il s'agit seulement de la *consécration*, qui dût se faire par les Evêques, *sur l'élection* faite par les suffrages du peuple. Plusieurs Interpretes des Canons entendent par le mot *établir*, *élire*; & M. Stillingfleet fait voir que tout ce qu'on peut prouver, par un endroit de la Lettre Synodale * du même Concile à ceux d'Alexandrie, où il est dit que les Evêques Meletiens, *que le peuple choisiroit*, seroient reçus, est que, du temps du Concile de Nicée, le peuple nommoit les Evêques, ce qui n'empêchoit pas qu'ils

* *Conc. Lib. I. c. 9.*

qu'ils ne fussent élus par leurs Confreres & confirmez par le Metropolitain, sans quoi la nomination du peuple ne servoit de rien. Ainsi tout ce qu'on pourroit conclurre de là, c'est que le peuple avoit *le Droit de nomination*: qu'il a perdu avec justice depuis, par des seditions & des tumultes, & qu'il ne peut redemander; à moins qu'on ne fit voir que c'est un droit divin & inalienable, ce qu'on ne fera jamais, ajoûte nôtre Auteur, & que ceux-là même, qui tâchent de s'attirer la faveur du peuple, en défendant ses droits, n'éffaient pas de prouver, sur les principes des premiers siecles. On ne veut pas même nier, que le peuple n'eût alors *le droit d'opposition* contre les personnes choisies, en montrant qu'elles n'en étoient pas dignes. Mais en ce cas là, on écoutoit le peuple comme témoin, & non comme juge. Si les Evêques, qui avoient élu celui auquel on s'opposoit, jugeoient que les accusations, qu'on faisoit contre lui, fussent justes, ils procedoient contre l'accusé, selon les Canons; & alors il falloit venir à une nouvelle nomination, dont néanmoins le Synode de la Province devoit juger. L'Auteur explique par là le 16. Canon du Concile d'Antioche, & le 12. de celui de Laodicée, où il est parlé *d'élection*

lection populaire; non pour marquer l'élevation de quelcun à l'Episcopat, mais le choix d'un Evêque déja ordonné, pour être Evêque de quelque Eglise.

Le cinquiéme Canon de Nicée porte, „ que celui qui aura été excommunié „ par un Evêque ne sera point reçu à „ la Communion par un autre. Si quelcun se plaignoit d'avoir été excommunié à tort, le Synode Provincial en jugeoit, & si ce Synode ne révoquoit pas la sentence de l'Evêque, tout le monde le devoit tenir pour excommunié. C'est pour cela que le Concile de Nicée ordonne qu'il se tienne par tout des Conciles Provinciaux, deux fois l'année, en Carême & en Automne. Nôtre Auteur soûtient que le Concile de Nicée ne reconnoît, suivant les procedures ordinaires, d'autre Tribunal que les Synodes Provinciaux; exceptés dans les lieux, dont les anciennes coûtumes étoient differentes, comme il paroît par le Canon suivant. Ainsi toute jurisdiction étrangere se trouve interdite, par les Peres de Nicée; comme les Eglises d'Afrique le soûtinrent hardiment, contre les Papes. De là on conclut que les Eglises Britanniques ont droit de juger en dernier ressort de tout ce qui arrive, dans l'étenduë de leur jurisdiction; puis qu'elles n'ont pas

moins

moins de privileges, que celles d'Afrique.

De peur que ce Canon ne fût contredit par les Evêques, qui pouvoient avoir une jurisdiction plus étendue, le Concile en fit un autre, qui porte „ que „ selon les anciennes coûtumes, l'Evêque d'*Alexandrie* étendroit sa juris„ diction sur l'*Egypte*, la *Libye*, & la „ *Pentapole*, puisque l'Evêque de *Ro*„ *me* avoit une semblable coûtume; que „ de même à *Antioche* & dans les au„ tres Provinces, les anciens privileges „ des Evêques seroient conservez; qu'on „ ne feroit aucun Evêque, sans le con„ sentement du Metropolitain; & que „ lors qu'il s'éleveroit des differens, „ on les décideroit à la pluralité des „ voix.

Il y a, selon nôtre Auteur, trois choses remarquables, dans ce Canon. On s'y propose 1. de confirmer les Privileges de quelques uns des plus grands Evêchez, comme de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche: 2. de conserver ceux des autres Eglises, contre leurs invasions: 3. de mettre hors de contestation les droits des Eglises Metropolitaines. Pour la dernière de ces trois choses, elle est si claire, qu'on ne s'y arrête pas; mais on s'étend au long sur les deux autres, particuliérement sur la seconde.

Il semble que l'Eglise d'Alexandrie a été l'occasion de ce Canon, & il paroît par là que l'Evêque de cette ville avoit une juridiction bien plus étenduë, que celles des simples Metropolitains; puis qu'elle s'étendoit sur trois Provinces nommées dans le Canon, sur lesquelles on fait ici diverses remarques, que l'on ne rapportera pas. Quelques Savans ont soûtenu qu'il n'y avoit aucuns *Patriarches*, du temps du Concile de Nicée; mais, sans vouloir disputer des mots, M. Stillingfleet fait voir par ce Canon, & par d'autres preuves, que l'Evêque d'Alexandrie avoit déja, avant le Concile de Nicée, un veritable pouvoir Patriarchal sur l'Egypte, & qui répondoit à celui du Gouverneur, que l'on nommoit *Præfectus Augustalis*. Quelques uns prétendent que le pouvoir de cet Evêque n'étoit que celui que les Metropolitains avoient ordinairement; parce que les Provinces de l'Egypte n'avoient aucun Metropolitain que lui, & en dépendoient immédiatement. Mais quoi que cette Autorité fût comme celle des Metropolitains, pour ce qui regarde la maniére de l'exercer, elle étoit Patriarchale, à l'égard de l'étenduë. Telle étoit aussi celle de l'Evêque de Rome, qui n'avoit sous lui aucuns Metropolitains, &

qui

qui recevoit immédiatement les Appels de diverses Provinces.

M. Stillingfleet croit que le Concile de Nicée confirma provisionellement la coûtume d'Alexandrie, de peur que si on l'abolissoit, en remettant aux Conciles Provinciaux de l'Egypte l'autorité suprême, comme on avoit fait à l'égard de la plûpart des autres Provinces, les Ariens n'en tirassent de l'avantage. De peur aussi que cela n'attirât trop de haine à l'Evêque d'Alexandrie, s'il étoit nommé seul, on lui joignit ceux de Rome & d'Antioche. Cependant on abusa, dans la suite, de ces reglemens du Concile de Nicée; plusieurs Eglises aspirerent au Patriarchat, & celle de Rome, quoi que nommée seulement par occasion, prétendit que sa Primauté Universelle y étoit établie. Les Agens de l'Evêque de cette ville eurent * la hardiesse de falsifier le titre de ce Canon, dans le Concile de Chalcedoine, & d'en vouloir tirer avantage.

L'autre chose que l'on s'y proposoit principalement, c'étoit de conserver les Privileges des autres Eglises; car on sait que les exceptions rendent les Loix plus incontestables dans les cas non-exceptez. Ainsi les Provinces, qui ne sont

* *Conc. Chalced. Act.* 16.

pas exceptées dans ce Canon, ont droit de se conduire par leurs Synodes Provinciaux, sans reconnoître aucune autorité superieure : d'où l'on conclut que les Eglises Britanniques doivent jouïr paisiblement de ce droit, puis qu'elles n'ont jamais été soumises au Patriarche de Rome. Cet Evêque n'a jamais eu le droit de consacrer les Metropolitains, ou les Evêques Bretons, il ne les a point convoquez à ses Synodes de Rome, on n'a point appellé de leurs Synodes à lui ; si bien que les Provinces Britanniques ont le droit, selon le Concile de Nicée, de se gouverner elles mêmes indépendamment de toute autre Eglise. C'est sur ce principe que le Concile d'*Ephese* condamna le Patriarche d'Antioche, qui vouloit avoir droit de consacrer le Métropolitain de *Cypre*, contre l'ancienne coûtume. On pourra voir le Canon de ce Concile, dans nôtre Auteur, qui le défend contre les chicaneries de quelques Docteurs Catholiques Romains, & en montre le veritable sens, contre le *P. Morin* particuliérement.

Cependant ces mêmes Docteurs prétendent que le Pape a toûjours eu un pouvoir Patriarchal, sur toutes les Eglises d'Occident. On avouë qu'il a eu cette autorité, avant le Concile de Nicée,

cée, sur le Diocese de Rome, ou les Provinces *Suburbicaires*; mais on soûtient qu'elle ne s'étendoit pas au delà, & l'on réfute divers Docteurs qui ont prétendu le contraire. * On s'attache particuliérement à *M. Schelstrate*, qui dans la seconde Dissertation de son *Antiquitas Illustrata*, a entrepris de prouver, que l'Evêque de Rome a ce pouvoir Patriarchal sur tout l'Occident. On convient avec lui, que les droits Patriarchaux consistent en ces trois choses: 1. le droit de consacrer les Evêques & les Metropolitains: 2. celui de les convoquer en Synode: 3. celui de recevoir les appels, que l'on interjette de leurs jugemens.

1. Pour celui qui regarde la consécration des Metropolitains & des Evêques, dans toutes les Eglises d'Occident, M. Schelstrate avoüe, qu'il n'a pas été exercé par les Papes. Son Adversaire fait même voir que *S. Ambroise*, fut élu Evêque de Milan, sans qu'on demandât le consentement de *Damase*, qui l'étoit alors de Rome. En effet le Diocese de Rome ne s'étendoit pas jusqu'à Milan, mais comprenoit seulement cinq Provinces, où l'on comptoit soixante & dix Evêques. Quelques uns nomment ces Provinces ainsi: *Marsi, Campania, Thuscia, Umbria & Mar-*

* P. 112.

bia; & d'autres en cette sorte : *Latium*, *Valeria*, *Tuscia*, *Picenum* & *Umbria*.

Pour prouver que le Diocese de l'Evêque de Rome s'étendoit plus loin, on cite une Lettre du Pape *Sirice* à *Anysius* Evêque de Thessalonique, où ce dernier est déclaré Legat du Pape dans *l'Illyrie*. Mais nôtre Auteur fait voir au long, que cela ne commença que du temps de Sirice, sur la fin du IV. *Siecle*; & que ce Pape en usa ainsi, pour s'opposer à la grandeur du Patriarche de Constantinople, qui étendoit son Diocese trop loin; sur quoi on trouvera des remarques dans l'Original, que l'on ne peut pas rapporter ici.

Quoique le Bibliothecaire du Pape soit obligé d'avouer, que l'Evêque de Rome ne consacroit pas les Evêques de tout l'Occident; il prétend montrer qu'avant le Concile de Nicée, il avoit le pouvoir de déposer les Evêques des Gaules. Il le prouve, par l'exemple de *Martien* Evêque d'Arles, qui fut déposé par le Pape *Etienne*. Mais il paroît que le Pape ne fut prié en cette rencontre d'autre chose, que de joindre son autorité à celle des Evêques des Gaules; afin qu'agissant de concert, les peuples se soumissent plus facilement à leur ordonnance. C'est ce qui paroît, par la LXVIII. Lettre

de

de *S. Cyprien*, où il parle à ce Pape d'égal à égal, en l'exortant de faire ce que l'on vient de dire.

M. Stillingfleet réfute encore deux autres preuves peu considérables de son Adversaire; auſquelles on ne s'arrêtera pas, pour n'être pas trop long.

2. M. l'Evêque de Worceſter soûtient que le Pape ne pouvoit convoquer des Conciles, que de l'étenduë des Provinces Suburbicaires; quoi qu'il ne veuille pas nier, qu'en certaines occaſions ſingulieres on ne pût inviter à ces Conciles d'autres Evêques: comme lors qu'*Aurelien* permit aux Evêques d'Italie de s'aſſembler à Rome, pour l'affaire de *Paul de Samoſate*. Mais les Evêques du *Dioceſe d'Italie*, qui reconnoiſſoient celui de Milan pour Chef, * ne ſe croioient point obligez de ſe trouver aux Conciles Patriarchaux de Rome. Et ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que l'un de ces Conciles étoit dans des ſentimens très-differens de celui, qui étoit alors ſur le ſiege Patriarchal de cette ville, touchant l'ordination de *Maxime*, pour être Evêque de Conſtantinople. *Damaſe* † écrivit deux fois à Conſtantinople, avec beaucoup de chaleur, pour faire dépoſer Maxime.

* *Sirm. App. ad Cod. Theod. pag.* 971

† *Collect. Rom. pag.* 37.

Mais *S. Ambroise*, & les Evêques de son Diocese, dans une Lettre Synodale à *Théodose*, justifiérent l'ordination de Maxime, & desapprouverent l'élection de *Gregoire*, & de *Nectaire*. On demande là-dessus aux défenseurs des prétensions de l'Evêque de Rome, si ce Concile reconnoissoit le pouvoir Patriarchal de cet Evêque? M. Schelstrate, dit après le *P. Lupus*, que le pouvoir du Pape lui donnoit le droit de décider de tout, en consultant seulement les Evêques, qui ne pouvoient rien faire sans lui. Si cela est, il faudra avouër que le *Diocese Italique* sera hors des bornes du Patriarchat de Rome: puisque les Evêques de ce Diocese envoioient leurs avis à l'Empereur, sans avoir égard aux sentimens de Damase. M. Stillingfleet montre encore l'indépendance des mêmes Evêques, à l'égard de Rome, par l'exemple du Concile de Capoüe, où S. Ambroise préfida, sans demander seulement l'avis de l'Evêque de Rome.

Pour prouver que le Pape a eu le droit d'appeller les Evêques de tout l'Occident à ses Conciles Patriarchaux, M. Schelstrate rapporte quelques exemples d'Evêques des Gaules, & de la Grande Bretagne, qui se sont trouvez en quelques Conciles Romains. Mais

on lui répond qu'il n'est pas surprenant, qu'il s'en soit trouvé quelques uns, dans des rencontres extraordinaires; & qu'il ne s'ensuit point de là que le Pape fût Patriarche de tout l'Occident: comme de ce que des Conciles des Evêques Occidentaux se sont tenus à *Milan*, à *Arles*, à *Rimini*, à *Sardique* & ailleurs, il ne s'ensuit nullement que les Evêques de ces Villes fussent leurs Patriarches. Il faudroit faire voir que le Pape a convoqué les Evêques d'Occident, en vertu de son autorité Patriarchale. Il y a aussi une grande difference entre les Conciles assemblez, pour l'unité de la Foi & de la Discipline, de divers Dioceses: & les Synodes Provinciaux, ou Patriarchaux appellez en un certain temps, pour paroître devant le Metropolitain, ou le Patriarche. C'est ce que l'on voit dans le *Diurnus Romanus*, * où les Evêques du Patriarchat de Rome s'obligent à se trouver aux Conciles de cette ville assemblez en certains temps, comme *Garnier* le fait voir. Il dit que c'étoit trois fois l'année, mais que cela ne s'étendoit pas plus loin, que les Eglises Suburbicaires, qui n'avoient d'autre Primat que l'Evêque de Rome.

3. Le dernier des Droits Patriarchaux étoit

* *Pag.* 66.

étoit de recevoir les *Appels* des Provinces du Patriarchat. Par ces Appels il ne faut pas entendre le choix libre que des Parties peuvent faire de quelcun, pour être Arbitre de leurs differents; mais des Appels juridiques d'un Tribunal inferieur à un Superieur. Il est arrivé plusieurs fois que des Evêques aient été choisis Arbitres, d'un commun consentement, pour en accorder d'autres; ou que des Evêques se soient entremis dans les démêlez des autres, sans prétendre les terminer d'autorité. Nôtre Auteur en rapporte * un exemple d'un Concile du *Dioceſe Italique*, qui se mêla d'une brouillerie arrivée à Constantinople, dont on a déja parlé.

Mais on oppose à cela, que les Evêques de Rome ont plusieurs fois envoié des Legats, par tout l'Occident, pour examiner les causes des Evêques, & en faire rapport. On cite pour preuve les Lettres des Papes aux *Evêques de Theſſalonique*, lesquelles sont dans la *Collection Romaine*. Mais on a déja marqué ci-dessus, ce que M. Stillingfleet répond à cela. Il ajoûte ici, que l'origine de ces prétensions est venuë de ce que le Concile de Sardique, irrité contre les Evêques d'Orient, don-

na

* *Pag.* 128.

na à l'Evêque de Rome la liberté de faire examiner de nouveau quelques Causes, en diverses Provinces Il prit de là occasion d'y envoier des Legats, & ç'a été l'un des premiers degrez, par lequel il est monté à une si grande puissance dans l'Occident. Un Docteur de Sorbonne, qui a écrit, il y a quelques années, *de antiquis & majoribus Episcoporum causis*, avouë que dans l'espace de CCC XLVII, ans, c'est à dire, jusqu'au Concile de Sardique, on ne peut produire aucun exemple d'une Cause, qui ait été portée à Rome, par les Evêques qui en étoient les juges.

On objecte encore que le Concile d'Arles attribuë au Pape *majores Diœceses*; mais on a vu, par la conduite de ce Concile, que l'on a rapportée, qu'il étoit bien éloigné de reconnoître l'Evêque de Rome, pour son Superieur. D'ailleurs on a des raisons de croire que l'endroit, où se trouvent ces paroles, a été corrompu; & quand il ne le seroit pas, cela ne peut signifier autre chose, si ce n'est que cet Evêque avoit un Diocese plus étendu que ses Confreres.

M. Stillingfleet réfute encore quelques raisons de M. Schelstrate de peu d'importance, & rapporte quelques endroits des Lettres * du Pape *Leon*,

* *Ep.* 78. 79. & 80.

où

où il presse fortement les Canons de Nicée, contre les usurpations du Patriarche de Constantinople; & soûtient qu'il n'étoit permis à personne de violer, ou de révoquer les décrets de ce Concile. On conclut de là que les Eglises d'Angleterre ne sont nullement obligées, selon la discipline des premiers siecles, de se soumettre au Pape.

Après avoir fini * cette Controverse, nôtre Prélat fait voir qu'il y a beaucoup d'apparence que quelques Evêques d'Angleterre ont été au Concile de *Sardique*. Mais on prend occasion de là de dire que les Eglises Britanniques aiant reçu le Concile de Sardique, elles sont obligées de reconnoître le Pape pour le Patriarche d'Occident, puisque ce Concile a établi les Appels à l'Evêque de Rome. Pour voir si cette objection est de quelque force, M. Stillingfleet examine le dessein & les procedures de ce Concile. Voici à quoi ce qu'il en dit se réduit.

Athanase Evêque d'Alexandrie, avoit été dépose par deux Synodes d'Evêques Orientaux, pour quelques crimes dont on l'accusoit. Ne pouvant esperer de se faire relever en Orient de ce jugement, parce que le parti Arien y étoit trop fort; il s'adressa aux Evêques

* *Pag.* 134.

ques Occidentaux, & particuliérement à *Jules* Evêque de Rome, comme au principal. Il souhaitoit que l'on revît son procès, & montroit, par des Lettres de divers Evêques d'Egypte & d'ailleurs, qu'il n'avoit pas été ouï, selon les formes, ni à *Tyr*, ni à *Antioche*, à cause de la violence de la faction d'Eusebe. Là dessus Jules, * aiant communiqué son dessein à ses Confreres les Evêques d'Occident, écrivit en leur nom & au sien aux Orientaux; qu'il étoit juste de faire examiner cette Cause, par des Juges qui ne fussent pas suspects de partialité; & les prioit de se rendre dans le lieu où ces Juges seroient, avec les informations qu'ils avoient prises contre Athanase. Les Evêques d'Orient ne voulurent pas entendre à cela, & ceux d'Occident reçurent à leur communion Athanase, *Marcel*, & d'autres Evêques de leur parti. Les Orientaux s'en choquerent extrémement, il y eut de grandes plaintes de part & d'autre, & enfin les deux Empereurs *Constanse*, & *Constant*, convinrent de convoquer un Concile géneral à Sardique, pour vuider ce different. On s'y rendit de toutes parts, mais les Evêques Occidentaux voulant que l'on reçût d'abord à la Com-

* *Vid Ep. Julii ad Athanasium.*

Communion les Evêques dépoſez, & qu'ils priſſent ſéance dans le Concile ; les Orientaux ne le purent ſouffrir, & ſe retirerent à *Philippopolis*, où ils proteſterent contre les procedures de Sardique, comme contraires aux Canons de Nicée. Les Evêques d'Occident ne laiſſerent pas de continuer leurs ſeances, & firent, comme on le verra, de nouveaux Canons, pour juſtifier leur conduite. Les Orientaux ſe plaignoient qu'on violoit manifeſtement la Diſcipline établie à Nicée ; & les Occidentaux diſoient qu'on avoit fait une injuſtice aux Evêques dépoſez, qu'Athanaſe n'avoit pas été ouï en Egypte, & qu'il étoit juſte que tous les Evêques de l'Empire examinaſſent cette affaire de nouveau. Les Evêques de Sardique n'eurent aucun égard aux raiſons de leurs Confreres, ils ne renoncerent point à la Communion d'Athanaſe, & firent divers Canons, dont les principaux ſont le III, le IV, & le V, qui regardent la reviſion des Cauſes des Evêques. Dans le troiſiéme, ils déclarerent que les Cauſes iroient en premiére inſtance aux Evêques de la Province, & que ſi l'une des Parties ſe trouvoient grevée par la ſentence, on lui en accorderoit une reviſion. Nôtre Auteur fait diverſes remarques ſur deux

Ca-

Canons du Concile d'Antioche, auſquels on croit communément que celui du Concile de Sardique, que l'on vient de rapporter, fait allusion; & découvre les irregularitez des Conciles d'Antioche & de Tyr.

Il remarque auſſi que pour obtenir la reviſion d'une Cauſe Eccleſiaſtique, on s'adreſſoit à l'Empereur; qui convoquoit un plus grand nombre d'Evêques, pour faire ce nouvel examen. Le Concile de Sardique fit une innovation en ceci, car il ſemble qu'il ôta, autant qu'il étoit en lui, le droit de faire revoir ces ſortes de Cauſes à l'Empereur, pour le donner à *Jules* Evêque de Rome, *en l'honneur de S Pierre*. Il pouvoit, par l'autorité de ce Concile, s'il le trouvoit à propos, convoquer les Evêques de la Province, pour revoir le procès, & leur joindre des Aſſeſſeurs, comme l'Empereur avoit accoûtumé de faire. On ajoutoit à cela, par le IV. Canon, qu'aucun Evêque n'entreroit dans un Evêché vacant, par la dépoſition de celui qui y étoit ni n'entreprendroit d'examiner de nouveau un Procès, juſqu'à ce que l'Evêque de Rome eût prononcé là-deſſus. Le V. Canon porte, que s'il juge la cauſe digne de reviſion, c'eſt à lui à envoier des Lettres aux Evêques voiſins, pour l'exa-

mi-

miner encore une fois; mais que s'il ne le trouve pas à propos, le jugement prononcé subsistera. C'est là le pouvoir que le Concile de Sardique accorde au Pape, sur quoi M. de Worcester fait ces remarques: 1. Que c'étoit quelque chose de nouveau, que cette autorité; sans quoi ces Canons auroient été inutiles. Aussi *de Marca*, & celui qui a publié les Oeuvres du Pape *Leon*, ont établi ce pouvoir du Pape sur les Canons du Concile de Sardique. Mais une autorité donnée, par un Concile particulier en de certaines circonstances, comme il paroit par le nom de *Jules*, qui est inseré dans le Canon, ne peut pas s'étendre aux siecles suivans; sur tout cette autorité aiant si fort changé de nature, qu'on la fait passer aujourd'hui pour un pouvoir absolu, & suprême, fondé sur un droit divin, & non sur les Actes d'un Concile. 2. Ces Canons, ne donnent pas à cet Evêque le droit de recevoir les Appels, en qualité de Chef de l'Eglise; mais lui transportent seulement le droit d'accorder une revision, dont l'Empereur avoit joui auparavant. C'est une grande question si le Concile de Sardique avoit le pouvoir d'en user ainsi: mais il y a bien de l'apparence, que la protection que *Constance* accordoit au parti Arien l'enga-

gea

gea à le faire. 3. Ces Canons ne peuvent pas justifier la conduite de ceux qui porteroient les causes à Rome, par voie d'Appel, parce qu'ils renvoient le second examen aux Evêques de la Province. 4. Le Concile de Sardique même prenoit connoissance d'une Cause, qui avoit été décidée par l'Evêque de Rome. 5. Ce Concile ne peut être justifié, par les anciens Canons, en ce qu'il reçut *Marcel* à la Communion, lui qui avoit auparavant été condamné pour hérésie, & qui le fut depuis, même par Athanase. 6. Les Décrets de cette Assemblée ne furent pas universellement reçus, comme il parut par les contestations des Evêques d'Afrique contre celui de Rome; puisque les premiers n'en savoient rien quelques années après, ainsi que nôtre Auteur le fait voir.

IV. L'Arianisme s'étant répandu par tout, & en suite *Pélage* & *Celestius* étant sortis d'Angleterre; on accusa le Clergé de cette Isle d'avoir été en ces siecles-là Arien & Pelagien. Nôtre Auteur * entreprend de le justifier de ces soupçons, & en suite de décrire le service public des Eglises Britanniques. Mais comme les Antiquitez Ecclesiastiques d'Angleterre ne four-

* *Pag.* 145.

fourniſſent pas grand' choſe, il a ſuppléé à cela par des digreſſions. Il réfute d'abord je ne ſai quel Auteur Moderne, qui s'eſt trompé en quelques faits concernant l'Hiſtoire de l'Arianiſme, depuis le Concile de Nicée, à quoi on ne s'arrêtera pas. On trouve après cela * un Abregé de cette Hiſtoire, juſqu'au Concile de Rimini.

Les Ariens aiant été condamnez à Nicée, & s'étant vainement oppoſez au terme de *Conſubſtantiel*, crurent ne pouvoir mieux ſe conſerver, qu'en cedant au temps. Ils laiſſerent même condamner par le Concile & bannir par l'Empereur *Arius*, avec *Theonas* & *Second* ſes Amis *Euſebe de Nicomedie* & *Theognes de Nicée*, principaux Chefs de la faction Arienne, ſignerent comme les autres, ſans changer néanmoins de ſentimens. Dans la ſuite, ils tâcherent de même de ſe cacher ſous des équivoques. On peut voir les circonſtances de cette Hiſtoire, à peu près telles que M. Stillingfleet les rapporte, dans le *Tome* X. de cette *Bibliotheque* pag. 447. *& ſuivantes*. Il y a néanmoins ces différences, que M. de Worceſter s'étend davantage en réflexions tirées de S. Athanaſe, touchant l'adreſſe des Ariens, qui s'exprimoient preſque comme les Ortho-

* *Pag.* 150.

Orthodoxes de ce temps-là, pour tromper les simples. Outre cela la Rélation, que l'on vient de citer, n'a pas été faite dans le dessein de justifier la conduite des Orthodoxes, & de faire condamner celle des Ariens, mais de donner une idée de ces brouilleries, sans prendre aucun parti; au lieu que le dessein de M. de Worcester est d'informer le public contre les Ariens, sans reprendre quoique ce soit dans la conduite de leurs Adversaires. Aussi nôtre Auteur ne s'est pas si fort attaché à l'ordre des années, qu'il ne marque point; que l'on a fait dans la vie *d'Eusebe de Cesarée.*

M. Stillingfleet va aussi plus loin qu'on n'étoit allé, puis qu'on a laissé l'Histoire de l'Arianisme à la mort d'Eusebe. Voici à quoi se réduit ce qu'il ajoûte, & qui est tiré principalement de S. Athanase. On ne découvrit qu'après le Concile de Rimini les tromperies des Ariens; & ce fut principalement au Concile de *Seleucie*, où ils se déclarerent plus nettement. Ce fut alors que les Sectateurs de *Basile d'Ancyre*, qui rejettoient le mot de *Consubstantiel*, aussi bien que les Ariens, se voulurent séparer d'eux. Mais les Ariens eurent encore recours, en cette occasion, à leurs anciens artifices, & con-

sentirent à signer quelque Symbole que ce fût, excepté celui de Nicée. Ils firent en sorte qu'Athanase fut banni une seconde fois ; mais il fut bien-tôt rappellé, & ses plus grands ennemis furent obligez de lui faire réparation, si on l'en croit. Peu de temps après, la persecution recommença contre lui & contre tous les autres, qui faisoient profession de la foi de Nicée ; comme nôtre Auteur le décrit au long, jusqu'au Concile de Rimini, dont on contraignit les Evêques d'abandonner les termes *d'Hypostase* & de *Consubstantiel*. Les Evêques Orthodoxes auroient voulu déposer tous ceux qui refusoient de signer le Symbole de Nicée, & les Ariens ne traitoient pas mieux leurs Adversaires ; lors qu'ils ne les pouvoient fléchir, de sorte qu'ils ne cessoient de se persecuter récipproquement. Des Conciles se déclarerent pour les uns, & de semblables Assemblées pour les autres ; ce qui fait conclurre, avec raison, à nôtre Prélat, qu'il ne faut se rendre à l'autorité de quelque Concile que ce soit, qu'après avoir bien examiné les raisons de sa conduite. S'il n'avoit pas été permis de le faire autrefois, on n'auroit pas pû rétablir la foi de Nicée ; qui auroit reçu une brêche irréparable à Rimini, si les Evêques Orthodoxes

thodoxes ne fussent retournez à leurs Eglises, après la mort de Constance, & n'eussent rétabli dans de moindres Assemblées ce qu'un Concile si nombreux avoit détruit. On en trouve un exemple remarquable * dans les fragmens de *S. Hilaire*, où l'on voit qu'un Concile assemblé à Paris déclare qu'il abandonne le Concile de Rimini, pour se tenir à celui de Nicée. M. Stillingfleet conjecture que les Eglises Britanniques en firent autant, parce que *S. Athanase*, *S. Jerôme*, & *S. Chrysostome* louënt en divers endroits leur attachement à la foi Orthodoxe.

Sulpice Sévere, † en parlant des Evêques du Concile de Rimini, dit qu'ils refusérent d'être entretenus par l'Empereur, excepté ceux d'Angleterre, qui étoient trop pauvres, pour soûtenir cette dépense. Là dessus M. Stillingfleet fait diverses réflexions, dont voici les principales. 1. Qu'il s'ensuit de là que ce que *Geffrey de Monmouth* dit des richesses, que le Roi Lucius donna à l'Eglise d'Angleterre, est faux. 2. Qu'il est néanmoins étrange que les Evêques d'Angleterre n'eussent pas de quoi s'entretenir à Rimini, puis qu'avant Constantin les Eglises avoient divers fonds, outre les offrandes des peu-

* *Hil. Frag. p.* 431. † *Lib* 2.

ples, qui étoient considerables dans les Eglises nombreuses; & que Constantin leur avoit accordé de grands privileges, comme on le fait voir au long, par divers Edits de cet Empereur, qui se trouvent dans le Code Theodosien & ailleurs.

Il vient en suite à l'accusation du Pelagianisme, * que *Bede* & Gildas avant lui ont faite contre le Clergé d'Angleterre. Il remarque 1. Que *Pelage* & *Celestius* étoient tous deux nez dans la Grande Bretagne, & non dans la Bretagne Armorique, comme quelques uns l'ont cru; & réfute, en même temps, quelques endroits du *P. Garnier*; qui a parlé de Pelage, dans ses notes sur *Marius Mercator*. 2. Que l'Histoire Monachale le fait Abbé du Monastere de *Bangor*, mais qu'il y a peu d'apparence que *Bangor* ait eu un Monastere célebre en ce temps-là, parce que les Couvents de l'Angleterre ne sont pas plus anciens que le temps de *S. Patrice*; & que si Pelage a été *Moine*, ç'a été de cette espece de Moines, dont étoient *Pammachius*, *Paulin*, *Melanie* & *Demetriade*, qui étoient des personnes pieuses retirées du Commerce du monde, mais sans Regle & sans clôture. 3. Que l'occupation de ces gens-là après les exercices de pieté, consistoit

* *Pag.* 180.

à étu-

à étudier l'Ecriture ; & que ce fut pendant une retraite semblable que Pelage écrivit son *Commentaire sur les Epîtres de S. Paul*, & ses Lettres à Melanie & à Demetriade : 4. Que depuis qu'il fut accusé d'heresie, il fut occupé à se défendre ; & qu'après avoir été condamné en Afrique, & banni, il fut encore condamné dans un Concile d'Antioche, sous *Theodote*, comme *Marius Mercator* nous l'apprend, & tout cela FAUTE *d'entendre bien les sentiments de Pelage*, * FROM *want of understanding the meaning of Pelagius*, comme parle, avec raison, M. l'Evêque de Worcester : 5. Que le miserable Pelage passa le reste de sa vie, dans l'obscurité, & mourut, selon toutes les apparences, sans retourner en Angleterre : 6. Que sans les soins extraordinaires des Evêques d'Afrique, le Pelagianisme auroit été établi par l'autorité du Siege de Rome.

Quoi que Pelage eût été condamné par les Empereurs & les Conciles, *Agricola* fils de *Severien* Evêque, qui avoit embrassé le Pelagianisme, le porta en Angleterre. Ce fut peut-être l'Edit severe de *Valentinien* III. publié en CCCC XXV. contre les Pelagiens, qui se pouvoient trouver dans les Gaules,

* *Pag.* 185.

qui l'en chassa. *Prosper* témoigne qu'il y en avoit plusieurs en Angleterre, ce qui a fait croire à quelques-uns que Celestius y étoit retourné, mais nôtre Auteur montre que cette opinion est sans apparence. Les Adversaires des Pelagiens ne pouvant se défendre contre de si subtils Controversistes, envoierent demander du secours aux Evêques des Gaules, qui leur envoierent *Germain* & *Loup*, deux Evêques de grande réputation, mais soupçonnez de Semi-Pelagianisme; le premier étant grand ami *d'Hilaire d'Arles*, & le second étant frere de *Vincent de Lerins*, Semi-pelagien. On trouve dans un Ecrit, que l'on attribue à *Prosper* Disciple de *S. Augustin*, que ce fut *Celestin*, Evêque de Rome, qui les envoia; mais nôtre Auteur fait voir, que l'on a sujet de soupçonner cet écrit d'être de quelque autre Prosper; & que quand il seroit de lui, on auroit raison de croire qu'il s'est trompé.

Germain & Loup arrivez en Angleterre eurent une conference publique à *Verulam*, & firent tant qu'ils laisserent l'Angleterre dans les anciens sentimens, comme ils le croioient, mais il y fallut retourner quelque temps après. Nôtre Auteur ne rapporte aucun chef de la doctrine de Germain & de Loup,

Loup, par où l'on pût connoître s'ils enseignerent en Angleterre le *Semi-pelagianisme*, *ou le Prédestinatianisme*, pour se disculper des soupçons, que l'on pouvoit avoir contre eux.

Il passe * à la justification de *Fastidius*, Evêque Anglois, qu'on a soupçonné de Pelagianisme, & dont on a encore un livre *de Vita Christiana*, qui a été publié par *Hostevinus*. Il n'est pas si aisé de justifier *Fauste de Riez* de Semi-pelagianisme, quoi qu'il ait passé en son temps pour un Saint, & qu'on l'ait invoqué en cette qualité, pendant plusieurs siecles, dans l'Eglise de Riez. *Sidonius Apollinaris* lui donne ce bel éloge : † *cui datum est soli melius loqui, quàm didicerit, vivere melius, quàm loquatur* ; *auquel seul il a été donné de parler mieux, qu'il ne l'avoit appris* (parce qu'on parloit mal en Angleterre) *& de vivre mieux, qu'il ne parloit.* On peut voir ce qui en a été dit, Tome VIII, p. 228. *& suiv.*

Les Savans ont beaucoup disputé, pour savoir s'il y avoit eu réellement des Héretiques, que l'on pût nommer *Prédestinatiens*. Les uns ont cru que ce n'étoient que les Semi-pelagiens, qui avoient érigé en Hérésie les sentimens de S. Augustin, & leurs Consequences

* *Pag.* 296. † *Lib. IX. Ep.* 1.

sous un autre nom ; & les autres ont dit qu'il y avoit eu en effet des gens, qui avoient tiré de bonne foi de la doctrine de ce Pere cette consequence : *qu'il n'y avoit point de libre arbitre, & par consequent que Dieu ne jugeroit pas les hommes, selon leurs œuvres.* Nôtre Auteur prouve * qu'il y a eu des gens, qui soûtenoient ces étranges opinions, quoi qu'il n'y en eût pas assez, pour faire une Secte.

Après cela, † M. Stillingfleet retourne à S. Germain & à Loup, qui établirent des Academies, ou des Ecoles en Angleterre, & qui y introduisirent aussi la *Liturgie Gallicane.* A l'occasion de cela, il recherche l'origine des plus anciennes Ecoles d'Angleterre, & traite de la Liturgie Gallicane, qu'il compare avec la Romaine. Il fait voir enfin la conformité de la Liturgie de l'Eglise Anglicane d'aujourd'hui avec l'ancienne Liturgie Britannique, & en conclut que les *Non-conformistes* ont tort, d'accuser l'Eglise Episcopale d'avoir reçu sa Liturgie de l'Eglise Romaine. Il suffit d'indiquer cela en deux mots, parce qu'il n'y a presque que les Anglois, qui puissent être curieux de cette sorte de choses.

V. La même raison nous oblige d'en

* *Pag.* 199. *& seqq.* † *Pag.* 202.

d'en user ainsi, à l'égard du V. & dernier * Chapitre, où l'Auteur traite de la décadence des Eglises Britanniques. Il montre 1. Que toute la Grande Bretagne n'a jamais été subjuguée par les Romains, & que les *Pictes* & les *Ecossois*, n'étant point soumis, faisoient des courses sur les Bretons. 2. Que ce qu'on dit des Antiquitez Ecossoises & Irlandoises n'est pas plus assuré, que ce que *Geffrey de Monmouth* a publié de celles d'Angleterre: 3. Que dés que les Nations barbares du Nord ont eu quelque teinture des Sciences, elles ont voulu avoir des Histoires, comme elles voioient que les Nations les plus polies en avoient; & descendre de quelque Peuple illustre, tels qu'étoient les Troiens, les Grecs & les Egyptiens, d'où il est né une infinité de fables: 4. Que les malheurs des Eglises Britanniques venoient de ce qu'elles étoient exposées à la fureur des Ecossois & des Pictes, sur le déclin de l'Empire d'Occident, qui ne fut plus en état de les secourir; & que l'on fit en divers temps des murailles, ou des retranchemens entre l'Ecosse & l'Angleterre, pour garentir cette derniére contre les incursions de ces peuples barbares: 5. Que les Bretons s'étant ensuite divi-

* *Pag.* 239.

lez, l'un des partis appella à son secours les Saxons, dont on recherche ici l'origine; qu'il s'en repentit, bientôt après; & que les Bretons furent obligez de leur faire la guerre, dont on décrit divers évenemens tirez des Histoires Monachales pleines de mensonges, & en même temps très-défectueuses: 6. Que la *Bretagne Armorique* a été peuplée par une Colonie de Bretons, sur la fin du IV. Siecle. Ce fut là où *Gildas* écrivit sa Lettre, où il s'adresse à cinq Rois, entre lesquels l'Angleterre étoit divisée, & décrit au long les vices des Bretons, pour les porter à la repentance.

Enfin M. l'Evêque de Worcester rapporte la maniére, dont les Prélats d'Angleterre reçurent le Moine *Augustin*, qui y fut envoié sur la fin du VI. Siecle, par *Gregoire* Evêque de Rome. Cet Augustin aiant été fait Archevêque de *Cantorbery*, par le Pape, souhaita d'avoir une conference avec les Evêques Bretons, à qui il représenta qu'ils devoient embrasser l'unité de l'Eglise Catholique; c'est à dire, se soumettre à lui, & au Pape. Tout ce qu'il en put obtenir, c'est qu'ils demanderent du temps, pour y aviser; & offrirent ensuite de lui répondre, dans une plus grande Assemblée. Il s'y trou-

va

va sept Evêques Bretons, & plusieurs savans hommes, particuliérement du Monastere de *Bangor*; dont un nommé *Dinoth* étoit Abbé. Le résultat de l'Assemblée fut que les Bretons refusoient entiérement de se soûmettre à l'Eglise de Rome, ni à Augustin, comme leur Archevêque. C'est ce que *Bede*, dont l'autorité est incontestable en ces matiéres, rapporte de cette Conference. Elle se trouve encore plus au long, dans un MS. qui a été publié dans le Recueil du Chevalier *Spelman*, en ancien Breton, en Anglois & en Latin. Comme on a fait quelques objections contre cette Histoire, & ce MS. M. Stillingfleet y répond à la fin de ce Chapitre. Il conclut de là que les Eglises Britanniques sont dans le même cas, à l'égard de la dispute qu'elles ont avec l'Evêque de Rome, dans lequel les Eglises de Cypre étoient à l'égard de l'Evêque d'Antioche; qui vouloit être leur Patriarche, contre leurs anciens droits, selon lesquels ils avoient un Metropolitain particulier. Comme le Concile d'Ephese condamna l'Evêque d'Antioche, qui vouloit étendre trop loin les bornes de sa juridiction: si l'on juge aujourd'hui des prétentions du Pape sur l'Angleterre, par les Anciens Canons, on le condamnera

nera infailliblement, pour vouloir étendre son Patriarchat en des lieux, où il n'a point été reconnu, pendant plus de six-cents ans.

Il y a quelques endroits de ce Livre, dont on n'a pas parlé, ou que l'on n'a que touchez en passant, dont on parlera dans l'Article suivant.

2. *Dissertatio de Auctoritate* PATRIARCHALI & METROPOLITICA, *adversus ea quæ scripsit* Eduardus Stillingfleet *Decanus Londinensis, in libro de* Originibus Britannicis *per* E. MAN. A SCHELSTRATE. S. T. D. C. L. & *Bibliothecæ Vaticanæ Præfectum.* Romæ 1687. in 4 pagg. 114.

L'Auteur est l'un de ceux, qui ont le plus écrit pour l'autorité du Pape, depuis quelques années. On ne sait néanmoins pas s'il est de ceux, qui en sont le plus persuadez ; parce qu'il y a si peu de liberté à Rome, sur ces sortes des matiéres, qu'il ne faut qu'être soupçonné de douter de l'autorité du Pape, pour être perdu. Il y a aussi tant à esperer, lorsque l'on peut défendre, avec quelque érudition, les prétensions de la Cour de Rome, que l'envie de s'avancer peut faire dire ce

que

que l'on ne pense point. Ce n'est pas qu'on veuille soupçonner M. Schelstrate en particulier de suivre des maximes, que l'on suit si communément en Italie ; mais on veut dire en général que ce que l'on fait en ce païs-là vient si souvent de vuës interessées, ou de la crainte de se perdre ; que l'autorité des Savans Italiens, ou qui demeurent en Italie, n'est de nulle consideration, sur cette matiére.

M. Schelstrate a écrit, comme l'on sait, contre les décisions du Clergé de France, touchant la faillibilité du Pape. Il fit encore en 1686. un livre contre celui de *Maimbourg*, intitulé, Traité Historique de l'Eglise Romaine.

Sur la fin de la même année, il composa celui-ci contre l'Ouvrage de M. Stillingfleet, qu'il s'est fait traduire en Latin, en quoi il a été assez mal servi. Il y étoit attaqué en quelques endroits, sur ce qu'il avoit dit de l'autorité Patriarchale du Pape en Occident, dans son livre intitulé *Antiquitas illustrata*, comme on l'a vu dans l'extrait du Chapitre III. des *Antiquitez Britanniques*. Il n'entreprend pas néanmoins ici d'examiner cet Ouvrage entier, il renvoie la réfutation de divers endroits à son *Antiquité illustrée*, qu'il promet de donner au public augmentée de trois

ou quatre Siecles. * Il y doit réfuter M. *du Pin*, qu'il tâche de rendre odieux dans la Préface de ce livre, parce qu'il a soûtenu, dans son livre de la *Discipline Ecclesiastique*, que ni l'autorité Metropolitaine, ni la Patriarchale ne sont pas d'institution Apostolique, comme s'il y avoit quelque apparence au sentiment opposé ! Il croit que M. Stillingfleet est obligé, pour la défense de l'Eglise Anglicane, de soûtenir que les Apôtres ont établi des Metropolitains ; mais on n'en use pas dans l'Eglise Anglicane, comme l'on fait à Rome, où l'on soûtient tout ce qu'on juge propre, s'il étoit vrai, à appuier l'autorité du Pape. Quoi qu'il y ait des Metropolitains, † on avouë que cette dignité n'a été établie que par une prudence humaine, & qu'on pourroit l'ôter, si on le jugeoit nécessaire, par un commun consentemant. M. Schelstrate a de la peine à accorder la qualité de Catholique à M. du Pin, pour la raison que l'on vient de dire ; & parce qu'il se sert des preuves des *Heretiques*, pour prouver que le Pape n'a pas hérité l'Apostolat de S. Pierre. Mais le zele de nôtre Auteur, qui n'est soûtenu d'au-

cu-

* *On ne sait si ce livre est imprimé.*

† *Barrow of the Pope's Supremacy. p.* 129. *& seqq.*

cunes raisons, ne fera pas que les habiles Catholiques rejettent le sentiment de M. du Pin; simplement parce qu'on ne l'approuve pas à Rome, ou dans les autres lieux, où le Pape a ôté aux Evêques presque toute leur autorité.

Pour revenir à M. Stillingfleet, il est accusé ici de douze erreurs, que l'Auteur a fait imprimer à la tête de sa Dissertation, pour donner dans les yeux du Lecteur. On les va voir, dans l'Extrait des six Chapitres, dont cette Piéce est composée.

I. M. Stillingfleet, en prouvant qu'il n'y a probablement que S. Paul de tous les Apôtres, qui ait été en Angleterre, dit que ceux qui croient * que S. Pierre, y a prêché l'Evangile, ne s'appuient que sur l'autorité de *Simeon le Metaphraste*, ou de quelques autres *Auteurs de Legendes*, de quelques *visions Monachales*, de quelque *témoignage domestique* de quelques uns des prétendus successeurs de S. Pierre &c. Nôtre Auteur oppose à cela le même *Simeon*, qui dit qu'il a tiré cela d'Eusébe, où l'on ne trouve rien de semblable; *Jean V.* Pape; & *Kenulphe*, Roi de *Mercie*, dans une Lettre écrite à Leon III. il y a plus de DCCCL ans, comme si ces autoritez n'étoient pas justement

* *Pag.* 45.

ment celles, que son Adversaire mépriſe; & que l'Auteur lui même mépriſeroit, comme fait tout le monde, s'il s'agiſſoit de quelque autre choſe!

Il examine enſuite les paſſages des Anciens, que M. Stillingfleet a citez touchant ceux qui ont prêché l'Evangile en Angleterre les premiers, & nie 1. qu'*Euſebe*, ait dit que ç'a été S. Paul. Mais auſſi ſon Adverſaire ne l'a cité, que pour prouver que ç'a été quelque Apôtre, qui a porté le premier l'Evangile en Angleterre, comme on le peut voir pag. 35. où M. l'Evêque de Worceſter dit poſitivement, avant que de citer ce témoignage, qu'il eſpere de faire voir par de bonnes raiſons *that there was a Chriſtian Church planted in Britain during the Apoſtels time*, *qu'il y a eu une Egliſe Chrétienne, plantée dans la Grande Bretagne, du temps des Apôtres*. 2. M. Schelſtrate nie que *Théodoret*, ait dit que S. Paul a prêché l'Evangile en Angleterre *Tom. IV. Serm.* 9. paſſage dont M. Stillingfleet, ne tire pas non plus cette conſequence. Il dit ſeulement que Théodoret compte, en cet endroit, les Anglois parmi ceux que les Apôtres ont converti au Chriſtianiſme. Pour prouver que ce fut S. Paul qui le fit, il renvoie à un autre endroit de Théo-

do-

doret : *Tom. I. in Psalm.* pag. 870. 3. Pour les passages de S. Jerôme, & de S. Clement, où il est dit que S. Paul a prêché l'Evangile en Occident, ou à l'extremité de l'Occident ; nôtre Auteur dit qu'on les peut aussi bien entendre de l'Espagne, que de l'Angleterre. On ne peut pas nier, * que l'on ne puisse expliquer ainsi les paroles de ces Peres ; mais il faut joindre à cela les autres citations de M. Stillingfleet, & ses preuves tirées de la vie de S. Paul, qui fortifient l'explication qu'il donne aux paroles de S Jerôme, & de S. Clement.

La troisiéme erreur, dont M. Schelstrate accuse son Adversaire, c'est d'avoir mal expliqué ce passage de *Sulpice Severe :* † *sub Aurelio deinde Antonini filio quinta persecutio agitata, ac tum primum intra Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei Religione susceptâ.* M. Schelstrate accuse son Adversaire d'avoir dit que Sulpice Severe assure positivement, qu'avant l'Empereur *Aurele*, il n'y avoit point eu de Martyre, mais qu'il ne dit qu'en doutant que la Religion Chrétienne avoit passé les Alpes plus tard. Mais M. l'Evêque de Worcester ne s'étoit

* *Pearf. Diss. de Succes. p.* 61. † *Lib. II. pag.* 150. *Ed. Antverp. an.* 1574.

toit point exprimé de la sorte. Il avoit seulement dit, que l'on doit distinguer le premier fait, que Sulpice rapporte, de la raison qu'il en rend ; & qu'il pouvoit être assuré qu'il n'y avoit point eu de Martyrs avant Aurele, parce qu'on n'en avoit aucune rélation authentique; * *mais que ce qu'il en donne pour raison n'est pas d'une égale certitude (that which he assigns as the reason of it, hath no such certainty in it)* comme on le fait voir dans la suite. On voit par là, que M. Schelstrate n'a pas eu un bon Interprete Anglois; & qu'un leger changement d'expression suffit pour faire trouver des erreurs, où il n'y en a point.

M. Schelstrate confirme par l'Histoire du Roi *Lucius* tirée de *Bede*, la pensée de Sulpice Severe. Il y joint plusieurs autres Auteurs, qui la rapportent, quoi qu'ils ne s'accordent pas dans toutes les circonstances, & tâche de faire voir que le prétendu Lucius envoia des Ambassadeurs à Rome, *propter potentiorem principalitatem*, comme parle S. Irenée, † ce qui signifie, selon l'Auteur, à cause que l'Eglise de Rome, est *la Princesse* de toutes les Eglises.

II. A *un a* second Chapitre, l'Auteur vient à la principale question, & en-

* *Pag.* 55. † *Lib. III. c.* 3. *a Pag.* 16.

entreprend d'y prouver que le Pape est Patriarche de l'Angleterre, comme du reste de l'Occident, parce qu'il a fondé les Eglises Britanniques.

M. Schelstrate avoue qu'on ne peut pas prouver contre ceux qui se sont séparez de l'Eglise Romaine, que quoique le Pape n'ait pas mis en usage tous ses droits Patriarchaux en Occident, il ne laisse pas de les avoir, parce qu'on ne peut pas lui contester le Patriarchat des Eglises Occidentales. L'Auteur assure qu'il n'a eu dessein de se servir de ce raisonnement, que contre ceux qui reconnoissant le Patriarchat du Pape, lui en veulent néanmoins ôter les droits, parce qu'il n'en a pas toûjours fait usage. Pour les Héretiques, il dit qu'il les a attaquez, par la tradition constante, que les Grecs Schismatiques mêmes n'osent nier.

Il entreprend de prouver ici cette autorité Patriarchale; par deux passages de *S. Augustin*, & par un *d'Innocent* I. Le premier * en parlant à Julien, disciple de Pelage, dit qu'Innocent *présidoit* sur l'Eglise Occidentale: *cui Ecclesiæ præsidentem D. Innocentium si audire voluisses* &c. L'Auteur prétend que le mot *præsidere* signifie ici *être le Patriar-*

* *Lib. 1. in Julian. c. 2.*

triarche, au lieu qu'on lui soûtient que cela ne veut dire autre chose, si ce n'est qu'Innocent étoit le plus considerable Evêque d'Occident, & le premier en ordre. Le même S. Augustin dit ailleurs: * *Jam de hac causa duo Concilia missa sunt ad sedem Apostolicam, inde etiam rescripta venerunt, causa finita est, error utinam finiatur.* „ On a déja envoié deux „ Conciles, touchant cette affaire, au „ siege Apostolique, il en est venu des „ réponses, le procès est fini, Dieu „ veuille que l'erreur prenne aussi fin! M. Schelstrate conclut de là que l'Eglise d'Afrique, reconnoissoit la jurisdiction du Pape, mais ceux qui ont lu les Actes de ce temps-là savent qu'encore que l'on tachât d'avoir le consentement des principales Eglises, pour la condamnation des Heretiques, on ne les reconnoissoit pourtant pas toûjours par là, pour des Tribunaux superieurs. Lors que la plûpart des Evêques, & sur tout les principaux étoient d'un sentiment, on croioit qu'une affaire étoit vuidée, parce que ceux qui rejettoient ce sentiment n'avoient plus d'asile.

Innocent, dans sa Lettre à *Decentius* Evêque de *Gubio*, après avoir dit que tout le monde sait que l'on doit observer

* *De Verbis Apost. Serm.* 2.

ver ce que S. Pierre a enſeigné à l'Egliſe Romaine, ſans y rien ajoûter, qui puiſſe être tiré d'ailleurs, continuë en ces termes: particuliérement puis qu'il ,, eſt clair que perſonne n'a établi des E-,, gliſes dans l'Italie, les Gaules, les Eſ-,, pagnes, l'Afrique, la Sicile & les Iles ,, qui ſont entre deux, excepté ceux ,, que S. Pierre & ſes ſucceſſeurs ont é-,, tabli Prêtres. Ce paſſage ſeroit aſſez avantageux au Pape, ſi l'on ne s'appercevoit pas d'abord que le bon Innocent raiſonne ſur deux fondemens inſoûtenables. L'un c'eſt que l'on ne doit rien obſerver que ce que S. Pierre a enſeigné à Rome, comme ſi S. Paul n'eût pas mérité qu'on l'écoutât, ou qu'il n'eût pas eu autant de part que S. Pierre, à l'établiſſement de l'Egliſe de Rome! L'autre c'eſt que S. Paul n'a établi aucune Egliſe en Occident, car il ajoute: *aut legant ſi in iis provinciis alius Apoſtolorum invenitur aut legitur docuiſſe; qui ſi non legunt, quia nuſquam inveniunt, oportet eos ſequi quod Eccleſia Romana cuſtodit.* Pour ſoudre cette difficulté, *Baronius* dit qu'apparemment Innocent comprenoit S. Paul, ſous S. Pierre; mais comme cette maniére de parler n'eſt appuiée d'aucun exemple, nôtre Auteur croit qu'on peut entendre par la prédication de S. Pierre,

re,

re, dont Innocent parle, à la premiére prédication, qui se fait dans les lieux où l'on établit des Eglises; comme S. Paul dit Rom. XV, qu'il n'avoit voulu prêcher que dans les lieux où l'Evangile n'avoit point encore été annoncé; d'où il tire cette consequence, que S. Paul ne comptoit pas entre les Eglises qu'il avoit fondées celles où d'autres avoient prêché avant lui, entre lesquelles étoit celle de Rome. Mais *Clement*, qui devoit mieux savoir l'Histoire des Apôtres qu'Innocent, avoit dit que S. Paul étoit allé au *bout de l'Occident* y prêcher l'Evangile; & il seroit surprenant qu'il ne se fût arrêté à le prêcher, que dans les lieux où il l'avoit été auparavant, contre son ancienne coûtume, dont M. Schelstrate prétend tirer avantage. Ainsi il y a toutes les apparences du monde qu'Innocent se trompe, & se trompe fort grossiérement, puisque quand même il seroit vrai que S. Pierre auroit prêché le premier dans un lieu, il ne s'ensuivroit pas qu'on dût rejetter ce qu'un autre Apôtre auroit ajoûté à sa prédication, parce qu'il se pourroit faire que le temps ne lui auroit pas permis d'instruire assez cette Eglise.

Nôtre Auteur soûtient qu'on en doit plûtôt croire Innocent, que M. Stil-

ling-

lingfleet, ce qui seroit vrai d'une chose qui seroit arrivée du temps d'Innocent, & dans laquelle il n'auroit pas d'interêt de supprimer la verité; mais s'agissant de faits beaucoup plus anciens qu'Innocent, & à l'égard desquels d'autres plus croiables que lui ont dit le contraire, les raisons de M. Stillingfleet sont préferables à la mauvaise Rhétorique d'Innocent, qui étoit interessé à faire accroire au monde, que l'Eglise Romaine avoit fondé toutes les autres d'Occident. Il prétendoit tirer un si grand avantage de cette supposition, que cela seul seroit suffisant, pour rendre son témoignage suspect.

M. Stillingfleet a aussi nié que de ce qu'une Eglise en a fondé une autre, il s'ensuive que celle qui lui doit son premier établissement lui soit soumise. M. Schelstrate montre que cela est arrivé néanmoins, en quelques endroits; de sorte qu'on n'a qu'à lui en objecter d'autres, où l'on a vû le contraire, pour faire voir que sa preuve n'a rien de concluant. Or c'est ce qu'on a déja pu voir, par l'exemple des Eglises de Cypre & d'Antioche, & si l'on veut, par celui des Eglises du *Diocese Italique*, qui n'étoient pas soumises à celle de Rome; en supposant, avec l'Auteur, que S. Pierre & les Evêques de Rome les avoient toutes fondées.

Il

Il montre au reste, par l'autorité de *Nicolas* I. de *Gregoire* I. & du VIII. *Concile Général*, qu'il suffisoit alors que le premier Metropolitain d'un lieu eût été consacré par un Patriarche, & que les successeurs du Metropolitain en reçussent le *Pallium*, pour reconnoître sa Préeminence Patriarchale, d'où il conclut que l'Angleterre doit reconnoitre celle du Pape.

III. * M. Schelstrate entreprend de prouver, dans son Chapitre troisiéme, que l'Eglise Britannique, quand même elle ne seroit pas fondée par l'Eglise Romaine, pourroit lui être soumise par une ancienne coûtume; de même que les Eglises d'*Illyrie*. Il prouve en effet que les Papes prétendoient contre les Evêques de Constantinople, que ce païs-là étoit du ressort de leur Patriarchat; quoi qu'ils ne se vantassent pas, d'en avoir fondé les Eglises.

Il examine au long un passage de M. Stillingfleet, où ce Prélat fait l'Histoire des desseins des Papes sur l'Illyrie & sur la Grece, lors qu'ils virent que le Patriarche de Constantinople commençoit à étendre excessivement les bornes de son Patriarchat. Le Bibliothecaire du Vatican reproche à son Adversaire d'avoir confondu *Perrevius* Evêque Thessalien avec *Perigene* Metropolitain

* P. 36. d'A-

d'Achaïe ; & quelques autres choſes, qui ne regardent pas le fond de la queſtion; & ſoûtient que c'étoit l'Evêque de Conſtantinople ſeul, qui violoit les Canons, en cette occaſion. Mais il ne produit en tout cela aucun témoignage, qui faſſe voir clairement que les premiers Evêques de Rome aient exercé aucune juriſdiction ſur les Evêques d'Illyrie ; & il ne s'agit en cette occaſion, que de ſavoir ſi l'on attribuoit cette Juriſdiction aux Papes, avant le Concile de Sardique, ou au moins avant que l'Evêque de Conſtantinople travaillât à ſe ſoumettre ce païs-là. L'un & l'autre de nos Auteurs a cité une Loi de *Théodoſe* le jeune, en faveur de l'Evêque de Conſtantinople, où l'Empereur déclare que les anciens Canons ſeroient gardez dans l'Illyrie, & ajoûte ; *tum ſi quid dubietatis emerſerit, id oportet non abſque ſcientia Viri Reverendiſſ. Sacroſanctæ Legis Antiſtitis Urbis Conſtantinopolitanæ*, QUÆ *Romæ Veteris prærogativâ lætatur, conventui Sacerdotali Sanctoque judicio reſervari.* M. Schelſtrate ſoûtient que ces paroles: *quæ Romæ Veteris Prærogativâ lætatur* ſignifient, *qui jouit du privilege que l'ancienne Rome* avoit ci devant ſur l'Illyrie ; de ſorte que Théodoſe marqueroit par là qu'il donne au Patriarche de

Constantinople ce que celui de Rome avoit auparavant possedé. Mais on lui soûtiendra, sans doute, que ces paroles ont un sens plus général, & signifient simplement que Constantinople, étant une ville Patriarchale, aussi bien que l'ancienne Rome, elle pouvoit avoir sous sa jurisdiction des Provinces entieres, outre son Dioceſe particulier.

Il est vrai qu'Honorius, dans une Lettre à Theodose, parle des prétensions de l'Evêque de Rome sur l'Illyrie, comme de privileges que cet Evêque avoit reçus de ses Peres, & d'un ordre ancien; mais qui doute qu'Honorius ne parlât sur les informations de l'Evêque de Rome? On ne peut guere douter non plus, que cet Evêque n'eût interêt de faire passer pour fort anciens des droits, dont peut-être un de ses Prédecesseurs, s'étoit mis en possession depuis quelques années.

L'Auteur cite ensuite des témoignages de *Leon*, *d'Agathon* & de *Justinien*, par où l'on voit que les Papes prétendoient ouvertement alors d'être Patriarches de tout l'Occident; ce que l'on ne peut nier, mais qui ne fait rien à la question, savoir, *s'ils ont eu ce Droit au temps du Concile de Nicée*?

IV. Aussi l'Auteur vient-il, dans son Chap. IV. * à des preuves tirées

* *P.* 57. des

des temps plus anciens. Il commence par la Lettre Synodale du Concile d'Arles à *Sylvestre* Evêque de Rome, où l'on trouve ces termes : *placuit etiam, antequàm à te, qui majores diœceses tenes, & per te potissimùm omnibus insinuari.* M. Schelstrate avoue que ce passage est fautif, & croit, après le *Cardinal du Perron*, qu'il y manque quelques mots, & qu'on peut lire : *placuit etiam hæc, juxta consuetudinem antiquam, à te, qui majores Diœceses tenes, & per te* &c. On a vu dans l'Extrait du Chap. III. de M. Stillingfleet, ce qu'il répond à ce passage. On propose ici, en passant, „ * une conjecture, parce que l'on ne „ sait pas si quelque autre l'a déja a„ vancée. Il y a plus d'apparence qu'il „ faut lire : *placuit etiam hæc juxta con„ suetudinem antiquam ab his, qui ma„ jares Diœceses tenent, & per te potis„ simùm omnibus insinuari.* C'est ici une „ Lettre circulaire faite pour envoier „ aux Evêques des Dioceses considera„ bles, qui étoient absens, (*mutatis mutandis*, comme on fait dans ces sor„ tes de Lettres) afin qu'ils avertissent „ tout le monde des Canons faits dans „ le Concile ; & l'on voit bien que le „ Concile peut parler en ces termes, à

* *Conjecture de l'Auteur de la Biblioth. Univ.*

„ chacun de ces Evêques : *Nous avons trouvé à propos, selon l'ancienne coûtume, que ceux qui ont les plus grands Dioceses, & vous particuliérement* (en „ s'adressant à l'Evêque, dont le nom „ étoit au haut de la Lettre) *fassiez savoir ces choses à tout le monde.* Le mot „ *potissimùm* a rapport à d'autres Evêques, dont il est dit, *qu'ils ont les „ plus grands Dioceses.* On sait que c'étoit la coûtume d'écrire les résultats „ des Assemblées, & les autres choses „ qu'il importoit que tout le monde „ sût, non à chaque Evêque ; mais à „ ceux qui se trouvoient dans les villes „ les plus considerables, pour en avertir „ les autres. C'est ce que l'on voit, par „ divers endroits des Lettres de *S. Cyprien.* On ne peut pas même bien dire, „ selon les idées de l'Eglise Romaine, „ du Pape, *tenet majores Diœceses*, puis „ qu'elle conçoit qu'il préside sur tous ; „ outre que le mot de *tenere* quadre bien „ mieux aux Evêques qui sont en possession d'un Diocese, qu'à celui à „ qui le Diocese n'est pas soumis immédiatement.

„ Que si l'on veut que cette Lettre ne „ fût adressée qu'à Sylvestre, on pourra lire sans suppléer rien ; *plaruit etiam, „ antiquo ritu, qui majores Diœceses tenent, per te potissimùm omnibus insi-*

„ *nuari,*

„ *nuari*, en rapportant *omnibus* à *qui*;
„ de sorte que l'on donneroit ordre au
„ Pape seul, d'en avertir les principaux
„ Evêques absens; ce qu'il pouvoit fai-
„ re plus facilement qu'un autre, à
„ cause de la ville dont il étoit Evê-
„ que.

Pour revenir à nôtre Auteur, il fait voir qu'on appelloit *Diœcesis*, même du temps de *Constantin*, un Gouvernement qui comprenoit diverses Provinces, & réfute les autres réponses de son Adversaire. Mais dans le fond cet endroit du Concile d'Arles étant visiblement corrompu, on ne peut pas en tirer de consequence certaine, & l'Auteur fait tort à M. Stillingfleet de dire qu'il lit *majorem Diœcesim*. Il ne dit nulle part qu'il faille changer dans l'Original le pluriel en singulier, quoi qu'il l'explique ainsi, en un * endroit de son Ouvrage.

Le Concile d'Arles ordonnoit au Pape, & aux Evêques, à qui il envoia sa Lettre, de publier que la Pâque se célebreroit en un même jour par tout; & comme celui de Nicée donne une semblable commission à l'Evêque d'Alexandrie, quelques uns en ont conclu qu'il ôta cette autorité au Pape. L'Auteur soûtient que non, & dit que le

* *Pag.* 83.

ſoin, dont le Concile chargea l'Evêque d'Alexandrie, fut de faire ſupputer quel jour on devoit célébrer la Pâque ; mais que l'Evêque de Rome avoit toûjours le droit de le publier. Comme c'eſt une Controverſe particuliére, on ne s'y arrêtera pas.

A l'occaſion de cela, M. Schelſtrate remarque que *Victor*, ſur la fin du ſecond ſiecle, écrivit à *Théophile* de *Ceſarée*, & à *Polycrate d'Epheſe*, d'obſerver la Pâque le même jour, qu'on l'obſervoit à Rome. Il prétend que *Victor* menaçant d'excommunier les Evêques d'Aſie, uſa de ſon Autorité Apoſtolique, que perſonne ne lui conteſtoit alors. Il croit que *S. Irenée*, qui s'oppoſa à Victor, ne la lui diſputa point, mais tâcha ſeulement de le détourner de lancer cette excommunication ; ou de la révoquer, ſi elle étoit déja lancée.

V. M. Schelſtrate entreprend d'expliquer, * dans ſon cinquiéme Chapitre, le VI. Canon du Concile de Nicée, contre M. Stillingfleet, quoi qu'il ſoit du même ſentiment, dans le point ſur lequel il s'étend le plus. Il prouve qu'avant le Concile de Nicée les Evêques de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche ont eu une autorité *plus que Metro-*

* *Pag.* 71.

tropolitaine; ce que M. Stillingfleet a auſſi montré au long, comme on l'a vu. Il ne differe ici de ſon Adverſaire, qu'en deux articles. Le premier c'eſt que M. Schelſtrate ſoûtient que les Papes ont fait deux actes remarquables de Patriarches Ecumeniques, dans l'affaire de *Denys d'Alexandrie*, & dans celle de *Paul de Samoſate*. Il croit auſſi que les Euſebiens reconnurent l'autorité du Pape Jules, en lui envoiant d'abord des députez, & qu'ils ne la conteſterent que lors qu'ils craignirent qu'il ne les condamnât. Comme il ne s'y arrête pas beaucoup, on ne s'y attachera pas auſſi, d'autant plus que ce qu'il rapporte fait voir ſeulement que l'Evêque de Rome étoit conſideré, comme un rédoutable Adverſaire. En effet il pouvoit rendre odieux un Evêque à ſon peuple, en retranchant cet Evêque de ſa Communion, & engager un grand nombre d'Evêques en ſon parti; mais on ne voit aucune raiſon de croire, qu'on le regardât au commencement, comme un Juge ſuperieur aux Synodes des autres Provinces. La ſeconde choſe, en quoi l'Auteur differe de M. Stillingfleet, c'eſt que le premier ſoûtient que les Evêques d'Antioche & d'Alexandrie avoient ſous eux des Metropolitains.

Dans le reſte, nôtre Auteur ſe bat,

contre un autre, que M. l'Evêque de Worcester, * qui s'étonne que d'habiles gens aient pu croire que le Concile n'ait pas reconnu une autorité veritablement Patriarchale, dans les trois Evêques que l'on a nommez.

VI. La même illusion † regne encore, dans le dernier Chapitre de cet Ouvrage, où l'Auteur entreprend de prouver que les Eglises Angloises ont toûjours reconnu dans l'Evêque de Rome une autorité superieure à la Metropolitaine. Il s'agit seulement de savoir, si ces Eglises ont avoüé que leur Ile étoit une Province du Patriarchat de Rome. Aussi M. Schelstrate tâche-t-il de le prouver, quoi qu'il attaque une proposition que son Adversaire rejette aussi bien que lui.

Il dit que le MS. que l'on a cité, pour prouver que les Evêques Bretons refuserent de recevoir *Augustin*, pour leur Archevêque, est supposé. Et pourquoi? Parce qu'il se trouva des Evêques Bretons au Concile d'Arles, qui reconnut, selon nôtre Auteur, le Patriarchat Ecumenique du Pape : parce que dans le Concile de Sardique, on donna pouvoir au Pape de faire revoir les Procès Ecclesiastiques : parce que *Pelage* chercha l'appui de l'Evêque de Rome, contre ceux

* *Pag.* 103. † *Pag.* 91.

ceux d'Afrique · parce que *S. Prosper*, que l'Auteur cite simplement sans réfuter les objections de M. Stillingfleet, dit que le Pape *Celestin* envoia en Angleterre *S. Germain d'Auxerre*, & que *Palladius* alla en Ecosse, & *Patrice* en Irlande, y prêcher l'Evangile, par ordre du même Pape: parce que *Gregoire* I. envoia en Angleterre le Moine Augustin, pour y agir comme son Legat: parce que l'on ne sait pas l'Auteur du MS. dont il s'agit, ni le temps auquel il a été écrit, & qu'il y est dit que les Evêques Bretons étoient soumis à l'Evêque de *Caerlon* sur l'Usk: parce que Bede dit simplement que ces Evêques refuserent de reconnoître Augustin, pour leur Archevêque, jusqu'à ce qu'il les eût convaincus de la verité de sa mission par un miracle, qu'il fit à leurs yeux; d'où l'on conclut que la preuve tirée de leur opposition est nulle, puis qu'eux mêmes reconnurent qu'ils avoient tort, après avoir vu rendre la vuë à un aveugle.

M. Schelstrate auroit encore dû, comme il semble, répliquer aux réponses * que M. Stillingfleet donne aux objections qu'il fait contre le MS. Breton, car d'autres avoient fait ces mêmes objections contre ce MS. avant

* *Pag.* 360.

le Bibliothecaire du Pape. S'il avoit auſſi pu trouver de bonnes raiſons pour convaincre le Clergé d'Angleterre de la verité du miracle, que rapporte Bede; cela tout ſeul auroit pu ſuffire, pour fermer la bouche aux contredifans, & ſoumettre toute l'Angleterre au Siege de Rome. Mais au lieu de cela, il ſuppoſe qu'on ne peut pas douter de ce que Bede dit, quoi qu'aucun Proteſtant ne le croie, & peutêtre guere plus de gens parmi les Catholiques tant ſoit peu habiles. On peut, à la verité, ſuppoſer ces ſortes de faits, comme certains, dans les lieux où on n'oſe pas les contredire; mais en diſputant, contre des gens, qui font profeſſion de n'en rien croire, il faut, comme il ſemble, les leur prouver.

Enfin nôtre Auteur adreſſe une Exhortation pathetique au Clergé d'Angleterre, qu'il tâche de porter à ſe faire Catholique, & à ſe ſoumettre au Siege de Rome, à l'exemple du Roi *Jaques*. Mais il ne paroît pas être bien informé de la diſpoſition des eſprits de ce païs-là, qui ne ſe rendent pas à des figures de Rhétorique, dont chaque parti ſe peut également ſervir; mais à des raiſonnemens ſolides, appuiez & ſur le bon ſens, & ſur la pratique des premiers ſiecles. Auſſi ſon exortation court

grand

grand risque d'être aussi fructueuse, que les Apostrophes que l'on fait quelquefois à des gens possedez par l'ambition, & par l'amour des plaisirs & des richesses, où on leur dit qu'il faut abandonner tout, pour venir vivre miserables parmi les Protestans.

5. *Du* CONCILE GENERAL *pour la justification de ce qui est dit dans le traité des* LIBERTEZ *de* L'EGLISE GALLICANE, *touchant l'autorité du Concile de* BASLE, *contre ce que l'Auteur de la* Réponse aux Poitions Ulterieures de M. Steyaert *y oppose. Par* M. C. S. *Docteur en Theologie.* A Liege 1688. in 4. pagg. 110.

ON a parlé du livre, que l'on attaque dans celui-ci, *Tome* VIII. *pag.* 247. où l'on a indiqué en général la matiére de cet Ouvrage. L'Auteur avoit attaqué celui du Traité *de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, qui n'a pas voulu répondre à l'autorité du Concile de Bâle, & qui même en passant tire un argument négatif du silence du Clergé de France, pour prouver qu'il n'avoit pas cru le Concile de *Bâle* infaillible, dans sa seconde Session; puisque ce Clergé ne l'avoit pas cité, en

parlant des Décrets de celui de Constance, qui déclarent le Concile supérieur au Pape. L'Auteur de la Réponse soûtient que si le Clergé de France n'a pas cité le Concile de Bâle, ce n'est pas qu'il ne le croie légitime; mais seulement parce que le Clergé n'aiant dessein que de marquer ses sentimens, sans les prouver, il suffisoit qu'il renvoiât au Concile de Constance.

1. Nôtre Auteur * prétend au contraire que le Clergé de France n'a marqué ses sentimens, qu'en les prouvant, puisque personne n'auroit pu entendre qu'il a voulu élever les Conciles généraux au dessus du Pape, s'il n'eût renvoié les Lecteurs aux Décrets de la quatriéme & de la cinquiéme Session du Concile de *Constance*. Ainsi, selon l'Auteur, si le Clergé n'a pas nommé celui de *Bâle*, c'est qu'il n'a pas cru que son autorité fut assez bien établie; de sorte que M. C. S. a cru pouvoir se dispenser d'y répondre, dans un Livre, où il vouloit seulement faire voir qu'une décision, telle qu'est celle qu'ils ont faite, demandoit une autorité plus grande que la leur.

Présentement il entreprend de suppléer cette omission, & se propose de prouver que le Concile général n'est

pas

* *Ch. I.*

pas infaillible, ſi le Pape, reconnu par toute l'Egliſe pour legitime, n'y concourt avec les autres Evêques: 2. que pluſieurs Evêques & le Pape Eugene, ne concoururent point avec ceux du Concile de Bâle, pour établir la ſuperiorité du Concile, par deſſus le Pape, & que par conſequent ſon autorité en cela n'eſt pas infaillible. Il tâche de prouver le premier Chef, & de le défendre, contre les Objections de ſon Adverſaire, en douze Chapitres conſecutifs, depuis le II. juſqu'au XIII. & dans le XIV, & le XV, qui eſt le dernier, il examine le ſecond point.

2. Quoique les mots de *Concile général* puiſſent être entendus en divers ſens, l'Auteur ſoûtient qu'il ne peut paſſer pour légitimement aſſemblé, que lorſque le Pape concourt avec tous les autres Evêques; & non lorſque les Evêques agiſſent ſans la participation, ou contre la volonté du Pape reconnu de toute l'Egliſe pour legitime, à moins qu'il ne conſente à ce qui y eſt arrêté. Pour preuve de cela, il dit que le Concile général ne peut être convoqué que par le Pape, quand il y en a un, qui eſt reconnu par toute l'Egliſe pour legitime; ce qu'il prouve avoir été l'opinion de divers Docteurs, mais dont aucun n'eſt auſſi ancien que le Concile de Sardique.

3. M. C. S. montre ensuite que les passages de l'Ecriture Sainte, que l'on cite pour appuier l'autorité infaillible des Conciles géneraux, n'en excluënt pas le Pape, mais au contraire l'y renferment. Si d'autres se méloient de cette dispute, on soûtiendroit facilement une troisiéme opinion; c'est que l'Ecriture n'attribuë l'infaillibilité ni à l'Eglise, ni au Pape, ce qu'il seroit d'autant plus facile de soûtenir contre l'Auteur & son Adversaire, qu'ils ne semblent pas regarder l'étude critique de l'Ecriture Sainte, comme une chose néceſſaire à un Théologien. Car ils la citent d'une maniére si éloignée de la pratique des Critiques, qu'on voit bien qu'ils n'ont cherché à satisfaire que ceux qui n'entendent point les Langues. Il y a encore quelque chose de particulier en ceci, c'est que M. C. S. dit que l'on *dispute d'un cas Metaphysique, plûtôt que Moral*; quand on compare le Concile avec le Pape, si l'on suppose que le Pape soit seul; parce qu'il n'est jamais arrivé, & qu'autant qu'on en peut juger, il n'arrivera jamais un cas, où tous les Evêques soient d'un côté assemblez en Concile, & le Pape seul d'un autre. Il est en effet très croiable que cela n'arrivera point, mais il pourroit se faire que le Pape n'eût que

peu

peu d'Evêques pour lui, comme ceux d'Italie, contre le reste de la Chrétienté, & c'est de quoi il s'agit.

4. L'Auteur soûtient qu'aucun des Peres n'a enseigné que le Concile fût superieur au Pape, & examine un passage de *S. Augustin*, & un de *Celestin*, que son Adversaire avoit citez, pour prouver l'Infaillibilité du Concile distingué du Pape. Le premier dit, en parlant des *Donatistes*, qui avoient été condamnez à Rome, par quelques Evêques assemblez avec celui de cette ville: * *Ecce putemus illos Episcopos, qui Roma judicarunt, non bonos judices fuisse, restabat adhuc plenarium Ecclesiæ Universalis judicium, ubi cum ipsis judicibus causa posset agitari, ut si malè judicasse convicti essent, eorum sententia solveretur:* „Supposons que les Evêques qui ont jugé à Rome n'aient „pas été de bons juges, il restoit le jugement plenier de l'Eglise Universelle, où l'on pouvoit encore tirer en „cause les juges mêmes, afin que s'ils „étoient convaincus d'avoir mal jugé, on cassât leur jugement. L'Auteur remarque là dessus, 1. que S. Augustin suppose que le Pape auroit dû assister au Concile, en qualité de juge; de sorte que, selon lui, le Pape, accusé

* *Ep.* 162.

cuſé d'avoir mal jugé, ſeroit juge & partie : 2. que ce Pere ne parle que par ſuppoſition, en diſputant ſur les principes de ſes Adverſaires, ce qui eſt vrai à l'égard de ce fait en particulier. Mais il eſt certain d'ailleurs que S. Auguſtin, & les Evêques d'Afrique étoient ſi éloignez de croire que le Tribunal du Pape fût le Tribunal ſuprême, auquel on pouvoit appeller en derniére inſtance, qu'ils ne croioient pas qu'il pût recevoir les appels d'une Egliſe particuliére, comme la leur ; & qu'ils croioient même qu'un Concile Univerſel pouvoit être corrigé par un autre, comme on le voit par ces paroles célebres de S. Auguſtin : * *Ipſa plenaria Concilia ſæpe priora à poſterioribus emendantur.*

5. On peut juger par là, de ce qu'on doit attendre de l'Auteur ; on ſe contentera d'indiquer ſimplement les matiéres des Chapitres ſuivans ; de peur d'être trop long. Il entreprend donc de prouver dans le Chap. V. que la pratique de l'Egliſe, dans les anciens Conciles, ne nous apprend point que les Conciles ſans Pape ſoient au deſſus du Pape. Il examine dans ce Chapitre le Concile où *Jean* XII fut dépoſé, & fait l'Hiſtoire d'un Concile Romain tenu en DI, ou DII, dont les Evêques

* *Lib. 2. Cont. Don. c. 3.*

ques déclarerent que perſonne ſur la terre ne peut juger de l'Evêque de Rome, & qu'il faudroit que lui même appellât le Concile où il ſeroit accuſé, ſans quoi il ne pourroit être convoqué.

6. On voit ici l'Hiſtoire du Concile de *Piſe*: 7. celle du Concile de *Conſtance*: 8. les ſentimens des Univerſitez, touchant la ſuperiorité du Pape ou du Concile: 9. l'examen de ceux des Docteurs, qui ont favoriſé la ſuperiorité du Concile ſur le Pape: 10. l'examen de l'autorité de *Gerſon*, en particulier: 11. celui de quelques autres Docteurs, qui ont regardé l'opinion, qui met le Concile au deſſus du Pape, comme une opinion, qu'il eſt au moins permis de ſoûtenir: 12. ce que l'Auteur répond aux objections, que l'on fait contre les Docteurs, qui ont enſeigné la ſuperiorité du Pape au deſſus du Concile: 13. les ſentimens de l'Auteur, touchant le Canon *ſi Papa*, qu'il croit favorable au Pape, & n'être tout au plus qu'une ſuppoſition d'un cas impoſſible: „ Car „ quelle apparence y a-t-il, ajoûte „ l'Auteur, qu'un Souverain Pontife „ voulût jamais ſoûtenir, avec tant „ d'opiniâtreté une erreur contraire à „ la Foi, qu'il aimât mieux ſe laiſſer „ dépoſer par un Concile Géneral, que

„ de

„ de professer, au moins exterieure-
„ ment, la même créance que tous les
„ autres Evêques.

Au reste, si ce livre ne porte pas pour titre *de l'Infaillibilité du Pape*, l'Auteur ne la prouve guere moins directement, que *la faillibilité* des Conciles sans lui. Il rapporte les principales raisons, que les Flatteurs des Papes ont accoûtumé d'apporter, comme s'il les croioit fort bonnes, & qu'il n'eût pas la moindre envie de gagner par là un Bénefice. Il reproche même à ceux qui ont soûtenu le sentiment opposé, qu'ils ont donné lieu de croire, qu'ils le défendoient dans la vuë de plaire à un grand Prince: comme ils accusent leurs Adversaires de tâcher de gagner la faveur du Pape. L'un & l'autre pourroit être vrai, à l'égard de quelques uns; mais l'infaillibilité du Pape a si peu d'apparence, & la colere de la Cour de Rome dure si long-tems, en comparaison de celle des Princes, qui meurt au moins avec eux, que l'on mettra toûjours beaucoup de difference entre l'une & l'autre.

Dans les deux derniers Chapitres, qui contiennent la seconde partie de ce Livre, l'Auteur s'efforce de montrer 1. Que le Concile de Bâle n'étoit pas un Concile général, dont l'autorité fût in-

indubitable, lors qu'il renouvella les décrets de la V. Seſſion de celui de Conſtance; ſi l'on conſidere les Evêques, qui y aſſiſterent. 2. Que le Pape *Eugene* IV. ne concourut pas avec les Peres de Bâle, dans les Seſſions, où l'on renouvella les décrets du Concile de Conſtance.

VII.

LIVRES DE MORALE.

1. *Réflexions ſur ce qui peut* PLAIRE, *ou* DEPLAIRE *dans le commerce du Monde.* A Paris, 1688, en 2. voll. in 12. dont le I. a 461. pages, & le II. 443.

L'Auteur ſe propoſe, en cet Ouvrage, de faire remarquer, particuliérement aux perſonnes qui voient le grand monde, ce qui fait que les uns y acquierent une eſtime générale, & que d'autres y ſont généralement mépriſez. Ce n'eſt pas que ce livre ne puiſſe être utile à tout le monde, mais M. de *Bellegarde* entreprend principalement d'inſtruire les perſonnes de qualité, ou ceux qui entrent dans leur commerce. Pour cela il introduit *Euthy-*

Euthyme & *Theagene*, qui s'entretiennent de divers sujets; dont la connoissance est utile, pour se bien conduire dans le monde. C'est la méthode que le *P. Bouhours* a suivie, en divers de ses Ouvrages, quoi que d'ailleurs elle soit assez differente. M. de Bellegarde ne cite pas tant que lui à beaucoup près, & apparemment ne s'est pas tant donné de peine pour le stile; mais il raconte beaucoup d'Historiettes feintes, ou veritables. Pour ce qui regarde les choses mêmes, il ne s'est pas non plus fatigué à donner à ses Lecteurs une idée nette & exacte des vertus & des vices, dont il parle; peutêtre parce qu'on ne le fait guere dans les conversations familiéres, dont les Dialogues doivent être une image. Cependant comme il n'y a guere de gens, qui parlent sur le champ, avec autant d'exactitude, que l'on fait en écrivant; les Dialogues peuvent être comme les portraits qui représentent les personnes plus belles, qu'elles ne sont. Cela auroit fait que le Public auroit peutêtre pardonné sans peine à l'Auteur une exactitude, que l'on ne rencontre que rarement dans la conversation. On n'auroit pas trouvé mauvais non plus qu'il dit des choses un peu moins communes, que le sont la plûpart de celles qu'il dit; ou

au moins, qu'il leur donnât un tour un peu plus particulier.

On ne peut pas entreprendre de faire un Extrait suivi des matiéres de cet Ouvrage, pour ces mêmes raisons. On dira seulement que le Premier Tome est composé de six Entretiens, que l'Auteur nomme *Discours*; le 1. est *du commerce des Amis*; le 2. *du vrai Mérite*: le 3. *de l'Entêtement*; le 4. *des Plaisanteries*; le 5. des *Visites*; le 6. *du desir d'être loüé*. Le second Tome ne contient que cinq Dialogues, dont le 1. est *des vraies & des fausses Prudes*; le 2. *du danger des Conversations particuliéres*; le 3. *du malheur de la vie libertine*; le 4. renferme *diverses maximes sur les differens devoirs de chaque état*; le dernier enfin traite *de la force d'esprit, dans les malheurs*.

Néanmoins pour donner quelque idée de ce qu'on peut trouver dans ce livre, on fera l'abregé du Dialogue qui est intitulé: *Le Commerce des Amis*. D'abord l'Auteur y décrit ses deux personnages, Eutbyme & Theagene, & fait le portrait de leur visage, de leur taille, & de leurs maniéres, aussi bien que de leur esprit. Il les représente non seulement bienfaits de leur personne: mais l'un d'eux *donne un air & un tour inimitable à tout ce qu'il fait, c'est l'homme de*

la

la Cour qui a le plus de politesse, un esprit aisé & d'une grande érudition. L'autre *a toutes les marques d'un génie extraordinaire, il juge des ouvrages d'esprit avec une extrême justesse, quoi qu'il ne dise guere son sentiment, si on ne l'en presse; & quand il le fait, c'est avec autant de modestie, que de délicatesse.* Après cela, le Lecteur doit s'attendre à des conversations peu communes, & c'est de quoi ceux qui liront le livre pourront juger. On avoit censuré le P. Bouhours de ce qu'il loüoit ses personnages, ou qu'il les introduisoit se loüant l'un l'autre; parce qu'on prétendoit que ces personnages étant feints & le P. Bouhours aiant composé ce qu'ils disoient, c'étoit là se louër soi même, d'une maniére assez sensible. M. de Bellegarde a apparemment eu ses raisons de mépriser cet avertissement, aussi bien que beaucoup d'autres, que l'on avoit donnez au même P. Bouhours.

Euthyme & Théagene étant dans une Maison de Campagne, le premier demande au second, *d'où vient qu'il se trouve si peu de gens agréables, qui aient ces maniéres engageantes, qui se font souhaiter par tout? Il y a long-temps,* ajoûte-t-il, *que nous nous sommes promis de nous dire ce que nous pensions là*

des-

deſſus, & de faire des reflexions de ce qui peut plaire ou choquer, dans le commerce du monde. Après quelques complimens, & quelques autres remarques, que l'on ne rapportera pas dans cet Extrait, Théagene répond en deux mots *qu'il faut ſoûtenir par tout le caractere d'honnête homme, & ne ſe démentir jamais.*

Mais comme cette réponſe eſt trop générale, Euthyme l'engage à entrer dans un plus grand détail, & à lui apprendre *comment un honête homme doit ſe comporter dans le commerce de ſes Amis, pour leur plaire, & leur être toûjours agréable.* Là deſſus Théagene ſe jette ſur le lieu commun de l'Amitié, avec ſon Ami, qui lui fait naître en l'interrompant, l'occaſion de parler des diverſes queſtions, que l'on agite ſur cette matiére.

Ce qu'ils diſent ſe réduit à peu près à ceci: Que l'on trouve ſouvent les veritables Amis, plûtôt par bonheur que par choix; Qu'il faut qu'un Ami ait du mérite, & de la ſympathie avec celui qui le choiſit; Qu'il faut juger des Amis par les effets, & non par des complimens; Qu'il ne faut pas avoir pour ami des gens, dont la vie eſt ſcandaleuſe; Que la confidence réciproque eſt le plus grand agrément & le plus

fort

fort lien de l'amitié, quoique l'on ne soit pas obligé de dire à ses Amis des secrets, qui regardent d'autres personnes; Que la perfidie entre les Amis est détestable; Qu'il faut éviter des maniéres trop libres & trop familiéres avec ses Amis; Qu'on peut reprendre ses Amis, quand ils font des fautes, mais avec beaucoup de douceur & de précautions; Qu'il faut être bien-faisant, & nullement interessé; Qu'on doit les obliger de bonne grace, sans qu'ils soient contraints de demander le secours, dont ils ont besoin, & sans le faire valoir; Qu'il est permis de leur refuser ce qui est contraire à la justice; Qu'après avoir tenté de ramener un ami ingrat, par toutes sortes de moiens, on a raison de rompre avec lui; sans pourtant venir jamais à se venger de son ingratitude, en lui rendant de mauvais offices.

C'est-là ce que contient le Dialogue de l'Amitié, par lequel on pourra juger du reste. Peut-être que d'autres personnes auroient souhaité, que l'Auteur traitât un peu plus au long de la maniére dont l'Amitié se forme; parce que ce qui la produit est la seule chose, qui est capable de l'entretenir. L'Amitié n'est autre chose que les sentimens, que l'on a pour une personne, en qui l'on voit

voit des qualitez eſtimables, & avec qui l'on a un commerce qui donne de la ſatisfaction. Comme il ne s'agit que d'une amitié vertueuſe, pour l'entretenir, il ne faut que cultiver avec ſoin ſes bonnes qualitez : & en uſer avec ſes Amis, d'une maniére toûjours égale. Ces qualitez ont pour principe une vertu ſolide, qui ne peut naître que de la connoiſſance de Dieu, & des devoirs qu'il veut que nous nous rendions les uns aux autres. Elles conſiſtent non ſeulement dans les lumiéres de l'eſprit, mais encore dans la douceur, & dans la droiture du cœur, dans des maniéres qui n'ont rien d'affecté ni de recherché, particuliérement quand on eſt avec ſes Amis. On peut joindre à cela les inſtructions de M. de Bellegarde.

Il s'enſuit de là, que l'on doit à la verité pardonner à ſes Amis les fautes qu'ils commettent, quelques grandes, qu'elles ſoient, lors qu'ils en reviennent; parce qu'alors elles ne leur font pas perdre les bonnes qualitez, que l'on avoit aimées en eux. Mais lors qu'ils s'y obſtinent, ſans qu'on puiſſe eſperer de les en guerir, ſi l'on a de la vertu, il eſt viſible que l'amitié ceſſe; puiſque ce qui l'avoit produite, & qui l'entretenoit n'eſt plus.

Comme l'on ſuppoſe une vertu ſolide

lide en ſes Amis, leurs défauts ne peuvent être que des défauts ſupportables, dont on les peut reprendre, ſans les choquer trop; à moins qu'on ne le fit avec aigreur, ce qui n'arrive guere à de veritables Amis. Si ces défauts ſont ſecrets, il n'eſt pas permis de les rendre publics, parce qu'on nuiroit ainſi à ſes Amis, ſans que perſonne en tirât de profit. Mais s'ils ſont connus, on peut demander ſi l'amitié veut que l'on juſtifie ſes Amis là deſſus, quand on les accuſe? Bien des gens croient qu'il les faut nier, ou qu'on n'eſt pas bon Ami. D'autres ſoûtiennent que tout ce qu'on peut faire, en cette occaſion, eſt de faire remarquer les bonnes qualitez de ſes Amis, qui peuvent contrebalancer leurs défauts, ou plûtôt qui doivent être beaucoup plus conſiderables.

Il s'enſuit encore de là qu'un homme vertueux ne peut être veritablement *Ami*, ſelon la deſcription que l'on a donnée de *l'Amitié*, d'un autre qui ne l'eſt pas; & que la liaiſon, qui eſt entre de mal-honêtes gens n'eſt pas cette *Amitié* ſi vantée, & l'une des choſes les plus ſouhaitables de la vie. On auroit pu traiter ces matiéres avec exactitude, dans un Dialogue de l'Amitié, pour apprendre à ceux, qui ne le ſavent pas, le veritable moien de plaire

aux

aux personnes vertueuses. Mais ceux à qui l'on peut donner ce titre, avec justice, étant assez rares, en apprenant à leur plaire, on auroit appris à déplaire à la plûpart des gens, qui ne s'accommodent pas de leurs maniéres. Dans le grand monde, à qui nôtre Auteur fait ici des leçons, ces réflexions sont encore de moins d'usage qu'ailleurs. Ceux qui veulent reüssir à y plaire doivent avoir pour maxime capitale, de ne prendre de la vertu que ce qui en est à la mode, c'est à dire, les apparences, sans la réalité, qui seroit un obstacle invincible à leur dessein.

2. *Le* CARACTERE *d'un veritable & parfait* AMY *par* M. PORTES *ancien Chanoine, & Théologal de l'Eglise Collegiale de S. Chamond.* A Paris 1688. in 12. pagg. 167.

VOICI un autre livre de Morale, où l'on traite, en sept Entretiens, de ce dont on vient de parler. L'Auteur cite bien plus de sentences Latines, d'apophtegmes, & de comparaisons de College; mais dans le fond il n'y a rien de plus particulier, que dans le précedent. Ce sont deux Amis qui parlent, non pour s'instruire l'un l'autre, mais pour apprendre au public les

penſées de l'Auteur; qui prêche, pour ainſi dire, par la bouche de ces deux perſonnages, ſans ſe mettre trop en peine, s'il les fait parler naturellement, ou non. On peut voir à la *pag.* 105. & *ſuivantes*, l'abregé de ce petit Ouvrage qui ſe réduit à rapporter une partie de ce qu'on a dit de l'amitié & des amis. Il dit que l'amitié, ſelon *Ariſtote* & *S. Thomas*, eſt *un amour de bienveillance connu & reciproque*; que l'on reconnoit les veritables amis, particuliérement dans l'adverſité; qu'il faut connoitre une perſonne, avant que de l'aimer, & emploier aſſez de temps à la connoître; que les amitiez, qui ſe forment trop promptement, ne ſont pas de durée; que les amis prennent part aux biens & aux maux de leurs amis; qu'ils les défendent, lors qu'on les attaque; qu'ils les préviennent, lors qu'ils ont beſoin de leurs ſecours, pour leur éviter la honte de le leur demander &c. Enſuite l'Auteur raporte quelques uns des exemples d'amitié du *Toxaris de Lucien*, & celui de *David* & de *Jonathas*. Au reſte, quoi que le livre ſoit petit, l'Auteur a trouvé à propos de répeter en divers endroits la même choſe, comme l'on fait dans un Sermon; où les diſtractions de quelques uns des Auditeurs, & le peu d'intelligence

gence des autres obligent souvent les Prédicateurs à dire la même chose, plus d'une fois; afin qu'il demeure quelque chose de leur sermon dans l'esprit de ceux qui ont ou peu d'attention, ou peu de facilité à concevoir.

3. *Nouvelles Conversations de* MORALE *dediées au Roi.* Tome I. pagg. 412. A Paris. 1688. in 12.

ON trouve à la tête de ces Conversations, que l'on dit être de *Mademoiselle de Scuderi*, les portraits des personnages, qui y paroissent, à qui l'on ne manque pas de donner de grands éloges. C'est ce qui n'est pas difficile, la difficulté est seulement de les faire parler d'une maniére, qui soûtienne le caractere qu'on leur a donné. Le Public est déja assez instruit de ce que Mademoiselle de Scuderi est capable de produire en ce genre, & l'on peut dire que cet Ouvrage n'a rien qui soit indigne de ceux, qu'elle a faits depuis tant d'années.

On voit dans les premiers, trois Dames & trois Hommes, qui s'y entretiennent de Morale, sans que ce qu'ils disent sente le Sermon: ou les instructions que les Vieilles gens donnent à la jeunesse, en vertu de leur âge; ou les

Pédans, à ceux que l'on commet à leurs soins. Ce sont-là des écueuils, où bien des Moralistes échoüent, & d'autres, en s'éloignant de ces extremitez, donnent à leurs Réflexions de Morale un certain air, ou si precieux, ou si badin; qu'ils semblent ne parler de Morale, que par divertissement, ou pour faire paroître leur esprit.

Dans la premiére Conversation, on fait un portrait assez net de diverses sortes *d'hypocrisies*, ou de *dissimulations*, car l'on confond ces deux choses. Les six personnes qui parlent paroissent avoir de l'horreur pour cette espece d'hypocrisie, qui fait que l'on cache sous de belles apparences des crimes, dont on n'est point en dessein de se corriger. Mais la conversation finit, en faisant remarquer que ce qu'on appelle civilité est une espece d'hypocrisie, dont les plus honnêtes gens ne sont pas exempts.

Dans la seconde, celui de la Compagnie, à qui Mademoiselle de Scuderi donne les titres de *sage* & de *savant*, entreprend de faire l'Histoire de la Morale. Mais avant que de venir à cet endroit il faut passer au travers d'une assez longue description d'une maison de campagne, dont on ne sort que par le jardin, qui est extrémement spacieux.

En-

Enfin *Meliton* aiant commencé à faire l'Hiſtoire de la Morale, en tire l'origine de la juſtice naturelle, qui étoit dans le cœur du premier homme; enſuite paſſant à celle de Moïſe, il remarque qu'elle n'eſt qu'une perfection des lumiéres de la Nature, dont les Sages, comme Socrate, avoient tiré les mêmes conſequences. Mais il falloit une Loi, pour enſeigner au commun des hommes, ce que les plus ſages & les plus éclairez ſeulement étoient capables de trouver. Cette Loi manquant aux Païens, ils ont ignoré la plûpart des devoirs eſſentiels de la Morale, comme la Charité & l'Humilité. On le montre au long, en cenſurant la Morale des Anciens Romains. On examine auſſi celle des principaux Philoſophes de l'Antiquité, comme de Socrate & de ſes Diſciples, des Stoïciens, des Epicuriens & de quelques autres. On réfute même, par occaſion, le Syſtême d'Epicure ſur la Providence, & l'on inſinuë que ceux qui ont entrepris de défendre ſa Morale, ne ſont que d'honêtes Libertins. On rapporte aprés cela quelques maximes de celle de *Confucius*, le Socrate de la Chine. Aprés tant de graves Philoſophes, qui s'attendroit à voir ici paroître le Roi de France ſur les rangs, & à lire des éloges de ſa Morale, ou

l'élevent au dessus de tous les sages de l'Antiquité? Mademoiselle de Scuderi prêche par tout ce nouvel Evangile, *en temps & hors temps*, & ce livre en est plein, aussi bien qu'une infinité d'autres, qu'on a imprimez depuis trente ans en France. Les peuples voisins n'en deviennent pas meilleurs Amis de cette Couronne; & cet Evangile a fait aussi peu de fruit à Siam, que dans l'Europe. Le plus dangereux préjugé, dont on soit prévenu contre la Morale, que l'on loüe avec tant de zele, c'est que si tout le contraire de ce qu'on dit étoit vrai, l'on parleroit tout de même. Enfin l'on trouve un petit Parallele de la Morale Chrétienne, & de la Païenne. Tout cela est accommodé à la portée des Dames, que les lumiéres du *sage* & du *savant Meliton* ne semblent pas surpasser de beaucoup.

On trouve, dans un autre Entretien, la description de la Maison Roiale de *S. Cyr*, & de l'Ordre que l'on y garde. Mademoiselle de Scuderi y loüe, non seulement le Roi, mais propose aux Demoiselles de S. Cyr, *Madame de Maintenon* à imiter. Elle y parle aussi d'une Demoiselle, qui a été la cause de cet établissement, & *qui étant estimée, avec tout de distinction, du plus grand Roi qui fût jamais, jouit d'un si grand bon-*

bonheur sans nul orgueuil, & en remercie Dieu, avec autant d'humilité, que si elle ne le méritoit pas.

Il y a encore deux autres Entretiens, l'un intitulé du *Repentir*, où l'on fait diverses réflexions sur les actions dont on se repent, sans entrer dans la matiére de la Repentance Chrétienne. L'autre est du *Discernement*, où l'on montre qu'il n'y a rien de plus nécessaire pour la conduite de la vie, & que le bonheur & le malheur dépend le plus souvent du choix que l'on fait, selon qu'il est bon ou mauvais. Tout se réduit à cette Maxime:

Gardez-vous de ne choisir rien,
Le sage choisit tout, & choisit toûjours bien.

4. L'ART *d'élever un* PRINCE, *dédié à Mons. Le Duc de Bourgogne.* A Paris 1688. in 12. pagg. 227.

CE Livre est diviſé en deux parties, dans l'une desquelles l'Auteur traite de ce qui est nécessaire, *pour former l'esprit d'un Prince*; & dans l'autre, de ce qu'il faut faire, pour lui *former le cœur*.

I. L'AUTEUR commence avec raiſon, par représenter l'importance & la difficulté de l'emploi de ceux qui sont

chargez de l'éducation des Princes. Comme les sentimens, que l'on doit inspirer aux Grands, & qui doivent être proportionnez à leur condition, *ne tombent pas dans les * ames vulgaires*, & qu'il n'y a dans les Cours, que trop de gens de ce caractere; l'Auteur, qui n'est pas apparemment de ce nombre, entreprend de donner des leçons à ceux qui auront à élever des Princes, & leur apprend en effet bien des choses très-éloignées des idées communes. Il leur dit, par exemple, que les ames des Princes ont en naissant je ne sai quelles semences de vertu, qui ne se trouvent pas dans le commun des hommes; mais qui sont bientôt étouffées par l'orgueuil, par la molleſſe, & par la flatterie.

Il leur donne ensuite des avertissemens généraux, touchant la méthode, dont on peut se servir pour instruire un Prince dans les Sciences, comme de tâcher de leur en rendre les commencemens faciles, & de se proportionner à leur portée. Mais pour venir à un détail un peu plus grand, l'Auteur recommande à ceux qui se mêlent d'un métier, comme celui-là, d'étudier l'humeur & le temperament du Prince qu'ils ont à élever; pour tâcher de le prendre par l'endroit, par lequel il peut

* *Pag.* 5.

peut être touché, & cultiver ce que l'on y remarque de bon. Il ne veut pas qu'on ſe hâte de le rendre ſavant trop tôt, en lui faiſant apprendre par cœur quantité de mots, lorſque l'on remarque qu'il a la mémoire bonne; parce qu'ainſi il arrive ſouvent, que tandis que le Prince eſt jeune il paroît ſavoir beaucoup, mais qu'à meſure qu'il croît, ſa ſcience diminuë, & que l'âge détruit en lui ce qu'il devroit y perfectionner. Tout l'art conſiſte à faire croître l'eſprit peu à peu, & comme par degrez.

L'Auteur ne veut pas qu'on emploie plus de ſix mois à faire apprendre la Grammaire à un Prince, & donne les avis ſuivans, pour y réüſſir. 1. Réduire les préceptes à un certain nombre, laiſſant à part ceux qui ne ſont pas abſolument néceſſaires: 2. En expliquer tous les jours un ou deux, ſelon qu'ils ſont faciles ou difficiles: Les écrire ſoi-même, ſans permettre que le Prince s'amuſe à lire pluſieurs Méthodes: 4. Egaier ces préceptes, par des exemples agréables: 5. Les varier: 6. Faire en ſorte qu'il y ait de la liaiſon entre eux: 7. Ne paſſer point à l'explication d'un nouveau précepte, ſans être aſſuré que les précedens ont été bien compris.

Les autres avis de l'Auteur, qui sont plus généraux, regardent la maniére dont on doit exciter les Princes à étudier, par l'amour de la gloire; le nombre des Maîtres, qu'on leur peut donner; ce qu'on leur peut faire apprendre par cœur, outre les regles de la Grammaire; la méthode dont on doit se servir en leur faisant lire des Livres Latins, en quoi l'Auteur veut particuliérement qu'on prenne garde qu'ils lisent peu, mais qu'ils l'entendent bien. Il veut avec raison qu'on s'applique à leur donner une idée nette du caractere des Auteurs qu'ils lisent, & à leur faire bien sentir les beaux endroits.

Après ces réflexions, qui regardent les principes de toutes les études, * l'Auteur vient à celle de l'Histoire, qu'il recommende particuliérement. La connoissance de l'Histoire est non seulement une Science, qui regarde le passé; elle est encore la Science de l'avenir, selon la remarque de nôtre Auteur. „On apprend, dit-il, ce qui se fera, „parce qui s'est déja fait. Il y a dans „le Monde Moral, une certaine révo„lution d'évenemens: à peu près, „comme il y a dans le monde Physi„que, une succession de saisons. La „plûpart des choses, qui sont arrivées „il

* §. XIX. jusqu'au XXVI.

„ il y a mille ans, arriveront dans cent „ ans, & la raison de cette Prophetie „ n'est pas mal-aisée à trouver. C'est qu'il „ est impossible que des Machines, qui „ ont des ressorts semblables, ne se re- „ muënt de la même façon.

Ce qu'il dit de plus particulier, sur ce sujet, c'est qu'on peut réduire, à force de réflexions, à certains points principaux tous les faits particuliers de l'Histoire: comme on tâche de réduire les autres Sciences à quelques principes. Il faut prendre un siecle, tel que l'on veut, en considerer les évenemens les plus remarquables, & tirer, comme parle l'Auteur, du sein de ces faits un certain nombre de propositions générales, qui seront autant de grandes maximes de Morale ou de Politique. Chacune de ces propositions se démontrera ensuite, par les faits particuliers, qui y auront du rapport. L'Auteur fait voir au long l'utilité de cette méthode, comme on le pourra lire dans l'original, car on ne peut pas s'y arrêter.

Il joint ensuite la Physique à l'Histoire, * en commençant par la doctrine des idées, que l'on nomme *naturelles*, & continuant par celle des idées acquises; où il ne dit rien que d'assez

* §. *XXVII. jusqu'au XXXIV.*

commun parmi les Carteſiens. Mais un ſujet ſi abſtrait eſt aſſurément bien difficile à concevoir, pour un Prince, & l'on feroit peut-être mieux de ne le pas entretenir de choſes controverſées; comme la matiére des idées que l'on dit être nées avec nous, qui paroiſſent à bien des gens une pure chimere.

L'Auteur * finit cette partie, en montrant la néceſſité d'inſtruire bien un Prince de ce qui regarde la Religion. Il n'y a encore ici que des généralitez, & des idées, qui pour être fort communes n'en ſont pas plus exactes. On s'arrête à quelques connoiſſances ſpéculatives, dont pluſieurs ſont douteuſes, & dont celles, qui ſont veritables, ne ſont que les premiers élemens de la Religion Chrétienne, & non le fort du Chriſtianiſme. On ne dit rien non plus de l'uſage particulier, que les Princes doivent faire des préceptes de l'Evangile; mais il y en a quelque choſe dans la ſeconde partie, dont on va indiquer le contenu, en peu de mots.

IL Il eſt aſſurément très-difficile de *former le cœur* de qui que ce ſoit & particuliérement des Princes, comme l'Auteur le fait voir, par des raiſons aſſez fortes. Il auroit néanmoins été à ſou-

* §. *XXXV, juſqu'à la fin.*

souhaiter qu'avant que de les rapporter, il eût expliqué ce qu'il entend par *le cœur*, & par *former le cœur*. Ces mots n'étant attachez qu'à une idée confuse, on ne sait pas distinctement ce que l'Auteur se propose ; & l'Auteur lui même ne peut aller à ses fins, que par des Réflexions assez vagues. Outre cela, après avoir donné une idée nette de son dessein, il auroit été à souhaiter qu'il marquât d'abord en géneral les differentes voies, par lesquelles il croit qu'on en peut venir à bout. Au lieu d'en user ainsi, il conseille d'étudier la passion dominante d'un Prince, donne quelques avis pour la reconnoître, & pour la regler, autant qu'il est possible.

Il ajoûte après cela, qu'il faut instruire un Prince de ce qu'il doit à Dieu, de ce qu'il se doit à lui même, & de ce qu'il doit à son peuple. Pour cela il veut que le Maître se rempliſſe de grandes idées, & de *sentimens* nobles, pour les inspirer à son Prince. Mais le mot de *sentiment*, qui revient souvent, est encore de ceux que l'on n'entend pas bien, & qui avoit besoin d'être défini.

L'Auteur parcourt ensuite ces trois Chefs, sur lesquels il ne dit rien que d'assez géneral & d'assez connu. Il exor-

exorte sur tout les Maîtres à tâcher de s'exprimer d'une maniére vive & relevée, ce qui sert beaucoup à persuader. Le style de l'Auteur paroîtra, à bien des Lecteurs, ne représenter pas mal celui qu'il souhaite aux Maîtres des Princes.

Dans les devoirs d'un Prince à l'égard de son peuple, l'Auteur dit en général tout ce qu'on peut lui dire dans un état monarchique; mais si un Républicain entreprenoit de donner des leçons à un Prince, il y ajoûteroit sans doute bien des Articles, & en exprimeroit d'autres, avec bien plus de force. On n'oseroit dire à un Prince, qu'il y a un Contrat entre le Peuple & lui, ou sa famille, duquel le Prince tire toute son autorité; que celui qui le viole le premier est déchu des privileges, que lui donne ce Contrat; que si on n'execute pas toûjours contre un Prince cette clause, ce n'est que parce que le Peuple souffriroit trop, dans cette execution, en excitant une guerre civile; que le Peuple a des droits aussi inviolables, que ceux qu'il donne au Prince; que l'on ne dit que la personne des Princes est *sacrée*, que parce qu'ils sont dépositaires des droits inviolables du Peuple; que le mot de *Souverain* ne signifie autre chose que l'autorité de juger des particu-

ticuliers, selon les loix, sans qu'il y ait d'appel ; que cette autorité n'a été donnée aux Princes sur les particuliers que pour finir les démêlez, & faire executer promptement les Loix &c. Ces leçons seroient extrémement nécessaires en bien des endroits ; mais à moins que l'on ne fît venir aux Princes des Précepteurs de quelque autre Monde, & qui fussent en état de traiter les Princes eux mêmes, comme ceux-ci traitent leurs sujets ; on ne sauroit leur dire, ni leur faire goûter tant d'affreuses veritez.

Au reste l'Auteur n'aiant donné que des Regles, touchant l'usage, qu'il veut que l'on fasse de l'Histoire promet d'en donner des exemples, particuliers, si le temps le lui permet.

5. *Nouvelle Héresie dans la* MORALE. *dénoncée au Pape, & aux Evêques, aux Princes, & aux Magistrats.* A Cologne. 1689. in 12. pagg. 55.

ON dit, dans cet Ouvrage, que les P.P. Jesuïtes ont soûtenu dans leur College de Dijon au mois de Juin de l'an 1686, cette These : *Le Peché Philosophique, ou Moral est une action humaine contraire à ce qui convient à la nature raisonnable, & à la droite raison. Mais le*

le peché Theologique mortel est une libre transgression de la Loi de Dieu. Le peché philosophique, quelque grief qu'il puisse être, étant commis par un homme, ou qui n'a point de connoissance de Dieu, ou qui ne pense point actuellement à Dieu, peut être un peché fort grief; mais ce n'est point une offense de Dieu, ni un peché mortel, qui rompe l'amitié de l'homme avec Dieu, ni qui mérite la peine éternelle.

L'Auteur accuse les Jesuïtes d'être tombez dans cette opinion, pour soûtenir ce qu'ils croient de la *grace suffisante*. Pour justifier la justice de Dieu envers les pecheurs, ils ont dit que les pecheurs avoient *actuellement* en tout temps la force de s'empêcher de tomber dans le crime; ou au moins en *puissance*, parce que s'ils faisoient tout ce qui est en eux, selon la disposition naturelle, ou surnaturelle où ils se trouvent, Dieu les éclaireroit, afin qu'ils pussent croire & se convertir. On dit qu'ils ont soûtenu la premiére opinion d'abord, mais que paroissant trop hardie ils se réduisirent à la seconde. Cette derniére opinion aiant encore été condamnée comme Pelagienne, par les *Augustiniens* & les *Thomistes*, on accuse les Jesuïtes d'avoir repris la premiére, concernant la grace actuelle ac-

cor-

cordée à tous les hommes ; quoique cette opinion soit pour le moins autant Pelagienne, que l'autre. Aiant été attaquez de nouveau là dessus, on dit qu'ils ont encore abandonné ce poste, & se sont réduits à une troisiéme méthode, qui consiste à dire que ceux qui n'ont reçu, ni graces actuelles, ni en puissance; en sorte qu'ils n'ont aucuns remords de conscience, & ne savent point que ce qu'ils font est mal; ne peuvent pas être condamnez, pour ces sortes de fautes, aux flammes de l'Enfer. Ensuite un Docteur de la Societé, qui professe la Théologie à Dijon, aiant consideré qu'on appelle peché, non seulement les actions qui sont contraires à la Loi de Dieu révelée; mais encore celles qui sont opposées aux lumiéres de la raison, soit qu'on le sâche, ou qu'on ne le sâche pas; il a cru avoir raison de distinguer deux sortes de pechez, & d'appeller l'une *Théologique* & l'autre *Philosophique*. Le peché Théologique est, selon lui, *une libre & volontaire transgression de la Loi de Dieu:* & le Philosophique est *une action humaine contraire à ce qui convient à la droite raison & à la nature raisonnable*. Ce dernier peché n'est jamais mortel, selon ce Théologien.

L'Auteur de ce petit ouvrage expose

se 1. le fait : 2. Il montre que les Jesuïtes ont enseigné des choses, touchant la grace suffisante, qui les ont insensiblement engagez à soûtenir que les plus grands crimes ne sont que des pechez veniels ; lors qu'on les commet, sans savoir que ce sont des crimes, ou au moins sans y penser : 3. Il fait voir que c'est de là qu'est née la distinction de Dijon, par les Ecrits, que le Professeur, qui l'a soûtenuë, a dictez à ses disciples : 4. Il prouve que cette doctrine est sujette à divers inconveniens, à quoi il emploie le IV, le V, & le VI. Article de son Livre : 5. Il réfute ce que les Jesuïtes de Louvain ont dit, pour justifier leur These de Dijon : 6. Il adresse aux Jesuïtes un exortation, afin de les porter à condamner publiquement cette opinion, & les assure que ce n'est pas pour décrier leurs Colleges, qu'il les dénonce à toute la Chrétienté, mais pour empêcher qu'ils n'infectent personne de ces sentimens. 7. Enfin il met les Theses de Dijon toutes entiéres.

Il y a grande apparence que cette *dénonciation* n'aura pas plus d'effet, que ce qu'on a écrit autrefois contre le P. *Bauny* & divers autres Casuistes ; qui, dans le fond, avoient soûtenu la même chose, sous d'autres termes, quoi qu'on

qu'on nomme ici la Doctrine de Dijon une *nouvelle Hérésie*, comme l'Auteur lui même le fait voir. Si les Jesuïtes tiroient toutes les consequences, que l'on peut tirer de ce qu'on dit des vertus *humaines* & *Théologiques*, & des bonnes actions des Païens, qui n'étoient que des *vices éclattans*, leurs Adversaires ne se trouveroient guere moins embarrassez qu'eux. S'ils remontoient encore à ce qu'on dit être la source des vertus & des vices, sans craindre l'autorité de ceux qui ont les premiers inventé ces doctrines; il arriveroit peut-être que les plus grandes héresies ne se trouveroient pas de leur côté. Mais le malheur est que Bauny & ses confreres ne sont pas si vieux, que ceux qu'il faudroit attaquer pour cela.

VIII.

1. JOANNIS HARDUINI *Soc. Jesu Presbyteri Antirrheticus de Nummis Antiquis Coloniarum & Municipiorum, ad* JOAN. FOY-VAILLANT MED. Paris. in 4. 1689. pagg. 150.

LE

LE P. *Hardouin* publia à Paris en 1684. un livre de Medailles intitulé : *Nummi antiqui populorum & urbium illustrati*, qui donna occasion à M. Vaillant de faire des plaintes, que l'on pourra voir dans *les Nouvelles de la République des Lettres* de l'année 1685. pag. 324. & 686. avec la justification du Jesuïte. La querelle ne finit pas par là, puisque M. Vaillant dans un livre : *de Numismatis æreis Coloniarum & Municipiorum*, a repris le P. Hardouïn en plusieurs endroits, quoi qu'il en parle souvent avec estime. Ce dernier, qui n'est pas endurant, a publié ce livre depuis le commencement de cette année, pour se défendre contre M. Vaillant, dont il croit que les loüanges ne sont pas tout à fait sinceres, & pour lui faire voir qu'il s'est trompé en plusieurs rencontres. Il examine ici CXXXI. Medailles, rangées selon l'ordre alphabethique, qu'il dit être les plus considerables du livre de M. Vaillant, & d'où l'on peut tirer quelques lumiéres pour l'intelligence des Anciens. On lui avoit reproché, qu'il n'avoit fait mettre dans son Ouvrage précedent, ni les figures, ni les revers des Médailles, qu'il avoit expliquées ; mais on ne lui fera pas le même

me reproche, à l'égard de celui-ci; car il a donné à la fin les figures de celles dont il parle, dans ce livre.

On ne peut entrer dans aucun détail de ces matiéres, parce que ce sont des pieces toutes détachées, & que l'on ne sauroit juger de l'une par l'autre, ne s'ensuivant pas de ce qu'on explique bien ou mal quelque Medaille, qu'il en soit de même du reste. Mais afin que l'on sâche que le P. Hardouïn traite en passant de divers points d'érudition, on fera l'extrait de deux endroits, dont l'un regarde le temps de la naissance de Jesus-Christ, & l'autre un mot dont le P. Hardouïn semble vouloir enrichir la Langue Greque, qui en avoit besoin.

DANS la vint-cinquiéme Médaille expliquée dans ce Volume, on voit ces mots, autour d'une tête de femme couronnée de tours: COL. CÆSAREA LIB. ΦΔΑ. M. Vaillant explique les Lettres LIB. par *Liberæ*. Mais le P. Hardouïn lui soûtient 1. que Cesarée de Palestine, dont il s'agit ici, n'étoit pas *libre*, c'est à dire selon l'expression des Grecs ; ἀυτονόμος, ou ne se servoit pas de *ses propres loix*, mais suivoit le Droit Romain, selon l'usage de toutes les Colonies Romaines, comme *Aulu-gelle* * l'a remarqué. Ainsi aur

* *Lib XVI. c.* 13.

aucune Colonie ne pouvoit être nommée *libre*, & le P. Hardouïn croit qu'un savant homme dans les Medailles s'est trompé, lors qu'il a dit que parmi les Médailles du Roi, il y en a une de *Tarse*, avec cette Legende: K O Λ. E-Λ E T Θ T A P C *Colonia libera Tarsensis*. Sa raison est que Tarse n'étoit pas *Colonie*, mais *ville libre*, comme *Grotius*, qu'il cite, l'a fait voir sur le X X I I. des Actes. Il seroit à souhaiter que quelcun examinât cette Médaille, pour voir, si en effet il n'y a pas ainsi. Peutêtre que M. Vaillant, dont on dit que la réponse est sous la presse, l'aura fait.

2. Son Adversaire prétend que ces trois lettres ne sont pas Latines, mais Greques; qu'il les faut ponctuer de la sorte L. I B. Φ Λ Α. & qu'on les doit expliquer ainsi *λυκάβαντος ιβ΄ Φλαβίων la douziéme année des Flaviens.* La ville de Cesarée avoit établi, selon lui, une nouvelle Ere *Flavienne*, & s'en servoit dans ses Médailles, comme les Villes de Syrie suivoient *l'Ere des Seleucides.* Ceux de Cesarée pouvoient commencer cette Ere depuis le 1. de Juillet de l'an 69. de l'Ere commune, auquel Vespasien avoit été proclamé Empereur; ou depuis la prise de Jerusalem, qui arriva au mois de Septembre

bre de l'année suivante. De peur qu'on n'objectât au P. Hardouïn, que la figure L est une lettre Latine, & non pas Greque ; il prouve, par diverses Médailles, que les Grecs s'en servoient aussi bien que de celle-ci Λ, qui est la figure ordinaire du *Lambda*. Il croit même que l'on emploioit la figure ordinaire, pour marquer le nombre des années ; & l'autre, pour dire λυπάβεντος *anno*, afin qu'on ne les confondit pas. A l'occasion de cela, il explique diverses Médailles, ausquelles on ne s'arrêtera point.

3. Le P. Hardouïn remarque que c'étoit une espece de flatterie, dont on se servoit, pour s'attirer la faveur des Empereurs Romains ; que de commencer une Ere nouvelle, à quelque grace que l'on avoit reçuë d'eux. Ceux d'Antioche, qui avoient commencé une Ere au temps, auquel *Jules Cesar* leur avoit permis de se servir de leurs Loix, en commencerent une autre sous *Auguste*, après la victoire *d'Actium* ; & continuerent à s'en servir, dans leurs Médailles, pendant la vie d'Auguste, & de *Tibere*. Mais sous *Claude*, ils reprirent celle de Jules Cesar. Le P. Hardouïn rapporte diverses Médailles, où l'on trouve ces deux Eres. M. Vaillant a crû que ceux d'Antioche avoient eu

quatre Eres, mais nôtre Auteur soûtient qu'il y en a deux de trop, *pag.* 61. comme on le pourra voir dans l'Original.

4. M. Vaillant a cru que par le moien d'une des Eres d'Antioche, on pouvoit marquer la veritable année de la naissance de nôtre Seigneur, qu'il dit être la DCCXLIX. de Rome; mais il renvoie à le prouver, dans un autre Ouvrage; & là dessus le P. Hardouïn prend occasion de proposer son sentiment, selon lequel Jesus-Christ est né, l'an de Rome DCCXLVII, six ans & trois mois avant l'Ere commune, *Caius Sentius Saturninus* étant Gouverneur de Syrie. C'est sous ce Gouverneur que se fit le dénombrement dont parle S. Luc, quoi qu'il ne nomme que *Cyrinus*, ou *Quirinius*, parce que ce dernier étoit Intendant (*Procurator*) & l'autre Gouverneur, *Præses*.

Pour ce qui regarde *Saturnin*, *Tertullien* le dit en termes exprès: * *Sed & census constat actos sub Augusto*, † *tunc in Judæa per Sentium Saturninum, apud quos genus ejus inquirere potuissent.* „Il est constant que Sentius Saturninus „fit un dénombrement en Judée du „temps d'Auguste, & l'on auroit pu „voir,

* *Lib. IV. cont. Marcion. c.* 19. † *Il y a* tunc, *dans Tertullien.*

„ voir, dans les regîtres de ce dénom-
„ brement, de quelle race Jesus-Christ
„ étoit. Il paroît, selon le P. Har-
douïn, par un autre passage de Ter-
tullien au VII. Ch. du même Livre,
qu'il n'entend pas parler d'un autre dé-
nombrement, que de celui qui fut fait
dans le temps de la naissance de Jesus-
Christ. Tertullien dit, en parlant d'un
dénombrement fait par Auguste : *quem testem fidelissimum Dominicæ nativitatis Romana archivia custodiunt.* Mais quoi qu'en dise le P. Hardouïn, ces paro-
les ne sont pas décisives ; parce que
supposé qu'il y ait eu un autre dénom-
brement sous Auguste, quelques an-
nées après, on y auroit toûjours mis
de qui nôtre Seigneur étoit né, puis
qu'on y mettoit non seulement les noms
de chacun, mais de plus celui des Pe-
res & peut-être encore des Meres, ou
au moins celui du lieu de la naissance.
Ainsi Tertullien auroit pu parler de la
sorte, d'un autre dénombrement, que
de celui qui fut fait à la naissance de
nôtre Seigneur.

Justin Martyr témoigne que le dé-
nombrement, * dont il est question, se
fit par *Cyrenius*, qu'il nomme, selon la
conjecture du P. Hardouïn, *la premier Intendant de Judée*, πρῶτος ἐπίτροπος ;

L 2 par-

* *Apol. 2. p. 59.*

parce que, ce fut lui le premier, qui fit le dénombrement des Juifs. Nôtre Auteur remarque que *Saturnin* avoit eu auparavant un autre Intendant, nommé *Volumnius*; parce que *Joseph* les joint ensemble, & donne à ce dernier le titre, que l'on a traduit par celui *d'Intendant*.

On ne sait si le P. Hardouïn a pensé, sans le secours d'aucun Auteur, tout ce que l'on vient de rapporter, mais au moins il ne pourra pas nier que la maniere de concilier Tertullien avec S. Luc, ne se trouve dans les notes de *Le Prieur* sur * Tertullien.

Quoi qu'il en soit, il croit que Volumnius n'étant plus Intendant de Judée, soit qu'il fût mort, ou qu'il s'en fût allé, *Quirinius* qui lui succeda fit le dénombrement l'an de Rome, DCCXLVII, sur la fin duquel *Quintilius Varus* fut nommé Successeur de Saturnin, comme il paroit par les Médailles d'Antioche. Auguste avoit fait le dénombrement (*censum*) l'année précedente à Rome, & cela rend croiable la conjecture du P. Hardouïn, qu'il le fit l'année suivante, dans toutes les provinces de l'Empire.

Il conjecture encore que ce dénom-

bre-

* *Pag.* 417. *cap. VII. Lib. IV. Cont. Marcion.*

brement se fit le mois de Septembre, parce que, comme d'autres l'ont remarqué avant lui, *les veilles des bergers*, dont parle S. Luc, qui étoient à passer la nuit à la campagne, lorsque Jesus-Christ nâquit, conviennent bien mieux au mois de Septembre, qu'à celui de Decembre, auquel on rapporte ordinairement la naissance de nôtre Seigneur. Il croit néanmoins que l'Eglise Romaine a très-sagement fait de fixer, depuis le commencement, ce jour au 25 de Décembre, parce que les Païens avoient consacré ce jour-là au Soleil, qui recommence alors à s'approcher de nôtre Tropique. C'est ce que nôtre Auteur prouve par un *Calendrier Romain*, fait l'an CCCXXXV, où l'on trouve ces paroles VIII. *Kal. Januarias, N. Invicti. C. M.* XXIV; c'est à dire, *Natalis Invicti., Circensium missiones* XXIV. Les P. Hardouïn fait voir par quelques exemples que les Grecs & les Romains donnoient au Soleil le titre *d'Invincible*; & cite *Julien*, qui dans sa IV. Harangue, dit que l'on célebre des jeux en l'honneur du *Soleil Invincible* sur la fin de l'année. Le P. *Petau** fait une remarque sur cet endroit, d'où nôtre Auteur a tiré une partie de ce qu'il

L 2

* *Pag.* 278. *Ed. an.* 1630.

qu'il dit du *Soleil Invincible*, quoi qu'il ne le cite pas.

Pour revenir à la naissance de Jesus-Christ, le P. Hardouin cite je ne sai que *R. Abraham*, publié par *Genebrard*, qui témoigne que plusieurs Anciens ont dit, que Jesus-Christ est né l'année XXXVIII. d'Auguste, qui est la même que l'on a marquée ci dessus. Cela étant ainsi, on accorde facilement *Joseph & Dion* avec S. Luc. Ces Auteurs disent qu'Herode mourut l'an de Rome DCCL, c'est à dire, trois ans après la naissance de Nôtre Seigneur, en supposant qu'il est né l'année marquée ci-dessus, ce qui s'accorde avec l'Histoire des Evangelistes. Jesus-Christ étant âgé *d'environ trente ans*, comme dit S. Luc, fut baptizé par *Jean Baptiste*, c'est à dire, selon le calcul du P. Hardouin, la quinziéme année de *Tibere*, qui étoit la trente & uniéme de nôtre Seigneur. On trouvera dans l'Auteur quelques autres preuves de son sentiment.

IL DANS le V. *Tome* de cette *Bibliotheque*, au commencement, on avoit comparé quelques endroits des remarques du P. Hardouin sur *Pline*, avec ce que *Saumaise* en avoit dit, dans ses notes sur *Solin*, dont on parle en cet endroit, parce que le P. Hardouin traite

te Saumaise avec le dernier mépris, & dit qu'il a rejetté tout ce que ce fameux Critique a écrit de son chef sur Pline. On fut surpris de voir que ce bon Jesuïte copioit à tous momens Saumaise, & l'on crut le devoir faire remarquer au Public, sans en tirer néanmoins aucune consequence fâcheuse contre le Copiste: & en exposant simplement le fait, sans lui donner le nom qu'il méritoit, c'est à dire, de *larcin public*, comme on le pouvoit nommer, puis qu'il ne faut que savoir lire, pour l'appercevoir. Le P. Hardouïn * au lieu de reconnoître qu'il avoit parlé de Saumaise, que tout le monde a toûjours regardé comme un grand Critique, avec trop de mépris, puis qu'il se trouvoit qu'il l'avoit copié; s'est mis en colere de la remarque, que l'on avoit faite. Il auroit pu dire d'abord qu'il avoit profité des lumiéres de Saumaise, quoi que ce dernier parle mal du *P. Petau*, & de *la Societé*, sans que personne en estimât moins nôtre Auteur, pour cela; au contraire on auroit regardé cet aveu, comme une marque de sa sincerité, & de son équité, ainsi qu'il le pouvoit apprendre de ces belles paroles de son Pline: *Est enim benignum &*

* *Voiez la pag.* 138. *de son Antirrheticus.*

plenum ingenui pudoris fateri per quos profeceris. Mais il a mieux aimé, que l'on pût lui appliquer les paroles suivantes du même Auteur : *Scito conferentem Auctores me deprehendisse à juratissimis & proximis Veteres transcriptos ad verbum, neque nominatos & c. Obnoxii profecto animi & infelicis ingenii est, deprehendi in furto malle, quam mutuum reddere, cujus præsertim fors fiat ex usura.* Après en avoir été averti, avec assez de douceur, il s'est encore endurci davantage ; peut-être parce qu'il a cru, que peu de gens voudroient comparer ces Notes avec les Remarques de Saumaise. Mais le Public averti une seconde fois y prendra garde, & rien ne sera capable de le tromper ; parce qu'il ne s'agit que de savoir lire, pour reconnoître que le P. Hardouïn a copié Saumaise, dans les endroits que l'on a marquez, dans le Tome V, & en une infinité d'autres. Il n'en faut guere savoir davantage, pour voir la difference qu'il y a entre Saumaise & le bon P. Hardouïn ; & lui même est assez convaincu de l'érudition de Saumaise, puisque sans cela il ne se seroit pas avisé de le copier. S'il dit du mal de lui, ce n'est que pour empêcher qu'on ne s'avise d'y recourir, & que l'on ne voie ce qu'il en a pillé.

On

On avoit non seulement accusé le P. Hardouin d'avoir suivi une correction de Saumaise, * dans un passage de Pline ; mais encore d'avoir mis dans le texte de cet Auteur le mot *κονιτὶ en excitant de la poussiére*, contre l'autorité de tous les Manuscrits. On ajoûtoit à cela qu'il auroit bien fait de citer quelque Auteur Grec, qui se fut servi du mot de *Conis* ; parce qu'encore qu'on dise *ἀκονιτὶ sans poussiére*, il ne s'ensuit pas qu'on dise *κονιτὶ*. On avoit joint de plus quelques exemples de composez semblables, qui sont en usage en Grec, quoique les simples soient inusitez. Voici ce que répond à cela le P. Hardouin ; 1. *Les Auteurs de la Bibliotheque Universelle nient que l'on dise en Grec* Κονιτὶ *comme* Ἀκονιτὶ. *Et pourquoi ? parce que le grand Saumaise l'a ainsi prononcé.* On n'a point cité Saumaise, dans cet endroit, & ce grand Critique n'en a rien dit, que l'on sache. *Qu'ils apprennent*, continue-t-il, *ces gens qui ventent si fort Saumaise, que comme nous l'avons déja dit dans nôtre Préface de Pline, il lui est échappé bien des choses, & entre autres cet endroit du grand Etymologicon, que l'on n'a pas pu indiquer auparavant.* Encore

* *Lib. XXXV. Sect.* XL. *n.* 32. *pag.* 234. † *Pag.* 138.

un coup, il ne s'agit point ici de Saumaise ; & il falloit faire voir l'usage d'un mot Grec, avant que de l'inserer dans le texte de Pline, sans être appuié d'aucune Edition, ni d'aucun Manuscrit. Mais ce qu'il y a de plaisant, c'est que le passage de l'Etymologicon, que l'on cite avec tant de gravité, ne prouve point ce que prétend nôtre Auteur. Le voici en François : *Ἀκονιτὶ, sans peine ; dont le contraire est, ἐγκονιτὶ, avec peine* &c. *De κόνις poussiére vient κονιτὶ, & de là ἀκονιτὶ sans combat.* Après cela il rend raison de la métaphore, par laquelle on dit *ἀκονιτὶ sans poussiére*, pour dire, sans peine, ce qui ne fait rien au sujet. On soûtient au P. Hardouïn qu'il ne s'ensuit point de là, que l'Auteur de l'Etymologicon ait cru que *κονιτὶ* fût un mot Grec, & en voici la raison. C'est que ceux qui veulent rendre sensible la maniére, dont un mot a été dérivé d'un autre, en forment souvent plusieurs, qui n'ont jamais été en usage ; seulement pour faire voir par degrez les changemens, qui se font dans les mots. Il suffit que les mots, que l'on forme de la sorte, soient analogiques, encore ne le sont-ils pas toûjours. C'est ce que tous ceux, qui ont quelque connoissance des Etymologies, savent. Mais il en faut donner quelques exemples

ples tirez de l'Auteur même du I. Hardouïn.

1. Pour marquer l'origine du mot ἀάσχετος, *grand, qu'on ne peut retenir*, il parle ainsi : *de σχῶ vient σχῆμι qui a au preterit actif* ἔσχηκα, *& au passif* ἔσχεμαι, ἔσχεσαι, ἔσχεται, *d'où vient* σχετὸς, & ἄσχετος, *& en ajoûtant un* A. ἀάσχετος. Cependant on ne trouve aucun exemple du mot σχετὸς, qui est le simple.

2. Ἄναρσιοι, *injustes, ennemis*; ἄρῶ *signifie approprier, il a au futur* ἄρσω, *selon la Dialecte Eolique. De là vient* ἄρσιος & ἀνάρσιος, *avec l'Alpha privatif* &c. Le mot ἄρσιος ne se trouve dans aucun Dictionaire.

3. Ἀνέδην, *adverbe qui se dit de ceux qui n'ont aucune demeure. Du mot* ἕδος *demeure vient* ἔδην *& de là* ἀνέδην, &c. Ἔδην n'a jamais été un mot Grec, dérivé de ἕδος.

4. Ἀνήστατος *invulnerable : il vient de* ἠτάζω, *qui a au preterit passif* ἤστασμαι, ἤστασται; d'où vient ἤστατος & ἀνούστατος, *& en ôtant le Sigma* ἀνούτατος. On ne trouve aucun exemple de ἤστατος.

5. Ἄνοια *folie*; *de* νοῦς, νοὸς *vient* νόος *& avec l'Alpha privatif* ἄνοια. On ne dira pas néanmoins que *voïa* ait été un mot Grec.

6. Ἄπαστος vient de πῶ (ou πάω) *manger, qui a au preterit passif* πέπασμαι, πέπασαι, πέπαςται, *d'où vient* παςτὸς *qui a mangé*, & ἄπαστος *qui est à jeun* &c. Cependant παςτὸς n'est point usité en ce sens.

7. Ἄσπετος, *vient du verbal* σπετὸς, *en y ajoûtant l'Alpha privatif.* Le mot σπετὸς ne se trouve nulle part, quoique le composé ἄσπετος *grand* soit commun dans les Poëtes.

8. Ἄσωτος vient de σώζω *je sauve*, *qui fait* σώσω, σέσωκα, σέσωσμαι, σέσωςται, *d'où viennent* σωτὸς & ἄσωτος. Le simple n'est pas non plus un mot en usage.

9. Ἀτρεκὴς *vrai*; de δέρκω *voir*, *vient* δερκὴς & *en y ajoûtant l'Alpha augmentatif* ἀδερκὴς *qui est vû clairement*; & *en transposant le Ro*, & *changeant le Delta en Tau* ἀτρεκὴς. On voit ici deux mots, que l'on ne peut pas dire avoir jamais été Grecs.

10. Ἀχύνετον, *qui est en abondance*: χέω, χύνω, χύνω, χύνετον & ἀχύνετον. Le simple n'est dans aucun Auteur.

Il n'auroit pas été besoin d'apporter tant d'exemples, si l'on avoit eu à faire à tout autre qu'au P. Hardouïn, qui est plus grand Critique que Saumaise. On peut juger par là, si l'on n'avoit pas eu raison de dire qu'il ne s'ensuivoit pas de

de ce que le compoſé étoit en uſage, que le ſimple le fût, & ſi nôtre Auteur peut ſe couvrir de l'autorité de l'Etymologicon. Il a cru avoir à faire aux Ecoliers du College de Louïs le Grand, quand il l'a cité; mais, par la grace de Dieu, tout l'Univers n'eſt pas encore ſous la ferule des Peres de la Societé.

Au reſte, cela n'empêche pas, que l'on ne reconnoiſſe que nôtre Auteur a rendu d'aſſez bons ſervices au Public; mais il ne faut pas mépriſer des gens, dont le merite eſt auſſi grand que celui de Saumaiſe, & prendre un air auſſi fier, que ſi l'on étoit impeccable. On peut voir encore un effet de cette humeur intraitable, dans une Addition, qui eſt à la fin du livre ſuivant, où il ſe défend contre M. *le Préſident Couſin*, qui eſt à préſent Auteur du *Journal des Savans*, avec une hauteur digne d'un homme, qui traite Saumaiſe de mauvais Critique.

2. S. JOANNIS CHRYSOSTOMI *Epiſtola ad* CÆSARIUM MONACHUM JOAN. HARDUINUS S. J. P. *Notis illuſtravit, ac Diſſertatione de* SACRAMENTO ALTARIS. Pariſiis. 1689. in 4. pagg. 230.

ON peut voir l'Histoire de la premiére Edition de cette Lettre de *S. Chrysostome*, dans un Ecrit, qui se trouve après la Préface, que l'on a mise au devant du XII. Livre *des Contemplations Anagogiques d'Anastase Sinaite*, imprimé à Londres en 1682. Ceux qui firent supprimer à Paris cette Lettre de S. Chrysostome, parce qu'ils croioient qu'il s'y trouve un endroit contraire à la Transsubstantiation, n'étoient pas du même sentiment que le P. Hardouïn; qui croit que cet endroit est très-favorable à ce dogme, & que l'on s'allarma tout à fait mal à propos. On verra par cet Extrait lesquels ont raison, de nôtre Auteur, ou de ces Théologiens de Paris.

I. POUR entendre ce que S. Chrysostome veut dire dans cette Lettre, il faut savoir qu'il écrit à un Moine, qui s'étoit laissé infecter de l'opinion des *Apollinaristes*, qui prétendoient, comme l'on dit, que Dieu & l'Homme étoient si bien mêlez dans Jesus-Christ, qu'ils n'y faisoient qu'une seule nature. S. Chrysostome les réfute, par quelques raisons, que l'on ne rapportera pas. On se contentera de remarquer qu'il dit qu'encore que Jesus-Christ soit un seul Seigneur, il est néanmoins nommé tantôt

tôt Dieu, & tantôt Homme, parce que la Divinité & l'Humanité sont demeurées en lui, sans confusion. Voici comme il exprime sa pensée, selon l'ancienne Version Latine, qui nous reste de cette Epître: *Unus filius, unus Dominus, idem ipse proculdubio unitarum naturarum unam dominationem, unam potestatem possidens; etiamsi non* CONSUBSTANTIALES *existunt, & unaquæque incommixtam proprietatis conservat agnitionem; propter hoc quod inconfusa sunt* DUO. „Un seul Fils & „un seul Seigneur, le même sans doute, possede une seule puissance & une seule autorité des deux natures, „quoi qu'elles ne soient pas Consubstantielles, & quoique chacune conserve sans mélange ce qui fait reconnoître ses proprietez; parce que n'étant point confondues, elles demeurent deux natures. On voit par là que S. Chrysostome entreprend de montrer que les deux natures de Nôtre Seigneur demeurent distinctes; qu'aiant des proprietez differentes, elles n'empêchent pas qu'il ne soit un seul *Seigneur*; & que les noms de *seul Fils* & de *seul Seigneur* ne détruisent point la difference des natures. Il éclaircit ensuite sa pensée, par l'exemple de l'Eucharistie, dont le pain est nommé *le Corps du Seigneur*, aussi

aussi bien que son corps naturel, sans qu'il s'ensuive de là, ni qu'il y a deux corps de Jesus-Christ, ni que ces deux corps soient consubstantiels; parce que le corps sacramentel de Jesus-Christ, est uni à son corps naturel, sans que l'un soit confondu avec l'autre, comme l'Humanité est unie avec la Divinité. Il faut mettre ici ses propres termes, sur lesquels roule toute la dispute: *Sicut enim, antequàm sanctificetur panis, panem nominamus; divinâ autem illum sanctificante gratiâ, mediante Sacerdote, liberatus est quidem appellatione panis, dignus autem habitus est Dominici corporis appellatione, etiamsi natura panis in ipso permansit; & non duo corpora, sed unum Filii Dei prædicatur: sic & hîc divina ἐνιδρυσαμένης, id est, inundante corpori naturâ, unum filium, unam personam utraque hæc fecerunt. Agnoscendum tamen inconfusam & indivisibilem rationem, non in una tantùm natura, sed in duabus perfectis.* „ Car de même que le „ pain se nomme pain, avant que d'être sanctifié, & que la grace qui le „ sanctifie, par l'intervention du Prê„ tre, lui ôte le nom de pain, & le rend „ digne d'être appellé le Corps du Sei„ gneur, quoi que la nature du pain y „ demeure; sans que l'on dise pour cela, „ qu'il y a deux corps; n'y aiant toû-

„ jours

„ , jours qu'un corps du Fils de Dieu : „ ainſi la nature divine * habitant dans „ le corps de Jeſus Chriſt, l'un & l'au„ tre ne fait qu'un ſeul Fils, & qu'une „ ſeule perſonne. Il faut néanmoins re„ connoître que cela ſe fait ſans mélan„ ge & ſans diviſion, non en une ſeule „ nature, mais en deux parfaites.

Voila le paſſage, que les Docteurs Proteſtans ont cru déciſif contre la Tranſubſtantiation, & dont pluſieurs Docteurs Catholiques ont jugé de même; ce qui a été cauſe qu'on a auſſi ſupprimé ſi long temps le Douziéme Livre d'*Anaſtaſe*, & qu'on étouffa en naiſſant, il y a environ dix ans, la Lettre même de S. Chryſoſtome; que M. Bigot avoit fait imprimer à Paris, ſur un MS. des *Dominicains* de *Florence*. Le P. Hardouïn en juge autrement, & c'eſt ce qui a fait qu'il a publié cette Lettre entiére, ſur l'édition de Hollande; n'en aiant pu recouvrer un Exemplaire de celle de Paris, dont il n'échappa qu'un très-petit nombre. Nôtre Auteur y a joint les fragmens, qui en reſtent en Grec dans *Anaſtaſe* Sinaïte, & dans *Euthymius*, avec des notes de ſa façon. I I.

* L'ἱδρύσασθαι ſignifie *collocari*, & ſe dit des ſtatues des Dieux, lors qu'on les place dans leurs temples. Voiez la derniere Scene du *Plutus d'Ariſtophane*.

II. Quoi qu'il croie trouver la Transubstantiation, dans cet endroit de Chrysostome, il n'a pas néanmoins jugé à propos, de publier cette Epître toute seule. Il y a joint une * Dissertation *du Sacrement de l'Autel*, où il déclare d'abord † qu'il suit une route toute nouvelle, dans l'explication de ce passage de S. Chrysostome; que ceux, qui ont travaillé sur cette matiére avant lui, ont fait quantité de fautes, qui ne sont pas de petite importance; que personne n'avoit encore bien senti la force du raisonnement de S. Chrysostome, & que celui qui y a le moins compris est l'Auteur de *la Perpetuité de la Foi*; que personne n'a expliqué le sentiment des *Synoxiastes*, que S. Chrysostome réfute, & d'où dépend l'intelligence de ce passage; qu'enfin ceux qui ont traité des mots *d'Essence* & de *Nature*, & particuliérement l'Auteur de la Perpetuité, n'ont fait qu'obscurcir la matiére. La Dissertation du P. Hardouin est divisée en dix Chapitres, que l'on parcourra l'un après l'autre, afin que le Public voie si la suite répond au début; sans néanmoins s'arrêter aux digressions, & aux questions incidentes, qui se trouvent repanduës dans cet Ouvrage, parce que cela nous meneroit trop loin. I. A.

* *Pag.* 13. † *Pag.* 15. *& suiv.*

1. Après avoir rapporté le passage de S. Chrysostome, traduit par F. *Turrien* Jesuïte, nôtre Auteur entreprend d'abord de montrer que le *Pain* consacré est appellé *le corps de Jesus-Christ*, parce qu'il l'est effectivement. Sa principale raison est que l'on ne peut pas dire que les Peres aient nommé le pain, *corps de Jesus-Christ*, quoi qu'il ne le soit point; & que souvent les termes, *être nommé*, signifient la même chose qu'*être*. Personne ne peut contester cela, car assurément quand on donne un certain nom à quelque chose, il faut que cette chose soit à quelque égard ce qu'on dit qu'elle est. Quand on dit d'une Médaille que c'est un *Jules Cesar*, il faut qu'il y ait quelque raison, qui fasse donner ce nom à cette Médaille.

Il explique à cette occasion un passage de *Theodoret*, mais comme il doit en parler plus bas, on n'en dira rien en cet endroit. Il dit * que c'est une loi établie par l'usage, que rien ne change de nom, qui ne change en même temps *d'essence*, & de *nature*, c'est à dire, qui ne change de proprietez, qui font qu'on distingue une chose d'une autre; ou de substance. Ainsi quand l'eau est gelée, on l'appelle *glace*; quand l'eau fut changée en vin par nôtre Seigneur, elle prit un nouveau nom.

* P. 21.

Pour

Pour ce qui regarde ce dernier exemple, c'eſt une queſtion de Philoſophie, ſur quoi il n'eſt pas facile de dire, ſi la matiére de l'eau ne fit que recevoir les proprietez du vin, ou ſi Jeſus-Chriſt lui ſubſtitua une autre matiére & d'autres proprietez. On croiroit plûtôt le premier que le ſecond, s'il falloit prendre parti; cependant l'Auteur ſuppoſe comme clair, qu'il ſe fit *un changement de toute la ſubſtance*. Ce n'eſt pas néanmoins ce que ſes Adverſaires trouveront le plus à redire, dans ſon raiſonnement. On lui dira, ſans doute, que les choſes changent de nom, en changeant de figure, & d'uſage: comme il paroît par l'exemple d'une Médaille, dont le Metal reçoit un nouveau nom, par l'empreinte que l'on y met.

Ainſi lors que l'Auteur dit, en parlant de l'Euchariſtie, que le nom étant changé en cette rencontre; il faut que la choſe le ſoit en l'une, ou en l'autre maniére: & que comme lors qu'on nommoit un des Symboles *pain*, c'en étoit effectivement: on le nomme en ſuite *corps de Jeſus-Chriſt*, que parce qu'il l'eſt; lors, dis-je, que l'Auteur parle de la ſorte, il ne prend pas garde que les Proteſtans diſent que les Symboles changent de nom, parce qu'ils changent d'uſage. L'énumeration qu'il fait des

rai-

raiſons, pourquoi une choſe change de nom, étant imparfaite, on n'en peut rien conclurre contre eux.

Il dit ici que, ſans ſuppoſer la Tranſubſtantiation, S. Chryſoſtome ruineroit ſa propre cauſe. Et pourquoi? C'eſt qu'il a deſſein de prouver contre les *Apollinariſtes* que la Chair de Jeſus-Chriſt n'eſt pas conſubſtantielle à ſa Divinité. „Or ſi ce Pere vouloit, dit l'Auteur, „que la ſubſtance du pain demeure, & „qu'il n'y a pas la ſubſtance du corps „de Jeſus-Chriſt, mais ſeulement le „nom, il ſuppoſeroit une choſe, d'où „il s'enſuivroit que la chair de Jeſus-„Chriſt eſt conſubſtantielle au verbe. On dira au P. Hardouïn, que S. Chryſoſtome ne prouve rien en cet endroit, qu'il ne fait qu'expliquer, ou défendre tout au plus, le ſentiment des Orthodoxes; ſelon lequel, il ne s'enſuit pas de ce qu'on appelle le corps de Jeſus-Chriſt *le corps d'un Dieu*, qu'il ſoit conſubſtantiel à Dieu: de même qu'il ne s'enſuit pas que le pain de l'Euchariſtie ſoit conſubſtantiel au corps de Jeſus-Chriſt, quoi qu'on lui donne le même nom. Outre cela la conſequence, que les Apollinariſtes auroient pu tirer de ce ſentiment, paroit extrémement forcée. Mais il faut entendre, comment le P. Hardouïn l'explique: „Si encore

„que

„ que le pain de l'Eucharistie soit nom-
„ mé le corps de Jesus-Christ, il n'y a
„ en effet que du pain, & que le corps
„ de Jesus-Christ y soit seulement de
„ nom : il s'ensuit de même, dans l'In-
„ carnation, que quoi que le Verbe ait
„ été fait chair, tout ce qu'il y a dans
„ Jesus-Christ n'est autre chose que la
„ Divinité, & que l'Humanité n'est en
„ lui que de nom, & non pas effective-
„ ment.

Ce raisonnement, dira-t-on, s'il prouvoit quelque chose, prouveroit que l'on ne peut pas argumenter du simple nom, contre les Apollinaristes, & montrer contre eux que Jesus-Christ est veritablement *homme*, seulement parce que l'Ecriture l'appelle ainsi ; parce que le même nom se donne métaphoriquement à une chose, qui est très-differente de celle à qui ce nom convient proprement. Si S. Chrysostome avoit raisonné uniquement sur le nom, pour prouver le sentiment des Orthodoxes, il se seroit justement attiré cette réponse des Apollinaristes ; mais il ne prouve rien, touchant le fond de la question, dans les mots que l'on a rapportez. Outre cela, il auroit été aisé à cet Evêque de retorquer l'argument en cette sorte en réduisant ses Adversaires à une absurdité : „ Si ce rai-

„ son-

„ sonnement est bon : je pourrai con-
„ clurre de ce que Jesus-Christ est ap-
„ pellé homme, qu'il n'est point Dieu,
„ & qu'il porte le nom de Dieu, sans
„ avoir la réalité de la nature divine.
Or c'est ce que les Apollinaristes n'avoient garde d'avouër, puisque ce sentiment est directement opposé au leur. S. Chrysostome les auroit contraint par là de reconnoître que le nom seul ne prouve rien ; & qu'il ne s'ensuit pas qu'une chose ait la substance d'une autre, de ce qu'elle en porte le nom ; comme il l'assure en cet endroit, en expliquant le sentiment reçu.

Outre cela, quand du raisonnement d'un Auteur, il s'ensuivroit que son Adversaire en peut tirer quelque avantage contre lui, s'enfuit-il qu'il faille toûjours chercher un autre sens, dans ce raisonnement ? Plût à Dieu que cela fut vrai ! Nous n'aurions pas des milliers d'Auteurs si peu exacts, que leurs propres principes peuvent servir à les réfuter. On sait que c'est un défaut des Anciens Orateurs, & de ceux qui les ont imitez.

2. Nôtre Auteur entreprend ensuite de prouver que *l'union de la nature du pain, avec le corps de Jesus-Christ, est exprimée dans ces paroles de Chrysostome :* Etiam-

Etiamsi natura panis in ipso permansit. *Quoi que la nature du pain soit demeurée en lui.* Il prétend que les termes *in ipso* se rapportent à ces mots : *dominicum corpus* ; si bien que Chrysostome veut dire, *que le pain sanctifié est nommé le corps du Seigneur, encore que la nature du pain demeure dans le corps du Seigneur* ; c'est à dire, encore que les proprietez du pain subsistent dans le corps du Seigneur, qui a succedé à la substance du pain.

Il demande d'abord pourquoi on rapporteroit *in ipso*, au pain, plûtôt qu'au corps de Jesus-Christ ? C'est à cause de toute la suite du raisonnement, qui le demande ainsi ; car comme après l'union hypostatique, le corps de Jesus-Christ demeure *le corps d'un homme* ; quoi qu'on l'appelle *le corps d'un Dieu :* à cause de la Divinité qui lui est unie : de même le pain, en demeurant pain, est nommé le corps de Jesus-Christ, parce qu'il est uni, par la vertu qui le sanctifie, au corps naturel de Jesus-Christ. On pourroit exprimer ce raisonnement en Latin, de cette sorte : *Ut post unionem personalem corporis Christi & Divinitatis, corpus Christi dicitur corpus Dei, etsi* IN IPSO *permansit natura corporis humani : ita post consecrationem panis, dicitur*

corpus

corpus Christi, *quamvis natura panis permanserit* IN IPSO. Or c'est-là précisément le raisonnement de Chrysostome, & comme les mots IN IPSO, dans le premier membre de la comparaison, se rapportent non à *Deus* mais à *corpus*: ainsi les mêmes termes, dans le second membre, ne peuvent que se rapporter à *panis*; qui répond, dans ce membre, à *corpus* qui est dans le premier.

On peut ici faire, contre le P. Hardouïn, le raisonnement qu'il fait contre les Protestans, dans le Chapitre précédent. C'est qu'en supposant que la substance du corps de Jesus-Christ serve de *sujet* aux proprietez du pain, on donneroit lieu aux Apollinaristes de dire qu'il en est de même des proprietez du corps de Jesus-Christ; qui pourroient aussi exister dans la Divinité, comme dans leur *sujet*. Les Orthodoxes n'auroient pas eu de lieu de prouver contre eux, que ce qu'on appelle le corps de Jesus-Christ est un veritable corps, parce qu'il en a les proprietez; puis que l'un des Symboles de l'Eucharistie a toutes les proprietez du pain, sans être du pain.

Qui a jamais dit, ajoûte nôtre Auteur *que la nature du pain demeure dans le pain*? Tout le monde, quand il par-

le de cela, qui dit auſſi *que le pain demeure pain*, ce qui veut dire qu'il n'y arrive aucun changement eſſentiel. Il eſt ridicule de dire ici, qu'*Ariſtote* a remarqué qu'on diſoit qu'une choſe eſt dans une autre en huit maniéres, & que celle-là n'y eſt pas compriſe; car il ne s'enſuit autre choſe de là, ſi ce n'eſt que le Dictionaire d'Ariſtote n'eſt pas bon, & qu'il auroit pu remarquer que l'on dit encore que la nature d'une choſe demeure dans cette choſe-là, lors qu'elle ne change pas. Il ne faut pas chicaner ſur le ſens grammatical de la conſtruction de certains mots, lors que l'on ſait qu'on l'entend communément d'une autre maniére.

Le P. Hardouïn ne fait que répeter ſon principe, dans le reſte du Chapitre, où il prétend que S. Chryſoſtome veut dire que comme Jeſus-Chriſt n'a pas deux corps, quoique les proprietez du pain ſoient attachées à celui de l'Euchariſtie: il n'y a pas deux Fils dans Jeſus-Chriſt, parce que la Divinité habite dans ſon corps. Il n'y a qu'à comparer ce raiſonnement à celui que l'on a raporté ci-deſſus, pour voir lequel eſt celui de S. Chryſoſtome. Si cet Evêque s'étoit ſervi de cette comparaiſon, dans le ſens du P. Hardouïn, on lui auroit pu repliquer d'abord qu'elle cloche,

che, puisque dans l'union hypostatique il y a deux substances distinctes, selon les Orthodoxes ; au lieu que dans l'Eucharistie, il n'y a que la substance seule du corps proprement dit de Jesus-Christ, & les accidents du pain. Ainsi il n'y auroit pas de sujet de s'étonner, selon les Apollinaristes, & en supposant les sentimens de l'Eglise Romaine, que l'on dit qu'il n'y a qu'un corps de Jesus-Christ ; mais on auroit droit de croire qu'il y a deux Fils, puis qu'il y a, selon les Orthodoxes, deux substances en Jesus-Christ.

3. Dans le Chapitre troisiéme, nôtre Auteur fait voir *que les PP. Grecs ont entendu par les termes de οὐσία essence & de φύσις nature les proprietez naturelles de chaque chose*, & non le *sujet* auquel elles sont attachées ; telle qu'est la *matiére premiére* dans les corps. Il apporte en effet quelques passages, où ces mots se prennent en ce sens, & on y en pourroit ajoûter encore d'autres ; mais il ne s'ensuit pas de là que par ces mots ils entendent constamment les proprietez par opposition au sujet, dans lequel elles sont. C'est ce que l'on peut voir dans un passage *d'Alexandre Evêque d'Alexandrie*, que le P. Hardouin cite, & que l'on peut trouver dans le X. *Tome* de cette *Bibliotheque* p. 424.

Cet Evêque explique ces paroles de Jesus-Christ : *le Pere & moi sommes un*, & dit que nôtre Seigneur parle ainsi, *non pour marquer qu'il est le Pere, ni pour dire que deux Natures, à l'égard de la maniére d'exister*, (τῇ ὑποστάσει δύο φύσεις) *n'en sont qu'une, mais parce que le Fils est d'une nature, qui garde parfaitement la ressemblance paternelle* &c. Alexandre veut dire, comme on l'a fait voir dans l'endroit que l'on vient de citer, que le Pere & le Fils sont deux *Etres*, ou deux *Substances*, *en nombre*; mais non pas en *espece*. Ainsi φύσις se prend ici, non pour les proprietez du Pere, & du Fils, qui les distinguent; mais pour ce qu'ils ont de commun, & ὑπόστασις, ou *existence*, pour ce qu'ils ont de particulier. Le mot de οὐσία *essence* se prend aussi en ces matiéres pour la même chose, que φύσις, sur quoi l'on peut voir le Dictionnaire de *Suicer*, si l'on en veut avoir des exemples.

Aussi le P. Hardouïn * avouë-t-il que *nature* & *essence*, quand il s'agit des substances qui sont animées, qui ont des sens, ou de la raison, & à plus forte raison de celles qui sont purement spirituelles, signifient le *sujet* même. Il n'en donne aucune raison tirée de l'usage, mais il dit, comme s'il le savoit,

* Pag. 30.

voit, que dans ces Etres les proprietez ne peuvent pas être séparées du *sujet*, parce que le sujet & les proprietez sont les mêmes. Ainsi en supposant la chose du monde la plus douteuse, comme claire, il prétend faire une exception dans ce qu'il a dit du sens des mots de *nature* & *d'essence*; & soûtient que quand il s'agit des corps inanimez, les Peres ne prennent pas ces mots dans un sens rigoureux & philosophique. La raison de cette difference, c'est qu'il craint qu'on ne lui objecte cette explication de ces mots, lors qu'il parlera de *l'essence* ou de la *nature* du corps de Jesus-Christ, qu'il prétend être dans l'Eucharistie. Mais S. Chrysostome, qui n'a pas eu peur d'une semblable objection, emploie le mot de *nature*, en parlant de l'Humanité de Jesus-Christ, pour exprimer des choses qui ne sont point assurément la *substance* d'un homme. Voici comme il parle, dans cette même Epitre pag. 5. de cette Edition: *Hominem autem dicens significasti id quod* naturæ (ou, *naturâ*) *est infirmum, esuritionem, sitim, super Lazarum lacrymas, metum, sudoris ejectionem, & his similia.* Avoir faim, avoir soif, pleurer, craindre, suer, & autres choses semblables ne sont que des proprietez, ou, si l'on veut, des accidens, aus-

quels néanmoins Chrysostome donne le nom de *nature*.

Les Peres ne sont pas si uniformes entre eux, ni si exacts dans leurs expressions, qu'ils tiennent constamment la même idée attachée au même sujet, & que l'on puisse conclurre de quelques passages, où un mot se prend en un certain sens, qu'ils l'entendent toûjours ainsi en parlant du même sujet. On n'en sauroit donner d'exemple plus convainçant, à l'égard du P. Hardouïn, que ce passage de *Gregoire de Nysse*, dans son *Oraison Catechetique*, * où il dit en parlant des Sacremens : *Il donne ces choses par la vertu de la benediction, c'est qu'il change en cela* (savoir en ce qu'il y a de mystique dans le sacrement) *la nature des choses que l'on voit* τῶν φαινομένων τὴν φύσιν. Ici le mot de φύσις *nature* se doit entendre de la substance des sacremens, selon le P. Hardouïn, & non des proprietez, qui demeurent les mêmes. On peut encore reconnoître par cette remarque, que nôtre Auteur ne peut pas dire, dans ses principes, † que les Peres, dans leurs Discours au peuple, n'entendent en cette occasion, par le mot de *nature*, que les proprietez naturelles.

4. Il montre en suite au long, que les P. P. Latins ont aussi marqué les proprie-

* *Cap. XXXVII.* † *Pag.* 34.

prietez par les mots de *nature* & de *substance*. Il y a encore un passage exprès * de *Lactance*, que l'Auteur n'a pas cité, où il appelle les proprietez du nom de substance: *Ignis quidem permisceri cum aqua non potest, quia sunt utraque inimica; & si cominus venerint, alterutrum quod superaverit conficiat alterum necesse est. Sed eorum* SUBSTANTIÆ *permisceri possunt.* SUBSTANTIA *ignis calor est, aquæ humor.*

5. Nôtre Auteur a mis pour titre à son Chapitre cinquiéme: QUE *S. Chrysostome a enseigné clairement la Transubstantiation en cet endroit.* Après ce que l'on vient de lire, peu de gens pourront s'empêcher de prendre ces termes pour un Paradoxe, sur tout eu égard au mot de *dilucidé*, clairement. Il faut voir comme le P. H. le prouve: † „Nous ne disons pas qu'il y a „deux corps de Jesus-Christ, parce „qu'il n'y en a pas deux, depuis que „Jesus-Christ a fait le pain son corps. „La substance du pain ne demeure „donc pas après la consecration, tel„le qu'elle étoit auparavant. N'est-ce „pas là, je vous prie, la Transubstan„tiation? Car pourquoi est-ce que S. „Chrysostome ne voudroit pas qu'on „dit qu'il y a deux corps, s'il y en a

* *Lib. II. c. 9.* † *P. 46.*

„ deux. Il nie qu'il y ait deux corps ; „ donc il nie que le pain entier demeure „ dans l'Eucharistie.

Le P. Hardouïn étend cette pensée, & cite sur cette matiére *Jean de Damas*, *Nicephore* Patriarche de Constantinople, qui a vécu environ soixante ans après lui, & *Gregoire* le Grand, qui a vécu entre S. Chrysostome, & Jean de Damas. On ne s'y arrêtera point ; on remarquera seulement que plusieurs Auteurs Protestans ont dénoüé la difficulté, que le P. Hardouïn fait ; en disant que Chrysostome a cru qu'il y avoit entre le pain Eucharistique consacré, & le Corps de Jesus-Christ une union, semblable à celle qui est entre sa Divinité & son Humanité. Comme l'union hypostatique, qui est entre ces deux dernières, fait que l'on dit qu'il n'y a qu'un seul Fils, quoi que les natures demeurent sans confusion : de même l'union qui est entre le pain de l'Eucharistie & le Corps de Jesus-Christ fait que l'on peut dire que l'un & l'autre ne forment qu'un seul corps. Je ne sai si le P. H. a su que les Protestans expliquoient ainsi les sentimens de l'Eglise Greque ; mais il se contente de toucher en passant cette solution, à la pag. 51. & de demander, par une figure de Rhetorique, *s'il y a quelcun*

qui

qui soit si fou, que de la soûtenir? Cette figure seroit passable parmi les Ecoliers des R. R. P. P. mais elle est extrémement froide dans un livre que les Protestans peuvent lire, & qu'ils croiront avoir refuté d'avance, par ce principe.

6. Dans le sixiéme Chapitre, l'Auteur entreprend de faire voir que S. Chrysostome a fort bien raisonné, soit contre les *Synousiastes*, soit contre les *avant-coureurs de Nestorius*, en comparant l'Incarnation & l'Eucharistie. Pour cela il traite au long des sentimens des *Synousiastes*, & des Eutychiens, qu'il a taché de mettre dans le meilleur ordre qu'il a pu; mais cette opinion est si absurde en elle même, ces Héretiques sont si changeans, & nôtre Auteur charge si fort son style de remarques incidentes, de répetitions, d'interrogations, de parentheses & de phrases équivoques ou superflues, qu'il faut lire cet endroit avec assez d'attention, pour savoir & la pensée des Héretiques dont il parle & la sienne. Comme il ne s'agit pas ici de tous les chefs de la doctrine des Apollinaristes, il suffira d'expliquer en peu de mots celui dont il est question.

Ils croioient donc que Jesus-Christ n'avoit aucune ame humaine, ni au-

un corps comme le nôtre, mais que la Divinité s'étoit revêtuë des proprietez d'un corps, sans néanmoins souffrir aucun changement; & que ce corps, ou ces proprietez étoient de la même substance que la Divinité. Ils se fondoient sur le sens literal de ces termes de l'Evangile de S. Jean: *la parole a été faite chair*. Les Eutychiens, qui ressembloient aux Apollinaristes, croioient que Jesus-Christ avoit un corps consubstantiel au nôtre, & que ce corps avoit été changé, après son ascension, en une même substance que celle de Dieu, & n'est plus figuré & visible comme auparavant.

Il ne faut pas demander s'ils entendoient ce qu'ils vouloient dire, car ils avoüoient que c'étoit une chose *incomprehensible*; ce qui signifie, en langage commun, une chose dont on n'a aucune idée; de sorte que les termes, que l'on emploie pour l'exprimer, sont les signes non d'une idée, car on n'en a point dans l'esprit qui y réponde, mais d'un pur néant. Lors qu'on pensoit les presser par des raisonnemens, * ils répondoient que ce n'étoient que des *raisonnemens humains*, & que pour eux ils croioient aveuglément ce que l'Ecriture Sainte dit. En un mot ils avoient les mê-

* *V. p.* 64. *De Sacr. Altar.*

mêmes lieux communs ; que les défenseurs de la *Transubstantiation*, d'aujourd'hui emploient contre les Protestans ; ce qui a donné lieu à ces derniers de tirer contre les Catholiques Romains une preuve du discours de S. Chrysostome, comme on le peut voir dans l'Extrait d'un Livre Anglois, *Tome* V. de cette *Bibliotheque* p. 37. *& suivantes*.

Pour revenir à nôtre Auteur, il s'efforce de faire voir que S. Chrysostome a parfaitement bien raisonné contre ces gens-là. Il exprime ainsi son raisonnement : * „ Les proprietez naturelles du „ pain demeurent dans l'Eucharistie a„ vec le corps de Jesus-Christ, sans con„ fusion ; il n'y a néanmoins pas deux „ corps, mais un seul corps du Fils de „ Dieu. Pourquoi s'ensuivroit-il qu'il y „ a deux Fils de Dieu, de ce qu'on dit „ qu'il y a deux natures distinctes dans „ Jesus-Christ ? S'il y avoit encore des Apollinaristes au monde, qui crussent la Transubstantiation, comme l'Eglise Romaine, ils répondroient au R. P. Hardouïn, qu'il se moque d'eux de raisonner de la sorte ; parce que selon lui il y a dans Jesus-Christ deux substances distinctes, au lieu que dans l'Eucharistie il n'y en a qu'une, dans laquelle les proprietez du pain existent. Les Nesto-

M 6 riens

* *Pag.* 67.

riens diroient de même qu'ils reconnoissent *deux Fils de Dieu* en Jesus-Christ, pour la même raison; quoi que les proprietez du pain, jointes au corps de Jesus Christ, ne fassent qu'un seul corps. Ils ne se laisseroient peutêtre pas paier de figures de Rhétorique, & de simples affirmations de ce qui est en question, de quelque gravité qu'elles soient accompagnées.

Aussi le P. Hardouïn lui même, en comparant * l'Eucharistie avec l'Incarnation, ne peut dissimuler que l'Eucharistie differe en ceci de l'Incarnation, c'est que la substance des Symboles de l'Eucharistie est entiérement anéantie; au lieu que dans l'Incarnation rien n'est anéanti du côté de l'homme, que ce que le P. Hardouïn appelle la *filiété adoptive*. Il dit que la chose même fait voir, sans qu'il soit besoin que Chrysostome en avertisse, qu'il y a cette difference; mais c'est cette chose-là même, qui est en question. Il ajoûte, à la verité, que *Gelase* & *Jean de Damas* peuvent suppléer au défaut de la comparaison de Chrysostome; mais le sens des passages qu'il en rapporte dans les Chapitres suivans est aussi clair, pour la Transubstantiation, que celui de S. Chrysostome, que l'on vient d'examiner.

* P. 72. 7. Nô-

7. Nôtre Auteur passe en suite au célebre passage de *Theodoret*, tiré de son second Dialogue, intitulé *Inconfusus*. C'est un Apollinariste & un Orthodoxe, qui disputent ensemble, & le premier entreprend de prouver au second que le Corps de Jesus-Christ a été changé en sa substance divine après son ascension, par l'exemple de l'Eucharistie, dans laquelle les Symboles consacrez ne sont plus ce qu'ils étoient avant la consecration.

L'Orthodoxe répond là-dessus à *l'Eranifte* (c'est ainsi que Theodoret nomme l'Apollinariste), „ qu'il est pris dans „ son propre piége. Car, ajoûte-t-il, les „ Symboles mystiques n'abandonnent „ pas leur propre nature, après la con„ secration. Ils gardent la même sub„ stance, la figure & la forme qu'ils „ avoient auparavant; ils sont toûjours „ visibles & peuvent être touchez. C'est „ par l'esprit & par la foi, que l'on con„ çoit ce qu'ils sont devenus; & on les „ respecte, comme étant ce qu'on les „ croit. Comparez l'image avec l'ori„ ginal, & vous en connoîtrez la resem„ blance, car il faut que la figure res„ semble à la verité. Ainsi le Corps de „ Jesus-Christ, après la resurrection, a la „ même forme, la même figure, la mê„ me circonference, & pour tout di-

„ re en un mot, la même essence; mais „ il est devenu immortel & incorruptible, après la résurrection, & est adoré de toutes les Créatures, parce „ qu'il s'appelle le corps de la nature „ du Seigneur &c.

Le P. Hardouin examine diverses choses dans ces paroles, savoir 1. ce qu'on appelle les Symboles Mystiques: 2. ce que l'on nomme les Antitypes: 3. si les Symboles sont changez en une autre substance: 4. de quelle maniére ils retiennent leur nature: 5. si ce changement est une veritable Transsubstantiation. Il fait encore quelques autres remarques, mais on ne peut pas s'y arrêter. On dira seulement quelque chose des trois derniers Articles.

Il soûtient que le changement qui se fait dans l'Eucharistie, est celui que le Prêtre qui officie demande à Dieu, c'est à dire, que les Symboles deviennent le corps même, & le sang même de Jesus-Christ, ce qu'il prouve par les termes de diverses Liturgies. Mais, sans changer l'idée de l'union du corps Eucharistique avec le corps naturel de Jesus-Christ, on pouvoit prier Dieu, qu'il voulût unir au corps de son Fils le pain & le vin qu'on lui offroit, par la vertu de son Esprit. On ne doit pas demander là dessus des idées distinctes, parce que

les

les Peres ne nous en fournissent point, étant presque toûjours dans la déclamation sur ces matiéres, & ne voulant pas même parler clairement, pour ne pas faire connoître la nature du Sacrement à ceux qui n'étoient pas encore admis à sa participation, comme on le peut voir dans ce Dialogue même de Théodoret.

Le P. Hardouïn presse le mot de προσκυνεῖται, que l'on a traduit *on les respecte*, & qu'il traduit *adorantur*. Mais ce mot étant équivoque, même dans l'Eglise Romaine, on n'en peut déterminer le sens que par la connoissance que l'on peut avoir d'ailleurs de l'opinion de ceux dont on lit les discours. Or il n'est pas facile de savoir exactement, quelle sorte d'honneur on croioit, du temps de Theodoret, qu'il faut rendre aux Symboles sacrez. Outre cela, supposé qu'il s'agisse de l'honneur, que l'on rendroit au corps naturel de Jesus-Christ, s'il étoit présent; on diroit toûjours que l'on adoroit les Symboles, comme unis personnellement à ce corps, & non comme les supposant transubstantiez.

A l'égard de la maniére, dont les Symboles conservent leur *nature*, le P. Hardouïn soûtient qu'il faut entendre cela des proprietez naturelles, & non de

de la substance. Il suppose que les proprietez demeurant les mêmes, il n'y peut arriver de changement que dans la *substance*; comme si le changement, que l'on a déja marqué plusieurs fois, ne pouvoit pas suffire!

Mais il presse le raisonnement de *l'Eraniste*, qui avoit objecté à l'Orthodoxe qu'on disoit des Symboles ce qu'Apollinaire soûtenoit du corps de Jesus-Christ; & que comme les Symboles ne sont plus la même chose, après la consecration: le corps de Jesus-Christ est changé, après la résurrection. L'Eraniste, pour raisonner juste, devoit supposer que dans l'Eucharistie il se fait un changement de *substance*, puis qu'il en vouloit conclurre un semblable changement dans la nature humaine de Jesus-Christ. Nôtre Auteur appuie beaucoup là dessus, & dit que l'Orthodoxe ne nie point ce changement substantiel; mais conclut seulement du raisonnement de l'Eraniste, que comme les proprietez naturelles des Symboles, ne sont pas changées dans le Sacrement, après la consecration: il doit apprendre de sa propre comparaison, que le corps de Jesus-Christ, retient après la résurrection les mêmes proprietez naturelles du corps visible & palpable qu'il avoit auparavant. Mais on dira:

dira au P. Hardouïn, qu'il aide ici beaucoup à la lettre. Il n'est pas nécessaire de supposer que l'Eranîste raisonne si juste, & rien n'empêche que Théodoret ne le représente faisant un Sophisme, en argumentant d'un changement à un autre. C'est aussi ce qu'il lui reproche, dans la réponse qu'il lui fait donner; où il montre que, selon les principes d'Apollinaire, on ne peut pas comparer le changement qu'il vouloit qui se fut fait dans le Corps de Jesus-Christ, avec celui qui arrive dans les Symboles sacrez. Il s'agit seulement de savoir si les mots de φύσις & d'οὐσία, joints à ceux de εἶδος, & de σχῆμα, dont Théodoret se sert, marquent les proprietez par opposition à la substance. Dans cette supposition, l'Orthodoxe donneroit le change à l'Eranîste, & commettroit lui même un Sophisme. L'Eranîste prouvant le changement de la substance du corps de Jesus-Christ, selon le P. Hardouïn, par le changement qui arrive dans l'Eucharistie; l'Orthodoxe lui répondroit seulement, que comme les proprietez naturelles des Symboles ne sont pas changées; celles du corps de Jesus-Christ ne souffrent pas de changement, ce qui n'est pas répondre. Pour le faire directement, il faut prendre les mots de *nature*, & *d'essence* pour la substan-

ſtance, auſſi bien que pour les proprietez.

Le P. Hardouïn a ſenti cette difficulté, & c'eſt ce qui l'a engagé à dire, au bas de la pag. 88. que la queſtion entre l'Orthodoxe & l'Eraniſte n'eſt que de la forme & de la circonference du corps de Jeſus-Chriſt, que l'Eraniſte diſoit être changées. Mais cet Eraniſte étoit donc un inſenſé, de conclurre du changement invisible, qui ſe fait dans le Sacrement, ſelon nôtre Auteur, d'une ſubſtance qu'on ne voit pas en une autre que l'on ne voit point non plus; de conclurre, dis-je, de ce changement celui des proprietez viſibles du corps de Jeſus-Chriſt. Le P. Hardouïn, qui le faiſoit bon Philoſophe à la page précedente, eſt obligé de l'abandonner en celle ci. On trouvera peutêtre encore que nôtre Auteur s'eſt abandonné lui même, lors qu'il dit: „ *Les Sy-*
„ *noſiaſtes* ont-ils cru que la ſubſtan-
„ ce même du corps de Jeſus-Chriſt é-
„ toit changée? Point du tout. Cela
„ ne peut pas être, mais ſeulement la
„ forme de la chair ou du corps humain,
„ qu'ils diſoient que le Verbe avoit pri-
„ ſe & dont il s'étoit dépouillé dans
„ ſon aſcenſion. Il a prouvé néanmoins à la p. 65. & 66. & par ce Dialogue de Théodoret, & par d'autres Auteurs,

que

que selon les Eutychiens, le corps du Seigneur étoit changé après l'ascension en la substance divine, qu'il ne gardoit plus sa nature, mais qu'il étoit absorbé par la divinité. Il n'a montré nulle part que ces Héretiques distingassent la *substance* du corps de Jesus-Christ de sa *forme*; & disent que l'une subsiste, pendant que l'autre est changée.

Le P. Hardouïn entreprend ensuite de montrer que le changement, qui se fait, selon les Peres, dans l'Eucharistie, ne peut être qu'une Transsubstantiation, parce que les proprietez naturelles ne changeant point, selon eux, il ne reste que la substance qui doit être changée. Si ce n'étoit pas un changement réel, mais seulement une Union du pain avec le Corps de Jesus-Christ, ils ne lui donneroient pas le nom de *changement*, puis qu'ils ne peuvent souffrir que l'on dise que l'Humanité de Jesus-Christ ait été changée, en s'unissant à la Divinité. En cela le P. Hardouïn est obligé de concilier les Peres avec eux mêmes, car puis qu'ils comparent l'état des Symboles consacrez, avec l'état de l'Humanité du Verbe, & qu'ils disent que ni l'un ni l'autre ne change de nature; on a droit de juger de l'un comme de l'autre. S'ils disent néanmoins que les Symboles sont *changez*, & non l'Huma-

manité de Jesus-Christ, c'est que les disputes ont fait que l'on a été réservé dans ce dernier cas, de peur de donner prise aux Héretiques; au lieu que l'on a parlé librement des Symboles Eucharistiques, parce que l'on n'avoit pas à craindre que qui que ce soit entendit le *changement*, que l'on disoit s'y faire, autrement que d'une maniére toute spirituelle. Car qui auroit jamais deviné qu'on inventeroit quelque jour la *Transubstantiation*?

8. Il faudroit faire ici l'extrait du Chapitre VIII. & des deux suivans, ainsi qu'on se l'étoit proposé d'abord; mais comme le P. Hardouïn n'y dit dans le fond rien de nouveau, & que la plûpart des passages qu'il cite & qu'il explique, ont déja été citez sur le même sujet & expliquez à peu près de même, par ceux qui ont écrit de l'Eucharistie, dans l'Eglise Romaine, & réfutez par les Protestans, qui leur ont répondu, on ne s'y arrêtera pas. Cet Extrait est d'ailleurs déja assez long, & l'on a encore quelque chose à dire de deux petites Dissertations, qui sont à la fin. On avertira seulement le Lecteur que dans le Chapitre VIII. on trouvera l'explication d'un passage de *Gelase*, & la conformité des Liturgies anciennes sur le sujet de l'Eucharistie.

9. Il

9. Il tâche de faire voir qu'*Ephrem* d'Antioche & *Leon* le Grand ont emploié la même comparaison que Chrysostome contre les Eutychiens, dans le sens auquel il l'a expliquée, dans les premiers Chapitres de cet Ouvrage.

10. Dans le dernier, il examine au long divers passages de plusieurs Peres, qui disent que dans l'Eucharistie autre chose est ce qu'on voit, & autre chose ce qu'on entend. Il y a à la fin p. 165. une Addition, qui pourroit bien passer pour un Chapitre XI, si l'on y avoit voulu mettre ce titre, de *Ratramne*, ou de *Jean Scot*, de *Heriger* & de quelques autres. Il croit, après *de Marca*, que *Jean Scot* ou *Erigene* est le veritable Auteur du livre, que l'on attribue à *Ratramne*. Il n'est pas de l'opinion de ceux, qui ont osé soûtenir qu'il n'y a rien dans ce livre, qui ne soit conforme aux idées de l'Eglise Romaine. Il traite Jean Scot de précurseur de *Berenger* & de *Calvin*, & fait une longue critique de cet Ouvrage.

III. La premiére Dissertation, que le P. Hardouïn appelle *Embolum primum*, est intitulée *de la puissance de consacrer*. Il entreprend d'y montrer. 1. Que les Diacres n'ont point osé autrefois consacrer l'Eucharistie, & n'en ont pas eu le droit. On trouvera en cet endroit diver-

diverſes remarques, touchant les fonctions des *Diacres*, qui peuvent ſervir à l'intelligence de pluſieurs paſſages des Anciens. 2. Il montre que *Tertullien* n'a attribué aux Laïques, qu'un Sacerdoce purement ſpirituel, & non le Sacerdoce exterieur. Il examine le même paſſage, que *M. Dodwel*, dans le livre dont on a donné l'extrait *Tome* IV. p. 120.

Dans la ſeconde Diſſertation, le P. Hardouïn explique deux Canons concernant l'Euchariſtie. Le premier de ces Canons eſt le XVII. du Concile *d'Orange*, tenu en CCCCXXXI. Il eſt conçu en ces termes: *Cum Capſa & Calix offerendus eſt, & ad miſtionem Euchariſtiæ conſecrandus.* Le ſecond Canon, que l'on explique ici, eſt le III. du II. Concile de Tours aſſemblé l'an DLXVII. *Ut corpus Domini in Altari, non in imaginario ordine, ſed ſub crucis Titulo componatur.* Ces Canons n'étant pas de l'importance de la Lettre de S. Chryſoſtome, on ne s'y arrêtera pas.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1689.

DECEMBRE.

IX.

CRITICA *Historico-Chronologica in Annales Ecclesiasticos Eminentiss. & Reverendiss.* CÆSARIS *Cardinalis* BARONII. *Illustriss. & Reverendiss.* HENRICI SPONDANI *Apamiarum Episcopi, ejus Epitomatoris ordine servato: In qua rerum narratio defenditur, illustratur, suppletur; ordo temporum corrigitur, innovatur, & Periodo Græco-Romanâ, nunc primùm concinnatâ, mini-*

munitur. Auctore R. P. ANTONIO PAGI *Doctore Theologo, Ordinis Minorum Convent. S. Francisci.* Parisiis 1689. in Fol. pagg. 783.

L'Histoire Ecclesiastique comprend deux choses, les faits, & les temps auſquels ils ſont arrivez. Quoi qu'il y ait une grande liaiſon entre elles, on ne parvient pas à la connoiſſance de l'une, par les mêmes voies, que l'on vient à connoître l'autre. C'eſt ce qui a fait, qu'entre ceux, qui ſe ſont appliquez, depuis deux ſiecles, à éclaircir l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, les uns ſe ſont attachez à la Chronologie, & les autres aux faits; les genies ne ſe trouvant pas également diſpoſez à réüſſir dans l'un, comme dans l'autre. On peut mettre ceux, qui ont travaillé aux *Centuries de Magdebourg*, entre ceux qui ſe ſont plus appliquez à l'étude des faits, qu'à celle des temps. Un fameux Proteſtant * dit *que ces Centuries ſont pleines de fautes groſſiéres, & digerées dans un ordre Allemand, qui accable l'eſprit, & qui le dégoute, au lieu de l'attacher.* Il auroit pu ajoûter qu'el-

* *J. Claude Lettre ſur l'étude des Peres. p.* 114.

qu'elles furent faites, principalement en vuë de décrier l'Egliſe Romaine, & de faire paſſer ſes dogmes pour nouveaux. *Baronius*, qui prit la plume, pour les réfuter, & pour ſoûtenir les doctrines de ſon Egliſe, comme ſi elles tiroient toutes leur origine des Apôtres; Baronius, dis je, s'eſt encore bien plus attaché aux dogmes & aux faits, qu'à la Chronologie, quoi qu'il ſoit plus exact que ceux de Magdebourg. Ceux qui l'ont attaqué, parmi les Proteſtans, ne ſe ſont pas non plus tant attachez à l'Hiſtoire & à la Chronologie, qu'aux doctrines de Theologie, & aux points de Critique. C'eſt ce que le *P. Pagi* reproche, dans ſa Préface, à *Iſaac Caſaubon*, à *Richard Montaign*, à *Melchior Goldaſt* & à quelques autres. Il trouve encore le même défaut dans l'ouvrage de *M. Hottius* intitulé: *Examen perpetuum Hiſtorico-Theologicum in Annales Cæſaris Baronii Cardinalis*. En effet l'Auteur témoigne, dans ſa Préface, de s'être peu mis en peine de ſavoir quelle année chaque choſe étoit arrivée; pourvu qu'il fit voir que Baronius avoit rapporté divers évenemens, contre la foi de l'Hiſtoire, & fait paſſer des doctrines nouvelles, pour des dogmes anciens. On ne peut pas douter que ce deſſein ne ſoit útile, &

quoique le P. Pagi le mépriſe, parce qu'il n'a pas touché la Chronologie; pourvu qu'il eût bien executé ce qu'il s'eſt propoſé, on lui en devroit ſavoir gré. Car enfin on ne doit juger d'un ouvrage, que par le but qu'on s'y propoſe. Si l'on n'y fait pas, ce qu'on n'a pas eu deſſein d'y faire, perſonne n'en doit être ſurpris. Il faut néanmoins avouër, avec l'Auteur, que l'exacte Chronologie ne ſert pas peu à entendre l'Antiquité. On en peut voir un exemple remarquable, à l'égard des Epîtres de S. Cyprien, que l'on n'avoit pas bien entenduës, avant que *M. Pearſon Evêque de Cheſter* les eût rangées, ſelon l'ordre des années. Il y a une infinité de rencontres, où l'on ne peut comprendre ce que veulent dire les Anciens, ſi l'on ne ſait l'occaſion qui les fait parler; & la connoiſſance de cette occaſion dépend ſouvent de l'année, dans laquelle ils ont écrit.

I. PARMI les Catholiques, il n'y avoit eu perſonne, qui eût entrepris de corriger & de ſuppléer les Annales de Baronius, que *Jean Dartis*, Avocat au Parlement de Paris, mais cet Ouvrage eſt trop court, pour un ſi grand deſſein, & ne renferme, ſelon le jugement du P. Pagi, que des remarques de peu de conſéquence. *De Sponde* les a inſe-

inserées, dans son Abregé de Baronius.

1. C'est ce qui a engagé nôtre Auteur à penser à cet Ouvrage, dans lequel il a recueuilli tout ce qu'il a trouvé de considerable, touchant la Chronologie & les faits omis par Baronius, en divers Ouvrages; où un grand nombre de savans hommes ont relevé les fautes de cet Auteur, sans avoir entrepris de l'examiner en particulier. En cela le P. Pagi n'a pas eu égard à la Religion de ceux qui ont écrit, *car il ne faut pas penser*, comme il le remarque avec raison, *que la Verité & l'Erudition soient Heretiques.* Il a même eu le soin de citer par tout ceux, des lumiéres de qui il a profité; en quoi il a agi non seulement avec plus de sincerité, mais encore avec plus de prudence, que ceux qui copient un Auteur, sans le nommer, ou même en disant du mal de lui; car le temps découvre presque toûjours ces sortes de larcins.

2. Mais on ne doit pas regarder cette Critique comme un simple recueuil de ce que les autres peuvent avoir remarqué de faux, ou de défectueux dans Baronius. L'Auteur s'étoit appliqué depuis long-temps, à une étude, qui est tout à fait nécessaire à ceux qui veulent bien pénetrer la Chronologie Romaine, dont il s'agit en cette ren-

contre; c'est celle des *Consulats*, comme on le peut voir dans sa *Dissertation Hypatique des Consulats des Empereurs*, imprimée à *Lion* en 1682. in 4. à l'occasion d'une Inscription trouvée depuis peu dans le *Frioul*. Il a établi, dans cét Ouvrage, six Regles, par lesquelles on peut connoître quand les Empereurs ont voulu être Consuls, lorsque l'Histoire ne nous l'apprend pas distinctement. Ces Regles se trouvent dans sa Préface, mais on ne les mettra pas ici, parce que l'on n'en peut rapporter aucune preuve. On dira seulement que le temps des Consulats des Empereurs étant bien connu, ces Consulats servent à faire connoître exactement la datte de quantité de faits importans, dans l'Histoire Ecclesiastique. On en peut voir un exemple, dans le *Tome X.* de cette *Bibliotheque*. pag. 384.

3. On peut comprendre, par les fautes que l'Auteur reproche à ceux qui ont critiqué Baronius, qu'il ne s'est appliqué qu'à corriger & à suppléer l'Histoire & la Chronologie. C'est aussi ce qu'il déclare, dans sa Préface, où il assûre qu'il n'a touché que légerement ce qui regarde la Discipline Ecclesiastique. Il renvoie ceux, qui s'en voudront instruire, aux livres du *P. Thomassin*, qui

qui ont été publiez en Latin & en François, sur cette matiére.

4. Dans son examen de Baronius, il a suivi l'ordre de *De Sponde*, parce qu'il y a beaucoup plus de gens qui ont cet Abregé, que les Annales de Baronius; outre que cette Méthode fait qu'il peut servir à l'un & à l'autre, puis que les nombres des Annales sont marquez à la marge de l'Abregé.

5. Le P. Pagi a inventé une nouvelle Periode, qu'il appelle *Græco-Romana*, qu'il a expliquée dans une Dissertation particuliére, dont on parlera dans la suite.

6. Baronius avant que de venir à l'Histoire du Christianisme a fait un *Apparat*, dans lequel il donne en Abregé, une idée de ce qu'il faut savoir principalement des Antiquitez Romaines & Judaïques, avant que d'entrer dans l'Histoire Ecclesiastique. L'Auteur trouve que cet Apparat n'est pas assez étendu, ni assez distinct; outre qu'il est presque destitué des remarques Chronologiques, qui y devroient être. C'est ce qui l'a engagé à en faire un, presque de nouveau, parce qu'outre les raisons que l'on vient de rapporter, il a fallu corriger dans celui de Baronius, diverses choses, dont l'Abregé ne dit rien.

7. Quoi que l'Auteur se soit proposé

trois choſes en cette Critique, 1. *d'éclaircir l'Hiſtoire*, 2. *de ſuppléer ce qui a été omis*, 3. *de corriger la Chronologie*, il s'eſt attaché principalement à la derniére; parce que, ſelon lui, les principales fautes de Baronius concernent les années. Il ne croit pas qu'il ait omis des choſes de grande importance, pour ce qui regarde l'Hiſtoire des Chrétiens; mais comme de ſon temps on n'étoit pas bien inſtruit des années des triomphes, & des guerres des Empereurs, & de diverſes autres choſes de cette nature, qui ſervent beaucoup à l'ordre des temps, le P. Pagi a fait des additions conſiderables à cet égard. De plus Baronius n'a pas mis dans ſon Hiſtoire la ſuite entiére de diverſes Monarchies, dont il nomme quelques Princes; ce qui cauſe ſouvent de la confuſion, & de l'obſcurité. L'Auteur a donc mis dans la Critique la ſuite entiére des principales Monarchies, ou Principautez, dont il eſt parlé dans cette Hiſtoire; comme les Rois de *Perſe*, ceux des *Viſigoths*, ceux des *Bourguignons*, ceux des *Vandales*, & les Princes des *Sarazins*.

8. Après la mort de Baronius, on a déterré pluſieurs Conciles, ou Fragmens de Conciles, que le P. Pagi a rapportez en Abregé; outre qu'il a éclair-

éclairci & suppléé divers endroits de ceux qui avoient vu le jour, du temps de ce Cardinal. Il a expliqué plus distinctement l'Histoire des principales Héresies, comme de *l'Arienne*, de la *Pelagienne*, de la *Nestorienne*, de *l'Eutychienne* &c. Il a indiqué les Lettres & les Ecrits, dans lesquels elles sont attaquées, sans oublier de marquer les Actes supposez.

9. Du temps de Baronius, la Chronologie & ses regles n'étoient pas encore assez connuës; ce qui faisoit que le commencement de *l'Ere Chrétienne* étoit si douteux. Le P. Pagi rend justice au grand *Joseph Scaliger*, en avoüant que par le moien de sa *Periode Julienne*, & l'usage des *Cycles*, il a fait voir évidemment que la premiére année de l'Ere commune est la quarante cinquiéme année Julienne, en laquelle *C. César*, & *L. Emilius Paulus* furent Consuls. Quoi qu'il n'en ait pas convaincu tout le monde d'abord, & que de Sponde, qui a composé son Abregé, après la seconde Edition du Livre *de Emendatione temporum*, n'ait point corrigé Baronius là dessus; l'Auteur n'est pas moins persuadé de cette verité, & en donne encore diverses preuves, dans le cours de cet Ouvrage. Il montre, en peu de mots, dans sa Pré-

face, le desordre qu'une faute de cette consequence a causé, dans la Chronologie de Baronius.

10. Le P. Pagi a encore suppléé ce qui manquoit à Baronius, touchant les Consulats des Empereurs, leurs *Quinquennales* & autres Fêtes de cette nature. En racommodant ce qu'il y avoit de fautif, il a rapporté à leurs veritables années divers faits, que Baronius avoit rapportez à des années, auſquelles ils n'étoient point arrivez, parce qu'il avoit renversé l'ordre des Consuls.

11. La Chronologie des premiers Evêques de Rome avoit été extrémement négligée, & il n'y a pas long-temps que l'on s'eſt attaché à l'étudier sérieuſement, comme on l'a déja remarqué dans l'Article V. du *Tome* IX. p. 127. Le P. Pagi a auſſi, à cet égard, réformé Baronius, en un très grand nombre d'endroits.

12. Ce Cardinal aiant tiré diverſes choſes de la Chronique d'*Euſebe* & de *S. Jerôme*, les avoit rapportées à des années, differentes de celles auſquelles ces Peres les placent. Le P. Pagi fait voir, dans ſa Préface, & dans ſa Diſſertation, ce desordre, & marque les moiens d'y remedier.

13. Dans les Tomes ſuivans (car ce lui-

lui-ci ne contient la Critique, que de quatre siecles) l'Auteur s'est appliqué à éclaircir la Chronologie des *Rois de France*, qu'on croioit du temps de Baronius, si embrouillée, qu'on desesperoit d'en pouvoir venir à bout. Cependant depuis *Clovis*, ces Princes ont fourni beaucoup de matiére aux Annalistes, de sorte qu'il est avantageux de bien savoir leur Chronologie.

14. Enfin l'Auteur a profité des lumiéres, que l'on peut tirer des Inscriptions & des Médailles, dont il seroit à souhaiter que l'on eût toûjours publié les deux côtez; au lieu que quantité d'Antiquaires n'ont publié que les Revers, dans la fausse pensée que l'autre côté étoit inutile, ne contenant qu'un visage connu. Cependant les Consulats y sont souvent marquez, & l'on peut tirer de là de grandes lumiéres, pour la Chronologie.

Au reste, ce n'est ici qu'un Volume d'un Ouvrage, qui en aura deux, ou trois semblables, en allant seulement jusqu'au dixiéme siecle. L'Auteur promet de donner le second, en peu de temps, & il seroit à souhaiter que celui là & les autres parussent au plûtôt, si l'Auteur les a déja composez. Outre la mort, qui a rendu tant d'ouvrages utiles imparfaits; il peut arriver

mille accidens, qui empêchent la continuation d'une Histoire, où plusieurs grandes Puissances sont intéressées.

II. S'il falloit faire un Abregé exact de la Dissertation du P. Pagi, touchant sa nouvelle Periode, il faudroit s'étendre plus qu'on ne le peut faire ici. Outre cela elle renferme diverses choses, que l'Auteur ne rapporte, que pour la rendre complette, quoi que d'autres en aient déja traité. On se contentera donc d'indiquer ce qu'elle contient; que les curieux pourront lire au long dans l'Original.

1. L'Auteur * fait voir le grand service, que Joseph Scaliger a rendu à l'Histoire, & à ceux qui y travaillent; en montrant que, pour l'exactitude, on doit se servir de l'année Julienne dans les Chronologies; en y réduisant les differentes formes d'années, dont on s'est servi, & dont on se sert encore, en quelque endroit de la terre que ce soit. Le même a aussi inventé la *Periode Julienne*, qui est d'une très-grande commodité, comme le P. Pagi le fait voir en peu de mots.

2. On trouve ensuite † la maniére, dont *Denys le petit*, Abbé Romain, introduisit en Occident l'Ere de l'Incarnation, & les Cycles du Soleil & de la Lune

* *Num. I. & seqq.* † *Num. VIII. & seqq.*

Enne inventez à Alexandrie ; les Periodes qu'il inventa aussi & leurs usages.

3. Il explique * plus exactement que l'on n'avoit fait, les manières de supputer les années du monde, dont les Chrétiens Orientaux se servoient. L'une est celle *d'Alexandrie* ; on nomme l'autre l'Ere *d'Antioche* ; & la troisiéme est celle de *Constantinople*. La premiére raporte l'année de l'Incarnation à l'an du Monde 5501. la seconde à l'an 5493. la troisiéme à l'an 5509. Toute la difficulté est de savoir à quelle année Julienne, celles que l'on vient de marquer se rapportent, & c'est sur quoi les Chronologistes ne s'accordent pas. Le P. Pagi, en traitant de la seconde, réfute au long le P. Petau, & ceux qui ont cru que les Orientaux avoient une Ere de la Nativité de nôtre Seigneur, laquelle Ere étoit plus courte de huit ans, que celle de Denys, & fait plusieurs autres remarques Chronologiques, en passant ; comme, lors qu'il prouve que l'Ere d'Alexandrie a été mutilée de dix ans. Il réfute aussi au long le P. Petau, concernant les Eres du Monde, qu'il attribuë aux Grecs, & donne une Table de Cycles de Soleil, & de Lune, dans les trois Eres que l'on a nommées ;

* *Num. XVIII. & seqq.*

& une autre, où il les compare avec l'Ere Dionysienne.

4. Enfin l'Auteur * vient à proposer la Periode, qu'il a inventée, & à montrer les commoditez qui s'y trouvent; & qui ne sont point dans la Julienne. La Periode d'Antioche, qui met l'Incarnation à la 45. année Julienne, qui est la même que celle que *Denys* marque; & à l'an du Monde 5493. cette Periode, dis-je, divisée par 15. donne l'Indiction Romaine courante. C'est pourquoi si elle peut devenir Romaine & Julienne, on n'en doit point chercher d'autre. Or on la rendra Julienne si l'on commence l'année, non au mois de Septembre, comme les Orientaux, mais au premier de Janvier; & si l'on retranche une unité au Cycle de Lune qu'elle donne, & qu'on en ajoûte quatre à celui de Soleil. De cette maniére on aura une Periode Greque & Romaine, qui fera les mêmes effets que la Periode Julienne; & fera encore plus utile, en ce qu'elle renfermera les années du monde des Orientaux, & aura d'autres commoditez que l'Auteur propose au long. Il réduit aussi toutes les Eres à celle-là, & les explique en passant, dans les endroits où il juge que cela est nécessaire.

III. La

* *Num. LXIII.*

III. La troisiéme piece de ce Volume est *l'Appareil Chronologique*, dont on a déja dit un mot. L'Auteur le commence, par l'examen de la Chronologie des Septante, à laquelle il préfere celle de l'Exemplaire Hebreu.

1. L'an du monde se trouve l'an 1490. de la Periode Greque-Romaine, & le P. Pagi divise le temps de 4003. ans deux mois & quelques jours, qui se sont écoulez avant l'Ere commune, en six *Ages*, ou en six *Periodes*. Il fait en peu de mots & en gros, l'Histoire des principaux Empires, qui ont fleuri en ces divers Ages du Monde, & donne la liste de leurs Rois, excepté de ceux des Assyriens & des Medes; aussi bien que des anciens Roiaumes de la Grece, dont la suite est peu assurée, & dont les années ne sont connuës, que par des traditions incertaines.

2. Mais depuis l'an 5351. de la Periode Greque-Romaine, 143. ans avant Jesus-Christ, il fait, année par année, l'histoire des principaux évenemens qui sont arrivez aux Juifs, & y mêle l'Histoire Romaine, depuis l'an 64. avant Jesus-Christ, que Pompée réduisit la Syrie en forme de Province. Dès cet endroit les Annales du P. Pagi sont beaucoup plus étenduës, soit à l'égard des faits, soit à l'égard de la Chronologie,

mais principalement en ce qui concerne la derniére. Quoi qu'il ne néglige point ce qui appartient à l'Hiſtoire Romaine, il s'attache particuliérement à celle des Juifs, & releve avec ſoin les fautes, que Baronius lui paroît y avoir commiſes. Il fait voir, par exemple, après le P. *Noris* Auguſtin, * que ce Cardinal s'eſt trompé, dans le temps du commencement & de la fin du regne *d'Herode* le Grand. Il y a auſſi de longues remarques du même P. Noris, ſur les Gouverneurs de Syrie *C. Sentius Saturninus*, *Quinctilius Varus*, & *P. Sulpitius Quirinius*; & ſur les dénombremens qui ſe ſont faits dans ce païs-là, par les Romains. Il croit, auſſi bien que le *P. Hardouin*, que le dénombrement dont parle S. Luc fut fait par *Quirinius*, l'année DCCXVII. d'Auguſte, 8. ans avant l'Ere Commune; mais bien loin de croire que Quirinius fût ſeulement Intendant de Judée, il conjecture qu'il fut envoyé par Auguſte en Syrie, avec un pouvoir extraordinaire, pour y faire le dénombrement, quoi que Saturnin en fût Gouverneur. Il fait même voir que ce n'étoient pas toûjours les Magiſtrats ordinaires que l'on chargeoit de cet emploi, mais ſouvent des perſonnes, qui avoient été en Magiſtrature, & qui recevoient

* *Ex Diſſ. in Cenotaphia Piſana.*

voient pour cela un pouvoir particulier. Quirinius qui avoit été Consul, se trouvant alors en Orient, après la victoire qu'il avoit remportée sur les *Homonades* peuples de *Cilicie*, fut jugé propre pour cet emploi. C'est pourquoi S. Luc le nomme seul, & si Tertullien parle de Saturnin, ce n'est que parce que ce dernier étoit Gouverneur ordinaire de Syrie; mais soumis aux ordres de Quirinius, à l'égard du dénombrement. S. Luc se sert à la vérité du mot ἡγεμονεύειν *gouverner*; qui s'emploie souvent, lors qu'il s'agit des Gouverneurs; mais il peut aussi signifier *administrer* en général, en vertu de quelque autorité que ce soit. Ainsi S. Luc appelle *Felix* Act. XXIV. ἡγεμών, quoi qu'il ne fût qu'Intendant. C'est ce dénombrement, que le même Evangéliste nomme le premier, parce que le même Quirinius en fit un autre, la sixiéme ou la septiéme année de Jesus-Christ, étant Gouverneur de Syrie, après que la Judée eut été réduite en Province. Le premier dénombrement se fit par tout l'Empire Romain, & le second ne se fit, que dans la Syrie & dans la Judée, selon le témoignage de Joseph. Ant. Liv. XVIII. cap. 3. Les Juifs souffrirent patiemment le premier, parce que ce n'étoit qu'un simple dénombrement, pour savoir avec

vec certitude les forces de l'Empire, sans qu'ils eussent à craindre de païer aucun tribut pour cela aux Romains; les Etats des Rois Amis; comme étoit Herode, ne païant point de tribut à l'Empire.

IV. La Critique des Annales de Baronius, sur le premier siecle, tient 101. *pages*, & outre le fil de l'Histoire, renferme diverses remarques, dont on indiquera les principales. On y montre 1. que * *Denys*, celui qui a écrit la *Description du Monde* en vers Grecs a vécu sous Auguste, & parle de ce Prince & de Tibere, comme s'ils avoient été Collegues dans l'Empire, puis qu'il les appelle tous deux *Auxeras Rois*.

2. Que Baronius, en parlant † du Sabbat *Second premier*, a fait dire à *S. Isidore de Damiette* deux choses qu'il n'a point dites: 3. Que les Anciens ont eu divers sentimens, touchant *a* l'année du Baptême & de la passion de Jesus-Christ; ce qui a causé la varieté de ces sentimens, & l'embarras des Modernes, sur cette matiére. 4. Que *Tanegui le Fevre b* a soupçonné, mal à propos, le celebre passage de *Joseph*, touchant Jesus-Christ, d'être supposé; mais il faut avouër que les raisons, que l'on

* *Pag.* 8. † *Pag.* 21. *a Pag.* 23. & *seqq.* *b Pag.* 29.

l'on apporte ici contre lui, ne sont pas extrémement concluantes, pour ceux qui n'envisagent la matiére qu'avec des yeux de Critiques, & qui ne considerent pas ce qui seroit commode pour les Théologiens, s'il étoit vrai, mais ce qui l'est effectivement: 5. De quelle maniére * les Provinces de l'Empire étoient divisées entre les quatre Préfets du Prétoire, sous *Honorius*; & de quelle sorte on conjecture que les Apôtres établirent des Evêques & des Metropolitains, selon la division des Provinces de l'Empire: 6. Que † les Eglises d'Afrique n'ont eu aucun Apôtre, pour fondateur, & qu'il y a de l'apparence, qu'on n'y a prêché qu'au second siecle: 7. Que *a* S. Pierre n'est venu à Rome, qu'au commencement de l'Empire de Neron; & que parce qu'il y avoit, jusqu'à ce temps-là, environ 25 ans, selon le calcul de *Lactance*, que les Apôtres répandoient l'Evangile par tout l'Univers, on a attribué à S. Pierre 25 ans d'Episcopat à Rome: 8. Qu'au commencement *b* on ne se servoit point d'images, parmi les Chrétiens, de peur de donner aux Païens convertis occasion de retomber dans l'Idolâtrie; mais que depuis, qu'on n'a plus

* *Pag.* 31. † *Pag.* 38. *a Pag.* 40.
b Pag. 44.

plus craint rien de semblable, on n'a pas fait difficulté de s'en servir. Il y a plus d'apparence qu'on ne s'en servoit pas au commencement, que l'Eglise Chrétienne étoit composée de Juifs convertis, qui étoient ennemis des images, mais que le nombre des Gentils étant infiniment plus grand, dans les siecles suivans, on prit bien des choses du Paganisme, & particuliérement celle-là, qui ne s'introduisit néanmoins que peu à peu, comme on * l'a remarqué ailleurs : 9. Que l'on donnoit † autrefois l'extrême onction, avant le Viatique : 10. Que la persecution *a* du temps de Neron fut universelle, & qu'il y perit beaucoup plus de Chrétiens, que *M. Dodwel*, que l'on réfute, n'a cru : mais il faut avouër que les preuves, que l'on en rapporte, ne sont pas tout à fait convaincantes : 11. *b* De quels moiens on peut se servir, pour rétablir la Chronologie des premiers Evêques de Rome, sur quoi l'on apporte dix Regles, que l'on se propose de suivre dans ces occasions. On pourra comparer ce que dit l'Auteur avec les Dissertations de Mrs. *Pearson* & *Dodwel*, dont on a donné les Extraits au *Tome* IX. 12. On trouve des remarques *c* de *M. Lloyd*, Evê-

* *Tom. XII. p.* 175. & 176. † *Pag.* 5. *a P.* 51. *b P.* 55. & *seqq. fusè. c P.* 80.

Evêque de *S. Asaph*, sur le temps auquel Domitien célébra les *Jeux Seculaires*, & fit diverses autres choses, à quoi le P. Pagi joint quelques observations : 13. La réfutation * de la pensée de M. Dodwel, touchant la brieveté de la persecution de Domitien ; mais il semble encore, en cette occasion, que l'on défend plûtôt par honneur les Historiens, qui ont grossi ces persecutions, que l'on ne recherche la verité de l'Histoire : 14. Un examen † des raisons, qui ont fait que l'on a cru les *Décretales* anciennes ; avec celui de l'antiquité des *Constitutions Apostoliques*, & de celle des *Canons des Apôtres*, que l'on fait voir être des pieces supposées.

L'Auteur fait ces remarques de son chef, ou les tire de quelque autre, en le nommant, sur les années, auxquelles Baronius parle des choses, dont il s'agit. S'étant proposé de suivre l'ordre de cet Auteur, il l'a suivi, même lors que les choses, dont il parle, ne sont pas dans les lieux, où elles devroient être naturellement.

V. Les Remarques sur le second siecle sont contenuës en 91 *pages*, que l'Auteur a recommencées à chaque siecle, afin qu'on les pût relier à part, si l'on vouloit.

On

* *Pag.* 86. & 91. † *Pag.* 98.

On trouvera dans cette partie : 1. De longues * remarques, sur le temps auquel Pline le jeune fut envoié en Bithynie. Elles sont du *P. Norris*, & de *M. de S. Asaph*, que l'Auteur cite souvent avec éloge, & avec lequel il paroit avoir grand commerce de Lettres. 2. Des réflexions du second sur le temps, auquel † *S. Ignace* souffrit le Martyre : 3. Des observations de l'un & de l'autre, & de l'Auteur, sur le titre *d'Imperator*, a que les Cesars prenoient, sans avoir eu aucune victoire ; au lieu qu'auparavant il falloit en avoir remporté une assez considerable, pour être nommé *Imperator* par l'armée. 4. Un Abregé b de ce que *M. Schelstrate*, dit dans sa Dissertation *de Disciplina Arcani*. En voici la substance. On trouve très-souvent dans les Peres, lors qu'ils parlent de l'Eucharistie, ces termes : *les initiez savent ce que je veux dire*, & d'autres semblables ; par où l'on voit qu'ils n'en parloient pas clairement à dessein, devant ceux qui n'étoient pas admis à sa participation. Les Philosophes Pythagoriciens, Platoniciens & Epicuriens en usoient de même, à l'égard de certains dogmes. On ne dit pas ici que c'est la raison de ces

Phi

* *Pag.* 3. † *Pag.* 12. a *Pag.* 191 b *Pag.* 24.

Philosophes, ou des Mysteres de *Ceres*, & d'autres semblables, que les Chrétiens en useront ainsi; mais comme on ne voit pas qu'il y eût de telle coûtume parmi les anciens Juifs, ni du temps des Apôtres, il est fort croiable que les Chrétiens en useront ainsi, à l'imitation des Païens. Car pour le passage de S. Matthieu Chap. VII. *Qu'il ne faut pas jetter les choses saintes aux chiens, ni les perles devant les pourceaux*, il est visible que cela ne signifie, en cet endroit, autre chose, si ce n'est qu'il ne faut pas s'adresser, en prêchant l'Evangile, à des infideles dont on est assuré qu'on seroit maltraité. C'est ce qui paroit clairement, par ces mots: *de peur que se tournant contre vous, ils ne vous déchirent.* Cependant les P. P. appliquent ces paroles au silence, touchant le Sacrement de l'Eucharistie en particulier; & parce que le commencement de cet usage n'est pas connu, M. Schelstrate prétend que c'est une tradition Apostolique, suivant la maxime de *S. Augustin*, selon laquelle toutes les coûtumes dont l'introduction est inconnuë doivent passer pour Apostoliques: ce qui canonise tous les Abus, qui s'établissent insensiblement. Quelques Protestans, comme *Aubertin* & *Casaubon*, ont soû-

soûtenu que les Peres ne cachoient pas la signification des Sacremens; mais les Symboles & les cérémonies, dont ils se servoient en les célebrant. On montre au contraire, que l'on cachoit le dogme même, ce qui est en effet indubitable. Il paroit aussi, par quelques endroits, qu'en certaines rencontres quelques Peres n'ont pas voulu parler du Mystere de la *S. Trinité*, devant des Catechumenes; mais c'est ce qu'on ne peut assurer en général, puis que les P. P. du Concile de Nicée disputerent de ce Dogme, en présence de *Constantin* qui n'étoit alors que Catechumene; & que les livres des Peres, qui tomboient entre les mains de toutes sortes de personnes, en sont pleins.

M. Schelstrate conclut de là, que l'on enseignoit autrefois la doctrine des *Sept Sacremens*; mais que comme on n'en parloit qu'en secret, on ne voit pas que les Peres en aient traité dans les cinq premiers siecles. Au sixiéme, auquel on cessa de garder le silence, sur ces matiéres; on commença à parler aussi de ces Sacremens, & l'Eglise Latine & Greque se trouverent alors du même sentiment. C'est ainsi que le silence des Peres prouve, aussi bien que leurs discours, tout ce que l'on veut.

Pour continuer à indiquer ce que l'on

l'on voit dans cette partie du P. Pagi, outre l'Histoire, on remarquera que l'on y trouvera 5. Des remarques sur les Apologies * de *Justin* Martyr, & le temps auquel elles ont été écrites : 6 La maniére dont † l'Empire Romain étoit gouverné, tantôt par un *Auguste* seul, tantôt par un Auguste avec un Collegue, qui avoit dans les Provinces un pouvoir Proconsulaire, & qui ne prenoit que le titre d'Empereur ; & enfin par deux Augustes, ce qui commença au temps de *Marc Aurele*. Quand il y avoit plusieurs Augustes, l'un d'eux prenoit le titre de *Pontifex Maximus*. Pour ce qui regarde celui *d'Empereur*, au commencement il étoit commun aux Augustes, & à ceux qu'ils associoient à l'Empire, avec un pouvoir Proconsulaire hors de Rome. Depuis on le donna même aux *Cesars*, que l'on appella aussi *Rois* & *Princes*, au moins parmi les Grecs: 7. L'examen ‡ de ce qu'on dit de la *Legion fulminante*, composée de Chrétiens, qui obtint la pluie à l'armée de *M. Aurele* ; où l'Auteur fait voir que, selon toutes les apparences, on a mêlé bien des mensonges à la verité ; malheur qui est arrivé trop souvent, dans l'Histoire Ecclé-

* *Pag.* 47. † *Pag.* 54. ‡ *Pag.* 68.

cleſiaſtique : 8. Des remarques * ſur la perſecution arrivée dans les Gaules, la XVII. année de M. Aurele, où il réfute le ſentiment de Mrs. Lloyd, & Dodwel, qui croient qu'elle eſt arrivée la VII. du même Empereur ; 9. Le temps auquel † *Athenagore* préſenta ſon Apologie à M. Aurele & à Lucius Verus.

V. Le P. Pagi emploïe 117. *pages*, à critiquer, & à ſuppléer les Annales du troiſiéme Siecle.

Pour continuer à marquer les *faits*, ſur leſquels l'Auteur s'étend particulierement, on verra ici : 1. L'Examen *a* de la perſecution, que l'on fit aux Chrétiens ſous l'Empereur *Severe*, que l'Auteur ſoûtient avoir été bien plus grande, que n'a cru M. Dodwel, qu'il réfute. Entre les raiſons, dont il ſe ſert, il apporte l'autorité de *Gregoire de Tours*, comme d'un Auteur en qui l'on peut ſe fier. Il dit qu'il devoit être bien inſtruit des Antiquitez de l'Egliſe de Lion, où la perſecution avoit été grande, parce que *Nicet* Evêque de Lion avoit été ſon Oncle, & qu'il avoit demeuré chez lui, pendant quelque temps. Il y avoit pu voir, ſelon le P. Pagi, des Actes des Martyrs, qui ſe ſont perdus ; mais outre que ces argumens,

* *P.* 72. † *Pag.* 75. *a Pag.* 3.

mens, tirez de la ſimple *poſſibilité*, ſont extrémement douteux il dit lui même, dans le paſſage que l'Auteur en cite, qu'il n'avoit pu recueuillir ni les noms, ni le nombre des Martyrs de ce temps-là, *quorum nec numerum, nec nomina colligere potuimus*; ce qui fait voir qu'il n'avoit trouvé ni l'un ni l'autre, dans ſes Martyrologes. Cela étant ainſi, n'a-t-on pas raiſon de croire, que ces Martyrologes étoient ou peu anciens, ou peu exacts, & par conſequent peu dignes de foi? 2. Des remarques, *a* ſur la durée de la perſecution de *Maximin*: 3. Des raiſons *b* qui peuvent faire croire qu'*Origene* ſuccomba, dans celle de Decius, comme S. Epiphane l'aſſure: 4. Que celle *c* d'Aurelien fut plus grande, que *M. Dodwel* ne le croit: 5. La faute *d* qu'a faite Baronius, en retranchant trois Conſulats, & comment on la doit corriger.

VI. La quatriéme partie de ce Volume a 292. pages, & contient la Critique & les ſupplémens du P. Pagi ſur le IV. ſiécle.

On peut trouver ici: 1. diverſes choſes touchant la perſonne & les écrits de *Porphyre*, *e* célebre Philoſophe Pythagoricien: 2. La coûtume *f* de ſubſtituer

a Pag. 25. *b Pag.* 46. *c Pag* 97. *d Pag.* 105. *e Pag.* 4. *& ſeqq. f Pag.* 32.

ſtituer des Conſuls à ceux, qui avoient commencé l'année, laquelle coûtume étoit encore en uſage, au commencement de ce quatriéme ſiécle : 3. Des raiſons *a* pour la réfutation de l'opinion de Baronius, qui a cru que les Empereurs Chrétiens avoient encore pris le titre de *Pontifices Maximi* : 4. La *b* réfutation de la fable du Baptême de Conſtantin à Rome, par l'Evêque de cette Ville, auſſi bien que de ſa prétenduë donation : 5. Les principales raiſons, que l'on apporte *d* pour prouver que le Pape a droit de convoquer les Conciles généraux, & d'y préſider, avec ce que l'on dit au contraire : 6. Une digreſſion *e* touchant l'étenduë du Patriarchat de Rome, où l'Auteur réfute *Saumaiſe*, qui l'avoit faite trop petite, & explique le ſixiéme Canon du Concile de Nicée : 7. La réfutation *f* de ceux qui veulent que le Symbole, qui porte le nom de *S. Athanaſe*, ſoit veritablement de lui. L'Auteur croit, après quelques Savans, qu'il eſt de *Vigile* Evêque de *Thapſe*, qui vivoit ſur la fin du cinquiéme ſiécle ; tems auquel les Vandales, qui étoient Ariens, perſecutoient violemment les Orthodoxes : 8. La

a Pag. 42. *b Pag.* 78. *c Pag.* 81. *d Pag.* 87. *e Pag.* 93. *f Pag.* 120.

8. La division *a* des *Gaules*, sous Gratien, & toutes les différentes manières, dont elles ont été divisées, en divers temps; 9. La division *b* de l'*Illyrie*, en Orientale & en Occidentale.

Les remarques de nôtre Auteur, sur le IV. siécle, finissent par la publication de l'Histoire Sacrée de *Sulpice Severe*, laquelle parut la dernière année de ce siécle, comme il le témoigne lui même. Le P. Pagi fait voir, par les paroles de cet Historien, comme il l'a prouvé encore ailleurs d'une manière invincible, que Baronius a reculé de deux ans l'Ere Dionysienne, ce qui l'a obligé en suite à retrancher deux Consulats. L'Auteur reprend *c* au reste le même Historien, pour avoir fait beaucoup de fautes dans l'Histoire de son propre siécle, & pour avoir cru mal à propos, qu'avant M. Aurele on n'avoit pas vû de Martyrs en France, dans le passage, que l'on en a cité dans ce *Volume* p. 185.

En lisant cet Ouvrage, on a vu que l'Auteur cite fidelement tous les Modernes, de qui il a tiré quelques lumiéres, & que ces citations font une grande partie de ces Remarques, quoique l'Auteur y joigne très-souvent son

jugé-

a Pag. 213. & seqq. *fusè* & 285. *b* Pag. 234. & 359. *c* Ad an. 255. n. 5.

jugement particulier. Ainſi, ſans parler de ce qu'il a découvert, on peut regarder cet Ouvrage comme un recueuil des découvertes les plus conſiderables, que l'on ait faites ſur l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, pour ce qui regarde les évenemens, & la Chronologie, depuis que les Annales de Baronius ont été publiées. On voit que dans les endroits de l'Hiſtoire, que l'on a examinez avec le plus de ſoin & d'étenduë, l'Auteur eſt auſſi plus étendu & plus exact; comme, dans ce qui s'eſt paſſé *du* temps de *S. Cyprien*, & de *S. Athanaſe*.

Pour ce qui regarde les matiéres de doctrine, il ne les touche preſque pas, ſe contentant de dire en géneral que l'on a diſputé en certains temps ſur certaines matiéres; lors que ſon Auteur n'a pas rapporté la naiſſance de quelque Héreſie, ou de quelque Diſpute à l'année, à laquelle on la doit rapporter. Cependant on a bien découvert des choſes, depuis la mort de *Baronius*, concernant les doctrines, qui ont cauſé des diſputes, pendant les premiers ſiecles. Mais l'Auteur ne s'étant propoſé que d'écrire *des Annales*; c'eſt à dire, de ranger les faits par années, a laiſſé ce ſoin à quelque autre, qui pourra compoſer une *Hiſtoire des Sentimens*, a-

vec

vec plus de facilité, présentement que quantité de fautes de Chronologie de Baronius & des autres Annalistes ont été découvertes. Ce second ouvrage n'est pas moins à souhaiter que l'autre, qui en est le fondement. Il faudroit que celui qui s'y appliqueroit eût beaucoup de connoissance des Langues & de la Critique, & fût exempt de préjugez, comme d'esclavage; ce qui se voit si rarement dans un seul homme, qu'on n'ose presque esperer, qu'il se trouve jamais personne en état d'executer un si beau & un si utile dessein.

Au reste le P. Pagi * a ajoûté ici un *Calendrier Romain*, parce qu'en lisant les Annales, on a souvent besoin de savoir en quel jour de la semaine étoit une certaine fête, principalement pour celles qui sont mobiles. On voit aussi par là quel jour de la semaine c'étoit, lors qu'il est arrivé un évenement remarquable, dont le jour est connu dans l'année Julienne, & selon l'ancienne maniére de compter parmi les Romains. L'Auteur y a encore marqué les commencemens des Mois Egyptiens, Macedoniens & Syriens, afin qu'on les puisse réduire

* *Pag.* 293.

ſans peine à l'année de Jules Ceſar.

Il y a enfin * des Additions, & des Corrections pour l'Apparat, & pour chaque ſiécle, où l'on trouve principalement 1. de nouvelles remarques, touchant la Chronologie du regne d'Herode le Grand: 2. le jugement de l'Auteur, touchant la Méthode, dont Mrs. Pearſon, & Dodwel ſe ſont ſervis, pour rétablir la Chronologie des premiers Evêques de Rome: 3. des remarques ſur les médailles, qui attribuent plus d'années, à quelques Empereurs, que leur regne n'en a eu: 4. d'autres ſur cinq Princes, qui ont été *Collegues de l'Empire*, ou qui ont eu *le pouvoir de Tribun & de Proconſul*, ſans être Auguſtes; & diverſes obſervations ſur ces Dignitez, que l'on n'a pas aſſez bien diſtinguées.

* *Pag.* 300.

X.

LIVRES DE PHILOSOPHIE.

Joannis Chaubergii specimen LOGICÆ CARTESIANÆ, *seu Modus Philosophandi, ubi certa Cartesianorum veritatem inveniendi via ostenditur, & in quibusdam novæ Introductionis in Philosophiam Aulicam veritas paucis expenditur. Studio* PAULI MICHAELIS RHEGENII. Lipsiæ. 1689. in 12. pagg. 477.

ON a reproché à Descartes l'ignorance de la Logique ; mais l'Auteur de cet Ouvrage croit que ce reproche est très-mal fondé, & qu'il n'y a point de meilleure Logique, que la Méthode que ce Philosophe a inventée. C'est pour le faire voir, que *M. Rhegenius* donne au Public cette Logique, formée sur les idées de *Clauberge*. Ce n'est autre chose, que cette même Méthode de Descartes, avec une grande partie de ses Méditations; à quoi l'on fait revenir la plûpart des choses, qu'on a de coûtume de traiter dans les Logiques ordinaires.

M. *Rhegenius* ne se contente pas de poser simplement ce qu'il veut établir; il se propose un Adversaire à combatre; savoir, M. *Thomasius* Auteur d'un ouvrage intitulé: *Introductio in Philosophiam Aulicam*, où il a attaqué en divers endroits Descartes. M. *Rhegenius* repousse ces attaques, & presque dans tous les Chapitres de son Livre, prend occasion des choses qu'il a auparavant établies, de réfuter par des consequences qu'il en tire, les principaux endroits de cette Logique Anti-Cartesienne. L'Auteur de *l'Introduction* se déclare pour ceux, qui sans se faire des principes, & sans s'attacher à aucune Secte choisissent en chacune ce qu'ils y croient trouver de veritable, & se font ainsi une Philosophie de pieces rapportées; il appelle cela Philosopher avec liberté. M. *Rhegenius*, qui est Cartesien zelé, desaprouve cette maniére de Philosopher. Selon lui il n'en est pas de la Philosophie de Descartes, comme de l'ancienne. S'attacher à Aristote, ou à quelque autre Philosophe comme lui, c'est renoncer à la liberté de son propre jugement, & soumettre aveuglément son esprit au leur; au lieu qu'en suivant Descartes, par cela même qu'on s'attache à lui, on ne s'attache à personne. Etre Disciple de Descartes, c'est

faire

faire profession de n'être Disciple que de la verité, & de ne se rendre qu'à l'évidence. Mais cela s'appelle, en autres termes, croire que tout ce que Descartes a dit est évident. On peut diviser cet Ouvrage en deux Parties. La premiére traite au long de la nature de l'Homme, ou de la connoissance de soy-même; connoissance que l'Auteur juge absolument nécessaire, avant que d'aller plus loin, à celui qui veut apprendre l'Art de faire un bon usage de sa raison. La seconde partie nous donne les regles, qu'il faut suivre, pour faire ce bon usage.

I. Le premier Chapitre est une nouvelle Préface, où au lieu de certaines questions préliminaires, ennuiantes & inutiles, qu'on trouve au commencement de toutes les autres Logiques, l'Auteur fait voir le soin que chacun doit prendre de se rendre heureux, par la connoissance de la verité. Il donne à Descartes la gloire d'avoir trouvé la seule Méthode, qui peut nous conduire à ce bonheur; & d'avoir, par le secours de cette Méthode, fait un tel progrès dans les Sciences, & découvert un si grand nombre de veritez, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer ce Philosophe. M. *Rhegenius* commence, dès ce Chapitre, à porter quelques coups à son

Adversaire. Il déclare que ce n'est point par envie de critiquer, mais qu'il a été bien aise, en nous donnant sa Logique Cartesienne, de faire voir l'injustice, que font à Descartes ceux qui blâment sa Méthode.

Le second Chapitre traite de la nature de la Logique, & du but qu'on doit s'y proposer. La Logique, comme on l'enseigne communément, n'est qu'une vaine Science de mots, qui ne signifient rien, & l'Art de disputer sur tout, & de parler sans jugement des choses qu'on n'entend point. L'Auteur méprise avec raison cette sorte de Logique, qui ne sert qu'à gâter l'esprit, au lieu que le but & l'usage de la veritable Logique doit être de former le jugement & de rendre l'esprit juste. C'est ce que M. *Rhegenius* veut qu'on se promette de la Logique Cartesienne.

Il * la divise en deux Parties, dont il appelle la premiére *Génetique*, parce qu'elle sert, dit il, à la *génération* de nos pensées, c'est à dire, à former nos pensées comme il faut. La seconde nous enseigne à résoudre & à développer les pensées des autres; & on lui donne le nom d'*Analytique*. La premiére de ces deux Parties en a deux autres. L'une présente la Méthode, qu'il faut suivre, pour

* *Chap. II. p.* 10.

pour bien conduire ses pensées, quand on cherche la verité, & qu'on veut s'instruire soi-même. L'autre donne l'ordre, dans lequel on les doit mettre pour instruire les autres. L'une est pour apprendre, & l'autre pour enseigner. D'autres croient, que la meilleure Méthode d'enseigner aux autres les veritez qu'on a découvertes, c'est de leur faire suivre le même chemin, qu'on a suivi.

La Logique *Analytique* a aussi ses deux Parties. La premiére nous fait entendre les pensées des autres, & nous apprend à découvrir le sens d'un discours ou d'un écrit. La seconde nous fait reconnoître la verité ou la fausseté d'un sens, que nous entendons.

C'est-là l'idée d'une Logique bien plus étenduë, que la Méthode de Descartes. Ce Philosophe, qui ne cherchoit qu'à s'instruire soi-même, n'avoit que faire de tout cela; aussi les preceptes de sa Méthode ne regardent que la premiére partie de la Logique *Genetique* de nôtre Auteur; c'est à dire, qu'ils ne vont qu'à faire penser par ordre un homme qui cherche la verité, par sa propre méditation. M. *Rhegenius* le reconnoit, & croit pourtant que ces préceptes sont d'un plus grand usage, & qu'on peut les étendre aux autres

Parties de la Logique, ce qu'il promet de faire.

Si l'Auteur suivoit exactement sa division, & qu'il expliquât, l'une après l'autre, les quatre Parties de sa Logique Cartesienne, appliquant à chacune, comme il le promet, les préceptes de Descartes, on auroit là un plan de son Ouvrage; mais cette division n'est ici que par hazard, & l'on n'en entend plus parler dans la suite.

Le Chapitre * qui suit contient l'histoire des Anciens Philosophes, & de leurs differentes maniéres de philosopher. L'Auteur après avoir marqué quelques uns des préjugez, qui ont empêché ces Philosophes de bien rencontrer, revient à Descartes & à sa Méthode; qu'il défend avec beaucoup de zéle, contre l'Auteur de *l'Introduction*.

Tout le monde sait qu'on a fait à Descartes une affaire, de sa maxime du doute. Descartes veut que celui, qui entreprend de méditer par ordre, commence par se défaire de tous ses préjugez, par douter de toutes choses, & regarder en quelque maniére comme faux tout ce qu'il a crû jusqu'alors, afin de ne rien admettre dans la suite, que ce qu'une évidence invincible le contraindra de recevoir. On attaque là

des-

* *Chap. III. p.* 23.

dessus ce Philosophe, & l'on dit deux choses; l'une qu'il établit le Pyrrhonisme, l'autre qu'à force de vouloir bannir toutes sortes de préjugez, il donne dans le plus dangereux de tous les préjugez, qui est celui de croire d'abord fausses toutes nos anciennes opinions, avant que de les avoir examinées. Mais on explique trop à la rigueur les expressions de Descartes, qui tout Géometre qu'il étoit, ne laissoit pas d'être aussi un peu Orateur. Il s'est exprimé, en cette occasion, d'une maniére hyperbolique, & n'a voulu dire autre chose, si ce n'est qu'il ne faut rien du tout supposer comme veritable, avant que de l'avoir examiné.

Mais à quoi bon son doute, si ce n'est à jetter dans le Pyrrhonisme? C'est au contraire la seule voie propre, à nous faire trouver les veritables raisons de ne douter plus. Par ce doute il nous conduit à la certitude, en découvrant après cela les premiers & les plus solides fondemens, sur lesquels sont appuiées nos connoissances. Voilà ce que les Cartesiens répondent, & ce que M. *Rhegenius* redit plusieurs fois à l'Auteur de *l'Introduction*, qui les renouvelle; car ce sujet revient à tout moment, & toute la partie Polemique de cet Ouvrage n'est presque que cela répeté en diver-

manières differentes.

On a dit que M. *Rhegenius* croit que celui, qui veut faire un bon usage de sa Raison, doit premiérement savoir ce que c'est que sa Raison, & connoître ce qu'il est lui même. C'est ce qui oblige l'Auteur à emploier huit Chapitres, * qu'on peut regarder comme la premiére Partie de son Ouvrage, à traiter de la nature de l'Homme. Il prend occasion d'entrer dans cette matiére, par la question où l'on traite du sujet capable de Logique, qui est, dit M. *Rhegenius*, l'Homme, & non pas la bête. Il dispute ici fort-ment contre l'Auteur de *l'Introduction*. Cet Auteur définit l'Homme, comme on fait ordinairement, un *animal raisonnable*. M. *Rhegenius* montre que cette définition ne vaut rien; & dit que l'Homme étant composé de deux Etres differens, de l'Esprit & du Corps, on ne peut bien le définir, sans faire entrer dans la définition les deux parties qui le composent; en disant, que c'est une chose composée d'un Esprit fini & d'un Corps organisé unis ensemble.

Cette définition donne lieu à M. *Rhegenius* de traiter de ces trois choses de l'Esprit, du Corps, & de l'Union de l'un avec l'autre, sur tout cela il suit exactement

* *Cap. IV. p. 61. ad XI.*

ment Deſcartes. C'eſt pourquoi on ne s'y arrêtera pas, outre que ces matiéres appartiennent plûtôt à d'autres Sciences qu'à la Logique.

II. La ſeconde * Partie de cet Ouvrage nous donne les régles, que nous devons ſuivre, pour penſer & pour raiſonner juſte. L'Auteur, avant que de commencer, emploie un grand Chapitre à philoſopher ſur ce qui peut faire le bonheur de l'Homme dans cette vie. Il montre la vanité des biens du Corps, & des biens de la Fortune, comme on les appelle; & fait voir que l'Homme ne peut être veritablement heureux, que par le bon uſage de ſa raiſon & de ſa liberté: le ſeul bien qui eſt proprement à lui. Deux choſes s'oppoſent à ce bonheur, les maladies, ou les infirmitez du Corps, qui peuvent affoiblir nôtre raiſon; & l'ignorance ou l'erreur, qui ſont les maladies de l'Eſprit. On doit avoir ſoin de ſa ſanté; mais on doit ſur tout tâcher de guerir ſon eſprit de l'ignorance & de l'erreur, par la recherche de la verité. Tout ce diſcours de l'Auteur aboutit à nous faire reconnoitre l'utilité & la néceſſité des régles, qu'il va donner. Ces regles ſont les quatre préceptes de la Méthode de Deſcartes, que l'Auteur explique & étend,

* *Cap. XII. & ſeqq. p. 244.*

tend, en sorte qu'il y rapporte les questions, qui sont la matiére de toutes les Logiques.

Dans l'explication de ces quatre regles, M. *Rhegenius* fait venir presque toutes les especes de Sophismes, comme autant de fautes contre ces mêmes regles. Il tire en suite quelques consequences de son explication, qui montrent l'estime qu'on doit faire de la Méthode Cartesienne; dont les regles, quoique simples & en très-petit nombre, ne laissent pas de suffire, pour empêcher de tomber dans l'erreur ceux qui les observeront avec soin, dans la recherche de la verité.

Quoiqu'il semble que M. *Rhegenius*, ait déja bien dit des choses, qui regardent ces deux operations de nôtre esprit, le *Jugement*, & le *Raisonnement*, il ne considere pourtant tout ce qu'il a dit jusqu'ici, que comme appartenant à la premiére operation, qu'on appelle *simple perception*. C'est pourquoi il juge à propos de traiter expressément des deux autres, dans les Chapitres suivans. On trouve dans * celui, qui est *du Jugement*, ce qu'on a accoûtumé de dire sur les diverses énonciations, sur leur nature, sur ce qu'on appelle leur quantité & leur qualité &c. L'Auteur explique

* *Cap. XX. p.* 394.

plique, dans les autres, les differentes especes de l'argumentation. M. Rhegenius explique tout cela, en peu de mots, après quoi, dans le dernier Chapitre de son livre, il donne quelques préceptes, pour regler les actions de la vie; & ne manque pas de remarquer, aussi bien que Descartes, qu'on n'y peut pas observer la même exactitude, que dans les choses de simple speculation; parce qu'on est obligé ordinairement de se déterminer, avant l'examen nécessaire; sans quoi on perdroit l'occasion d'agir. Il suffit donc d'apporter tout le soin possible à reconnoître le parti qu'on doit prendre, & de prendre toûjours celui qu'on juge le meilleur. Au reste ceux qui liront ce livre n'auront pas de peine à reconnoître, que M. *Rhegenius* a si bien usé de la *Liberté de philosopher*, qu'il s'est trouvé aussi conforme à Descartes, que s'il avoit reçu tous ses Principes, sans examen.

2. PETRI DANIELIS HUETII *Episcopi Suessionensis designati Censura* PHILOSOPHIÆ CARTESIANÆ. Parisiis in 12. 1689. pagg. 224.

VOR-

VOICI un livre d'une nature bien différente du précedent, puisque l'Auteur entreprend d'y ruiner de fond en comble les Principes de la Philosophie de Descartes. C'est-là tout son dessein, car il n'établit aucuns autres Principes: quoi qu'il fasse l'éloge d'Aristote en peu de mots, sans desavoüer néanmoins que ce Philosophe n'ait commis plusieurs fautes. L'Auteur ne donne aucun moien de les reconnoitre, & sembleroit quelquefois, si l'on entendoit ses termes à la rigueur, vouloir introduire l'ancien Pyrrhonisme. Comme *M. Huët* n'est pas le premier Adversaire, que Descartes ait eu; toutes les objections, qu'il suppose contre lui, ne sont pas nouvelles. Il y en a plusieurs, que l'on peut trouver parmi celles, qui sont imprimées, après les Méditations de Descartes, & auxquelles il a déja répondu; comme ceux, qui compareront ces Objections avec cet Ouvrage, le pourront reconnoitre. Il auroit au reste été à souhaiter, que ce livre eût paru, pendant qu'il n'étoit pas défendu aux Ecclesiastiques de France, de soûtenir la Philosophie de Descartes. M. Huët n'auroit pas manqué d'Adversaires, & cette dispute auroit été d'autant plus fructueuse, qu'il

qu'il y a peu de gens en France, qui ſoient tout à fait Carteſiens ; & que ceux, qui eſtiment le plus ce Philoſophe, avouënt qu'il s'eſt trompé en bien des choſes. On auroit ainſi pu diſtinguer ce qui eſt inſoûtenable, dans la doctrine de Deſcartes, de ce que l'on en peut défendre. Il ſeroit à deſirer que l'on entreprit cet examen hors du Roïaume, & peutêtre qu'il ſe trouvera quelcun, que le zele philoſophique armera contre les ennemis de ce qu'on appelle *des nouveautez*. Cependant afin qu'on ſâche en quoi M. Huët reprend Deſcartes, voici en peu de mots ce qu'il y trouve principalement à redire, dans les huit Chapitres de ce Livre.

I. M. l'Evêque de Soiſſons ſuit le même ordre que Deſcartes, & après avoir expoſé ſon ſentiment à la tête de chaque Chapitre, ou dans un Article particulier, il l'attaque de toute ſa force.

1. Deſcartes a commencé par douter de tout, & en même temps par regarder tout ce qu'il avoit cru, comme faux. On l'accuſe de ſe contredire, ſans conſiderer que lors qu'il dit que l'on doit croire que tout eſt faux, il imite ceux qui pour redreſſer un arbre courbé d'un côté le plient de l'autre, afin qu'il puiſſe retourner à un juſte milieu. Ainſi

Deſcar-

Descartes, pour faire comprendre le peu de sureté qu'il y a à se fier à des jugemens, que l'on a faits sans savoir pourquoi, dit qu'il les faut supposer non seulement douteux, mais encore faux; pour dire, qu'il vaudroit mieux croire qu'on s'est trompé en tout, & examiner tout de nouveau, que d'admettre sans examen des suppositions incertaines.

2. Descartes a cru que la premiére proposition connuë est celle-ci: *Je pense, donc je suis.* M. Huët le censure de ce qu'il suppose une autre proposition qu'il ne prouve pas, qui est celle-ci *je suis pensant* (pour l'exprimer à la maniére des Logiciens) d'où il ne pouvoit pas conclurre, *je suis*, sans faire un Sophisme. Mais si Descartes n'avoit voulu dire autre chose, si ce n'est que la premiére vérité, dont nous sommes convaincus, c'est nôtre existence & que nous en sommes convaincus invinciblement par le sentiment interieur, que nous avons de nous mêmes, par la pensée; si Descartes, dis-je, ne vouloit dire autre chose, il s'ensuivroit qu'on n'attaqueroit ici que son expression. Il s'ensuivroit aussi de là, qu'on ne doit pas objecter à Descartes, comme fait l'Auteur, qu'il suppose qu'on peut s'assurer de quelque chose, par le rai-

raiſonnement, avant que de l'avoir prouvé; ou que l'on doit ſavoir auparavant ceci : *c'eſt que tout ce qui agit eſt*, & ce que c'eſt qu'*agir* & *être*, parce qu'il n'y a point là de raiſonnement, mais une ſimple conviction, à laquelle nous ne pouvons pas reſiſter; & qu'*agir* & *être* ſont des noms d'idées ſimples, que l'on conſidere, quand on veut, par abſtraction, mais dont il ne s'agit pas ici. Tout ce qu'on pourroit dire, c'eſt que Deſcartes ne s'eſt pas exprimé aſſez clairement, & l'on auroit ſans doute raiſon. Mais ſes Diſciples trouveroient aiſément le moien d'excuſer le défaut de ſon expreſſion, pourvu qu'on admit dans le fond ſon ſentiment.

3. Les Carteſiens, dans cette ſuppoſition, répondroient auſſi à M. Huët, qu'il donne quelque ſens qu'il lui plaira à ces deux mots *je penſe*, ſur leſquels il raiſonne beaucoup; qu'il faut convenir avec eux, que toute penſée emporte avec ſoi le ſentiment que l'on penſe, quoi que l'on n'y faſſe pas réflexion, comme leur Maître l'a fait voir, & comme perſonne n'en peut douter; pourvu qu'il ne confonde pas ce ſentiment avec une penſée réflechie, & diſtincte, qui eſt une ſeconde penſée, qui n'accompagne pas toûjours la premiére.

4. Cela

4. Cela étant, il s'ensuivra encore que M. Huët objecte sans fondement à Descartes, que supposant que quelque mauvais Genie nous pourroit avoir faits, en sorte que nous nous trompions en tout, Descartes ne peut faire aucun raisonnement, de la verité duquel il puisse s'assurer; & qu'ainsi par les principes on ne peut faire un pas, dans la connoissance de la verité. Descartes, dira-t-on, a pu regarder, malgré cela, la connoissance que nous avons de nôtre propre existence, comme un principe indubitable; parce que quelque supposition que l'on fasse, il n'est pas en nôtre pouvoir d'en douter, puisque *douter* est une pensée, qui renferme un sentiment convaincant de nôtre existence. On dira encore un coup, que ce Philosophe ne s'est pas exprimé de la sorte, ce qui est vrai; mais si l'on médite bien ce qu'il dit, non pour le chicaner, mais pour tâcher de découvrir ce qui l'a fait parler comme il a parlé, on trouvera que c'est la pensée que l'on vient d'exprimer; quoi qu'en la voulant communiquer aux autres, il ne l'ait pas revêtuë de paroles assez claires, ni proposée d'une maniére assez dégagée. Cela ne paroîtra pas étrange à ceux qui savent, qu'il n'est pas aisé d'exprimer clairement des pensées toutes

tes nouvelles, & auſquelles on n'eſt pas aſſez accoûtumé ſoi-même. On dira encore, ſi l'on veut, que Deſcartes ne concevoit pas aſſez diſtinctement ce qu'il diſoit, pourvû que l'on avoüe qu'il a raiſon dans le fond des choſes.

II. * 1. M. Huet reproche à Deſcartes, non ſeulement d'avoir établi diverſes choſes comme veritables, avant que d'avoir découvert *le caractere de la verité*; mais encore d'avoir employé ces mêmes choſes, pour parvenir à cette connoiſſance, & d'avoir après cela fait ſervir ce caractere à prouver ce qu'il avoit établi. On l'accuſe d'avoir commis en cela une eſpece de *cercle*, ce qui eſt un mauvais raiſonnement. Mais Deſcartes, après s'être aſſuré de certaines choſes par une conviction interieure, à laquelle on ne peut réſiſter, a pu chercher la raiſon de cette conviction. Il a trouvé que c'étoit *l'évidence*, d'où il a conclu que l'évidence eſt le caractere de la verité, & a tiré néceſſairement cette conſequence, parce qu'il n'eſt pas en nôtre pouvoir de réſuſer nôtre conſentement à ce qui nous eſt évidemment connu. Ce n'eſt pas commettre un cercle, que de raiſonner ainſi: En examinant ce que je

croi

* *Pag.* 44.

crois néceſſairement, & en recherchant pourquoi je le croi néceſſairement; je trouve que c'eſt une extréme évidence, dont ces choſes ſont accompagnées. Je conclus de là que *l'évidence* eſt le caractere de la verité, par lequel je puis prouver enſuite *à poſteriori* les choſes, dont l'examen m'a conduit par occaſion à la découverte de ce caractere. Néanmoins il eſt difficile d'excuſer tout à fait Deſcartes, comme on le verra un peu plus bas.

2. On cenſure encore ici Deſcartes de n'avoir pas été conſtant, dans l'établiſſement du caractere de la verité, & d'avoir poſé outre celui, que l'on vient de nommer, *la Lumiére naturelle*, & la *Connoiſſance des choſes par les choſes mêmes*. Il eſt vrai que ce n'eſt que par conſéquence, & que les Carteſiens ne manqueront pas de la nier. Deſcartes n'a dit que de certaines veritez étoient connuës par la lumiére naturelle, que parce qu'il s'en eſt trouvé convaincu, ſans pouvoir en douter, à cauſe de leur évidence, en uſant de *la faculté de connoître que nous avons reçuë de Dieu*, ce qui eſt, ſelon lui, la lumiére naturelle. La connoiſſance des choſes, par elles mêmes, eſt auſſi appuiée ſur l'évidence, qui s'eſt trouvée dans les premiéres propoſitions, que Deſcartes a éta-

établies, quoi qu'il n'ait pas parlé d'abord de cette évidence.

3. M. Huët ne ſera pas contredit, par pluſieurs Carteſiens, en ce qu'il reprend Deſcartes de n'avoir pas été aſſez conſtant, dans la définition du mot *Idée*, qu'il a entendu en divers ſens, comme nôtre Auteur le fait voir.

4. On reprend auſſi dans Deſcartes ce raiſonnement : *ſi en nous rendant à l'évidence, nous nous trompions, Dieu qui nous a faits, en ſorte que nous nous y rendons néceſſairement, ſeroit trompeur : Or Dieu n'eſt pas trompeur : Donc &c.* Mais pourquoi croioit-il que Dieu n'eſt pas trompeur ? parce qu'il voioit évidemment le contraire dans l'idée de Dieu C'eſt en effet là un cercle, dont il ſemble que ce grand Philoſophe ne ſe ſoit pas apperçu, & qu'on lui avoit déja reproché. Il ne l'a néanmoins jamais voulu avouër, ſoit par honneur, ou autrement.

5. M. Huët propoſe enſuite divers argumens contre l'Evidence de Deſcartes, dont la plûpart prouvent que ce Philoſophe & ſes Diſciples ont reconnu comme vraies des choſes, qui ne ſont point évidentes, & qu'il y a des veritez qui ne ſont pas claires. Tout cela peut être vrai, ſans que le ſentiment de Deſcartes ſoit faux ; puiſque

les Carteſiens peuvent avoir abandonné mal à propos leurs Principes ; & qu'il y a des veritez, que nous ne connoiſſons pas, & dont nous ne pouvons pas juger. Le plus fort argument eſt, comme il ſemble, le cinquiéme, où l'Auteur demande à Deſcartes, & aux Carteſiens ce qui les convainc que ce qui eſt évident eſt vrai ? Si l'on avoit à défendre les Principes de Deſcartes, on répondroit que cette queſtion eſt inutile, parce que quelque jugement, que l'on en pût faire en géneral, il n'eſt pas en nôtre pouvoir de réfuſer nôtre conſentement aux propoſitions évidentes. Nous croirons toûjours que ce qui eſt évident eſt vrai, parce qu'il nous eſt impoſſible de faire autrement. Dés que l'on entend les termes de cette propoſition : *Deux & deux ſont quatre*, on s'y rend inévitablement, & on la regarde néceſſairement comme veritable. La queſtion propoſée pourroit donc s'agiter, parmi quelques autres Intelligences, qui ſeroient inſtruites de nos diſputes. On pourroit propoſer cette Theſe, parmi elles : *Si ce qui eſt évident, parmi les Habitans de la troiſiéme Planete du tourbillon du Soleil, ou dans la* Terre, *eſt néceſſairement veritable* ? Mais parmi nous, le parti, que nous pouvons prendre, eſt déja pris, & nous n'en ſaurions revenir. 6. M.

6. M. Huët attaque aussi les quatre regles, que Descartes donne dans sa Méthode. Ses raisons reviennent à ceci : c'est qu'on ne peut pas savoir, si l'on connoît clairement une chose ; qu'on ne la peut diviser en toutes ses parties, si on ne l'a parfaitement pénetrée ; & que l'on ne sauroit commencer par les choses les plus simples, pour aller aux composées ; parce * *qu'il n'y a rien de si simple*, dit l'Auteur, *dont la connoissance ne dépende d'une infinité de choses. Il n'y en a aucune, qui soit si facile à connoître, que vous puissiez savoir certainement que vous la connoissez. Il n'y en a point, dans la connoissance de laquelle il n'y ait pas une difficulté extrême & même insurmontable, pour la connoître.* A moins que M. Huët n'entende ces paroles, avec de grandes modifications, c'est-là ce qu'on appelle le pur Pyrrhonisme ; & si ce qu'on vient de dire est vrai dans toute son étenduë, les Mathematiques n'ont rien du tout d'assuré ; puis que l'on n'y sout les questions que l'on y propose, qu'en suivant les regles de Descartes ; qui les a empruntées des Géometres, comme ceux qui ont quelque connoissance de l'Algebre particuliérement le peuvent savoir. Aussi M. Huët l'avoue-t-il, dans

* *Pag.* 65.

dans la page suivante, où il dit qu'on s'en sert dans l'Arithmetique & dans la Géometrie, & même dans les choses de la vie, autant que l'on peut : Il conclut néanmoins cet article, en ces termes : *Pervagata hæc est & tunicatæ plebis solo trita via, at eâ iri ad certam veri notitiam illud verò pernegamus* : „ C'est-là la voie commune & battue „ par le petit peuple, mais nous nions „ très-fortement qu'on aille par là à la „ connoissance de la verité. Les grands Genies regardent à ce compte les démonstrations de Mathematique, comme incertaines ; & prétendent qu'une rapsodie de preuves très-obscures aient plus de force, que ce que le commun des hommes conçoit évidemment.

7. C'est peutêtre en consequence de ce principe, assurément peu commun, que l'Auteur dit que les Cartesiens soûtiennent que *l'Attention est le caractere de l'évidence* ; car on avouë qu'il paroit clair qu'ils disent que l'Attention est un moien de parvenir à l'évidence, & jamais que c'en est la marque ; à moins que ce ne fût quelque Cartesien, qui n'eût pas le sens commun, ou qui entendit par le mot d'*Attention* toute autre chose, que ce qu'on entend communément par là.

III. 1. Dans le Chapitre troisiéme,

me, l'Auteur examine le sentiment de Descartes, touchant l'Ame ou plûtôt il introduit *un Pourceau du troupeau d'Epicure*, comme il parle lui même, qui dispute contre Descartes. Si ce dernier revenoit au monde, comme il étoit un peu bilieux, il diroit d'abord au Pourceau de M. de Soissons; qu'il n'est qu'une bête, qui dispute contre ce qu'il n'entend pas. Peutêtre que l'Auteur l'a représenté ainsi, pour garder le *decorum*, car en effet dans l'Article IV, il y a un raisonnement d'un homme qui n'entend rien dans Descartes, & les Epicuriens n'y ont jamais entendu grand' chose. A la verité il raisonne mieux, dans les articles suivants, en montrant que de ce que *penser* & *être étendu* sont des attributs tous differens, il ne s'ensuit pas que les sujets, dans lesquels ces attributs existent, soient differens; & que la substance de l'esprit ne nous est pas mieux connuë, que celle du corps. Mais il retombe un moment après dans un raisonnement, qui lui attireroit de nouvelles injures de Descartes, s'il vivoit; car l'Epicurien suppose que c'est le corps qui raisonne, sans en donner la moindre preuve, si ce n'est qu'il ne voit rien d'autre.

2. Le Pourceau cesse apparemment

de parler dans l'Article VII, où l'on accuse Descartes de faire consister toute l'essence de l'Homme dans la pensée, parce qu'il conclut qu'il existe, de ce qu'il pense. Mais les Cartesiens nieront la consequence, puisque Descartes ne prétend prouver là que l'existence de ce qui pense en lui, & non celle d'un homme; & doit supposer, qu'il ne sait pas encore ce que c'est qu'un homme.

3. On nie que ce soit l'Esprit qui sente, comme dit Descartes, & l'on soûtient que c'est le Corps; parce que l'on ne sent point, sans l'intervention du Corps, ce que l'on prouve. Les Cartesiens cependant n'ont jamais nié, qu'il ne faille que le corps intervienne dans les sensations, mais s'ensuit-il de là que c'est le corps qui sent? Pour entendre le son du Lut, il faut qu'il y ait quelcun qui en joue; & l'on ne dira néanmoins pas que le Lut entend le son, donc il est l'occasion.

4. Il est certain que Descartes n'a pas agi en Géometre, lors qu'il a parlé des idées; parce qu'il a changé de définition, comme M. Huët le lui reproche. Il les distingue quelquefois en trois ordres. Les unes nous viennent du dehors, comme l'idée, que l'on a du Soleil, en le voiant; les autres sont l'ou-

l'ouvrage de nôtre Esprit, telle qu'est l'idée que les Astronomes se forment du Soleil ; les autres enfin sont naturelles comme celles de Dieu, des axiomes de Géometrie &c. Ces choses sont les objects de nôtre Esprit, lors qu'il les considere ; & cependant Descartes confond ensuite les idées, qu'il appelle naturelles, avec la faculté de penser. Il semble qu'il a voulu dire que nous avons la faculté de contempler les idées qui se présentent à nous, par quelque occasion ; & qu'il y en a quelques unes, où nous ne changeons rien, & d'autres que nous joignons ensemble, en les considerant en même temps, ou desquelles nous pouvons retrancher quelque chose. Mais il ne s'est pas exprimé avec assez de clarté. Quoi qu'il en soit, M. Huët fait voir que les sens sont l'occasion, à laquelle l'Esprit voit de certaines idées ; mais il ne montre point que ces idées soient effectivement produites par les sens, ni que l'Esprit soit l'Auteur, à proprement parler, de l'idée qu'il considere à l'occasion des sens, ou à l'occasion de quelque pensée, comme lors que l'idée d'un homme est l'occasion, qui fait que l'on considere, par abstraction, ce qu'il a de commun avec tous les autres. Cependant M. de Soissons est persuadé qu'il a prouvé

qu'il n'y a rien dans l'Esprit qui n'ait été dans les sens.

4. Enfin il réfute la conjecture de Descartes touchant le siége de l'ame, dans le *Conarion*.

IV. Le * quatriéme Chapitre est un examen de la pensée de Descartes, touchant la preuve de l'existence de Dieu. Comme M. Huët ne paroît rien dire contre cette preuve, que d'autres n'aient dit, il y a long-temps, on ne s'y arrêtera pas. Outre cela, pour bien pénetrer la démonstration de Descartes, il faut avoir étudié la nature des idées, que ce Philosophe n'a pas assez éclaircie. Si M. Huët eût lu quelques endroits de la *Recherche de la Verité* avec application, avant que d'écrire ce Chapitre, il auroit peut-être proposé d'autres objections; car pour celles qu'il apporte, on ne manquera pas de dire qu'elles n'ont aucune force, pour la plûpart contre la doctrine de Descartes, comme elle est exposée dans ce livre.

V. Après avoir examiné les Principes généraux de la Metaphysique de Descartes, † on vient à ceux de sa Physique, touchant le Corps & le Vuide.

1. Une des principales raisons, que l'on apporte contre le sentiment de ce Phi-

* *Pag.* 102. † *Pag.* 144.

Philosophe, qui fait consister l'essence du Corps dans l'étenduë, c'est que ce sentiment ne s'accommode pas avec la Transsubstantiation.

2. On dit que le Vuide, ou la simple étenduë, est un pur néant, & que Descartes n'auroit pas cru que c'est quelque chose, s'il eût distingué les proprietez *négatives* des *positives*. On lui soûtient, qu'encore que l'Etenduë des Corps soit positive; il y en a une autre négative, qui est celle du Vuide, & qu'il les a confonduës mal à propos. Parmi les proprietez négatives du néant & du Vuide, on met *l'éternité*, après quoi on ne sera pas surpris que l'on mesure le néant à l'aune, & que l'on dise qu'il peut y avoir dans une chambre un néant aussi long que la chambre.

3. On réfute le sentiment de Descartes, touchant la dureté des Corps, que les plus habiles Cartesiens ont abandonné & refuté, avec plus d'étenduë qu'il ne l'est ici. On reproche aussi à Descartes qu'il n'en a pas usé sincerement, lors qu'il a dit qu'il croioit le monde *indéfini*, puis qu'en effet il est infini, selon lui.

VI. Dans le Chapitre suivant, * M. de Soissons attaque la maniére, dont Descartes a dit que ses trois Elemens

* Pag. 154.

pouvoient avoir été formez. Il dit qu'il s'ensuit de la supposition de Descartes, que tout se réduiroit en matiére très-subtile; ou qu'au moins le second élement, en se raclant sans cesse, se détruiroit enfin tout à fait; de sorte que quand même le premier se diminueroit, en perdant son mouvement & s'unissant au troisiéme, le second s'anéantiroit. Que si l'on dit que le second s'entretient par les parties, qui se détachent du troisiéme, il oppose à cette réponse Descartes * qui a dit, si l'on en croit M. Huët, qu'aucun Corps ne peut former le second élement.

Il rapporte encore quelques autres difficultez, que l'on a accoûtumé d'opposer à Descartes, & conclut par l'argument *d'Henri Morus*, que l'on peut voir dans son *Abregé de Metaphysique*. Chap. XVI.

VII. L'† sentiment de Descartes, touchant la pesanteur des Corps, étant appuié sur ce que les corps qui se meuvent en rond font effort, pour s'éloigner du centre de leur mouvement, & que ceux qui ont plus de force pour s'en éloigner chassent vers ce centre ceux qui en ont moins; on le réfute, en montrant que ces Corps ne s'éloignent que de leur centre particulier, ou du centre de l'ai-

re

* *Princ. P. III. §. 123. IV. §. 9.* † *P. 160.*

re plane qu'ils décrivent. Il s'ensuit de là que les Corps ne tomberoient perpendiculairement sur la terre, que sous la ligne équinoctiale. Ailleurs ils seroient pouſſez vers le point de l'axe de la terre, que l'aire, qu'ils décrivent par leur mouvement, coupe.

VIII. Le Huitiéme * & dernier Chapitre contient une Cenſure générale des Dogmes, des Ecrits, & de la perſonne de Deſcartes. On lui reproche principalement de n'avoir pas dit ſes ſentimens, avec aſſez de ſincerité, pour éviter la cenſure de l'Egliſe Romaine; & ce qu'on en dit n'eſt pas tout à fait ſans apparence, comme on le pourra voir dans l'Original. Mais c'eſt-là une faute, qu'il a commiſe preſque par force, à cauſe de la bizarrerie & de la tyrannie de certaines gens, qui ne peuvent rien ſouffrir que ce qu'ils ont appris & qu'il faut néceſſairement ménager, ou s'expoſer à de cruels chagrins. On l'accuſe d'avoir été fier, & intraitable, d'avoir fait l'ignorant par affectation, quoi qu'il eût aſſez de lecture; afin de perſuader plus facilement au monde, qu'il étoit l'inventeur des principes de ſa Philoſophie, quand même on les trouveroit ailleurs. Pour avoir répondu à ſes Adverſaires, avec un peu de

P. 6. hau-

*Pag. 165.

hauteur, on ne peut guere nier qu'il ne l'ait fait ; mais en liſant ſes écrits & en examinant ſon Genie, on ne trouvera pas qu'il y ait d'apparence qu'il eût beaucoup lu. Quoi que l'on trouve ailleurs, comme l'Auteur le fait voir, quelque choſe de ſemblable à ce qu'il dit ; il y a toûjours, ſi l'on y prend bien garde, d'aſſez grandes differences. Enfin ſon Syſteme ne paroît nullement, quoi qu'on en puiſſe dire, un Ouvrage de pieces rapportées.

Au reſte, M. Huët a raiſon de reprendre pluſieurs des Carteſiens de ce qu'ils mépriſent tout, & particuliérement les belles Lettres ; qui, jointes aux regles du bon raiſonnement, ſervent infiniment plus à la vie, par la connoiſſance qu'elles nous donnent de l'Hiſtoire, que tout ce que Deſcartes a inventé dans la Phyſique, qui n'eſt preſque autre choſe que des conjectures, tout au plus vrai-ſemblables. M. de Soiſſons a raiſon encore de préferer Ariſtote à Deſcartes, à l'égard des belles Lettres: car on ne ſauroit ôter à Ariſtote la qualité de Rhetoricien & de Critique, ſans lui faire tort: comme on lui feroit auſſi trop d'honneur de le faire paſſer pour un homme, qui raiſonne juſte, en matiéres de Phyſique & de Metaphyſique, ou qui, pour les regles du raiſon-

sonnement, en sache davantage, que les Sophistes de son temps n'en savoient.

XI.

Livres concernant

LA LANGUE FRANCOISE.

1. *Nouvelles Observations, ou Guerre Civile des* FRANÇOIS *sur la* LANGUE. A Paris. 1688. in 12. pagg. 483.

CET Ouvrage est un Recueuil des sentimens opposez des Grammairiens François, sur divers mots de leur Langue. Il paroît, par l'ordre des Chapitres, que l'Auteur s'est proposé de ramasser alphabetiquement tous les mots, sur lesquels il y a quelque contestation entre les Grammairiens. Il ne se contente pas de rapporter simplement leurs décisions, il tâche d'égaïer son sujet, en l'amplifiant en diverses maniéres; & cela va si loin, que ce volume ne contient que les trois premiéres Lettres de l'Alphabet; de sorte que si l'Auteur continuë, selon la même méthode, jusqu'à la fin,

on doit s'attendre à trois ou quatre Volumes, auſſi gros que celui-ci. M. *Menage* a ſouvent ſervi à allonger les Chapitres; car l'Auteur ne manque pas de le railler, lorſque l'occaſion s'en préſente, ſans épargner ſon temps, ni le papier. Peut-être qu'étant Avocat, comme il le témoigne * en quelque part, il s'eſt ſi fort accoûtumé à amplifier ſon ſujet, aux dépens de ſes Parties, qu'il ne peut même s'en empêcher dans ſes livres. M. *Corneille*, qui a commenté depuis peu *Vaugelas*, a cité ſouvent M. Menage, quoi qu'il ne ſoit pas toûjours de ſon avis, ſans pour cela le traiter avec mépris; & cette conduite a pour le moins autant plû au Public, que celle de ceux qui en ont parlé, avec trop de paſſion, contre ce ſavant homme.

L'Auteur recherche, dans ſa premiére remarque, que l'on rapportera, pour donner quelque exemple de ſa Méthode, ſi le mot d'*âge* eſt féminin, ou maſculin. Au commencement de ce ſiecle & dans le précedent, ce mot étoit plus communément féminin que maſculin, parce que le mot Latin *Ætas*, d'où il eſt dérivé, eſt de ce genre. Lors qu'on commença à cultiver avec quelque application la Langue Françoiſe, on.

* *Pag.* 218.

on la rendit presque toute Latine, dans les Livres, soit à l'égard de la construction, soit à l'égard du genre des mots. On ne croioit pouvoir mieux faire, que d'imiter les Poëtes Grecs & Latins, non en prenant leur pensée & leur donnant un tour François, ce qui est une imitation loüable ; mais en les traduisant mot pour mot, sans se mettre en peine de l'usage de la Langue Françoise. L'Auteur met *Ronsard*, du *Bellai*, & *Marot* entre ceux qui en uférent ainsi, & il est certain que les deux premiers particuliérement sont demi-Latins. Les principaux de ceux, qui commencerent à s'appercevoir de ce défaut, & à le corriger furent *Amiot*, *Desportes*, *le Cardinal du Perron*, *Coëffeteau*, & *Malherbe*. L'Auteur dit que l'on peut considerer sur tout Amiot, *comme le Moïse de nôtre Langue, qui l'a retirée de l'esclavage, où elle étoit dans le païs Latin.*

Il s'est fait ensuite dans la même Langue une autre Réformation, qui est particuliérement l'ouvrage de *Balzac*, & de *Voiture* ; qui ont été secondez par divers Auteurs, comme *Gombaud*, *Vaugelas*, *le Vayer*, *Sarasin*, *d'Abancourt*, *Patru*, *Mrs. de Port-roial*, & un grand nombre d'autres. L'Auteur les nomme de *demi-modernes*, parce qu'encore

core qu'il n'y ait que peu de temps qu'ils sont morts, il ne laisse pas d'être arrivé depuis leur mort, des changemens assez considerables, dans la Langue Françoise.

On doit, selon lui, distinguer differens âges, dans cette Langue, par rapport aux differens temps, dans lesquels elle a été réformée. Ce sont des Epoques, qu'il a cru devoir nécessairement remarquer, dans l'examen des mots & des expressions, dont il traite dans ce Livre. Il reproche à M. Menage de n'avoir pas eu assez d'égard à cela, & de se trouver souvent opposé à tous les Auteurs modernes; en faveur de ceux qui ont vécu au commencement de ce siecle, ou dans le précedent. On le reprend encore d'être devenu trop familier avec *Jodelle*, *Rabelais* & *Coquillard*, & de s'être servi de ces Auteurs & d'autres aussi surannez, pour décider des questions, qui regardent l'usage présent. Il faut néanmoins rendre justice à M. Menage, & avouër que ces citations ne servent pas tant à regler les questions, touchant l'usage d'aujourd'hui, qu'à faire l'histoire des mots, qui est quelquefois assez curieuse. Pour cela, il faut faire voir par des Auteurs de chaque âge, par quels changemens les mots ont passé.

L'Au-

L'Auteur croit que nous ſerons à ceux, qui viendront après nous, la même choſe, que les Auteurs, que l'on „ vient de nommer, ſont à nôtre égard. „ Nôtre Langue, dit il, changera, & „ quelque parfaite, qu'elle nous pa- „ roiſſe, elle deviendra peutêtre bar- „ bare. En pouvons nous douter, après „ tous les changemens, que nous voions „ arriver dans les Langues vivantes, & „ tous ceux, qui ſont arrivez dans les „ mortes? Nous ne pouvons nous van- „ ter d'être venus, pour la nôtre, à „ un point fixe de perfection, comme „ l'a prétendu *M. Charpentier*, dans „ ſon Traité de *l'Excellence de la Lan- „ gue Françoiſe*; puiſque je ferai voir „ qu'il y a plus de deux mille mots, ou „ façons de parler conteſtées, ou dont „ l'uſage eſt different.

Afin que la Prophetie de l'Auteur, touchant le changement, qu'il prévoit devoir arriver dans la Langue Françoiſe, fût veritable; il faudroit, autant qu'on en peut juger par le ſort de la Langue Latine, que la Monarchie Françoiſe ſe conſervât, ou s'augmentât, en ſorte que la Nation, à qui cette Langue eſt maternelle, demeurât toûjours diſtinguée de toutes les autres, ſans qu'il s'y mêlât des Etrangers. Mais ſi diverſes Nations venoient à être

tre incorporées dans la Françoise, par quelque révolution, ou autrement; sa Langue courroit grand risque de souffrir un changement en pis, qui feroit regarder la Langue d'aujourd'hui, comme la plus parfaite : de même que la Langue du siecle d'Auguste a passé pour la plus pure, dans les siecles suivans; à cause que les Nations, qui se mêlerent dans la Romaine, & qui ne parloient pas naturellement Latin, corrompirent ce langage. Cela pourroit arriver en France, ou par l'aggrandissement excessif de cette Monarchie, tel que fut celui des Romains; ou par un si grand affoiblissement, que les Sciences se trouvassent tout à fait négligées, à cause de la pauvreté des peuples; ou s'il arrivoit que quelque puissance étrangere les opprimât, & introduisit sa Langue avec ses Loix, comme il est arrivé aux Grecs, subjuguez premiérement par les Romains, & ensuite par les Turcs. On ne peut savoir, sans révelation, quel sera dans les siécles à venir l'état de la France, ni par conséquent prévoir la destinée de sa Langue.

Pour ce qui regarde la raison, tirée de l'incertitude, ou de la varieté de l'usage, à l'égard de quelques mots, d'où l'Auteur prétend prouver que la Langue

gue Françoise n'est pas encore dans le plus haut point de perfection, où elle doive aller ; outre que cela dépend d'un avenir inconnu, comme on l'a déja remarqué, on sait que dans l'état le plus florissant de la Langue Greque & de la Langue Latine, il y a eu de grandes contestations entre les Grammairiens & entre les personnes, qui parloient le mieux, sur l'usage des mots. Ceux qui ont lu *Aula-gelle* en peuvent savoir des exemples, que l'on ne rapportera pas ici.

Parmi ces remarques génerales, l'Auteur parle du mot *Age*, qui a été occasion de la digression, qu'il fait au commencement de son livre. Il soûtient, après les meilleurs Auteurs, que ce mot est masculin, quoi que la plûpart des femmes le fassent féminin, dans la conversation ; car pour celles, qui se sont mêlées d'écrire, elles le font masculin. Ainsi si on le veut faire féminin, il faut, selon l'Auteur, que ce soit dans la conversation.

Il remarque, après Vaugelas, que la Langue Françoise a un grand penchant pour le féminin. C'est peut-être, „ dit-il, parce qu'il est plus doux & „ plus agréable que le masculin. Peut-„ être aussi que les Dames parlant or-„ dinairement fort bien, & affectant le

„ fé-

„ féminin ; l'usage, dont elles font la „ partie la plus considerable (*l'Auteur n'a pas tout à fait tort en ceci,* „ * *& c'est ce qui rend la Langue Fran-* „ *çoise si pauvre*) se détermine fort sou- „ vent à ce genre ; outre que la com- „ plaisance entraine toûjours de leur „ côté la plus grande partie des hom- „ mes. Après cela, doit-on être surpris, „ si nôtre Langue a une fois autant de „ mots féminins, que de masculins ?

Au reste l'Auteur cite ordinairement les Ecrivains, sur l'autorité de qui il s'appuie, & en met quelquefois d'assez longs passages, tel qu'est l'endroit † de la Comedie de *M. Boursaut*, contre *M. Despreaux*, intitulée *la Satire des Satires*, où il critique ces vers de ce Poëte Satirique :

——— *Ton bras des peuples rédouté*
Va, la foudre à la main, rétablir
l'équité.

Cette Comedie a été imprimée, mais elle n'a jamais été representée, parce que M. Despreaux, qui y étoit nommé & joüé, obtint un Arrêt de défense aux Comediens de la representer. On n'en a vu que cet endroit, mais à en juger par là, quoi que l'on reprenne peut-être avec raison ces deux vers, bien des gens croiront que cette piece n'au-

* *Voiez Vol. VII. p.* 187. † *Pag.* 102.

n'auroit jamais fait grand tort à la réputation de M. Despreaux.

2. *Réflexions sur* L'USAGE PRESENT *de la* LANGUE FRANÇOISE, *ou Remarques nouvelles & Critiques touchant la politesse du Langage.* A Paris. 1689. pagg. 713.

VOICI un autre Recueuil Alphabetique de remarques, sur la Langue Françoise, qui paroît être complet, puis qu'il s'étend jusqu'au Z. Les décisions, & les citations sont beaucoup plus courtes. Le stile en est même plus exact, & plus châtié, que celui de l'Auteur de la *Guerre civile*. Ce n'est pas tant un Recueuil des differens sentimens des Grammairiens, qui ont déja écrit sur ces matiéres, qu'un supplément de leurs Ouvrages. On pourra encore tirer cet usage de celui-ci, qu'il pourra servir à conserver beaucoup de mots dans la Langue Françoise; dont on ne fera pas de scrupule de se servir, en voiant dans les citations, que l'on trouve ici, que de bons Auteurs les ont emploiez. Par exemple, l'Auteur * demande si *peinturer* n'est point un terme nécessaire? *Peindre* ne signifie ordinairement, que représenter avec le pinceau la figure de quelque chose,

* *Pag.* 380.

com-

comme d'une campagne, d'un oiſeau, d'une homme &c. Mais on pourroit ſe ſervir de *peinturer*, pour dire mettre des couleurs ſur quelque matiére que ce ſoit. Lors, par exemple, qu'un Sculpteur aiant fait une ſtatuë de bois, y applique les couleurs convenables, ne peut-on pas dire qu'il la *peinture*? Pour la peindre, il faudroit qu'avec les couleurs, il en tirât la repréſentation, ce qui eſt très-different. Auſſi, ajoûte l'Auteur, le Traducteur de la Sageſſe n'a pas manqué d'emploier ce mot, dans une occaſion ſemblable. *Vous vous plaignez*, diſoit S. Auguſtin à des Païens, *qu'on vous a pris vôtre Hercule, nous ſommes prêts à vous ſatisfaire, nous avons de la pierre, des ouvriers & de l'argent On vous taillera un Hercule, on vous le* peinturera, *comme étoit le vôtre; mais rendez nous les ames de tant de perſonnes innocentes, auſquelles vous avez fait perdre cruellement la vie.*

Outre les remarques ſur les mots conſiderez à part & ſur les phraſes détachées, on trouvera ici des reflexions ſur diverſes matiéres importantes, comme 1. ſur les *additions* qui n'ajoûtent rien au ſens, mais qui augmentent la force de l'expreſſion pag 23. 2. la maniére de placer les *Adjectifs*. pag. 24. 3. les *Adjectifs* qui n'ont point de *Subſtan-*

stantifs ; & au contraire les *Substantifs*, qui n'ont point *d'Adjectifs*, ce qui marque la pauvreté de la Langue Françoise pag. 28. *& suiv.* 4. *l'arrangement des mots.* pag 55. 5. sur les *complimens.* pag. 123. 6. les *Equivoques*, que l'on fait si souvent, sans y penser, pag. 198. *& suiv.* 7. sur les *termes inutiles*, défaut où tombent, selon la remarque de l'Auteur, une infinité d'Ecrivains, & qui rend le style plat & ennuieux. pag. 275. On en pourroit trouver un bon nombre d'exemples, dans le Livre précedent; & l'Auteur même, quoi que beaucoup plus serré, * y tombe quelquefois. On peut encore voir ce qu'il dit, sur ce sujet pag. 392. où il s'étonne avec raison de ce que ceux qui composent des Livres les augmentent toûjours, dans les nouvelles Editions. Ce qu'on lit d'abord à la prémiére page, c'est, *revu, corrigé, & augmenté de nouveau*; on ne lit jamais, *revu, corrigé & diminué*, ce qui seroit presque toûjours nécessaire.

Mais il faut indiquer les autres matiéres, dont l'Auteur traite, & qui ne regardent ni les phrases particuliéres, ni les mots. Il fait donc diverses remarques : 8. sur la *Periphrase*, qui est, en diver-

* Voiez sa remarque sur le mot *d'Auteur*.

diverſes occaſions, d'un très-grand ſecours, pag. 393. 9. le changement des *Perſonnes*, qui rend le diſcours beaucoup plus vif, lors qu'il eſt bien emploié pag. 401. la *Ponctuation*, qui eſt auſſi importante, que peu connuë. L'Auteur dit bien en géneral ce que c'eſt, & en gros quelques endroits, où l'on peut mettre un point, une virgule, deux points &c. Mais il auroit été à ſouhaiter qu'il traitât, à cette occaſion, *de la Periode* & de *ſes membres*; car c'eſt de l'exacte connoiſſance de cette partie de la Rhétorique, que dépend la veritable ponctuation. Il a bien dit quelque choſe de la longueur exceſſive des Periodes pag. 383 mais il n'eſt point entré en matiére, à l'égard des parties dont elles ſont compoſées. Il eſt ſurprenant que de tant de gens, qui ſe ſont mêlez d'écrire de la Langue Françoiſe, perſonne n'ait entrepris de traiter à fond d'une matiére ſi néceſſaire. On voit même ſi peu d'Auteurs, qui paroiſſent y avoir fait quelque réflexion, qu'elle peut paſſer pour preſque inconnuë. On remarque à tous momens une ſeule periode coupée par un point en deux; ou diverſes periodes qui ne ſont partagées, que par des virgules, ou tout au plus par un point & une virgule. Les membres des periodes

riodes ne sont point distinguez des parties, qui composent ces mêmes membres. Il n'y a souvent aucune proportion entre eux, & cette cadence, dont l'Antiquité faisoit tant de cas, y est entiérement négligée. Nos Rhétoriciens ne disent presque rien de tout cela, & ne marquent, tout au plus qu'en passant, les occasions, où l'on peut se servir d'un stile periodique, & celles où l'on ne le doit pas faire. Lors qu'on a recherché la raison de cela, on a trouvé que plusieurs de ceux, que l'on appelle *Beaux Esprits*, n'ont que très-peu de connoissance de l'Antiquité, dont ils ne peuvent par consequent tirer que très-peu de lumiéres. Lors qu'ils parlent de ces sortes de choses, que les Anciens ont traitées avant eux, on les voit dans le même embarras, que seroit un homme, qui sans avoir jamais vu les instrumens, dont on se sert dans un certain art, voudroit l'exercer sans prendre avis de personne, que de lui même. Comme il lui faudroit tout inventer, il auroit besoin de beaucoup de temps, pour faire mal des choses qu'un Ouvrier, qui auroit appris son métier chez un Maître, feroit parfaitement bien, & en peu de temps. On ne doit pas trop estimer l'Antiquité, ni recevoir aveuglément toutes ses décisions;

mais sous ce prétexte, il ne faut pas se réduire par entêtement & de gaïeté de cœur, dans la fâcheuse nécessité de tout inventer de soi même; sans vouloir profiter de ce qui est tout trouvé, il y a déja plusieurs siecles.

Pour revenir à nôtre Auteur, il fait encore diverses observations, 11. sur les *Accens*, & *l'Orthographe* pag. 428. 12. sur la *Prononciation* de divers mots, que les Etrangers & les Provinciaux ignorent souvent, pag. 452. *& suiv.* 13. les fautes, que l'on commet, sans y penser, contre le *Regime* pag. 541. 14. les Répetitions élegantes, & les vicieuses pag. 564. 15. les *Retranchemens* vicieux & élegans pag. 535. *& suiv.* 16. la *Rusticité*, dont on étale au long les differentes especes. pag. 615. 17. les *tours irréguliers* & élegans. pag. 668.

Au reste l'Auteur critique en plus d'un endroit un livre, dont on a parlé ci-dessus, dans *l'Article* VII. p. 211. de ce Volume. On n'avoit pas encore vu ce qu'il en dit, lors qu'on a écrit ce que l'on peut avoir lu, à la page que l'on vient de marquer.

On ne peut s'empêcher d'ajoûter ici qu'il seroit extrémement à souhaiter, que quelcun entreprît de faire une *Histoire des mots & des phrases de la Langue Françoise*, où après avoir marqué leur

leur Origine, il fit voir les changemens, qui y sont arrivez en divers temps. Cela serviroit beaucoup à l'intelligence, & à l'ornement de nôtre Langue; & l'on pourroit dire bien des choses, qui plairoient à ceux qui l'aiment. Par exemple, assez peu de gens savent pourquoi on ne dit plus en François, *septante*, *huitante*, *nonante*, & les Etrangers s'étonnent de l'étrange périphrase que l'on emploie, pour exprimer ces nombres. En voici l'origine, c'est que les porte-faix, les coupeurs de bois, les laquais, les servantes, & autres gens de cette sorte, ne savent compter que jusqu'à soixante. Ils recommencent là à compter, *un*, *deux*, *trois* &c. jusqu'à vingt, & disent *quatre-vingt*, *cent*, *six-vingt*, après quoi ils recommencent de nouveau par *un*. Les enfans des meilleures maisons, qui apprennent à parler avec les laquais & les servantes, & qui n'étudient jamais leur Langue, au moins pour la plûpart, ont peu à peu introduit ce langage ridicule en soi même, mais si autorisé par l'usage, qu'on ne peut parler autrement. S'il y avoit parmi nous des Ecoles, où l'on apprit à parler François, cela ne seroit jamais arrivé

XII.

Livres concernant LE SOCINIANISME.

a. A BRIEF HISTORY *of the* UNITARIANS, &c. *Courte Histoire des* Unitaires, *nommez aussi* Socinieus, *en quatre Lettres écrites à un Ami.* A Londres 1687. in 12. pagg. 298.

CEs Lettres ne contiennent pas ce que le titre semble d'abord promettre; savoir, une Histoire des *Sociniens*; mais plûtôt une exposition de leur doctrine, touchant *la Divinité de Jesus-Christ*, & la maniére dont ils répondent aux objections qu'on leur fait. L'Auteur semble avoir seulement abregé leur Catechisme, ou quelque autre livre semblable, sans y rajoûter que très-peu de chose. Il ne paroît pas fort adustruit des sentimens des *Rémontrans*, qu'il joint dès la premiére page aux Sociniens, comme s'ils faisoient profession d'être des mêmes opinions qu'eux, excepté à l'égard de la Divinité de Jesus-Christ. L'Auteur au-

auroit du au moins ajoûter à cela, qu'ils different encore sur l'article de la *Satisfaction de nôtre Seigneur*; s'il ne vouloit pas entrer dans un détail exact de la difference, qui est entre eux.

Ce petit Livre est composé de quatre Lettres, dont la premiére contient 1. les raisons des Sociniens, pour prouver que Jesus Christ n'est pas Dieu, en vertu d'une Union hypostatique avec une Personne divine, & que le S. Esprit n'est que la puissance, ou l'inspiration de Dieu: 2. quelques remarques, touchant les *Nazariens*, les *Ebionites*, *Paul de Samosate* & *Photin*, qu'il dit avoir été du même sentiment que les Sociniens: 3. L'Auteur dit que *Justin Martyr*, *Origene* & les principaux Peres de ce temps-là croioient non seulement l'inégalité des personnes & la production du Fils, peu de temps avant le monde, mais encore que le S. Esprit est une créature du Fils. 4. Il dit aussi qu'il y a une grande quantité d'Arions en Transsylvanie, & dans les lieux, que l'Empereur a conquis depuis peu. Mais il semble parler en cela, sur la foi de quelque rapport peu certain: comme ce qu'il dit des Anciens semble être une copie de quelques écrits de Sociniens, peu éclairez dans l'Antiquité Ecclesiastique. 5. Après cela, il veut faire

paſſer quelques modernes, comme *Eraſme*, *Grotius*, le *P. Petau* &c. pour Ariens, ou Sociniens, ou favorables aux uns, ou aux autres.

La ſeconde Lettre contient l'explication que les Sociniens donnent aux paſſages du Vieux Teſtament, qu'on leur objecte; & la troiſiéme, & la quatriéme ce qu'ils répondent à ceux du Nouveau. Il y a à la fin encore une Lettre d'un Gentil-homme, qui approuve la doctrine contenuë dans les trois derniéres Lettres, & en louë beaucoup l'Auteur.

2. *Traité de la* DIVINITE' *de Nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST. A Rotterdam. 1689. in 12. pagg. 491.

M. *Abbadie*, Auteur de cet Ouvrage, ſe propoſe tout le contraire de ce que s'étoit propoſé l'Auteur du livre, dont on vient de donner l'Extrait. Le deſſein de cet Anglois eſt de faire voir que le Socinianiſme n'eſt pas oppoſé à l'Ecriture Sainte, & M. Abbadie entreprend de montrer qu'il n'y a rien de plus éloigné de la verité. Il y a, entre ces livres, une difference aſſez remarquable; c'eſt que le Socinien ne raiſonne preſque point, ſur les paſſa-

ges

ges de l'Ecriture qu'il explique, mais se contente d'en marquer en peu de mots le sens, qu'il croit le plus naturel, au lieu que l'Orthodoxe est plein de longs raisonnemens, & de consequences Théologiques, soûtenuës d'un stile aussi plein des ornemens de la Rhetorique, que l'autre en est destitué. Si l'on ajoûte à cela que le Socinien parle à des juges, qui lui sont tout à fait contraires, & l'autre à des personnes bien disposées en sa faveur; il ne semble pas difficile de deviner lequel des deux gagnera sa cause, sans qu'il soit besoin de faire réflexion sur les autres avantages, que l'Auteur François a par dessus l'Anglois.

Cependant, si l'on examine bien les circonstances, où M. Abbadie & tous ceux qui défendent les sentimens Orthodoxes se trouvent, on verra que des personnes génereuses & qui n'aiment la verité qu'à cause d'elle même, comme lui, & plusieurs autres Théologiens Orthodoxes, qui ont écrit sur ces matiéres, ont plus de sujet de s'en plaindre que d'en être satisfaits. Les Lecteurs, qui jugent de cette controverse, n'ont presque nulle part la liberté des suffrages. Peu de gens même osent lire les livres des Sociniens, & l'on ne conseille à personne de le faire. Se dé-

clarer pour leur opinion, c'eſt vouloir perdre ſon honneur, ſon repos, ſes biens & ſa vie, au moins dans la plûpart des Etats de l'Europe. Excepté la *Tranſſyvanie*, il n'y a aucun lieu, où les Unitaires puiſſent être reçus en aucune charge; & encore le ſont-ils rarement, dans cette Principauté. La Hollande, qui eſt, après la Tranſſylvanie, le lieu où la Liberté de Conſcience eſt la plus grande, ne tolere perſonne, qui faſſe profeſſion publique de Socinianiſme. Ceux qui peuvent être en cette opinion ſont en petit nombre, & ont peu de moien de publier leurs livres, quand la miſere où ils ſont leur donneroit le temps d'en faire. Se déclarer Avocat d'une cauſe ſi odieuſe, c'eſt marcher droit à ſa ruïne. On m'avoüera après cela, qu'il eſt bien fâcheux pour un homme d'honneur d'être obligé de plaider contre des gens, que perſonne ne défend, & qui ſont déja condamnez ſans appel, par tout le monde. Il vaudroit autant ſe battre en champ clos, armé de toutes pieces, contre un homme deſarmé, devant des juges qui ſeroient prêts à le retenir, s'il vouloit ſe défendre.

Outre que ces circonſtances ne ſont pas honorables aux défenſeurs de la verité, elles ſont encore un très-mau-

vais

vais effet pour eux, dans l'esprit de ceux qui sont en secret dans les sentimens des Unitaires, & qui sont ceux dont on se propose principalement la conversion. Ces gens-là prennent les Athletes de la Foi pour de faux braves, qui défient un ennemi, qui n'a garde de répondre, & dont ils feroient d'abord supprimer les livres, s'ils pouvoient. Ce préjugé, quoi que souvent injuste, fait à la verité un tort, que l'on ne sauroit exprimer. Si l'on cite contre les Sociniens le consentement de tout le reste du Christianisme, un Libertin, ou un autre replique d'abord, qu'il n'y a jamais eu de liberté sur cette matiére, depuis qu'il s'est assemblé des Conciles.

Mais que faire? dira-t-on, faudra-t-il ne rien dire de ces matiéres, à cause de cela? Bien des gens croient que l'on feroit peutêtre mieux de n'en pas entretenir le peuple, qui n'y entend rien; mais d'autres soutiennent que si l'on n'en disoit rien, tout le monde se trouveroit insensiblement Unitaire, sans savoir comme il le seroit devenu; parce que les sentimens de ces gens-là sont plus proportionnez à la portée du peuple, que ceux des Orthodoxes, & se présentent naturellement à l'esprit. Il vaut donc mieux en

parler & en écrire, au hazard de s'exposer aux inconveniens, que l'on a marqués ci-dessus. Car ce seroit encore un plus grand inconvenient, que d'accorder aux Unitaires une liberté entiére de se défendre; & à tout le monde celle d'embrasser leur opinion, si on la trouvoit bonne.

On proposera ici une chose, que l'on pourroit souhaiter, & qui n'obligeroit personne en Europe à changer de conduite. Comme les souhaits n'ont pour borne, que ce qui est absolument impossible en soi même; il est permis de les étendre jusqu'aux choses, qui n'arriveront jamais, pourvu qu'elles ne soient pas contradictoires. Les défenseurs de la verité souhaiteroient donc de pouvoir se trouver en quelque lieu de l'Asie, devant des Juges non prévenus, comme seroient des Chinois, & de plaider devant eux; après qu'eux & les Socinieus auroient instruit ces nouveaux Juges, autant qu'il le faudroit, pour juger d'un procès, tel qu'est celui dont il s'agit. C'est ce qui n'arrivera jamais, mais supposons que cela fût arrivé, que M. Abbadie offrit son livre à un Philosophe Chinois, & tâchons de deviner ce qu'il en pourroit juger en gros, sans nous engager à approuver néanmoins ses sentimens.

Avant

Avant que d'entrer dans l'examen des raisons, que l'on apporte de part & d'autre, le Chinois demanderoit d'être instruit de leurs sentimens & de l'état de la question. Il est ridicule de disputer, ou de juger d'une dispute, sans cela. L'Unitaire diroit que pour lui il croit qu'il n'y a qu'un Dieu, c'est à dire, un Etre éternel, qui a produit toutes choses, & qui a envoié en un certain temps un Homme né d'une Vierge, pour apprendre sa volonté aux autres hommes; & qu'il l'a assisté d'une maniére si extraordinaire, par sa puissance divine, que cet homme n'a jamais commis de faute, ni dit de mensonge &c. M. Abbadie diroit aussi qu'il croit la même chose, mais qu'il faut ajoûter à cela premiérement, que dans cet Etre unique en nombre, que l'on appelle Dieu, il y a *trois personnes*, dont la premiére, que l'on nomme *le Pere*, a *engendré* de toute éternité la seconde, que l'on nomme *le Fils*; & que le *S. Esprit*, qui est la troisiéme, *procede* de l'un & de l'autre. Secondement, que la seconde personne a été *unie hypostatiquement* à ce S. Homme qui est né d'une Vierge. L'Unitaire nieroit tout cela, & il paroîtroit ainsi que c'est-là proprement ce qui est en question.

Nôtre Philosophe Chinois deman-

droit là-dessus l'explication des termes, dont on se sert. Il commenceroit par le mot de *personne*, qu'on ne lui expliqueroit qu'en disant que c'est une certaine *distinction incomprehensible*, qui fait que l'on distingue dans une nature unique en nombre un Pere, un Fils, & un S. Esprit. Il demanderoit encore ce que veut dire *incomprehensible*, & on lui diroit que c'est une chose, dont on ne peut avoir aucune idée.

Cela étant ainsi expliqué, il voudroit qu'on lui marquât ce que l'on entend par *engendrer* & par *proceder*, termes dont on se sert en cette matiére. On repliqueroit que ces termes marquent certaines rélations incomprehensibles, qui sont entre les trois personnes. Enfin il demanderoit ce que l'on entend, par être *uni Hypostatiquement*? On répondroit que ce terme se dit de quelque Nature intelligente, qui est unie à une autre; en sorte qu'on les regarde toutes deux comme faisant un seul & même Tout; auquel on attribuë les proprietez de ces deux Natures, en vertu de cette Union. Si le Chinois demandoit là-dessus, qu'on lui indicât en quoi consiste précisément l'Union de la seconde Personne avec l'Humanité de Jesus-Christ, on ne pourroit répondre autre chose, si ce n'est que le

nœud,

nœud, s'il faut ainſi dire, qui unit ces deux Natures eſt tout à fait incompreheſible.

De là nôtre Philoſophe recueuilliroit que l'état de la queſtion conſiſte en ces deux choſes: 1. ſavoir, s'il y a en Dieu trois diſtinctions, dont on n'a aucune idée, & entre leſquelles il y a certaines rélations, dont on n'a point d'idée non plus? 2 ſavoir, ſi la ſeconde de ces diſtinctions inconnuës a été unie à l'Humanité de Jeſus Chriſt, d'une maniére également inconnuë? L'état de la queſtion étant établi de la ſorte, ſi le Chinois apprenoit que les Unitaires ont écrit de gros livres, & ſe ſont attirez de cruelles perſécutions, dans la penſée qu'en niant ces deux propoſitions ils défendoient la gloire de Dieu, & gagnoient ſa faveur; il ne pourroit s'empêcher d'être ſurpris de ce zele, & ſelon l'humeur, dont il ſe trouveroit, il traiteroit les Unitaires d'Eſprits foibles, ou de perturbateurs du repos public. Il s'étonneroit auſſi ſans doute, s'il apprenoit toutes les diſputes que les Chrétiens ont euës autrefois ſur ces myſteres, puis qu'ils avouënt qu'il s'agit ici de choſes dont on n'a point d'idée. Il jugeroit qu'on auroit bien fait de parler peu de ce qu'on n'entend point; & encore mieux de n'engager

perſonne, par des traitemens trop violens, à s'oppoſer, non pas tant à des termes incomprehenſibles, qu'à la maniére haute & inflexible de les faire recevoir.

Si le même Philoſophe Chinois vouloit juger pertinemment des preuves, que les uns apportent pour ſoûtenir les diſtinctions, les rélations, & l'union incomprehenſibles, auſquelles on a donné les noms, que l'on vient de dire, & celles que les autres apportent pour les rejetter, il faudroit 1. qu'il apprît l'Hebreu & le Grec: 2. qu'il lût & relût pluſieurs fois, dans les langues Originales, les livres ſacrez, d'où ces preuves ſont tirées, pour ſe rendre le ſtyle de ces livres familier, & pénetrer leur maniére de raiſonner, avec les autres ſecours néceſſaires pour cela. S'il s'aviſoit de vouloir juger de la force de leurs expreſſions, par une verſion Chinoiſe, & par rapport à la maniére de parler & de concevoir de ſon païs, il eſt viſible, qu'il s'expoſeroit à ſe tromper & que s'il trouvoit la verité, ce ne ſeroit que par hazard.

On ne peut pas dire ici le jugement qu'il pourroit faire ſur chacune des preuves en particulier, parce que cela demanderoit un livre entier. On ne croit pas qu'il ſe déclarât pour les Sociniens, mais

mais, il y a bien de l'apparence, que ce ne seroient pas leurs seules explications, qu'il trouveroit dures; & qu'il voudroit qu'on ne se servit pas contre eux de tant de raisonnemens de metaphysique fondez sur des termes, attachez, en nos Langues modernes, à une seule idée, mais très-équivoques dans le langage des Anciens.

Mais il est temps de quitter la fiction, pour donner au Lecteur quelque idée du livre, qui nous a donné occasion de la faire. Les preuves, que l'on y rapporte, sont les mêmes que l'on trouve dans les autres Ouvrages, où les Auteurs Catholiques & Protestans ont réfuté les Sociniens. Ce qu'il y a de nouveau, c'est la Méthode dont on se sert, & les consequences que l'on en tire conçuës en termes extrémement forts, & c'est aussi ce que l'on marquera. L'Auteur divise donc son Ouvrage en six Sections, où il se propose de prouver cinq consequences; & de répondre à quelques unes des objections des Sociniens.

I. Dans la premiére Section, on fait voir *que si Jesus-Christ n'est pas vrai Dieu, d'une même essence avec son Pere, la Religion Mahometane est préferable à la Religion Chrétienne, & Jesus-Christ moindre que Mahomet.* L'Auteur s'appuie sur ce que Jesus-Christ & ses Apô-

Apôtres ont donné occasion aux Chrétiens, par leurs expressions entendues dans le sens des Orthodoxes, de croire que Jesus-Christ est le Dieu suprême, & de l'adorer en cette qualité. Or ne l'étant point, selon les Sociniens, Mahomet seroit préferable à Jesus Christ en cela, & auroit reproché avec raison aux Chrétiens leur Idolatrie. Comme les Sociniens nient que Jesus Christ & ses Apôtres aient donné de semblable occasion, par leurs Discours, & que cela dépend de la discussion des passages, que l'Auteur explique dans les Sections suivantes; ce raisonnement ne conclut que dans la supposition, que ces passages sont bien expliquez. Ainsi il est assez propre à animer les Orthodoxes contre les Unitaires, mais non à convertir ces derniers. On connoit même des Orthodoxes, qui avouënt que la consequence n'est pas tout à fait bien tirée, parce que Mahomet dispute contre les Chrétiens; comme si ces derniers croioient que Jesus-Christ entant qu'homme est égal à Dieu, ce que personne n'a cru que les *Monophysites* d'Egypte & d'Arabie, qui étoient en petit nombre, en comparaison des autres Chrétiens. Comme il n'est point dit, dans le nouveau Testament, que Jesus-Christ, entant qu'homme, est égal à Dieu,

Dieu, & que la plûpart des Chrétiens l'ont toûjours nié, Mahomet eſt un impoſteur de leur attribuër ce ſentiment à tous, & de les accuſer ſur ce fondement là d'idolatrie. Les Sociniens, qui en accuſent auſſi les autres Chrétiens, ſont encore des calomniateurs, parce que nous ne croions point *que Jeſus-Chriſt ſoit égal à Dieu, en qualité d'homme*, ce qui ſeroit proprement égaler la Creature au Createur. Lors que l'on fait profeſſion de croire que l'on * *adore* la Divinité ſuprême, unie d'une maniére incomprehenſible à Jeſus, quelle apparence d'Idolatrie y a-t-il là ? On pourroit dire tout au plus, que nous nous trompons, à l'égard de cette union ; & même il faudroit être bien hardi pour le dire, puiſque l'Ecriture le témoigne en termes inconteſtables. Ainſi *Epiſcopius* a eu raiſon de dire qu'il n'y a point d'idolatrie du côté des Unitaires, qui ne rendent à Jeſus-Chriſt de culte, que proportionné à l'idée qu'ils en ont; & de ſuppoſer en même temps, qu'ils ne nous peuvent reprocher aucune idolatrie. L'Auteur ſoûtient néanmoins le contraire, dans ſon Chapitre premier de la I. Section.

II.

* *Adorer* comme Dieu ſuprême, ſignifie ici reconnoître comme l'Etre ſuprême, de qui toutes choſes dépendent.

II. Dans la seconde, on fait voir *que si Jesus-Christ n'étoit pas le vrai Dieu, d'une même essence avec son Pere, le Sanhedrin auroit fait un Acte de justice, en le faisant mourir, ou du moins que les Juifs auroient bien fait ensuite de s'en tenir à cette sentence;* supposé, que Jesus-Christ, comme homme, voulût être reconnu pour le Dieu suprême; ce que les Sociniens ne disent point, non plus que nous.

III. On montre *que si Jesus-Christ n'est point vrai Dieu, d'une même essence avec son Pere, Jesus-Christ & ses Apôtres nous ont engagez dans l'erreur.* Cela dépend de l'explication des passages, que l'on cite contre les Sociniens; qui peut être bonne, sans qu'on puisse dire que les Sociniens reconnoissent cette consequence, parce qu'ils croient nos explications fausses.

IV. On prouve que supposé le sentiment des Sociniens, *il n'y a aucune Harmonie entre les Prophetes & les Apôtres,* On traite ici des passages du V. Testament appliquez à Jesus-Christ, comme on en parle dans les lieux Commun de Theologie.

V. On fait voir que, dans la même supposition, *on doit regarder la Religion Mosaique & la Chrétienne comme une superstition; ou comme une comedie, & qu'on*

ne

ne les peut distinguer de la Magie, supposé, que l'on entende les passages de l'Ecriture comme M. Abbadie les entend, & que le sentiment des Sociniens soit vrai. M. Abbadie suppose aussi que l'on croioit que celui, qui parla sur la montagne de Sinaï, étoit le Dieu suprême, ou la Divinité de Jesus-Christ. Il seroit à souhaiter qu'il eût expliqué les paroles de l'Apôtre aux Hebreux, qui dit positivement que *la Loi a été prononcée par les Anges*, par opposition à Jesus-Christ. Les Sociniens diront autrement, que la consequence qu'il tire contre eux, en termes si tragiques, regarde cet Apôtre, aussi bien qu'eux.

VI. ENFIN il répond aux objections des Sociniens *tirées du silence de l'Ecriture*, & *du* XVII. *de S. Jean*. Voilà de quoi exercer les Unitaires, s'ils se trouvoient jamais en lieu, où ils pussent se défendre librement. Pour lors la victoire de M. Abbadie seroit d'autant plus belle, qu'on la lui contesteroit avec plus de liberté, & de vigueur.

XIII.

XIII.

ANTIQUITEZ DANOISES.

1. THOMÆ BARTHOLINI *Thom. Fil. Antiquitatum Danicarum, de causis contemptæ à Danis, adhuc Gentilibus, mortis, Libri Tres, ex Vetustis Codd. & monumentis hactenus ineditis congesti.* A Coppenhague. 1689. in 4. pagg. 702.

IL y a quelques années, que l'Auteur travaille à déterrer les Antiquitez de son païs, par ordre du Roi de Danemarc. Dans cette recherche, il est remonté jusqu'aux temps du Paganisme, & donne ici un échantillon de ce qu'on peut découvrir de plus assuré, touchant la valeur des anciens Danois, qui ont autrefois rempli le Septentrion du bruit de leur bravoure. Il tire ce qu'il en dit des anciennes Poësies Septentrionales, qui sont encore en Manuscrit, & qui n'ont pas pu être contrefaites, ni falsifiées, à cause de la difficulté qu'il y a à les entendre & à les composer. On voit par là, que ces peuples Septentrionaux se faisoient une honte de craindre la mort, aussi

aussi bien que les braves des climats plus heureux, comme de la Grece & de l'Italie; pour des raisons, qui n'étoient pas éloignées de celles des Grecs & des Romains. Aussi *M Bartholin* les compare-t-il avec soin les unes aux autres, dans cet Ouvrage; où il y a presque autant de choses, qui regardent les Grecs & les Romains, que les Danois. Il est divisé en trois livres, dans chacun desquels l'Auteur découvre & examine un des motifs de l'ancienne valeur Danoise.

I. Dans le premier, il fait voir, par diverses preuves, que les anciens Danois mépriſoient la mort, par l'envie de s'immortaliſer; envie aussi mal fondée, qu'elle a été presque universelle, & également forte parmi les nations les plus barbares & les plus polies.

1. * Les anciens Danois se faisoient honneur, non seulement de ne pas craindre la mort, mais encore de mourir en riant, comme l'Auteur le fait voir par quantité de passages Latins, & Danois. Voici comme parle un Auteur Danois, d'un Heros de ce païs-là nommé *Agnar*, en des termes qui sont aussi sublimes qu'aucune expression, que l'on puisse tirer des Auteurs Grecs; *Agnar tom-*

* *Cap. I.*

tomba, rit & mourut. Un Poëte décrit ainsi cette même mort, dans le *Grammairien Saxon* :

Ridendo excepit lethum, mortémque cachinno
Sprevit, & Elysium gaudens successit in orbem.

Les Heros des Grecs & des Romains meurent en colere, ou contre les ennemis, ou contre la destinée, qui les empêche de se venger de leurs ennemis :

Vitáque eum gemitu fugit indignata sub umbras.

Un Poëte de Norvegue dit, en parlant d'un Roi de ce païs-là nommé *Half*, pour lui présager la plus grande gloire, qu'il pourroit avoir : *Les Histoires rapporteront que le Roi Half est mort en riant.*

2. * Ce qui faisoit que ces peuples souffroient la mort, avec tant de constance, c'est premiérement, comme on l'a dit, l'envie qu'on les loüat après leur mort ; ainsi qu'il paroit, par divers passages du Grammairien Saxon, & par plusieurs autres, que l'Auteur rapporte. Il y a particuliérement des paroles remarquables de Valere Maxime sur ce sujet : † *Alacris & fortis Philosophia Cim-*

* *Cap. II. p.* 8. *III. & IV.* † *Lib. II. c.* 6.

Cimbrorum & Celtiberorum, qui in asia exultabant; tanquam gloriosè & felicitèr vitâ excessuri, lamentabantur in morbo, quasi turpiter & miserabiliter periturí. „ La Philosophie des Cimbres & „ des Celtiberes est pleine de courage, „ puisqu'ils se réjouïssent dans les com„ bats, comme devant mourir avec „ beaucoup d'honneur & de gloire; „ & s'affligent au contraire, lors qu'ils „ sont malades, comme s'ils devoient „ mourir d'une maniére honteuse & „ miserable. *Ciceron* avoit aussi dit la même chose, & avoit remarqué que cette differente maniére de souffrir le mal étoit une marque, que leur constance n'étoit pas un effet de leur raison & de leur sagesse, mais de leur entêtement & d'un amour déreglé de la gloire. Pour éviter de mourir de vieillesse & de maladie, ils se tuoient eux mêmes, ou se faisoient tuer à quelcun de leurs amis. Ils ne faisoient pas de façon non plus de se pendre, par honneur. *Hunding* Roi de Suede, aiant appris qu'un autre Roi nommé *Hading* étoit mort, lui voulut faire des honneurs funebres, à la mode du païs; en faisant un festin à ses Courtisans, & versant lui même à boire. Comme il étoit occupé à cela, il tomba dans une pipe de Biere & se noia. Son Ami

qui

qui n'étoit point mort, aiant appris ce triste accident, ne voulut pas lui survivre; mais se pendit, à la vuë de tout le peuple. Mais on estimoit encore plus glorieux de mourir, d'un coup d'épée.

5. * Ils ne craignoient rien tant, que d'être pris en vie par leurs ennemis, & d'en recevoir quartier. On en rapporte des exemples remarquables de huit Soldats de *Jomsbourg*, qui avoient été pris prisonniers, par *Haquin* Comte de Norvegue; plûtôt par enchantement, que par une victoire légitime, & qui ne demandoient que la mort. L'un d'eux souhaitoit qu'on lui tranchât la tête au plûtôt, pour avoir le plaisir de savoir si l'on sentoit, après avoir perdu la tête. Il voulut même en instruire les assistans, en prenant un petit couteau à sa main, qu'il promettoit de retenir, s'il lui restoit quelque sentiment. M. Bartholin † montre là dessus qu'*Aristote* a traité cette question, & que quantité d'Histoires rapportent, que des têtes tranchées ont prononcé quelques mots. Il remarque aussi, dans le même Chapitre, *a* que les principaux Chefs servoient de bourreaux parmi les Danois, comme parmi les

* *Cap. V. p.* 38. † *Pag.* 43. *a P.* 55.

les Orientaux ; & que * rien ne les fâchoit, dans la mort, qu'ils souffroient de la main de leurs ennemis ; que lors qu'ils ne pouvoient pas accomplir les vœux qu'ils avoient faits, ou plûtôt certains souhaits, qu'ils témoignoient avant que de se battre. On voit encore ici l'intrepidité de deux des prisonniers de Jomsbourg, qui firent en sorte que deux des ennemis furent tuez ; & dont l'un même tua celui qui servoit de bourreau ; sans craindre qu'on changeât leurs supplices, en de plus cruels. Aussi parmi les Lois de Jomsbourg, celle-ci n'étoit pas des moins considerables, que si quelcun témoignoit la moindre crainte, en quelque état qu'il fût, il seroit tenu pour un infame. Ces gens-là ne clignoient pas seulement les yeux, lors qu'on les blessoit au visage, si l'on en croit les Historiens Danois.

4. † Ce n'est pas seulement Homere, qui a fait combattre les Hommes contre les Dieux, avec avantage ; les Annales Danoises rapportent souvent de semblables avantures. *Les Dieux à Odin & Thor* combattant pour *Balder*, *Hother* Roi de Danemarc enfonça les bataillons des Dieux, & rompit

* *Pag.* 60. † *Cap. VI. p.* 69. *a Vid. Saxon. Gram. Lib.* 3.

le manche de la massue de *Thor*, après quoi les Dieux prirent la fuite. *Heidrek* disputant un jour, comme il croioit, avec un homme nommé *Gest*, s'apperçut enfin que c'étoit Odin; ce qui lui fit mettre l'épée à la main, pour se vanger de cette tromperie. Mais Odin s'étant changé en Eprevier, s'envola par la fenêtre; cependant il ne put le faire si promptement, qu'Heidrek ne lui coupât une partie de la queuë. Aussi ces peuples passoient pour si guerriers, parmi les Grecs, que ces derniers disoient communément, que les peuples du Septentrion n'adoroient que Mars & leur Epée, comme M. Bartholin le fait voir au long. Il est vrai que les Danois juroient sur leurs armes, aussi bien que les Scythes; mais il semble qu'ils ne reconnoissoient aucune Divinité suprême, de laquelle toutes choses dépendent. Plusieurs Heros Danois, ayant que le Christianisme entrât en leur païs, se moquoient des Dieux, que le peuple invoquoit. Ils n'avoient de confiance, que dans leurs forces & dans leur courage. Quelques uns néanmoins, dans les anciens Monumens Danois, prenent *le Ciel, & le Soleil à témoin*, comme si c'étoient des Divinitez. D'autres parlent d'une puissance superieure, qu'ils appellent *le Createur du Soleil. Thorkhil Mani*

Le-

Legislateur d'Iſlande, & d'une probité vantée dans les Annales du païs, ordonna en mourant qu'on l'exposât au Soleil, & recommenda ſon ame *à celui des Dieux, qui a créé le Soleil & les autres Etoiles.*

Après * cette digreſſion, l'Auteur revient à la bravoure des Danois, en faiſant voir la honte, qu'ils avoient attachée à la fuite; & la maniére dont ils engageoient les Soldats, à ne lâcher jamais le pied, & dont ils puniſſoient les fuiards.

5. On † a dit qu'un des principaux motifs, qui rendoient les peuples du Nord ſi intrepides, dans les dangers, étoit le deſir d'être loüé par la poſterité. L'Auteur, pour prouver cette verité, parcourt les moiens, dont les anciens Danois ſe ſervoient pour éterniſer leur mémoire. Le premier, c'étoient les monumens de pierre & les monceaux de terre, qu'ils faiſoient élever ſur les lieux où ils avoient enſeveli les cendres, ou les corps de leurs amis, ou de leurs parens. Ces monumens étoient ordinairement près des grands chemins; on nommoit les monceaux de terre du nom de celui qui y étoit enſeveli, & les pierres contenoient le nom & l'é-

* *Cap. VII.* † *Cap. VIII. pag.* 3. *ad XI.*

pitaphe de ceux, en l'honneur de qui on les avoit dreſſées. L'Auteur rapporte pluſieurs exemples de tout cela, & donne la figure de quelques anciens monumens & des lettres, qui y ſont gravées, qu'il explique en Latin.

Le ſecond moien, dont ils ſe ſervoient pour conſerver la mémoire de leurs grandes actions, c'étoient les gravûres de leurs boucliers; ou des ouvrages de ſculpture, dont ils embelliſſoient leurs maiſons.

Le troiſiéme, & le plus conſiderable, étoit l'Hiſtoire, écrite ou en vers ou en proſe. Elle commença par les Poëſies des *Scaldes*, qui contenoient les loüanges des anciens Heros de la Nation. Souvent les Braves faiſoient, ſur la fin de leur vie, des vers à leur propre loüange, qu'ils recitoient, ou laiſſoient par écrit à leurs parens & à leurs amis. Mais comme ces loüanges pouvoient être ſuſpectes & que tout le monde n'étoit pas capable de faire des vers; on s'adreſſoit ordinairement aux Scaldes, qui étoient les gens de Lettres de ce païs-là, & les Conſeillers des Rois, dans la paix & dans la guerre; où ils pratiquoient ſouvent eux-mêmes les vertus, qu'ils loüoient dans leurs vers. L'Auteur ne croit pas que ces Poëtes fuſſent flatteurs, parce que dans ces

temps

temps où la ſimplicité & la franchiſe, regnoient, on auroit pris des flatteries pour des ſatires publiques. Si cela eſt, ces peuples farouches étoient bien plus raiſonnables, que les nations les plus polies d'aujourd'hui; parmi leſquelles on ne peut preſque vivre, ſans avoir toûjours, s'il faut ainſi dire, l'encenſoir à la main, pour encenſer non ſeulement les Rois & les Princes, mais encore les ſimples Bourgeois; qui n'ont garde de prendre les loüanges, qu'ils ne méritent pas, pour des ſatires. On obligeoit auſſi les Scaldes de faire des vers, avant le combat, pour animer les Soldats. M. Bartholin en apporte des exemples, en Danois & en Latin, ſelon ſa méthode ordinaire. Voici le ſens d'un couplet: *Har, qui avez les mains fortes, Rolf qui ſavez lancer le javelot, braves hommes, qui ne fuiez point, je ne vous réveille, ni pour boire du vin, ni pour vous entretenir avec des filles, je vous réveille pour un rude combat.*

Ces Poëtes étoient pour la plûpart Iſlandois, car ces peuples habitant une île ſterile, n'étant point occupez à l'agriculture, ni aux arts que le luxe a introduits parmi les autres Nations, & demeurant une grande partie de l'année dans les ténebres; s'amuſoient à faire des vers, non ſeulement ſur ce qui

arrivoit dans leur île ; mais encore sur ce qu'ils apprenoient des Peuples voisins. Le Grammarien Saxon avouë qu'il a tiré des mémoires Islandois de grandes lumiéres, pour son Histoire. Le malheur est qu'on ne s'avisa qu'assez tard d'écrire ces vers, ou d'en former des Annales. Auparavant on apprenoit seulement par cœur les mêmes vers, ou l'on raccontoit de bouche les évenemens ; qui passoient ainsi des Peres aux Enfans, par une Tradition sujette à de grandes falsifications. Ce ne fut qu'au XII. siecle, que l'on commença à écrire en Islande ; & tout ce qu'on put faire ce fut de ramasser des anciens fragmens de chansons, qui étoient demeurez dans la mémoire des Habitans de ce païs-là, ce qu'ils disoient de leur Histoire. Ces vers étoient, comme ceux des Poëtes Grecs ; c'est à dire, qu'il y avoit des fables nées de quelques anciennes histoires exaggerées, ou mal entenduës ; ce qui fait qu'il faut se conduire, dans la recherche de ces Antiquitez, comme l'on fait, dans l'étude des premiers temps de l'Histoire Greque.

§. II. * Le second motif des Danois, pour n'avoir pas peur de la mort ; c'est l'opinion, où ils étoient, que les ames sont immortelles, ce qui faisoit encore qu'ils avoient un grand soin de la sépul-

ture

* *Lib. 2. p. 204. C. I.*

ture des morts C'est là le sujet du second Livre de M. Bartholin, qui est, comme le précedent, plein de diverses digressions sur des matiéres, qui ont du rapport avec son sujet.

1. Quelques uns des Danois croioient la *métempsychose* comme les Egyptiens, & rangeoient comme eux parmi les Dieux les Princes, dont ils respectoient la mémoire. Ils les invoquoient dans les perils, & se servoient de céremonies Magiques, pour s'en attirer la faveur, comme on le verra ici par l'exemple de *Haquin* Comte de Norvegue, qui fit en sorte que la Déesse *Thorgerda Horgatroll*, avec sa sœur *Irpa*, combattirent pour lui contre ceux de Jomsbourg.

2. Les Anciens Danois * croioient aussi que les ames revenoient quelquefois, par la permission des Dieux infernaux, dans les corps, ausquels elles avoient été jointes pendant leur vie; mais qu'il n'y avoit que certaines personnes, qui les pussent voir, & faire en sorte, par quelques enchantemens, que les autres les vissent. Ils croioient encore qu'il paroissoit souvent du feu sur les sépulcres, que les ames de ceux qui y étoient ensevelis habitoient; & ils avoient quantité d'autres opinions superstitieuses, que l'on verra dans l'Auteur, & qui con-

* *Cap. II. p. 258. Cap. III. & IV.*

contribuoient à les rendre courageux à la guerre.

3. Pendant le Paganisme, * chaque Roiaume du Septentrion avoit ses Dieux Tutelaires. Les Suedois avoient *Freyr*, ou *Fro*, qui présidoit sur le Soleil, sur la pluie, & sur les biens de la terre. Les Islandois & les Norvegiens avoient *Thor*, & les Danois *Odin*, qui étoient les Dieux de la Guerre. *Freya* & *Tyr* étoient aussi des Dieux, qui présidoient sur les combats. L'Auteur fait voir ailleurs † qu'*Odin* & les autres Dieux du Nord étoient des Magiciens, qui vinrent d'Asie, ou de la Scythie Asiatique; & qui, par le moien de la Magie, firent accroire aux peuples qu'ils étoient les mêmes Dieux, que ces peuples adoroient déja; & prirent les noms des Anciens Dieux du Septentrion, pour tromper plus facilement les simples. Odin, ne pouvant éviter la mort, commenda qu'on le brulât, dès qu'il auroit abandonné son corps; & dit que son ame s'en retourneroit à *Asgardie*, d'où il étoit venu, pour y vivre éternellement. C'est ainsi que se nommoit la capitale du païs, d'où ces prétendus Dieux étoient sortis, & où les Danois plaçoient leur *Valholl*, ou champs Elysées. On croit qu'ils

* *C. V. pag.* 319. † *Lib.* 2. *cap.* III. *p.* 293.

qu'ils étoient venus * d'auprès *du marets Méotide*, du temps de *Pompée*, en fuiant les armes Romaines. Si cela étoit vrai, il faudroit que ce fut du temps que Pompée vainquit *Mithridate*, & porta la terreur du nom Romain juſqu'au *Boſphore Cimmerien*. Mais comme il ne ſoumit point les nations, qui ſont au Nord du Pont Euxin; il y a peu d'apparence qu'aucun de ces peuples ait été alors contraint d'abandonner pour jamais ſon païs, & moins encore que peu de gens aient fui de là, auſſi loin que ſont la Suede, & le Danemarc.

Dans le Chapitre †, où M. Bartholin traite de ces Dieux, il critique l'ouvrage de *M. Rudbek* intitulé: *Atlantica, ſive a Manheim* &c. Il ſe plaint de ce que cet Auteur a tâché de déterrer les antiquitez du Nord, par le moien des Auteurs Grecs, au lieu de s'attacher aux anciennes Poëſies du païs. Il ramaſſe, dans les Chapitres ſuivans, diverſes choſes touchant les Dieux, des Enfers, & l'état des morts, ſelon les anciens Danois. Il ſemble qu'il ne s'eſt pas propoſé un ordre fort exact, à l'égard de la matiére des Chapitres, qui eſt ſi mêlée, qu'il ſeroit très-difficile

* *C. VI. VII. & VIII.* † *C. VIII. p.* 405. *& Lib* 3. *C. II. p.* 621. *a Upſal. en* 1684. 2. *Vol. in fol.*

cile de la réduire en quelque ordre dans cet Extrait, sans renverser toute la méthode de l'Auteur, & sans s'étendre plus qu'on ne le peut faire. On dira seulement que les Danois faisoient *Odin* & *Freya* les Dieux de ceux qui mouroient par l'épée, qui en étoient reçus dans un lieu, qu'ils nommoient *Valholl*. Mais les Esclaves, ni ceux qui mouroient de vieillesse, ou de maladie n'y pouvoient avoir d'entrée. Les Esclaves, qui mouroient à la guerre, étoient néanmoins reçus dans les Palais de *Thor* & de *Freya*. Pour les autres, qui mouroient, ils alloient trouver *Hel* dans le *Nifliheimr*, où il y avoit de grandes maisons. Son Palais s'appelloit la *Pluie*, sa table *la Faim*, son coûteau *l'Envie de manger*, son valet & sa servante *Lents-au-marcher*, le seuil de son Palais *Précipice*. Le corps d'Hel étoit moitié couleur de chair, & moitié bleu, & il avoit l'air extrémement farouche.

4. M. Bartholin fait diverses remarques * dans la suite, touchant la coûtume d'ensevelir les richesses des morts avec eux, dans l'esperance qu'ils en jouïroient dans le *Valholl*; ou de se tuër, pour y aller tenir compagnie à ses amis. On croioit qu'il étoit de l'honneur des morts d'aller en ce lieu-là, avec le plus grand train qu'ils pouvoient;

* *Cap. IX. ad XIII.*

voient ; qu'Odin ou ſes ſervantes leur alloient quelquefois au devant, & les recevoient en pompe ; qu'on les nommoit là *Einheriar*, c'eſt à dire, les ſeuls ſoldats, & qu'on leur donnoit un rang honorable, parmi les autres qui avoient été tuez de la même maniére ; qu'Odin mangeoit ſeul, & ne ſe nourriſſoit que de vin, pendant que les Morts buvoient de l'Hydromel & de la Biere, dont l'uſage eſt très-ancien dans le Septentrion, comme l'Auteur le fait voir ; que ces braves s'y enyvroient tous les jours, en buvant dans des coupes faites de cranes humains, & mangeant tout leur ſou de chair de pourceau.

5. Comme les Grecs * croioient que le Monde devoit perir, par un embraſement univerſel ; les Danois diſoient qu'il arriveroit un ſemblable incendie, qu'ils appelloient *Ragnarockr*, ou *l'Aurore des Dieux*. Après cela, les gens de bien devoient vivre heureuſement dans un lieu, qu'ils nommoient *Giml* ; & les méchans devoient être dans un autre, qu'ils appelloient *Naſtrond*. C'eſt ce que l'on fait voir, par un long paſſage d'une *Edde*, † intitulée *Voloſpa*, qui

R 6 dé-

* *Cap. XIV.* † Les *Eddes* ſont d'Anciennes Odes, qui contiennent la Theologie des Danois. Voiez le Chap. XI. du Livre I. p. 192.

décrit la fin du monde, & son renouvellement d'une maniére très-sublime. Si *Semund* savant Islandois, qui a vécu au onziéme siecle, & qui a recueuilli ces Eddes, n'y a rien ajoûté; il y a lieu d'être surpris de la maniére dont celle-ci parle de la fin des siecles, quoi qu'il y ait diverses expressions obscures. En voici une Strophe, qui est assurément d'un style comparable à celui de *Pindare : Le soleil devient noir, la terre s'enfonce dans la mer, les claires étoiles disparoissent du ciel, le feu embrase tout sur la fin du monde, & la flamme en s'élevant touche le ciel même.*

III. La troisiéme chose, qui rendoit les Danois intrepides à la guerre; c'est qu'ils croioient la destinée, comme l'Auteur le fait voir, * dans son troisiéme livre.

1. L'Auteur † remarque non seulement que les peuples Septentrionaux étoient dans les mêmes sentimens que les Stoïciens, touchant la destinée; mais encore qu'ils croioient trois Parques, qu'ils appelloient *Nornes*, & dont la premiere se nommoit *Urd*, la seconde *Verdandi* & la troisiéme *Skuld*. Les Danois appelloient en géneral toutes les Déesses *Dises*, & particuliérement certaines Déesses, qui secouroient les femi-

* *P.* 604. † *Cap. I. p.* 604.

femmes, dans leurs accouchemens.

2. * Cela donne occaſion à M. Bartholin de rechercher la maniére, dont les Oracles des Diſes répondoient à ceux qui les conſultoient ; & de quelle ſorte les devins prévoioient l'avenir, par le moien d'un Eſprit familier, ou en écrivant des caracteres Runiques, inventez ou apportez d'Aſie par Odin, un peu avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Il réfute *M. Rudbek*, qui fait les Lettres Runiques plus anciennes que les Greques; & il ſe moque de l'antiquité qu'il attribuë aux colonies du Septentrion. L'Auteur traite encore de diverſes autres maniéres de connoître l'avenir, dont on ſe ſervoit dans le Nord, comme d'immoler une victime humaine, & de lui regarder le cœur & l'eſtomach.

3. Il † finit, en revenant à ſon ſujet, c'eſt à dire, en rapportant divers paſſages, qui font voir que les Danois croioient que tout arrive néceſſairement ; ce qui étant ſuppoſé, il eſt inutile de vouloir éviter aucun peril, puiſque tout eſt inévitable. Un célebre Théologien *a* a cru, auſſi bien que les Danois & les Turcs, que la meilleure Théologie pour les Soldats eſt celle qui

* *Cap. II. III. & IV.* † *Cap. V. pag. 696.* *a Voetius de term. Vitæ.*

ſuppoſe le temps de la mort de chaque homme tout à fait arrêté dans le ciel: *De militia*, dit-il; *hoc affirmare poſſum, nullibi tam neceſſariam maſculam & abſolutam Theologiam, nullibi magis damnoſam hypotheticam.* Voilà une bonne raiſon de Politique, pour engager les Princes à faire enſeigner par tout la Philoſophie Stoïque.

2. JOAN. BIRCHERODII *Paleſtra Antiquaria Diſquiſitionum curioſarum in Academiæ Hafnienſis Collegio regio publicè propoſitarum centuriam exhibens.* Hafniæ 1688. in 8. pagg. 254.

CE n'eſt ici qu'une dixiéme partie de ce que l'on promet, dans le titre que l'on vient de lire, puis que ce livre ne contient que dix Queſtions. Il y a là-deſſus vint Harangues prononcées, dans le College de Coppenhague, par de jeunes gens; dont deux parlant ſur un même ſujet, ſoûtiennent de differens ſentimens. Après cela vient la déciſion de M. Bircherod, de ſorte que pour ces vint harangues, il y a dix déciſions.

Les neuf premiéres ſont ſur l'origine du mot de Juul, qui eſt le nom que l'on don-

donne en Danemarc au jour de Noël, que l'on y appelle *Juul-dag*; sur les coûtumes, que l'on observe dans le Nord, en célebrant le temps de la naissance de nôtre Seigneur; & sur les maniéres de parler, qui en sont tirées. Les uns croient que l'on y a nommé ainsi Noël, parce qu'avant que le Christianisme fût introduit, on y célebroit des jeux en l'honneur de *Jules-Cesar* sur la fin de Decembre, lesquels on appelloit le *jour de Jules*. On suppose que lors qu'il alla en Angleterre, il fit tant de peur aux peuples du Nord, que l'on a marqué le temps, où l'on craignoit son arrivée par le nom de *Juul-dag*, & qu'ensuite ce mot a marqué la révolution annuelle de certaines choses. D'autres croient que ce mot vient du mot Anglois *Giul*, ou du Danois *Hiul*, qui signifient *conversion*, ou *roue*, & que l'on appella un jour de la fin de Decembre de ce nom, parce que le Soleil recommence à revenir vers nous, en ce temps-là. Ainsi ces peuples, à qui le retour du Soleil devoit donner autant de joie, qu'aux Romains, auroient célebré alors une fête; comme on a remarqué * ailleurs, que les Romains en célebroient une, en ce même temps.

C'est-

* *Voiez ci-dessus p.* 245.

C'eſt-là le ſujet des deux premiéres harangues & de la Déciſion. Les autres regardent les jeux, que l'on fait en ce temps-là, de certains préſages que l'on en tire, & d'autres coûtumes de cette nature. Dans la dixiéme Queſtion, on recherche ſi la fête de Noël a ſuccedé parmi les Chrétiens à la fête Judaïque *des Tabernacles*. M. Bircherod trouve de grandes conformitez entre ces deux fêtes, qu'on ne lui peut guere conteſter, parce que ces ſortes de comparaiſons ſont aſſez arbitraires.

3. JOAN. BRUNSMANNI *Nidroſienſis ſpecimen errorum quos* ANTONIUS VARILASSUS *Hiſtoriam ſuam de Hæreſibus commaculavit Libris V. & XIII. mutationem Religionis in Dania deſcribens.* A Coppenhague. 1689. in 8. pagg. 32.

L'AUTEUR, eſt déja connu au Public, par divers ouvrages, dont les principaux ſont intitulez: *Monogamia triumphatrix*, & *Gratia naturæ interpres*. Dans le premier, il réfute la Polygamie, & dans l'autre ceux qui croient qu'il y a dans l'Ecriture des expreſſions, qui ne ſont pas conformes à la veritable Philoſophie. Il a voulu encore faire voir, dans ces deux feuil-

feuilles, un grand nombre de fautes grossiéres que le *Sr. Varillas* a commises, en parlant de la Réformation de *Danemarc*. Comme il n'y a personne, qui ait quelque connoissance de l'Histoire, qui croie à présent que le Sr. Varillas puisse être rangé parmi les Historiens, aprés ce qu'on a écrit contre lui, on ne s'arrêtera pas à rapporter ce qu'on lui reproche. Il suffira d'avertir ici le public, que ce n'est pas seulement à l'égard des affaires d'Angleterre, de Suede, & d'Allemagne, qu'il a fait des fautes impardonnables, comme de savans hommes l'ont fait voir; mais aussi du Danemarc. Cependant on vient encore d'imprimer deux Tomes de la même Histoire des Heresies, dédiez au Roi de France, comme si par-là ce grand Monarque devenoit garant des mensonges de l'Auteur! Il lui pourroit bien prendre envie quelque jour de traiter l'Auteur, comme *Alexandre* traita *Aristobule*, qui lui lisoit, en voguant sur l'Hydaspe, une description du combat contre Porus, où il avoit mêlé des fables. Alexandre, choqué des mensonges d'Aristobule, jetta son livre dans la riviére. Le Roi de France, qui a interêt que l'on ne prenne pas le bien, que l'on dit de lui, pour des flateries, pourroit

bien

bien un jour envoier dans la Seine les fadaises, qu'on lui a dites dans tant d'épîtres dédicatoires. Ce sacrifice, qu'il feroit à la verité, vaudroit, au goût de bien des gens, pour le moins autant que la jonction des deux mers.

XIV.

Epistola DE TOLERANTIA *ad Clarissimum Virum* T. A. R. P. T. O. L. A. *Scripta à* P. A. P. O. J. L. A. Goudæ apud J. ab Hoeve 1689. in 12. pagg. 96.

ON avoit résolu de mettre ce petit Ouvrage, dans le Tome précedent; mais l'aiant oublié je ne sai comment, on le met ici. Les petites pieces ne méritent pas moins que les grandes, qu'on les fasse connoître au Public, lors qu'elles traitent de matiéres d'importance, telle qu'est celle dont il s'agit dans ce Livre, duquel voici l'abregé.

I. L'Auteur commence par montrer que *la Tolerance* est la veritable marque de l'Eglise Chrétienne, les autres dont on parle étant toutes équivoques en elles mêmes, & incapables de former l'essence de la veritable Eglise de Jesus-Christ,

Christ, sans la Charité, comme l'Evangile nous l'apprend. Or sans la Tolerance il n'y a point de Charité, puis qu'on ne peut pas dire que deshonorer des gens, les empêcher de gagner leur vie, les chasser, leur ôter leurs biens, les faire mourir; comme font ceux qui n'ont point de Tolerance, contre ceux qui ne sont pas de leur sentiment; soient des actions compatibles avec la Charité. Si c'étoit l'envie de sauver les ames, qui animât les Zelateurs, ils ne feroient pas mourir les Héretiques endurcis, puisque c'est, selon eux, les damner à coup sûr; & de plus ils seroient aussi severes contre les vices, qui damnent, selon l'Evangile, si l'on y persevere, que contre ce qu'ils croient des erreurs.

II. De peur * qu'on ne croie que le bien de l'Etat demande qu'on persecute, ou que la pieté des Magistrats les y engage, l'Auteur veut que l'on distingue avec soin la République de l'Eglise. La République est *une Societé établie pour la conservation, & pour l'augmentation des biens, que l'Auteur nomme civils*, c'est à dire, la vie, la liberté, le repos, les possessions &c. Il soûtient que le Magistrat n'est chargé que du soin de ces choses exterieu-

res,

* *Pag.* 10.

res, & que son pouvoir ne regarde nullement le salut des ames. C'est ce qu'il prouve par ces trois raisons. Premiérement, le soin du salut des autres n'a pas été confié au Magistrat, plus qu'aux autres citoiens, ni par le ciel, ni par les hommes. Dieu n'a dit nulle part qu'il entendoit, que les peuples fussent de la Religion de leurs Princes; & personne ne peut raisonnablement, ni sincérement s'engager à croire ce que son Prince voudra. Secondement le Magistrat n'a rien de plus que les autres hommes, que la force, qui ne peut être d'aucun usage dans cette rencontre, parce que la force ne persuade pas, & que sans la persuasion interieure, il n'y a point de Religion. Troisiémement, supposé que la force pût persuader, il seroit impossible d'être sauvé, si ce n'est en vivant sous un Prince Orthodoxe; c'est à dire, qu'il n'y auroit qu'un très-petit nombre de personnes, qui pussent être sauvées, pour avoir le bonheur d'être nées sous un Prince Orthodoxe, & de demeurer dans ses Etats.

III. * L'Eglise est, selon l'Auteur, *une societé libre de gens, qui se joignent ensemble de leur bon gré, pour servir Dieu publiquement, comme ils croient qu'il*

* *Pag.* 16.

qu'il le faut faire pour être sauvé. Personne ne naît membre de quelque Eglise, parce que son Pere l'est ; & personne n'est obligé de suivre une certaine Religion, simplement parce qu'il l'a trouvée établie dans le lieu où il est né. Comme il ne s'agit ici que du salut, & nullement des biens de la terre, la contrainte n'y peut avoir aucun lieu.

IV. * Cela étant ainsi, il faut savoir quels doivent être les devoirs de chacun, à l'égard de la Tolerance. Premiérement, si l'on considere le corps de l'Eglise, elle n'est point obligée de reconnoître pour membres de la Societé ceux qui n'en veulent pas observer les Loix. Mais il faut prendre garde que cette exclusion se fasse, sans aucune violence, par laquelle les excommuniez se puissent plaindre que l'on diminuë leurs biens civils, sur lesquels l'Eglise n'a aucun droit. Comme de leur côté ils n'ont aucun droit civil dans cette Societé, & dans ses céremonies, ils ne peuvent pas non plus emploier la force, pour y participer, ni se plaindre qu'on leur fait tort, en ne leur donnant pas leur part, du pain & du vin, qui n'ont pas été achetez de leur argent. Secondement aucun particulier n'a droit de se saisir des biens civils d'une personne, par-

* *Pag.* 22.

parce qu'elle n'eſt pas de ſa Religion. On eſt obligé d'obſerver avec tous les hommes, de quelque ſentiment qu'ils ſoient, tous les devoirs de la Societé Civile, qu'ils obſervent de leur côté. Il en eſt de même des Egliſes particulieres, les unes envers les autres. Elles n'ont aucun droit civil, en vertu duquel elles ſe puiſſent moleſter réciproquement; & à l'égard de leurs loix particulieres, comme chacun a droit de les établir telles qu'il lui plait, il n'y en a point qui puiſſe impoſer aux autres la néceſſité d'obſerver celles qu'elle a formées.

Troiſiémement, à l'égard des Directeurs des Egliſes, tels que ſont les Evêques, & les Prêtres; il eſt viſible que leur puiſſance, de qui qu'ils l'aient reçuë, ne va pas plus loin, qu'à faire executer les Loix de la Societé. Les Loix n'allant point juſqu'à la contrainte, ni ne s'étendant point aux biens civils, comme on l'a déja remarqué, il s'enſuit de là qu'ils ne peuvent uſer d'aucune violence, ni endommager qui que ce ſoit dans ſes biens, ſans s'attribuër une autorité, que ni Dieu, ni les hommes ne leur ont donnée. Mais ils ſont de plus eſſentiellement obligez à exorter leurs peuples à la charité, & par conſequent à la Tolerance. Il ne faudroit

que

que cela, pour calmer toutes les disputes des Chrétiens; car assurément toute l'animosité des peuples ne vient que de l'instigation de ceux qui, au lieu de leur prêcher la moderation & la paix, les irritent contre leur prochain.

En quatriéme lieu, si l'on demande ce que doit faire le Magistrat; l'Auteur répond, qu'il doit laisser à tout le monde la liberté de faire profession des sentimens, qu'il croit les plus raisonnables, & empêcher qu'on ne fasse violence à personne, pour cela. Il fait voir au long les inconveniens, qu'il y auroit à se soumettre aux caprices des Princes; lesquels n'agissent que par la suggestion des Ecclesiastiques, qui approchent le plus de leur personne. S'il falloit suivre la Religion du Prince, il faudroit changer toutes les fois qu'il change; de sorte que si des Princes de divers sentimens, se succedoient les uns aux autres, comme il est arrivé en Angleterre, il faudroit que les habitans d'un païs fussent en peu d'années de diverses Religions, pour être sauvez.

V. * Mais comme dans toutes les Eglises il y a deux choses, le culte exterieur & les dogmes, l'Auteur marque les devoirs du Magistrat, à l'égard de l'une & de l'autre.

Pour

* *Pag.* 46.

Pour ce qui est des cérémonies, il paroît, par la définition de l'Eglise, que le Prince n'a aucun droit d'y rien établir par autorité. On ne peut pas dire qu'étant des choses indifferentes, le Prince a droit de les regler, comme il le trouve à propos, parce que ces choses étant appliquées à l'usage de l'Eglise, elles n'ont plus de rapport à ce qui regarde la Societé Civile. Outre cela, si elles sont indifferentes d'elles-mêmes, elles ne deviennent pas agréables à Dieu, par l'approbation du Prince, à qui Dieu n'a pas promis d'agréer le culte que les Puissances établiroient.

A l'égard des dogmes 1. Les Princes n'en doivent supporter aucuns, qui soient contraires à la Societé Civile, quels qu'ils puissent être. 2. Ils ne doivent pas tolerer particuliérement ceux qui, sous prétexte de Réligion, voudroient dépouiller de leurs biens civils, ou les particuliers, ou les Magistrats mêmes. 3. Ils ne doivent pas souffrir les Eglises, qui ne reçoivent personne parmi leurs membres, qu'en se soûmettant à une autorité étrangere, à laquelle ils sont prêts à obeïr aveuglément, malgré qu'en aient leurs Princes naturels. 4. Enfin les Athées ne peuvent pas demander qu'on les tolere; parce que n'aiant point de Religion, ils ne font

font conscience de rien, que de ce que les Loix Civiles punissent.

VI. * On dit que si l'on permet de s'assembler à part, pour servir Dieu, à tous ceux qui ne violent pas les Loix de l'Etat, cela cause des seditions, & des Guerres civiles. Mais l'Auteur répond que ces Assemblées ne sont point cause de ces troubles, par leur nature; & que tout danger cesseroit, si chaque Eglise étoit obligée d'enseigner la Tolerance. En effet, si tout un peuple entendoit prêcher une doctrine si raisonnable, il l'embrasseroit sans difficulté, & il n'y auroit plus de brouilleries.

Si l'on y prend bien garde, on trouvera que ce qui fait que les Princes craignent quelquefois certaines Assemblées, ce n'est que parce qu'ils maltraitent ceux qui en sont les membres, à cause de leurs sentimens, ou permettent que d'autres les persecutent. Si les Puissances tenoient la balance égale, & traitoient leurs sujets, avec autant de douceur les uns que les autres; personne n'auroit sujet de se plaindre, excepté ceux qui croient avoir droit de maltraiter ceux qui ne sont pas de leur sentiment; ou qui feignent de le croire, pour en persuader le monde; afin d'aug-

* Pag. 78.

menter leur puissance dans l'Etat. Il paroît par-là, comme l'Auteur le remarque en plus d'un endroit, que ce n'est que la dureté des Princes, ou la liberté qu'ils donnent de prêcher qu'il est permis de persécuter pour la Religion, & même que c'est un crime de ne le pas faire; que ce ne sont, dis-je, que ces raisons qui causent les troubles, & non la Tolerance, qui produiroit par tout la paix, si l'on en étoit persuadé, comme l'on devroit.

VII. A la fin de * cette Lettre, l'Auteur a cru devoir ajoûter quelque chose, touchant la nature de l'Heresie & du Schisme. Il dit que l'Heresie n'aiant lieu qu'entre ceux qui reconnoissent la même Regle de leur Foi & du Culte divin, ceux-là, généralement parlant, sont héretiques, qui se séparent de la communion des autres, qui sont de la même Religion qu'eux, à cause de quelques dogmes qui ne sont pas contenus dans leur Regle commune; & que parmi ceux qui reconnoissent l'Ecriture Sainte seule, pour cette Regle, ceux-là particuliérement sont Héretiques, qui se séparent des autres pour quelques dogmes, qui n'y sont pas contenus en termes formels. De là il s'ensuit que les Protestans ne peuvent

* *Pag.* 90.

vent se séparer légitimement de qui que ce soit, qui reçoit l'Ecriture Sainte seule & qui est prêt à la souscrire. Que si quelcun croit qu'il lui est permis de faire passer pour Regle les consequences qu'il en tire, il faut qu'il accorde aux autres la même liberté, car il seroit ridicule, par exemple, aux Lutheriens de vouloir être les uniques interpretes de l'Ecriture, & de vouloir contraindre les Réformez d'admettre leurs interpretations, puisque Dieu n'a promis l'infaillibilité ni aux uns, ni aux autres.

Le *Schisme*, selon l'usage ordinaire de ce mot, ne regarde que la Discipline, & n'est autre chose qu'une séparation, qui arrive à cause de quelque partie non-nécessaire de la Discipline, que les uns veulent imposer aux autres. Ainsi ceux-là seulement sont Schismatiques, qui rejettent quelque article de la Discipline, que l'Ecriture commende expressément, ou qui veulent qu'on l'observe nécessairement, quoique l'Ecriture ne le commende pas.

Par cette Méthode, le nombre des Schismatiques & des Heretiques est beaucoup plus petit, que les personnes qui n'ont jamais examiné cette matiére ne le pensent; & l'Heresie & le Schisme se trouvent du côté de ceux,

qui s'imaginent le moins d'en être coupables.

Au reste ce livre a si fort plu en Angleterre, & ici, qu'on l'a traduit d'abord en Anglois, & en Flamand. Il est déja imprimé en ces deux Langues, & peut-être qu'on le verra encore en François. En effet on a peu vu de livres, qui aient traité ce sujet en si peu de mots; & avec tant de netteté & de force, que celui-ci.

FIN.

IN-

INDICE

DES

MATIERES

DU XV. *VOLUME.*

A.

Age, *grand d'avant le déluge.* 55
Age, *le genre de ce mot.* 355
Alexandrie, *Ere de cette ville.* 299.
Amitié, remarques là-dessus. 215
Angleterre, *quand & par qui l'Evangile y a été prêché.* 138. & suiv. 184.
Angleterre, *son bonheur à l'égard des impôts.* 46
Angleterre refuse au VI. *Siecle de reconnoître le Pape pour son Patriarche.* 179
Antioche *de Syrie, son Ere.* 241. 299.
Apollinaristes, *leurs sentimens.* 273
Arianisme, *son Histoire.* 168
Aristarque, *faute de ce grand Critique.* 115.
Arles, *Evêques Anglois dans le Concile tenu en cette ville.* 145. *explication de quelques uns de ses Canons.* 145. 195

S. Auguſtin, *falſifié par* Gratien. 63
S. Auguſtin, *ſon ſentiment touchant l'autorité du Pape.* 187. 208
Auguſtin, *Moine, ſa conference avec les Evêques Bretons.* 179. 201
Auteurs, qui ont écrit ſous des noms ſuppoſez. 94

B.

BAcon (*François*) *pauvreté de ce Chancelier.* 45
Baronius, *ſon deſſein & ce qui y manque.* 289. & ſuiv.
Bas-Bretons, *leur langage.* 38

C.

CAprara (*Albert*) *ſon voiage à Conſtantinople.* 76
Catalogne *ſoûmiſe à la France.* [illegible] 2
Centuries de Magdebourg, *jugement de ce livre.* 288
Ceſarée de Paleſtine, ſon Exe. 240
Charles *I. ſon voiage en Eſpagne.* 41. *proclamé Roi.* 42
S. Chryſoſtome, *paſſage de ce Pere touchant l'Euchariſtie expliqué.* 205. & ſuiv. 271
Claude de Turin, *ennemi des images.* 20
Cocyte, d'où vient ce mot. 54
Colubraria, *remarques ſur cette île.* 10
Conciles, s'ils ſont au deſſus du Pape. 106

Conciles particuliers corrigent les généraux. 170
Conſtantinople, *Ere de cette ville.* 299
Cyrenius, *voiez* Quirinius.

D.

DAlmatie, *Hiſtoire de ce païs-là.* 60. & ſuiv.
Danois, *leurs opinions touchant la deſtinée.* 396. *touchant les Dieux.* 392 *amoureux de la gloire.* 381. *leurs lettres.* 397. *leur opinion touchant la fin du Monde,* 395. *vouloient mourir d'une mort violente.* 383. *ſe rioient de la mort.* 381. *leurs opinions touchant l'état des ames après la mort* 394. *leurs anciennes Poëſies.* 388. 395.
Decembre, *le 25. de ce mois conſacré au Soleil.* 245
Démons, *ce qu'on en croioit en Chaldée.* 121
Deſcartes, *cercle commis par lui.* 337. *premiere connoiſſance quelle, ſelon lui.* 332. & ſuiv. *explication de ſon doute.* 325. 331. *évidence, caractere de la verité, ſelon lui.* 335. *réfutation de ſon ſentiment touchant la peſanteur.* 346. *peu ſincere & pourquoi.* 347
Doria (*André*) *repartie de ce Génois.* 39

E.

EBusus, *île.* 9
Ecossois, *leurs Antiquitez.* 137
Elipand de Tolede, 16. & suiv.
Elisabeth, *reflexions sur son regne.* 47
Eres *de diverses villes.* 240. 290
Esclavonie, *d'où elle tire son nom.* 72
Espagnols, *quels limites ils attribuent à l'Espagne.* 41
Espagnols, *leur genie à l'égard des complimens.* 42
Etymologies, méthode pour les faire sentir. 250.
Euchariſtie, *silence que l'on gardoit à cet égard pendant les cinq premiers siecles.* 308
Euchites *leurs erreurs.* 119
Evêques, droits des peuples en leur élection, du temps du I Concile de Nicée. 148

F.

FAlsifications *des siécles passez.* 62
Felix d'Urgel, *son heresie.* 16 & suiv.
Francfort, *Concile tenu en cette ville condamné le II. de* Nicée. 20
François, *quels limites ils attribuent à la France du côté de l'Espagne.* 47
François, *changemens arrivez dans leur Langue.* 350. *qui aime le feminin.* 355
Fromentera, *île.* 9

G.

GEometres, *défauts de leur methode.* 125. & ſuiv. *nouvelles méthodes dont ils ſe ſervent.* 119. & ſuiv.
Gildas, *paſſage de cet Auteur expliqué.* 139.
Gratien, *ſa maniére de citer les Anciens.* 64.
Gregoire de Tours, *paſſage de cet Auteur examiné,* 312.

H.

HArdouin, *fautes de ce Jeſuite.* 11. 247. & ſuiv.
Hereſie ce que c'eſt. 348
Hiſtoire, l'uſage qu'on en peut faire. 228.
Hollandois *leur genie.* 37
Hongrie, *Hiſtoire de ce païs-là* 86. *brouilleries & guerres des Hongrois d'où venues.* 88
Howel (*Jaques*) *ſa vie.* 84.
Huët, *ſon Pyrrhoniſme.* 339. *les proprietez du Vuide, ſelon lui.* 345
Huitante, *pourquoi on ne dit plus ce mot.* 363.

I.

JAques *I. Roi d'Angleterre, quelques endroits de ſa vie.* 40
Idolatrie imputée mal à propos aux Orthodoxes par les Mahometans & les Unitai-

taires. 376
Jesus-Christ, année de sa naissance. 242
Illyrie, *prétensions des Papes sur ce pais.* 192
Indices Expurgatoires. 66. & suiv.
Innocent *I. critique d'un passage de cet Evêque.* 189
Italiens, *leur genie.* 39
Juul-dag, *ce que c'est en Danois.* 399

K.

KOVRI, *si c'est un mot Grec.* 250. & suiv.

L.

LAngues, *ce qui fait qu'elles se perfectionnent, ou tombent en décadence.* 353
Latin, *s'il vient de l'Hebreu.* 52
Latinité des derniers siecles, comment formée. 26. & suiv.
Limites, comment on les regle. 7
Logique nouvelle. 321. & suiv.
Londres, *Cathedrale de cette ville reduite en étable par Cromwel.* 44
Lucius *premier Roi Chrétien d'Angleterre.* 142

M.

MAgistrat, *quels droits il a dans l'Eglise.* 404. & suiv.
Maran, *d'où vient ce mot.* 14

Marca (*Pierre de*) *ſa conduite en Catalogne.* 3
Michel Pſellus, *quand il a vécu.* 118
Miramamolins, *d'où ainſi nommez.* 13
Monſerrat, *Hiſtoire de ce lieu.* 22
Mont-colibre. 10
Morale, ſon Hiſtoire. 223
Muzarabes, *d'où ainſi nommez.* 14
Mythologie des Grecs, *comment il s'y faut prendre pour l'expliquer.* 57

N.

NArbone, *quelques-unes de ſes antiquitez.* 6
Nature, *ſignification de ce mot, dans les PP. Latins.* 271
Nicée, s'il y a eu des Evêques Anglois dans le I. Concile tenu en cette ville. 146. *explication des* 4. 5. *&* 6. *Canons de ce Concile.* 147. & ſuiv. 198.
Nonante, *pourquoi on ne dit plus ce mot.* 363

O.

OGyges, *qui il étoit.* 55
Ophiuſa, *île.* 9
Orphée, *ſon Hiſtoire.* 98. & ſuiv. *livres qu'on lui attribuë.* 100. *remarques ſur quelques endroits de ce Poëte.* 103. & ſuiv.
Οὐσία, *ſignification de ce mot dans les PP. Grecs.* 267

P.

PApes, s'ils sont au dessus du Concile. 208
Patriarches, *avant le I. Concile de Nicée.* 152. *leurs droits.* 155.
S. Paul, *s'il a été en Angleterre.* 141.
Peché Philosophique & Theologique, selon les Jesuïtes. 233. & suiv.
Peindre & peinture, *comment ils different.* 357.
Pelage, *remarques sur son Histoire.* 172.
Pelagianisme en Angleterre. 174.
Peres, *mépriſez & estimez par interêt.* 66
Periode nouvelle. 300
Periodes, leurs distinctions negligées. 360 & suiv.
Persecution cause des guerres civiles. 345.
Φύσις, *signification de ce mot dans les PP. Grecs.* 267
Pithyuſes, *remarque sur ces îles.* 9
Plaider, *d'où vient ce mot.* 27
Poëtes, pourquoi ils invoquent les Dieux. 103. *l'usage qu'on peut faire de leurs écrits.* 107
Prédestinatiens, *s'il y en a eu.* 175
Prédications, *comment elles reüssissent.* 43
Princes, comment il les faut élever. 226 232

Qui-

Q.

Quirinius, *ſes dénombremens en Judée.* 242. & ſuiv. 302.

R.

Remonſtrans, *en quoi ils different des Sociniens.* 364
Rimini, *Evêques d'Angleterre dans le Concile tenu en cette ville.* 171
Rome, Evêque de Rome, s'il eſt Patriarche de tout l'Occident. 154. & ſuiv.
Rouſſillon, *ſa deſcription.* 4

S.

Sabatati, *nom des Vaudois.* 26
Saraſins, *leur invaſion de l'Eſpagne.* 13
Sardique, *Concile tenu en cette ville* 162. *en quoi favorable aux Papes.* 164
Saumaiſe, *faute de ce Critique.* 11
Schelſtrate (*Emanuel*) *a mal entendu M. Stillingfleet.* 184. 186
Schiſme ce que c'eſt. 349
Septante, *pourquoi on ne dit plus ce mot.* 363
Septimanie, *d'où elle tire ſon nom.* 8
Sichard, *Hiſtorien du* 13. *ſiecle.* 30
Sociniens, *fâcheuſes circonſtances pour ceux qui diſputent contre eux.* 369. *ce qu'ils*

qu'ils ſouhaiteroient. 370. *état de la queſtion, touchant la divinité de Jeſus-Chriſt.* 371. 373
Specialis (*Nicolas*) *ſon hiſtoire.* 24
Subſtance, *ſignification de ce mot dans les PP. Latins.* 271
Sulpice Severe, *explication d'un paſſage de cet Auteur.* 185
Suppoſitions d'Auteurs ſoûtenuës par quelques Catholiques 61
Synodes Provinciaux, tribunaux ſuprêmes du temps du I. Concile de Nicée. 150
Synouſiaſtes, *leurs ſentimens.* 273

T.

TArtares, *l'uſage qu'en font les Turcs.* 81
Theodoret, *explication d'un paſſage de ce Pere touchant l'Euchariſtie.* 277. & ſuiv.
Theodoſe le Jeune, *explication d'une Loi de ce Prince.* 193
Tolerance des divers ſentimens dans la Religion. 402
Turcs, *la marche de leurs armées.* 79. *leur entrepriſe de Vienne.* Ibid. & ſuiv.

V.

VArillas, *ſes fautes à l'égard du Danemarc.* 432
Vienne *aſſiegée par les Turcs.* 83. 93
Vienne, *quel combat il y eut devant cette ville.* 83
Verſions comparées avec les Originaux. 46
Voſſius (*Iſaac*) *faute de ce Critique.* 12.
Vriſia, *nouveau mot de la baſſe Latinité.* 30. 32

Y.

YViſſa *île.* 9

FIN.